

Table des matières

PREAMBULE	3
FAITS MARQUANTS	6
I- LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	12
1- Description du service public de l'eau potable	12
2- Synthèse de l'activité	17
2.1- Caractéristiques techniques	17
2.2- - Tarification du service	30
2.3- Indicateurs de performance	33
2.4- La gestion durable des nappes souterraines	43
2.5- Projets 2016-2017	46
2.6- Les services aux usagers	47
2.7- L'observatoire du goût de l'eau	48
2.8- Actions de solidarité et de coopération décentralisée	49
3- Compte rendu financier 2016 du service de l'eau	50
3.1. Principaux flux financiers de Suez Eau France	50
3.2. Principaux flux du budget principal de Bordeaux Métropole (eau potable)	53
3.3 Financement des investissements	55
II – LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU INDUSTRIELLE	63
1- Présentation	63
2- Données d'exploitation	64
2.1- Etat de la production de l'eau industrielle et de son stockage	64
2.2- Suivi de la qualité de l'eau	65
2.2.1- Suivi de la qualité de l'eau produite	65
2.2.2- Suivi de la qualité de l'eau en sortie des étangs de Beaujet	65
2.2.3- Suivi de la qualité de l'eau : Réseau Sud	66
2.2.4- Suivi de la qualité de l'eau : Réseau Nord	67
2.3- Le suivi des volumes et du rendement de réseau	67
2.3.1- Les volumes produits	67
2.3.2 - Les volumes consommés	68
2.3.3- Le rendement du réseau de distribution	70
III- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	74
a. 1- Description du service public de l'assainissement collectif	74
2- Synthèse de l'activité	81
i. 2.1- Caractéristiques techniques	81
ii. 2.2- Tarification du service	87
iii. 2.3- Indicateurs de performance	91
iv. 2.4 – Le programme d'études et de travaux d'assainissement de Bordeaux Métropole	93
v. 2.5 - Les contrôles des installations d'assainissement en domaine privé	96
vi. 2.6- Intégration et recensement des ouvrages privés	102
vii. 2.7- Les actions en faveur de l'environnement	104
3- Compte rendu financier 2015 de l'assainissement collectif	116
viii. 3.1. Approche agrégée de l'économie du service public	116
ix.	117
x. 3.2. Comptes du délégataire	117
xi. 3.3- Principaux flux du budget annexe assainissement de Bordeaux Métropole	118
3.4- Principaux flux du budget principal de Bordeaux Métropole (eaux pluviales)	123
IV- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	126
V - GOUVERNANCE	134

1 – "L'eau Bordeaux Métropole" : une marque, une identité	134
2 – Les instances de gouvernance	134
xii. 2.1- La CCSPL	135
xiii. 2.2- Les CSPQS eau et assainissement	135
xiv. 2.3- Le Conseil d'Administration de la SGAC	136
ANNEXES	139
b. 1- Facture type au 1 ^{er} janvier 2017	139
c. 2- Evolution pluriannuelle du prix d'une facture de 120 m ³	139
d.	141
e.	141
f. 3- Fiches sanitaires de l'ARS – conclusion du rapport	141
g. 4- Bilan de l'Agence de l'Eau	141
h. 5- Bilan hydraulique	141
i. 6- Analyse financière des comptes du délégataire	142
i. 6.1- eau potable concession du service public	142
ii. 6.2- assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines	142

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS

DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

2016

PREAMBULE

- *Pour l'exercice de la compétence eau potable et assainissement, Bordeaux Métropole s'est substituée, de plein droit, en application de l'article 11 de la Loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966, aux Syndicats préexistants, à savoir le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Bordelaise pour l'Adduction et la Distribution de l'Eau (SIABADE) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Bordelaise (SIASAB) constitués en tout ou partie des communes membres de notre Établissement public.*

Par contrat en date du 10 Décembre 1969, Bordeaux Métropole a confié à Lyonnaise des Eaux, la gestion (exploitation technique et commerciale) des services de l'Eau potable et de l'Assainissement.

Le 1^{er} janvier 1992, le service public de l'Eau potable a été concédé, pour une durée de 30 ans, à Lyonnaise des Eaux, par traité de concession en date du 27 décembre 1991, modifié par avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 (dispositions financières relatives au renouvellement des branchements en plomb) et n°9 plus récemment dans le cadre de la dernière révision quinquennale en date respectivement des 13 janvier 1998, 26 février 1999, 6 juin 2000, 26 février 2001, 26 février 2001, 1^{er} août 2002, 26 décembre 2006, 20 juillet 2009 et 28 décembre 2012 (dates de dépôt au contrôle de légalité). Depuis octobre 2016, l'entité juridique Lyonnaise des Eaux est devenue Suez Eau France.

Le service de l'Assainissement collectif a été affermé, également à Suez Lyonnaise des Eaux, pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 1993, par contrat d'affermage des 22 et 24 décembre 1992, modifié par avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (protocole de fin de contrat) en date respectivement des 2 décembre 1996, 26 février 2001, 26 février 2001, 30 janvier 2007, 22 décembre 2008, 17 mai 2011 et 19 octobre 2012 (dates de dépôt au contrôle de légalité). A l'issue de ce contrat, le service de l'assainissement collectif a été affermé à la Lyonnaise des Eaux pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 par contrat d'affermage du 28 septembre 2012, modifié par avenants 1 et 2 en date respectivement du 26 juin 2015 et du 16 décembre 2016.

Lyonnaise des Eaux a créé, conformément aux stipulations du contrat, la SGAC (Société de Gestion de l'Assainissement de Bordeaux Métropole) filiale à 100 % de Lyonnaise des eaux, dédiée au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines de Bordeaux Métropole.

Au titre de ces 2 contrats, les délégataires ont chacun établi le rapport annuel 2016 du délégataire, remis à la collectivité le 31 mars 2017.

- *Concernant le service public de l'Assainissement non collectif, et afin de satisfaire à ses obligations réglementaires, Bordeaux Métropole a créé par délibération du Conseil du 16 décembre 2005, le Service Public d'Assainissement Non Collectif, ou SPANC.*

Ce service, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2006, est exploité en régie.

Service public	Mode de gestion	Exploitant
Eau potable	Délégation de service public : concession	Suez Eau France
Assainissement collectif	Délégation de service public : affermage	Société de gestion de l'assainissement de Bordeaux Métropole (SGAC)
Assainissement non collectif	Régie	BORDEAUX MÉTROPOLE

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 – art.98, le Maire ou le Président d'un établissement public de coopération intercommunale, lorsque la compétence sur l'eau ou l'assainissement lui a été déléguée, est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'Eau potable et de l'Assainissement.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné donc avant le 30 septembre 2017 pour l'exercice 2016 et ce, quel que soit le mode d'exploitation des services de l'Eau potable et de l'Assainissement (régie directe ou délégation de service).

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi 95.127 du 8 février 1995, publiée au Journal Officiel du 9 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public qui impose aux délégataires privés de produire à la collectivité délégante, avant le 1^{er} juin, un rapport comportant notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations effectuées pour assurer le service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service rendu (article 2 de la loi).

Tous les Conseils municipaux membres d'un établissement public de coopération intercommunale qui détient une compétence, partielle ou totale, doivent être ensuite destinataires du rapport annuel adopté par cet établissement. Le rapport de l'établissement intercommunal doit être présenté devant le Conseil municipal, au plus tard, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, en le complétant, si besoin est, par un rapport sur les compétences non transférées et gérées directement par la commune, en régie directe ou en délégation de service public.

L'établissement public doit transmettre son rapport à toutes les communes adhérentes, dans les meilleurs délais, afin que celles-ci l'examinent pour élaborer leur propre rapport, dans l'esprit de la «Loi Barnier» sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers.

Tous les rapports annuels sur la qualité et les prix des services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement doivent obligatoirement être mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le Conseil municipal, le public en étant avisé par les voies d'affichage classiques, pendant un mois. Parallèlement, un exemplaire est adressé au préfet par chaque maire et chaque président, pour information.

Le présent rapport est donc établi conformément aux dispositions réglementaires qui viennent d'être exposées pour les services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement et est complété, pour la sixième année, par l'ensemble des indicateurs de performance exigés dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Il se base sur certaines données communiquées par le délégataire dans son rapport annuel 2016.

La politique de l'eau de Bordeaux Métropole s'articule autour de 3 enjeux, 6 axes et des objectifs associés dont la formalisation a été adoptée au Conseil communautaire de décembre 2011.

Les principaux axes de la feuille de route de la collectivité affirment une nouvelle stratégie et un nouveau cycle d'actions repris dans le document cadre de la manière suivante :

ENJEU ENVIRONNEMENTAL

- AXE 1 : préserver et reconstituer une ressource de qualité tout en approvisionnant une agglomération millionnaire.

- objectif 1.1: assurer en toute période la disponibilité en eau potable

- objectif 1.2 : favoriser les économies d'eau et limiter le gaspillage d'eau potable et les fuites

- objectif 1.3 : réduire les prélèvements d'eau dans les nappes profondes, en se dotant de nouvelles ressources structurantes et en favorisant le recours aux ressources alternatives

- objectif 1.4 : garantir tous les jours de l'année la très bonne qualité de l'eau potable distribuée aux usagers

- AXE 2 : préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité.

- objectif 2.1 : identifier les sources possibles de polluants (substances dangereuses prioritaires, substances émergentes...) et participer à la réduction de leurs apports dans les milieux naturels aquatiques

- objectif 2.2 : développer les espaces de nature en ville et de biodiversité (trame verte et bleue, zones humides)

ENJEU D'UNE GOUVERNANCE RENOUVELEE

- AXE 3 : affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de Bordeaux Métropole en assurant l'équilibre économique des services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers.

- objectif 3.1 : affirmer le rôle d'autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement de Bordeaux Métropole

- objectif 3.2 : disposer des ressources adaptées pour exercer le rôle d'autorité organisatrice

- objectif 3.3 : renforcer la politique sociale de l'eau et maîtriser la facture de l'utilisateur

- AXE 4 : développer une gouvernance de l'eau partagée.

- objectif 4.1 : développer la communication et l'information sur l'eau, l'assainissement, les milieux aquatiques

- objectif 4.2 : associer les citoyens-usagers et la société civile organisée
- objectif 4.3 : mettre en œuvre les principes de solidarité territoriale et internationale

ENJEU D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGGLOMERATION MILLIONNAIRE

- AXE 5 : donner à l'eau sa place dans les projets urbains.
 - objectif 5.1 : intégrer la problématique de l'eau en amont dans les documents d'urbanisme
 - objectif 5.2 : intégrer l'eau (eau potable, plans d'eau, noues, fontaines...) et les zones humides en amont dans les projets d'aménagement
 - objectif 5.3 : renforcer la protection contre les inondations fluvio-maritimes et pluviales
 - objectif 5.4 : valoriser l'eau en ville
- AXE 6 : prise de compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Bordeaux Métropole affiche ses orientations dont les grands axes et les objectifs sont repris à travers le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement présenté ci-après.

FAITS MARQUANTS

Service public de l'eau potable

Janvier 2016

Arrêt des forages 1 et 2 de Cazeaux suite à un épisode ponctuel d'augmentation de la turbidité lié aux fortes précipitations. Retour à la normale observé dans les semaines qui ont suivi.

Février 2016

Interruption de l'alimentation de l'aqueduc du Taillan en amont de Cantinolle suite à une augmentation de la turbidité à la sortie du captage du Thil R20 liée aux fortes précipitations.

Mise en service d'un nouveau système de téléphonie, SMACC, permettant un meilleur suivi du traitement des appels clientèle entrants.

Mars 2016

Remise en service des ressources du Thil R21 suite aux travaux de confinement de la pollution aux perchlorates d'ammonium réalisés par l'industriel responsable, sous contrôle de l'ARS, et après un retour à la normale durable observé en Jalle. Sécurisation de la production d'eau potable suite à la signature d'une convention de procédure d'alerte en cas de déversement accidentel en mars 2016, impliquant les industriels, le délégataire, et Bordeaux Métropole.

Renouvellement et déplacement de canalisation dans le cadre des travaux de la ligne D du

Tramway : 1800 m de canalisations du diamètre 110 mm au diamètre 30 mm ont été posés et 342 branchements renouvelés, ainsi que 70 m de diamètre 600 mm et 130 m de diamètre 800 mm en lieu et place de deux canalisations de diamètre 600 mm.

Délibération portant sur un nouveau règlement de service intégrant notamment les dispositions de la loi Hamon.

Juillet 2016

Démarrage des travaux d'eau potable sur le quartier St Jean – Belcier dans le cadre de l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique : réalisation d'un forage dirigé de diamètre 500 mm et remplacement d'une canalisation en fonte grise datant de 1920 traversant les voies ferrées par une conduite PRV (polyester renforcé de verre) de diamètre 400 mm. Ces travaux se poursuivront jusqu'en 2018, et concerneront au total 2 km de canalisations.

Août 2016

Détection d'un problème de turbidité sur le forage de Bègles 2 entraînant un arrêt de la production : une inspection caméra a été réalisée en urgence, et a révélé un problème sur le massif de gravier. Une réhabilitation est prévue en 2017. En attendant les travaux, ce forage est à l'arrêt.

Réalisation du piézomètre de Cap de Bos : suite à une étude menée par le Concessionnaire, un forage d'essai a été réalisé sur le champ captant de Cap de Bos dans le but de pouvoir tester son potentiel aquifère. Un forage de 31 m a été réalisé, mais n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés (tests de pompage négatifs, très faible productivité du forage). Ce forage est équipé en piézomètre, et permettra de récupérer des informations utiles dans le cadre de futurs tests à réaliser sur le champ captant.

Septembre 2016

Pointe de consommation estivale au 1^{er} septembre (164 204 m³/j) et volume livré au réseau supérieur à 160 000 m³ sur 4 jours de septembre.

Octobre 2016

Mise en service de l'interconnexion du Blayet entre l'aqueduc de Budos et l'axe des 100 000 m³/j permettant de faire transiter des volumes provenant de la source de Budos et de Bellefond vers l'axe des 100 000 m³/j, et ainsi de pouvoir réduire les prélèvements dans les nappes déficitaires de l'Eocène, du Crétacé, et de l'Oligocène dénoyé à certains moments de l'année.

Décembre 2016

Déversement dans la Jalle de mousses visibles à la sortie de la Station d'épuration de Cantinolle ayant engendré un maintien de l'arrêt des sources de Cantinolle et de Bussac (programmé par ailleurs dans le cadre de travaux à l'entrée du réservoir de Paulin).

Blocage dans le même temps sur l'emprise de l'aqueduc du Taillan à Eysines d'un camion 44T : risque de rupture ou de pollution aux hydrocarbures dans l'aqueduc, entraînant une mise en vidange des sources.

Après s'être assuré de l'absence d'impact de ces incidents, la remise en service de l'aqueduc du Taillan a été réalisée (soit environ 72h après le début de ces incidents).

Délibération du 16 décembre définissant les modalités d'application du dispositif Loi Oudin-Santini autour des actions de solidarité internationale et de coopération décentralisée pour la période 2016-2018.

Service public de l'eau industrielle

Janvier 2016

Mise en service du COTmètre à oxydation à chaud sur la station de Beaujet servant à mesurer le taux de Carbone Organique Total dans l'eau distribuée.

Avril 2016

Réseau Nord - Vermillon : remplacement du transmetteur du débitmètre
Réseau Sud : Michelin : arrêt de la consommation

Juillet 2016

Réseau Sud : Reprise de l'alimentation de Michelin

Septembre 2016

Réseau Nord - Vermillon : remplacement de la manchette de mesure du débitmètre.
Réseau Sud : 29/09 - Détection d'une fuite boulevard de l'industrie – 30/09 Fuite réparée.

Décembre 2016

Remplacement du compteur de COBOGAL
Fermeture de COFRABLACK

Service public de l'Assainissement collectif

Une pluviométrie annuelle de 923 mm a été constatée alors que la moyenne des trente dernières années s'établit à 898.9 mm. Malgré une pluviométrie annuelle moyenne 2016 est une année atypique puisque les trois premiers mois représentent 55% de la pluviométrie annuelle et que les 6 derniers mois (de juillet à décembre) se caractérisent par une période sèche représentant 20 % de la pluviométrie annuelle.

Cette période est en déficit de 60% par rapport à la même période de la moyenne des 30 dernières années.

Janvier 2016

Plus forte pluviométrie pour un mois de janvier (247,1 mm) pour la période de 1980 à 2016. La moyenne sur cette période s'élève à 87.6 mm.

Février 2016

Deuxième plus forte pluviométrie pour un mois de février (152.9 mm) pour la période de 1980 à 2016). La moyenne sur cette période s'élève à 69,1mm.

Mai 2016

Réglage du sécheur de Louis Fargue pour améliorer la fiabilité et réduire les émissions d'odeurs.

Juin 2016

Mise en service du nouvel extranet de RAMSES accessible depuis Smartphones ou PC

Décembre 2016

Signature de l'avenant 2 du contrat de DSP de l'assainissement, dit avenant triennal de mi-contrat, comprenant notamment la mise en place de la gestion dynamique phase 2, l'étude sur l'évolution du système d'information, des petits travaux de mise en conformité des réseaux et l'amélioration des odeurs sur Louis Fargue.

Restitution de la première phase du plan Micropolluants.

Service public de l'Assainissement non collectif

Mise en place de la mobilité pour les contrôles chez les usagers du service public de

Indicateurs de Décret du 2 mai 2007

INDICATEURS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Code ONEMA	Indicateur	Unité	2015					2016
			Grand Lyon	Nantes	Strasbourg	Nancy	Toulouse	Bordeaux Métropole
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	1 324 807	601 272	425 528	261 808	748 149	729 327
D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³	€TTC/m ³	1,8337	1,80	1,66	2,3749	1,70	2.04
P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Pts/120	100	89	96	100	114	114,6
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	%	78	84,9	83,64	84	85,6	82,54
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	Non renseigné	74	100	60	93	76,6
P.155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	Non renseigné	0,35	1,46	1,41 inclus asst	Non disponible	15.09

INDICATEURS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code ONEMA	Indicateur	Unité	2015					2016
			Grand Lyon	Nantes	Strasbourg	Nancy	Toulouse	Bordeaux Métropole
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	u	1 324 494	500 000	479 973	261 808	719 105	744 274
D.204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³	€TTC/m ³	1,2764	1,54	1,23	1,5001	2,0	1,469
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	15	84	30	80	55	116 (mode de calcul arrêté du 2 décembre 2013)
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100
P.252.2	Nombre de point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	/100 km de réseau	1,3	4,7	5,7	0	11	6.26
P.258.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	NC	0,30	0,47	1,41 inclus eau	Non renseigné	0.82

INDICATEURS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Code ONEMA	Indicateur	Unité	2015					2016
			Grand Lyon	Nantes	Strasbourg	Nancy	Toulouse	Bordeaux Métropole
D.301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'Assainissement non collectif	u	14 634	13 500	1221	771	8 100	9279
D.302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif / 140	u	100	100	80	100	100	100
P.301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	0,909	Non renseigné	45	83,46	44	75

I- LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Axe 1 de la politique de l'eau : préserver et reconstituer une ressource de qualité tout en approvisionnant une agglomération millionnaire

1– Description du service public de l'eau potable

Au terme du traité de concession et de ses différents avenants, Lyonnaise des Eaux France, en sa qualité de concessionnaire, s'est vu confier à ses risques et périls, pour une durée de 30 ans, et sur 23 des 28 communes de Bordeaux Métropole, les missions suivantes :

- le captage, le pompage, le traitement, le stockage et la distribution publique de l'eau potable,
- la construction, l'amélioration et le renforcement des équipements et installations,
- la protection et le développement nécessaires des ressources,
- la responsabilité du fonctionnement du service.

En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir, auprès des abonnés, un prix destiné à rémunérer ses obligations. Ce prix est fixé contractuellement et il est révisé semestriellement par application d'une formule de révision inscrite au contrat.

Les 5 autres communes de Bordeaux Métropole dépendent de structures intercommunales extérieures pour le service de l'eau potable:

- du Syndicat Intercommunal de St Jean d'Ilac-Martignas (S.I.A.E.A) pour la commune de Martignas,
- du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Carbon-Blanc (S.I.A.O) pour Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc.

En 2016, le service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole compte **268 069 points de service** contre **261 823** en 2015, soit une augmentation de +2.4% et dessert 729 327 habitants sur les 763 485 habitants que compte Bordeaux Métropole. Il a été délivré **40,09 millions de m3** d'eau potable en 2016 (hors interconnexions, forfaits et ventes aux navires) contre **40,28 millions de m3** en 2015.

La totalité de l'eau distribuée (volumes consommés par les usagers sur le territoire de Bordeaux Métropole ou délivrés par interconnexions des réseaux, forfaits et ventes aux navires), soit 41,58 millions de m3, provient de **nappes souterraines**. Cette eau est naturellement de très bonne qualité : elle est délivrée aux consommateurs après traitement et désinfection, avec un taux excellent de conformité aux normes sanitaires.

Le volume d'eau prélevé en 2016 dans les nappes souterraines pour Bordeaux Métropole a été de 52,984 millions de m3 (contre 54,362 millions de m3 en 2015), dont 10,1 millions de m3 dans la nappe profonde de l'Eocène et 8,171 millions de m3 dans la nappe de l'Oligocène captif. Le volume mis en décharge est en net retrait par rapport aux années précédentes (2,56 Mm3 par rapport à 2015)

Une baisse des prélèvements est observée sur la nappe de l'Eocène (- 4.47 millions de m3 à l'Eocène par rapport à 2015).

Cette baisse des prélèvements à l'Eocène est due à la conjonction de plusieurs phénomènes :

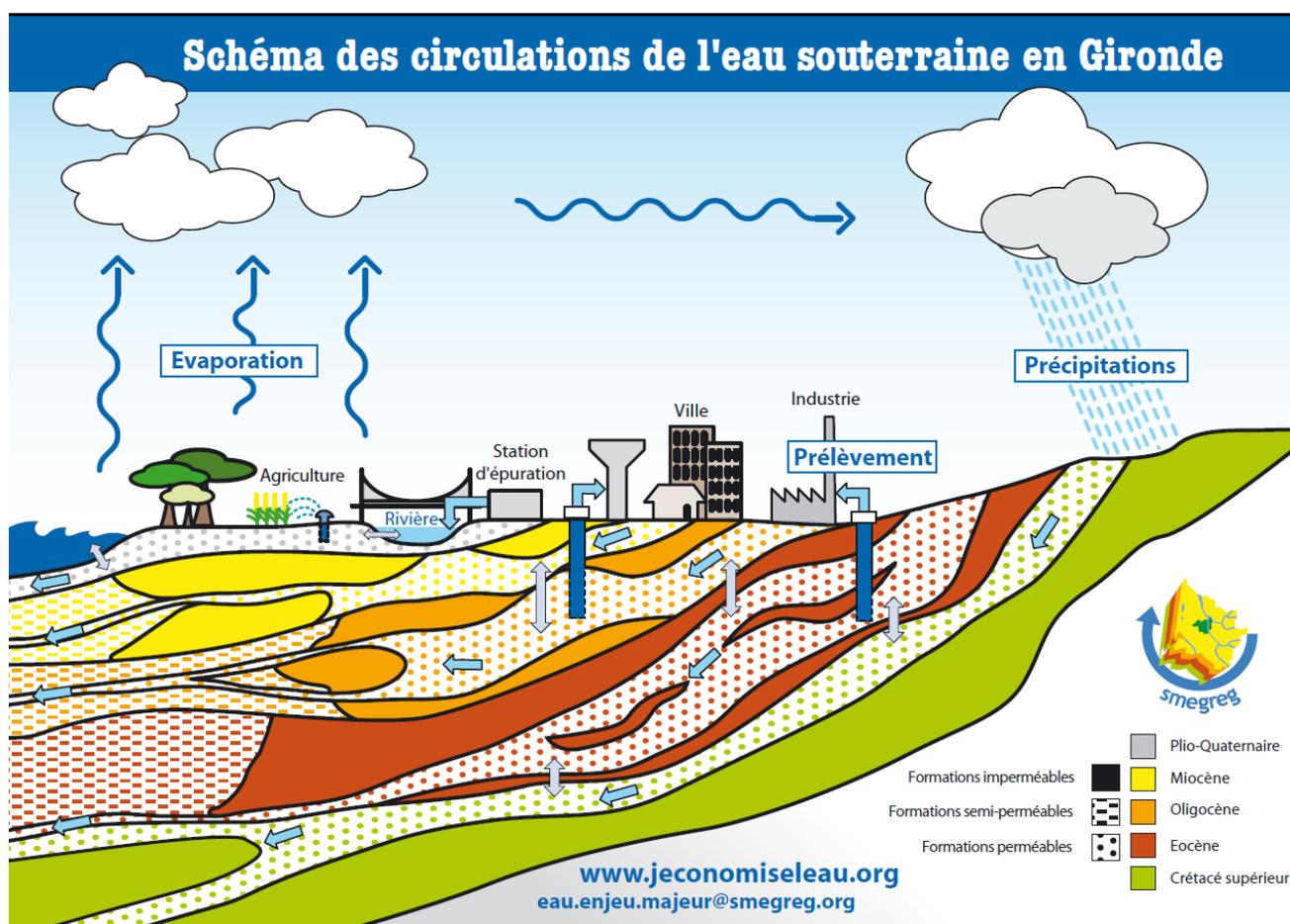
- la pluviométrie hivernale 923 mm en 2016 contre 423 mm en 2015, qui a permis de recharger correctement les sources et forages Miocène et Oligocène ;

- la remise en service de ressources du Thil et de Caupian réduisant d'autant le recours aux prélèvements à l'Eocène ;
- aucun travaux structurants sur aqueduc contrairement à l'année 2015, ce qui n'a pas pénalisé la capacité de prélèvements dans les sources Oligocène et Miocène.

- Points de prélèvement

102 points de prélèvement sont exploités pour la fourniture d'eau potable de Bordeaux Métropole :

- 3 sites de prélèvements dans la nappe du Miocène ;
- 52 sites de prélèvements dans la nappe de l'Oligocène ;
- 46 sites de prélèvements dans la nappe de l'Eocène ;
- 1 site de prélèvement dans la nappe de Crétacé.



- Traitement

Le système d'alimentation en eau potable de Bordeaux Métropole comporte 138 unités de traitement des eaux transportées et distribuées, sur 67 sites.

Ces unités comportent principalement des postes de déferrisation, désinfection, filtration, mise à l'équilibre.

- Stockage et distribution

Le système d'alimentation en eau de Bordeaux Métropole compte 51 ouvrages de stockage, dont 19 sont à l'équilibre avec le réseau de distribution. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Sécurité des Denrées Alimentaires, une évolution majeure consistant à pouvoir isoler à distance les

réservoirs, a vu le jour en 2015 et s'est achevée en 2016.

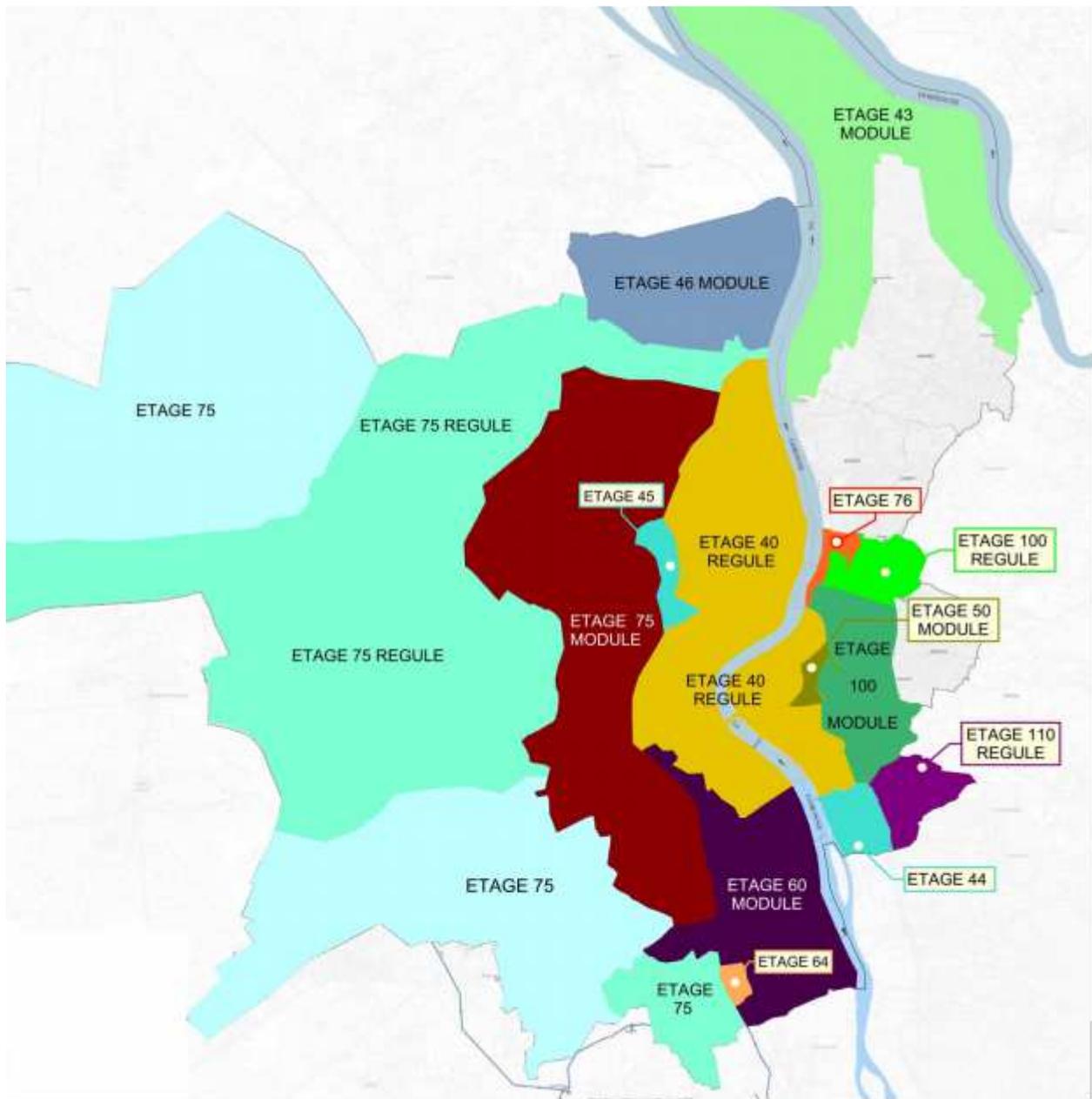
Le territoire de Bordeaux Métropole présentant une amplitude de relief, la distribution de l'eau potable est répartie en 13 étages de distribution principaux (dont certains sont régulés ou modulés), correspondant à des secteurs dont la topographie est proche. La carte ci-dessous présente ces différents étages de distribution.

L'étage de pression le plus bas correspond à l'étage 40, desservant principalement la commune de Bordeaux. L'étage de pression le plus élevé correspond à l'étage 115 régulé, assurant la distribution du Haut Bouliac.

On notera les notions d' :

- Etage modulé : étage de pression alimenté par une ou plusieurs vannes de régulation, asservies à une consigne de modulation de pression aval.
- Etage régulé : étage de pression alimenté par des pompes à vitesse variable, asservies à une consigne de pression définie.

La modulation et la régulation ont été mises en place dans le but d'une amélioration du rendement de réseau.



Les principaux étages de pressions restent les suivants :

- **La Cote 75** sur la partie Ouest de l'agglomération, qui représente 33% de la production et dessert plusieurs sous-étages de distribution (étage 75 modulé, étage 46 modulé, étage 60 modulé, étage 64). Cet étage, en partie régulé, peut par ailleurs alimenter la Cote 40 à partir de multiples points de maillage. Il est alimenté en eau par l'axe Cap de Bos-Gajac, l'axe des 100 000, la partie amont de l'aqueduc du Taillan et 26 captages locaux. L'eau de certains captages Eocène au Nord étant trop minéralisée, elle est diluée avec de l'eau des ressources de l'Oligocène ;
- **La Cote 40** sur la partie centrale de l'agglomération, qui représente 31% de la production et dessert les cotes 44, 110 régulé, 100, en rive droite de la Garonne. Cet étage est alimenté principalement à partir des aqueducs du Taillan au nord et de Budos au sud, qui sont des ouvrages gravitaires anciens alimentés par des sources de la nappe de l'Oligocène ;
- **La cote 100** en rive droite de la Garonne, qui représente 8 % de la production et dessert 2 sous-étages de distribution (cote 50 et cote 76). Cet étage est alimenté à partir de la cote 40 et de

captages locaux, dont l'eau trop minéralisée doit être diluée avec de l'eau en provenance de la cote 40.

La cote 43, correspondant au secteur de la presqu'île d'Ambès, est quant à elle isolée des autres étages de pression, et dispose de son propre système de production et de distribution, alimenté par des ressources Eocène situées sur son périmètre.

- Longueur du réseau

La longueur totale du réseau d'eau potable s'établit, fin 2016, à près de 3 202 km (y compris les aqueducs), dont 96 km hors territoire du périmètre concédé.

Au cours de l'année 2016, le recensement patrimonial traduit une augmentation de 5,1 km.

	Aqueducs	Conduites de transport hors aqueducs	Conduites de distribution	TOTAL
Longueur du réseau en km	54	201	2 947	3 202

- Répartition du nombre de compteurs d'eau potable et âge moyen selon le diamètre

Le nombre total de compteurs atteint 268 084 avec un âge moyen de **11,3 ans**, contre 261 836 compteurs et un âge moyen de 11 ans en 2015.

Diamètre des compteurs	Nombre de compteurs	Age moyen*
∅ ≤ 20 mm	258 826	11,4 ans
∅ 30 à ∅ 40 mm	6 922	5,7 ans
∅ ≥ 50 mm	2 336	4,4 ans

* l'âge des compteurs s'entend hors compteurs d'incendie

En 2016, le renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm est équivalent au chiffre de 2015 : 4 167 compteurs de diamètre 15 mm ont été renouvelés en 2016, contre 4 242 en 2015. Malgré l'augmentation notable de ces renouvellements par rapport à l'année 2014, où seulement 2 116 compteurs de diamètre 15 mm avaient été renouvelés, l'âge moyen des compteurs de diamètre 15 mm continue d'augmenter.

En 2014, le renouvellement des compteurs avait été concentré principalement sur les compteurs de diamètre supérieur ou égal à 20 mm, pour adapter ce parc aux équipements de télérelève : 4 821 compteurs avaient été renouvelés en 2014, contre seulement 476 compteurs renouvelés en 2015 et 415 en 2016.

- Les engagements du contrat de concession

AXE 3 de la politique de l'eau : affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de Bordeaux Métropole en assurant l'équilibre économique de services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers.

Objectif 3.1 : affirmer le rôle d'autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement de Bordeaux Métropole.

L'avenant n° 9 au traité de concession a revisité les engagements du concessionnaire relatifs à la qualité et à la performance du service. Le contrat compte désormais 47 engagements composés pour la plupart de plusieurs indicateurs à évaluer périodiquement. Au total, ce sont 131 indicateurs qui sont définis dans le contrat, dont 90 sont assortis de pénalités et/ou peuvent faire l'objet de bonus.

Les engagements du concessionnaire portent particulièrement sur la pérennisation de la ressource en eau et production (13), l'amélioration des performances du réseau (16), la qualité du service à l'utilisateur (9) et les sujets transversaux/la responsabilité sociale et environnementale du concessionnaire/patrimoine...

Les engagements du contrat d'eau potable se concentrent sur les enjeux stratégiques du service, sans que tous les points stratégiques du contrat soient toutefois repris dans les engagements. Ces objectifs sont larges et décrits par leur finalité globale. Ils peuvent être assortis d'un plan d'actions. Une annexe du contrat spécifie et décrit chacun des engagements contractuels.

2– Synthèse de l'activité

AXE 1 de la politique de l'eau

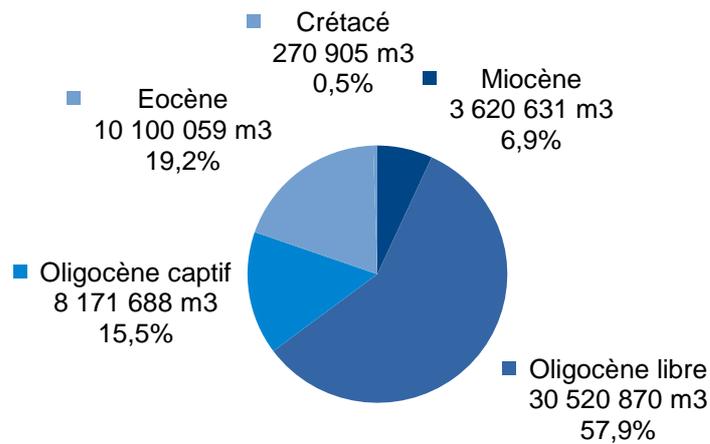
Les données relatives aux volumes vendus et au chiffre d'affaire sont celles validées par le commissaire aux comptes du délégataire. Néanmoins, dans son rapport annuel 2016, le délégataire fait mention d'un problème de fiabilité de ces données résultant de la méthode de calcul des provisions sur les exercices 2015 et 2016. Ceci ne permet pas à Bordeaux Métropole d'analyser les tendances d'évolution depuis 2014.

2.1- Caractéristiques techniques

- Nature des ressources / volumes produits

Les prélèvements sont effectués en totalité dans les nappes souterraines. Le volume prélevé atteint près de 52,684 millions de m³ en 2016 (dont 1,58 millions de m³ prélevés à Gamarde et Thil R21 et reversés à la Jalle pour drainer la pollution au perchlorate d'ammonium et protéger ainsi les ressources situées à l'aval) contre 54,362 millions de m³ en 2015. Le volume prélevé utile pour la production d'eau potable est donc en réalité de 51,136 millions de m³, soit une hausse de 1,7 millions de m³ par rapport à 2015.

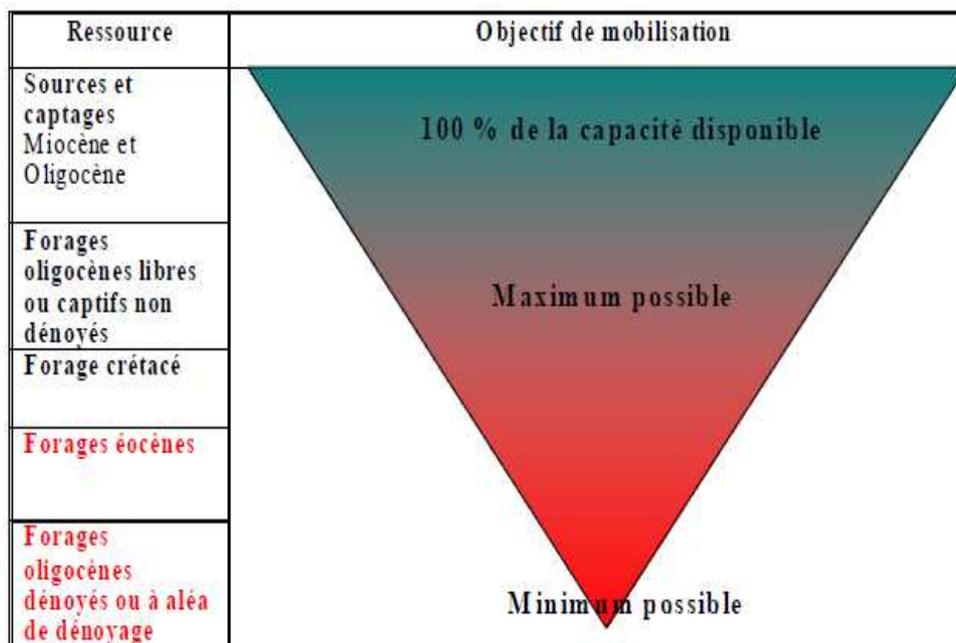
Répartition des prélèvements par aquifère en 2016



Les pluies observées tout au long de l'année 2016 ont favorisé la recharge des sources et forages Oligocènes ce qui a eu pour effet de diminuer les prélèvements dans les nappes déficitaires de l'Eocène par rapport à 2015 et de limiter les prélèvements à l'Oligocène dénoyé et à risque de dénoyage. Ainsi, il a été prélevé 10.100 Mm³ dans la nappe de l'Eocène, soit une baisse de 30.67 % par rapport à 2015. Il a également été prélevé 8,171 Mm³ dans la nappe de l'Oligocène captif et seulement 2,33 Mm³ dans la nappe de l'Oligocène captif dénoyé et à risque de dénoyage, soit une augmentation d'environ 385 000 m³ sur cette nappe par rapport à 2015.

Afin de poursuivre le travail engagé sur les prélèvements depuis l'avenant n°7, conforté par l'avenant n°9, Bordeaux Métropole et son concessionnaire ont convenu d'un commun accord de définir chaque année au cours du mois d'avril la stratégie de prélèvement à mettre en œuvre. Cette stratégie a pour but d'atteindre les objectifs du SAGE Nappes profondes.

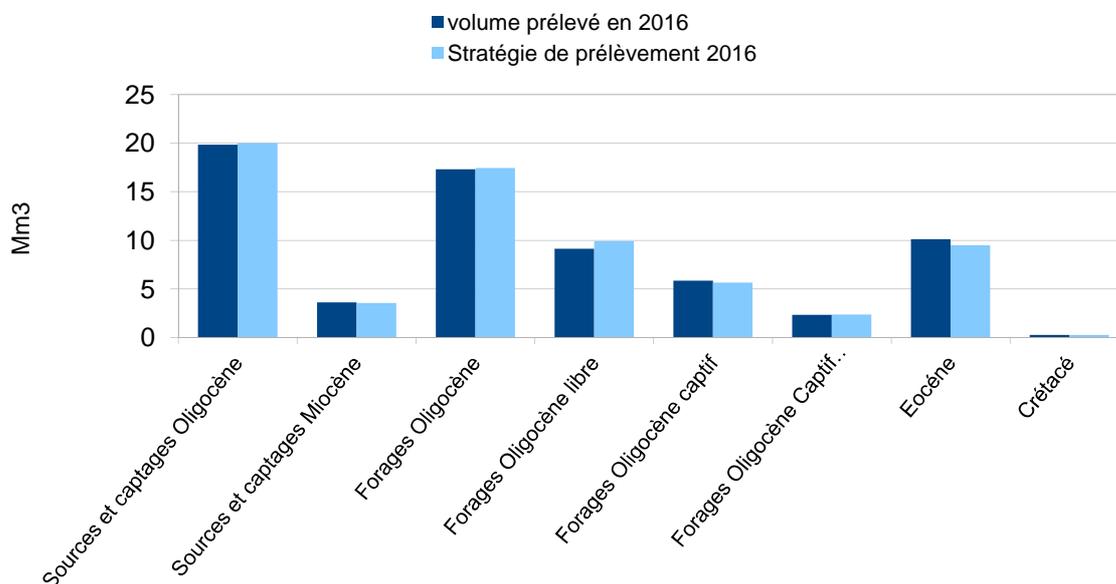
La stratégie partagée en avril 2016, a été de limiter à environ 2.35 Mm³ les prélèvements réalisés dans les forages oligocènes captifs à aléa de dénoyage ou dénoyés et de restreindre les prélèvements à l'Eocène à hauteur de 9.49 Mm³ du fait d'une pluviométrie hivernale correcte et de la remise en service de ressources du Thil et de Caupian..



Les prélèvements réalisés au cours de l'année 2016 ont donc été réalisés :

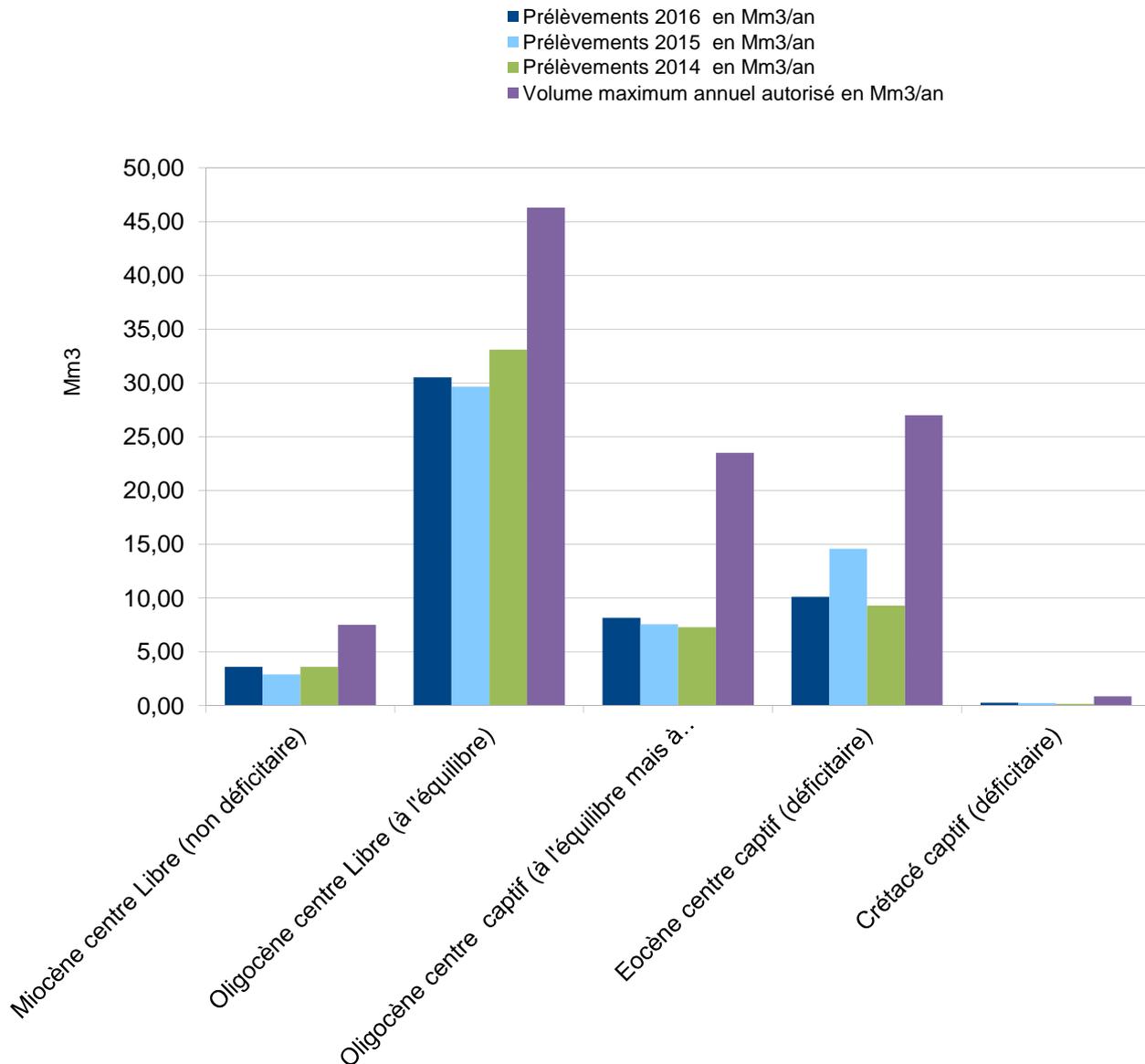
- En suivant cette stratégie de pompage,
- En fonction de la pluviométrie impactant la recharge de ces nappes (923 mm de pluie tombée en 2016 contre 612 mm en 2015),
- En fonction des volumes vendus,
- En prenant en compte les différents arrêts de production pour des travaux programmés.

Volumes prélevés en 2016 par rapport à la stratégie fixée



L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2008 fixe les valeurs annuelles de prélèvements à respecter pour Bordeaux Métropole. En 2016, ces maxima ont été respectés :

Volumes prélevés en 2016, 2015 et 2014 par rapport aux volumes autorisés



Volume mis en distribution

Le volume d'eau mis en distribution en 2016 est de 49,003 Mm³ contre 48,225 Mm³ en 2015.

La quantité d'eau produite est inférieure à celle prélevée du fait notamment de l'eau utilisée par le service (déferriseurs, analyseurs, tests de pompage...), des mises en décharge, et des pertes et incertitudes de comptage en amont et sur les compteurs de mise en réseau, ainsi que des fuites sur le réseau de transport.

L'année 2016 a connu un jour de pointe de consommation le 1^{er} septembre, au cours duquel 164

204 m3 ont été distribués.

- Volumes vendus

Les volumes vendus en 2016 atteignent au total 41,579 millions de m³ (contre 41,744 M m³ en 2015), représentant en moyenne 113 916 m3 par jour.

Volumes comptabilisés en 2016	En m ³
Volumes livrés aux abonnés	39 593 416
Volumes des remises sur fuites	497 496
Volumes livrés aux collectivités hors Bordeaux Métropole	1 374 905
Volumes forfaitaires et contrats temporaires	103 086
Volumes vendus aux navires	10 522
TOTAL	41 579 425

- Volumes exportés/importés avec des collectivités situées hors Bordeaux Métropole

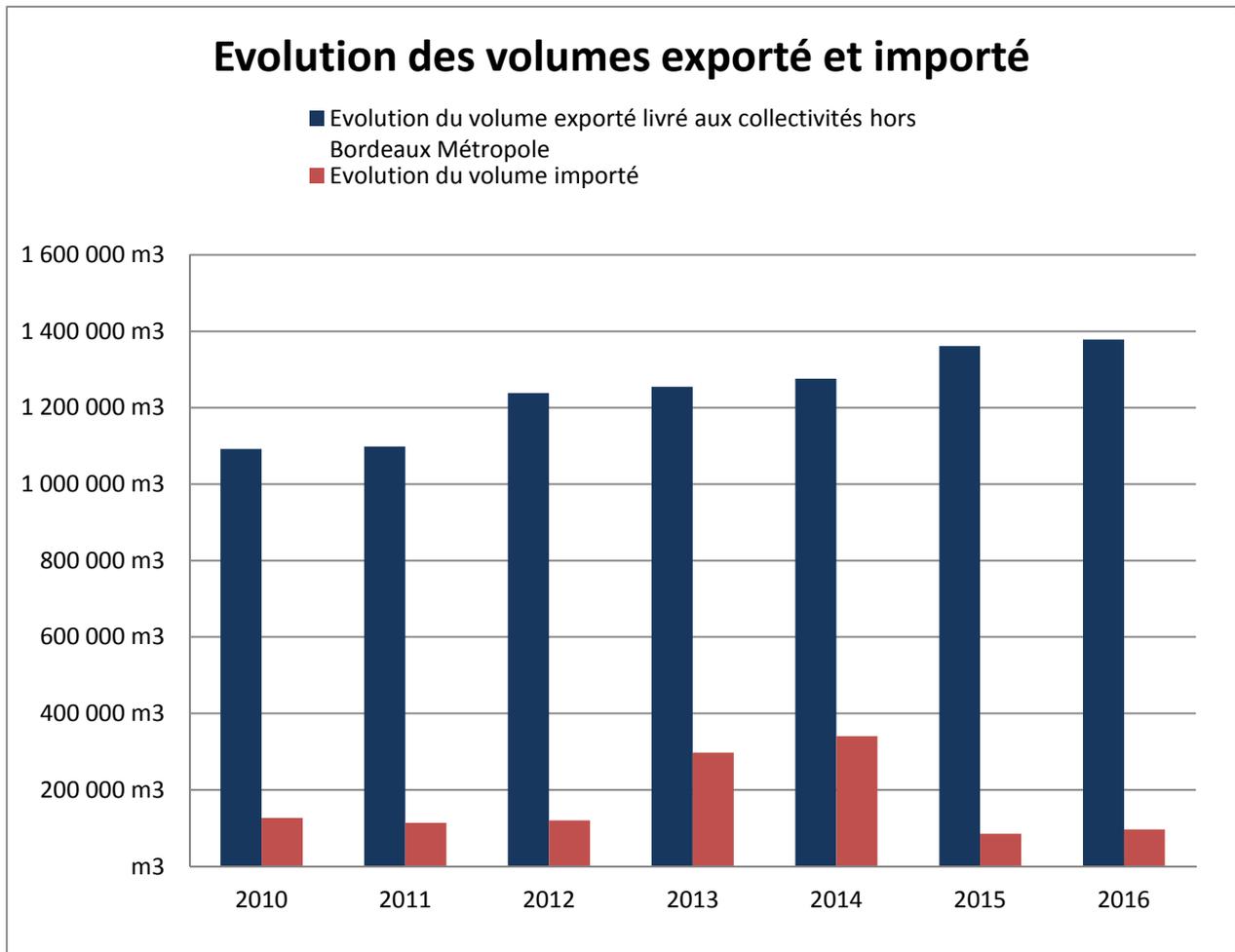
AXE 4 de la politique de l'eau : développer une gouvernance de l'eau partagée
 Objectif 4.3 : mettre en œuvre les principes de solidarité territoriale et internationale

Connexion avec	Exportés Livrés	Importés Livrés
Syndicat de Budos	436 915	0
Commune de Cérons	92 661	94 544
Syndicat de l'AR.PO.CA.BE.	529 217	0
Commune de Cadaujac/Léognan	107 466	0
Commune de Canéjan	0	0
Commune de Saucats	62 964	0
Commune de Saint-Jean-d'Ilac	13 010	0
Commune du Pian-Médoc	0	0
S.I.A.O de Carbon-Blanc	0	551
Technopole Martillac	894	0
Syndicat de Castelnau-de-Médoc	0	1 293
Commune de Cabanac	131 778	0
Syndicat de Latresne	0	0
Total	1 374 905	96 388

Concernant les exportations, depuis 2012, le service de l'eau alimente la commune de Cabanac et couvre la majorité de ses besoins. Cela explique l'augmentation des volumes exportés depuis 2012

par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, on constate quelques augmentations de volumes exportés pour les syndicats de Saint Jean d'Ilac, Cabanac et Saucats (environ 17 000 m³ de plus qu'en 2015).

Concernant les importations, l'alimentation de la commune de Bouliac depuis 2013 se faisait depuis une importation d'eau provenant du syndicat des Portes de l'Entre - Deux Mers à hauteur d'environ 200 000 m³/an. Depuis Janvier 2015, la commune de Bouliac est alimentée depuis les ressources propres du service de l'Eau de Bordeaux Métropole. On observe donc une forte diminution des importations 2015 par rapport à 2014.

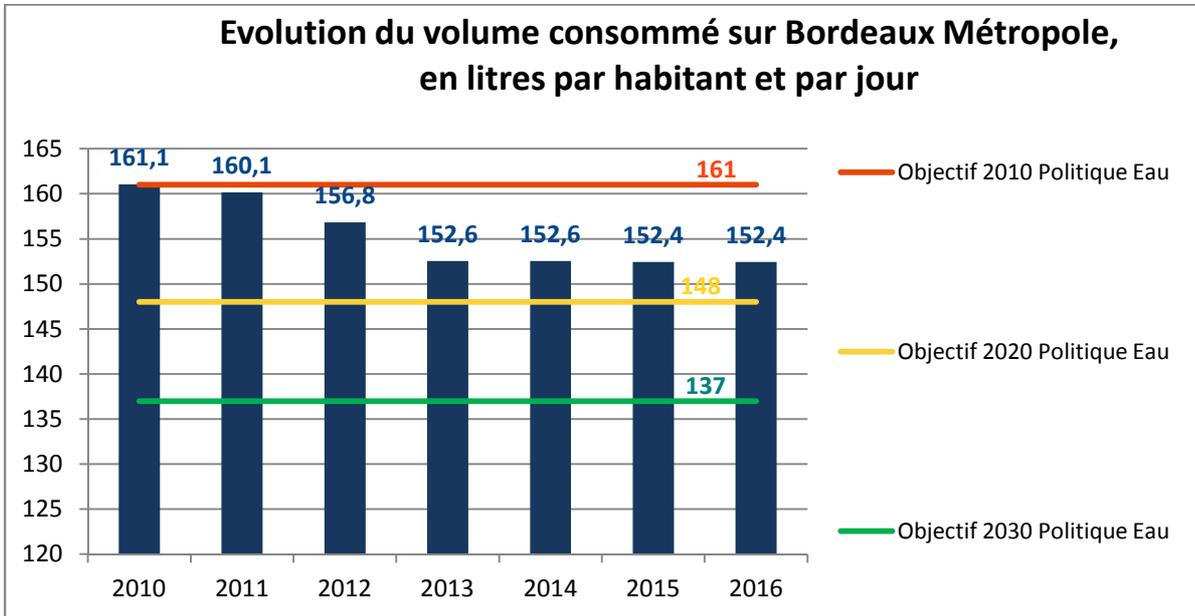


- Evolution du volume consommé par habitant sur Bordeaux Métropole :

Le volume consommé sur le territoire de la concession atteint 40,3 millions m³ en moyenne sur 2015 et 2016, contre 39,4 millions m³ en 2014, soit une hausse moyenne de 2,3 % sur 2 ans. Ce volume inclut ce qui a été facturé au titre de l'année 2015 et 2016 aux abonnés du service, mais aussi les volumes dégrévés pour remise sur fuite, les volumes forfaitaires et contrats temporaires, les volumes vendus aux navires et les volumes auto déclarés prélevés sur hydrants.

Ce volume, rapporté au nombre d'habitants, donne un **volume consommé par habitant moyenné sur 2015 et 2016 de 152,4 litres par habitant et par jour**. Le niveau de consommation par habitant tend à se stabiliser depuis 2013. Ce constat sur les années 2015 et 2016 devra être complété par les résultats de l'année 2017, et la fiabilisation des données a posteriori sur les volumes consommés en 2015 et 2016. Il convient également de rappeler que les retards de facturations induits par le déploiement du nouvel outil de gestion clientèle courant 2015 ont nécessairement un impact sur les données de l'année 2015.

Quoiqu'il en soit, l'objectif de 161 litres par habitant et par jour que Bordeaux Métropole s'est fixée dans le cadre de sa politique de l'eau en 2010 est atteint. Mais les efforts en matière de réduction des consommations doivent se poursuivre pour parvenir à atteindre les objectifs de 148 L/hab/jour en 2020 et de 137 L/hab/jour en 2030 fixés dans la politique de l'eau.



Sectorisation

AXE 1 de la politique de l'eau

Objectif 1.2 : favoriser les économies d'eau et limiter le gaspillage d'eau potable et les fuites

La sectorisation du réseau de Bordeaux Métropole, qui a été lancée en 2007, est en grande partie opérationnelle depuis juin 2009. Elle a conduit à un découpage du réseau en zones homogènes sur les plans hydrauliques et de la qualité.

Le découpage des grands étages de pression en secteurs hydrauliques permet de visualiser les débits nocturnes (de 2h à 4h). L'archivage de ces débits jour par jour permet de suivre les tendances à la hausse ou à la baisse de ces débits nocturnes et met en évidence l'apparition de fuites sur le réseau.

Cette sectorisation est ainsi propice à une meilleure orientation de la Recherche Active des Fuites et à une meilleure réactivité de l'exploitant.

L'ensemble du réseau de distribution de Bordeaux Métropole est ainsi divisé en différents secteurs et sous-secteurs (à fin décembre 2016):

- ⤴ 16 grands secteurs de Niveau I (linéaire de réseau supérieur à 100 km), homogènes en termes de qualité d'eau distribuée dans ces secteurs,
- ⤴ 55 secteurs de Niveau II (linéaire de réseau inférieur ou égal à 100 km),
- ⤴ Une sectorisation de niveau III, qui correspond à une sectorisation temporaire pendant 3 ou 4 jours, et vient compléter ce dispositif. L'utilisation de vannes nocturnes, dont la fermeture est programmée toutes les nuits de 1 à 5h du matin, permet d'améliorer les mesures de débit de nuit dans ces zones en limitant les incertitudes.

Pour des raisons de sécurité, ces vannes autonomes et automatiques sont équipées de capteurs de pression permettant leur réouverture en cas de baisse de pression sur le réseau (incendie, etc.). Les données sont télétransmises par GSM et archivées dans la base de données long terme.

Au cours de l'année 2016, on comptabilise un nouveau secteur de niveau I. Les périmètres de certains niveaux II ont été ajustés pour améliorer la défense incendie en limite de secteur.

La carte ci-dessous présente la sectorisation à fin décembre 2016 et notamment :

- *Le nouveau Niveau 1 de Zone modulée 46*
- *Le Niveau 1 de Saussette réduit, regroupant les seuls niveaux II de Couhins et Saussette Sud*
- *Le Niveau 1 de Bègles remplacé par le nouveau Niveau 1 de Zone modulée 60, plus étendu*

Par ailleurs, l'indice de fonctionnement de la sectorisation de 2016 de Bordeaux Métropole est de 100%.

En application de la disposition 30 du SAGE Nappes profondes, la Commission Locale de l'Eau a défini ce nouvel indice à intégrer dans le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS). Cet indice concerne l'état d'avancement de la sectorisation sur le territoire du service d'eau potable. Il doit être renseigné dans le RPQS de l'année N, qui rend compte des données de l'exercice N-1. La valeur de 100% signifie un suivi annuel de l'ensemble des données selon le tableau annuel des données comportant les volumes journaliers et nocturnes quotidiens par secteur défini par la Cellule d'assistance technique à l'eau potable (CATEP) du département de

la Gironde.

Recherche active de fuites (RAF) non visibles :

AXE 1 de la politique de l'eau - Objectif 1.2

La stratégie de la recherche de fuites s'appuie sur 4 grands axes :

- un dispositif de surveillance en continu,
- un dispositif de surveillance semi-mobile,
- la recherche active de fuites stricto sensu, à savoir une écoute des canalisations sous voirie faisant l'objet de travaux de réfection, et un travail de terrain permettant de positionner les fuites

En 2016, 2 601 km de réseau sont auscultés ou écoutés, soit 81 % du linéaire total du réseau :

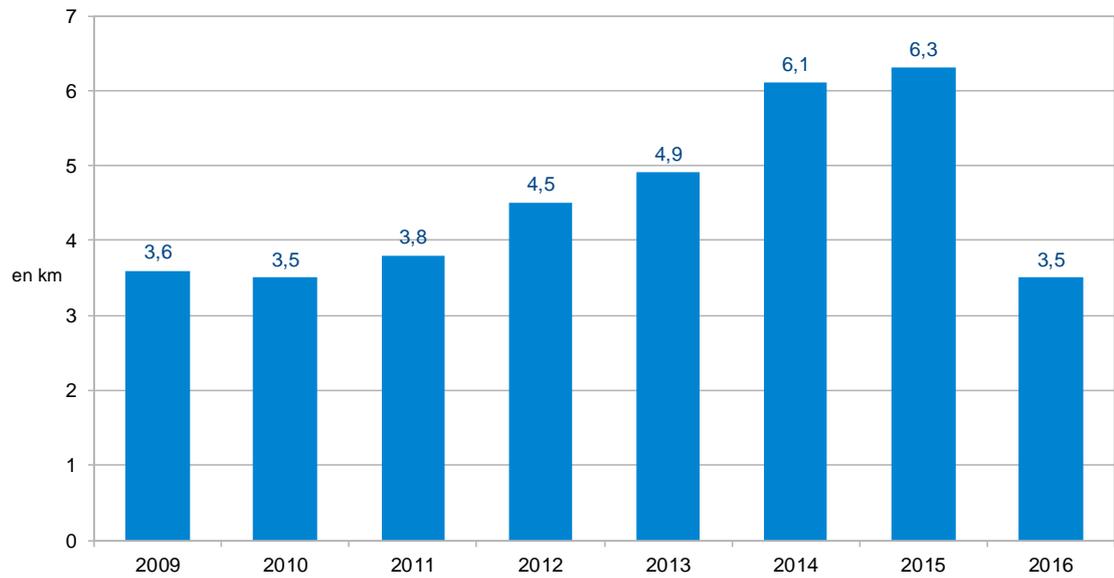
- 650 km en continu, grâce au dispositif de surveillance acoustique composé de 1028 capteurs installés à poste fixe
- 191 km grâce au dispositif de surveillance composé de capteurs semi-mobile
- 1 760 km en recherche active de fuites

En 2016, la campagne de recherche active de fuites a permis d'ausculter 1 760 kilomètres de réseau, contre 2 560km en 2015 soit -31%. Cette diminution du nombre de kilomètres parcourus s'explique par l'incorporation au temps de travail d'une nuit par semaine consacrée à la recherche active de fuites, et par conséquent une réduction du nombre de kilomètre fait la nuit par rapport à la journée. L'intervention de nuit mobilise en effet deux agents au lieu d'un seul la journée, par respect des conditions de sécurité.

Ces opérations sont cependant devenues plus efficaces, car elles sont désormais ciblées autour des capteurs acoustiques fixes situés dans Bordeaux émettant des alarmes et surtout en raison du très bon ratio obtenu de nuit (0,9 km ausculté de nuit pour trouver 1fuite)

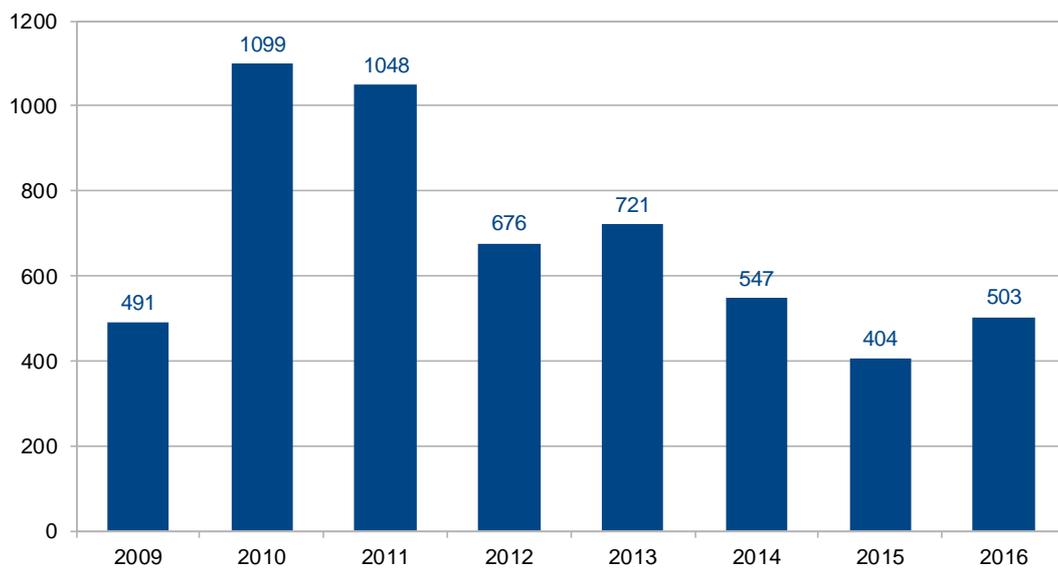
Ainsi, le nombre de kilomètres parcourus pour détecter une fuite invisible a fortement chuté, passant de 6,3 km / 1 fuite à 3,5 km / 1fuite. Il convient de poursuivre ces efforts en termes de recherche active de nuit pour améliorer ou du moins maintenir ce ratio non atteint depuis 2010.

Linéaire écouté pour une fuite trouvée par recherche active des fuites non visibles



En 2016, 503 « fuites » non visibles ont ainsi été détectées, contre 404 en 2015, soit +24,5%.

Nombre de fuites détectées par recherche active des fuites non visibles



Les 503 fuites non visibles détectées sont réparties de la manière suivante :

- 414 fuites sur branchements (82 %)
- 20 fuites sur accessoires (4 %)
- 69 fuites sur canalisations (14 %)

- La modulation de pression

AXE 1 de la politique de l'eau - Objectif 1.2

Le projet "Modulation de pression", a été mis en service depuis juin 2010.

Cette technique permet de diminuer le niveau de pertes sur le réseau par une adaptation de la pression de service en fonction des consommations. Les modulations de pression sont effectives tout au long de la journée en heures creuses de consommation, et principalement la nuit sur la période 0h – 6h. Ce principe permet d'abaisser le débit des fuites et réduire le taux de réapparition des fuites.

Les plages vertes correspondent aux heures creuses de consommation faible et les plages rouges aux heures de pointe de consommation. La variation de charge, outre le matin et la nuit, peut aller jusqu'à 18 mCE (mètre de colonne d'eau).

Le projet de modulation de pression a débuté par deux secteurs de Bordeaux Métropole qui se prêtaient à cette régulation de pression sans modifier lourdement les ouvrages d'eau potable existants :

- la cote 75 basse (z < 30 m NGF)
- la cote 60 Centre et Sud

Ce projet a donc créé deux nouveaux étages de pression :

- **Etage 75 modulé** qui concerne les communes de Blanquefort, Bordeaux Caudéran, Eysines, Le Bouscat, Mérignac, Pessac et Villenave d'Ornon. Soit 660 km de réseau et 113 000 habitants.
- **Etage 60 modulé** qui concerne les communes de Bordeaux, Bègles et Villenave d'Ornon. Soit 200 km de réseau et 45 000 habitants.

Dès 2012, le projet de modulation de pression s'est poursuivi et des travaux de modulation de pression ont débuté sur 3 secteurs hydrauliques, pour mise en œuvre en 2013 :

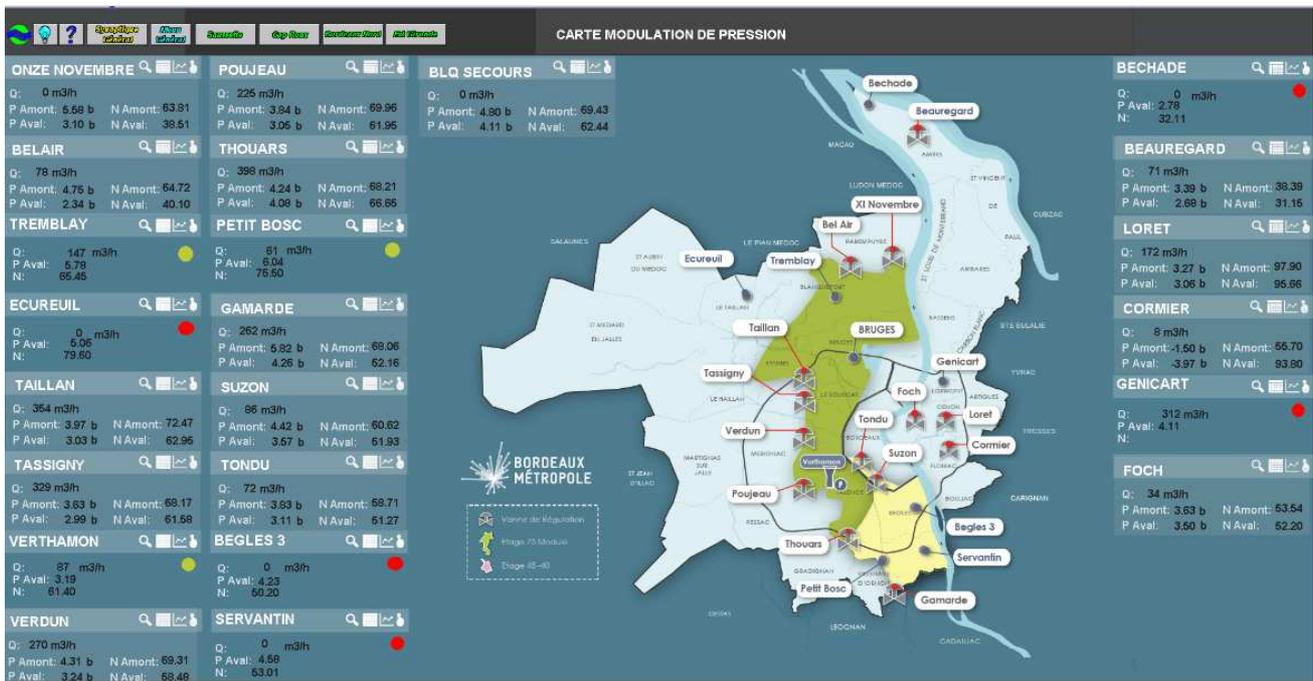
- ▲ l'étage 50 (secteur Bas-Cenon), avec 43 km de réseau
- ▲ l'étage 43 (secteur Beauregard comprenant les communes d'Ambès, de Saint-Louis de Montferrand et de Saint-Vincent de Paul) avec un linéaire de réseau de 104 km,
- ▲ l'étage 46, la commune de Parempuyre, avec 48 km de réseau.

A fin 2016, les zones à pression modulée totalisent 1118 Km, soit 36% du linéaire total du réseau de distribution

2010	Etage 75 modulé :	5 vannes de modulation	624 Km	Ouest de l'agglomération rive gauche
2011	Etage 60 modulé :	3 vannes de modulation	201 Km	Bègles-Villenave d'Ornon
2013	Etage 43 modulé :	1 vanne de modulation	108 Km	Presqu'île d'Ambès
2013	Etage 46 modulé :	2 vannes de modulation	52 Km	Commune de Parempuyre
2013	Etage 50 modulé :	1 vanne de modulation	16 Km	Rive droite - Bas Cenon
2014	Etage 100 modulé :	2 vannes de modulation	117 Km	Rive Droite - Haut Cenon et haut Floirac

14 vannes de modulation de pression sont positionnées sur le réseau de distribution, 11 vannes de modulation directement sur le réseau et 3 vannes de modulation en sortie des réservoirs de distribution.

En 2016, toutes les vannes de modulation ont été progressivement équipées d'un nouveau contrôleur, permettant de modifier à distance les consignes de pression pré enregistrées et de forcer la fermeture complète en cas de pollution du réseau.



- La régulation de pression

AXE 1 de la politique de l'eau - Objectif 1.2

En 2015, le principe de variation de pression a été adapté aux usines et a introduit la notion de régulation de pression de refoulement. L'objectif est d'optimiser la pression dans les réseaux en sortie d'usine de refoulement, en lissant la pression, en vue de réduire les pertes en eau.

Les pompes des usines sont équipées de moteurs à vitesse variable permettant d'obtenir une pression constante, quel que soit le débit nécessaire à la consommation. La variable est donc le débit. Comme pour une vanne de modulation, la régulation de pression est efficace la nuit sur le créneau 0h-6h. A minuit, les réservoirs de référence sont au plein et isolables du réseau. Les pompes de refoulement permettent alors de délivrer le débit nécessaire pour maintenir une pression constante dans le réseau de distribution.

Comme suite aux travaux réalisés en 2014 sur l'usine de Cap-roux (Mérignac), le principe a été étendu en 2015 aux sites de Pasteur (Bas Floirac), Génicart (Lormont), Vialle (Bouliac) et Gajac (Saint Médard en Jalles), qui ont été équipés de pompes à vitesse variable. Concernant le site de Gajac, le refoulement des pompes de l'usine est équipé d'un by-pass, qui joue le rôle de régulation de pression en transférant le surplus de débit vers la nouvelle jonction Gajac-Gamarde par le biais d'un stabilisateur de pression amont positionné sur ce By-pass.

En 2016, le principe de la variation de pression appliqué aux pompes à vitesse variable en sortie d'usine a été étendu à l'usine de Saussette et finalisé sur le secteur de Pasteur, dans le Bas Floirac.

L'étape ultérieure sera de faire évoluer ce type de pompes du mode régulation vers le mode modulation.

2.2- - Tarification du service

Sur Bordeaux Métropole, le prix de vente du m³ d'eau assainie, pour une facture de 120 m³, s'élève à **3,51 € T.T.C/m³** au 1^{er} janvier 2017. Il est resté quasi stable par rapport à 2016 : 3,51 € T.T.C/m³ au 1^{er} janvier 2016. L'augmentation globale de la facture 120 m³ s'élève à 0,96 € TTC (soit 0,008 centimes/m³).

Sur ce prix, la part consacrée à l'eau potable s'élève à **2,04 € TTC/m³** au 1^{er} janvier 2017. Il est resté stable par rapport à 2016 : 2,04 € TTC /m³ au 1^{er} janvier 2016.

Les modalités de tarification, les modalités de révision

La part consacrée à l'eau potable comprend :

- l'abonnement (part fixe)
- une part proportionnelle à la consommation en m³
- les redevances prélèvement et pollution de l'Agence de l'eau Adour Garonne, proportionnelles à la consommation.

L'abonnement et la part proportionnelle à la consommation sont perçus par et pour le seul compte de Suez Eau France.

L'abonnement et le prix de base de la part proportionnelle sont fixés dans le traité de concession (et ses différents avenants) passés entre Bordeaux Métropole et Suez Eau France. D'une manière générale, ces tarifs sont révisés deux fois par an, au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année civile, par application d'une formule de révision prévue au traité de concession.

La diminution de l'indice lié au coût de l'énergie dans cette formule de révision explique pour partie le maintien du prix de vente du m³ d'eau entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017, que l'on peut également expliquer par une baisse de la redevance préservation de la ressource (voir tableau « Tarif du m³ au janvier 2016 au 1^{er} janvier 2017 » ci-après).

Tarif Abonnement :

Diamètre de compteur	Abonnement annuel en € HT au 1er janvier 2016	Abonnement annuel en € HT au 1er janvier 2017
12	55,32	55,43
15	55,32	55,43
20	108,22	108,42

25	261,75	262,24
30	348,93	349,57
40	570,44	571,49
50	738,17	739,53
60	1006,64	1008,50
80	1275,04	1277,40
100	2214,56	2218,66
150	3288,26	3294,34
200	4362,04	4370,11
250	5704,16	5714,72
300	6710,86	6723,28

Tarif du m³ au 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2017 :

	Tarif du m ³ en € HT au 1 ^{er} janvier 2016	Tarif du m ³ en € HT au 1 ^{er} janvier 2017
Tarifs		
De 0 à 170 m ³	1,0761	1,0781
De 170 à 54000 m ³	1,2196	1,2218
Au delà de 5400 m ³	1,2435	1,2458
Redevances Agence de l'eau Adour Garonne :		
« Préservation de la ressource»	0,0775	0,0754
« Lutte contre la pollution de l'eau»	0,3150	0,3200

Les frais d'accès au service

Les frais d'accès au service au 1^{er} janvier 2017 s'élèvent à 46,34 € HT.

Le coût d'un branchement eau potable

Le coût d'un branchement varie en fonction de plusieurs paramètres (avec ou sans compteur, avec ou sans coffret...). Au 1^{er} janvier 2017, il est de 1 610 € HT pour le forfait de diamètre 25 mm, sans compteur et sans coffret.

Mesures sociales

AXE 3 de la politique de l'eau : affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de Bordeaux Métropole en assurant l'équilibre économique de services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers

Objectif 3.3 : renforcer la politique sociale de l'eau et maîtriser la facture à l'utilisateur.

Dès 2012, à travers l'Avenant n° 9 du traité de concession du service public de l'eau potable, le Conseil de communauté a souhaité mettre en place une politique sociale de l'eau. Cette volonté s'est traduite par deux orientations distinctes : favoriser la préservation des ressources par la maîtrise des consommations et accompagner les publics les plus fragiles par un soutien financier au paiement de leurs dépenses en eau potable.

Pour concrétiser cette décision, l'avenant a spécifiquement prévu "des aides sociales versées aux usagers sur indication des CCAS dans le cadre de conventions tripartites dans la limite des sommes disponibles et de la législation en vigueur". C'est le socle du projet de mise en place d'un dispositif chèque eau.

Courant 2013 une large concertation a été engagée pour définir le contenu de ce dispositif en devenir avec l'ensemble des 23 CCAS concernés par le contrat de concession, mais également le Conseil Général au titre des Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion et du Fond Solidarité Logement, les bailleurs sociaux, un organisme représentatif des bailleurs privés et, bien évidemment, le délégataire Lyonnaise des Eaux.

Ces échanges ont abouti à la formalisation du dispositif chèque eau adopté par une délibération du Conseil de communauté le 15 novembre 2013. Ce dispositif a fait l'objet, en parallèle, d'un dépôt de candidature, et retenu en tant que tel, à la phase d'expérimentation instituée par la loi "Brottes" portant sur la transition vers un système énergétique sobre. Désormais référencée par l'Etat comme site d'expérimentation, Bordeaux Métropole est associée au suivi des différents projets de tarification sociale de l'eau.

Le chèque eau s'adresse à tous les usagers du service public de l'eau potable, qu'ils soient abonnés directs reconnus par un compteur individuel ou abonnés indirects dépendant d'un compteur collectif via les charges répercutées par un bailleur social ou un propriétaire privé. L'attribution de l'aide est liée à des critères de ressources qui font référence au SMIC 35h et limitée à 30% de la facture totale pour encourager la sobriété et l'écocitoyenneté. Ainsi, l'octroi se réfère à un barème vertueux de consommation en fonction de la composition du ménage. Une dotation annuelle de près de 400 000€ est affectée à cette démarche sociale qui intègre l'engagement financier du délégataire.

Aujourd'hui, 22 CCAS, 13 bailleurs sociaux ainsi que 4 bailleurs privés se sont engagés dans la mise en place du dispositif. En ce qui concerne les bailleurs privés, le dispositif s'ouvre à de gros bailleurs qui peuvent gérer plusieurs résidences sur la métropole, mais également à de petits bailleurs individuels.

Depuis octobre 2014 une gestion optimisée du dispositif s'effectue, pour les partenaires que sont les CCAS, bailleurs sociaux et le délégataire, par l'accès à une plate-forme d'échanges dématérialisés, créée et développée en interne par Bordeaux Métropole et mise en ligne via internet. Cette application évolutive est utilisée par près de 90 intervenants pour instruire et finaliser les demandes d'aide.

Les premiers chèques eau ont été délivrés durant l'été 2014. Le bilan consolidé de l'activité 2016 laisse apparaître que 250 foyers, dont le ¼ relève d'un compteur collectif, ont été accompagnés sur le paiement de leurs factures d'eau pour un montant global de 36 000 €. Le montant moyen de l'aide accordée par bénéficiaire est donc de 149 €, en légère augmentation par rapport aux références des années passées (115 € pour 2015).

Les échanges réguliers avec les CCAS sur l'instruction des dossiers permettent d'affiner le fonctionnement du dispositif et d'alimenter la réflexion sur la phase expérimentale. Ainsi, une évolution du contenu du dispositif a été adoptée par le Conseil de Métropole du 13 février 2015 avec l'objectif d'assouplir pour les CCAS la mise en œuvre du dispositif. Cette modification introduit la possibilité de pouvoir déroger de manière exceptionnelle aux 3 critères d'accessibilité pour faire face à des situations sociales atypiques.

La démarche sociale de Bordeaux Métropole sur la concession du service public de l'eau potable intègre également, maintenu à son niveau antérieur, l'engagement financier du délégataire au titre de ses abandons de créances au FSL/eau.

2.3- Indicateurs de performance

AXE 3 de la politique de l'eau - Objectif 3.3

L'ensemble des indicateurs exigés au titre du décret du 2 mai 2007 est donné dans le tableau suivant. En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation des services publics d'Eau potable est réalisée en examinant trois axes : la qualité de service à l'usager, la gestion financière et patrimoniale et les performances environnementales du service.

Indicateurs de performance du service de l'eau (Décret du 2 mai 2007)									
Thème	Code	Indicateur	(1)	U	2012	2 013	2014	2015	2016
Caractéristiques techniques du service	D.101.0	Estimation du nombre d'habitants	A	u	###	698 492	707 190	718 916	729 327
	-	Nombre d'abonnements	-	u	###	252 477	258 332	261 823	268 069
	-	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) * intégration du réseau commune de Bouliac (36 km)	-	km	3 138	3177*	3179	3197	3 202
Prix	D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (au 1er janvier)	A	€ TTC /m ³	2,12	1,98	2,01	2,03	2,04
Indicateurs de performance	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne :								
	P.101.1	- la microbiologie	A	%	100	99,9	99,9	99,8	100
	P.102.1	- les paramètres physico-chimiques	A	%	99,5	99,3	99,4	99,8	99,9
	P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	A	%	94,7	94,7	*	*	*
	P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable * Fin 2013, nouvelle règle précisée par l'arrêté du 2/12/2013	A	%		114,6	114,6	114,6	114,6
	P.104.3	Rendement du réseau de distribution	A	%	82,50	81,88	84,36	84,1	82,54
	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	A	m ³ /km/j	7,68	7,82	6,63	6,85	7,16
	P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	A	m ³ /km/j	7,59	7,71	6,53	6,76	7,66
	P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	A	%	0,15	0,20	0,22	0,23	0,26
	P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	A	%	74,5	74,3	76,4	78,86	76,6
	P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	C	/ 1000 abonnés	2,33	1,98	1,42	1,54	1,37
	D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	A	j	1	1	1	1	1
	P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les	A	%	99,6	99,4	99,3	99,4	99,8
	P.155.1	Taux de réclamations Méthode avec prorata (*pour mémoire remplacée par méthode ONEMA)	B	/ 1000 abonnés	23	8,77	9,80	*	*
		Méthode ONEMA		/ 1000 abonnés		13,70	15,15	12,88	15,09
-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	-	-	oui	oui	oui	oui	oui	
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	A	%	0,34	0,32	0,37	0,79	1,2	
Actions de solidarité et de coopération	-	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	-	u	555	459	447	368	452
	P.109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	A	€/m ³	0,00231	0,00231	0,00251	0,00168	0,002348

* P.103.2 :

* P.155.1 : Avant 2013, la méthode de comptabilisation incluait les demandes d'informations. A partir de 2013, un travail de reclassement des familles et sous-familles utilisées pour catégoriser les contacts entrants a été réalisé pour distinguer les réclamations des simples demandes.

• Qualité de l'eau

AXE 1 de la politique de l'eau

Objectif 1.4 : garantir tous les jours de l'année la très bonne qualité de l'eau potable distribuée aux usagers.

Le Code de la santé publique fixe les conditions de sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

L'eau potable est parmi les produits alimentaires l'un des mieux contrôlés.

A cet effet, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Aquitaine, Délégation territoriale de la Gironde établit chaque année un programme d'analyses à respecter sur chacun des points de captage.

Ce programme est complété par des autocontrôles réalisés à l'initiative du concessionnaire.

L'ensemble des analyses réalisées montre que l'eau distribuée sur Bordeaux Métropole est de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Respect des limites de qualité réglementaires (source : ARS DT 33)				
	Paramètres bactériologiques		Paramètres physicochimiques	
	Nombre de prélèvements	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Taux de conformité
Départ distribution	294	100 %	296	99,7%
Réseau de distribution	1225	100%	1207	100%
Bilan global eaux distribuées	1519	100%	1503	99,9%

Le bilan établi en 2016, par l'ARS délégation territoriale de la Gironde, est présenté de manière détaillée en annexe du rapport.

- Rendement ONEMA

AXE 1 de la politique de l'eau - Objectif 1.2

Après des années d'amélioration spectaculaire en 2010 et 2011, résultant des effets de la mise en œuvre de la sectorisation et de la modulation de pression, le rendement ONEMA chute de 2 points entre 2011 et 2012, soit de 84,28 % à 82,50%. Malgré les efforts engagés, les performances ne se s'étaient toujours pas améliorées en 2013. Cet indicateur affichait 81,88 % en 2013, contre 82,50 % en 2012. Malgré les efforts engagés en matière de sectorisation, de modulation de pression, de suivi des paramètres réseau, et de recherche active de fuite, cette valeur de rendement restait éloignée de plus de deux points de la valeur cible 2013, établie à 84,2 % dans l'engagement n° 40 du contrat de concession.

Face à ce constat et aux objectifs des prochaines années (rendement de 87% en 2021), le délégataire a décidé de faire évoluer son plan d'action afin de le rendre plus efficace. Un diagnostic détaillé par étage de pression a été établi, avec pour objectif de situer géographiquement les zones particulièrement défaillantes en termes de pertes en distribution, ainsi que leur caractéristiques opérationnelles (pression, taux de casse, débit de nuit) et patrimoniales (matériau des branchements, des canalisations, état de dégradation).

Sur la base de ce diagnostic, un plan d'action a été mis en œuvre en 2014, en adaptant localement l'intensité des différents leviers aux caractéristiques de l'étage concerné. De cette manière, les efforts engagés (notamment le renouvellement patrimonial) ont été concentrés sur les zones qui s'y prêtent le plus du point de vue de la réduction des pertes. Les grandes actions suivantes ont été accomplies :

- Optimisation de la sectorisation du réseau, pour atteindre 50 niveaux N2 à fin 2014.
- Pose des nouveaux capteurs acoustiques sur la commune de Bordeaux en remplacement de 100 hydrophones de petit diamètre. Notons que ces capteurs ont permis d'orienter la recherche de fuite de manière plus efficace sur l'étage 40, et ce dès leur installation.
- Achèvement de la campagne de pose, dans les centres bourgs de la rive droite, de capteurs acoustiques capables de corrélation entre eux. Ces capteurs ont permis de localiser avec une bonne précision l'emplacement de fuites invisibles et ce dès les premiers bruits émis.
- Optimisation de zones déjà modulées par la mise en place de nouveaux organes de pilotage,
- Renouvellement anticipé des branchements fuyards présentant 2 casses lorsqu'ils sont situés à proximité de branchements à renouveler ayant subi une 3ème casse, et cela dans les secteurs priorités à partir de l'outil patrimonial PREVOIR™ « Branchement. »

- Régulation de pression sur le réseau de l'étage 40 depuis les usines de Paulin et de Béquet, tout en conservant le réservoir de Lavardens en fonctionnement et donc sans altérer la capacité de pointe. Ce nouveau mode de pompage permet de stabiliser la pression sur le réseau, en évitant à l'occasion de fortes consommations d'importantes diminutions de pression ou des inversions de sens de circulation de l'eau.
- Régulation du pompage sur le site de Cap Roux pour l'alimentation de la cote 75, tout en conservant le marnage des réservoirs de Mermoz et de Rouquet qui sont influencés par le fonctionnement des refoulements de Cap Roux.

L'année 2014 a ainsi été marquée par une hausse importante du rendement qui s'explique d'une part par la légère augmentation des consommations, et d'autre part par l'ensemble des actions précitées, menées en faveur de la diminution du nombre de fuites et leur débit. Le rendement de réseau atteignait en 2014 84,36%, soit une progression de 2,5 points par rapport à 2013. Un résultat proche de la valeur objectif contractuelle de 84,6%,

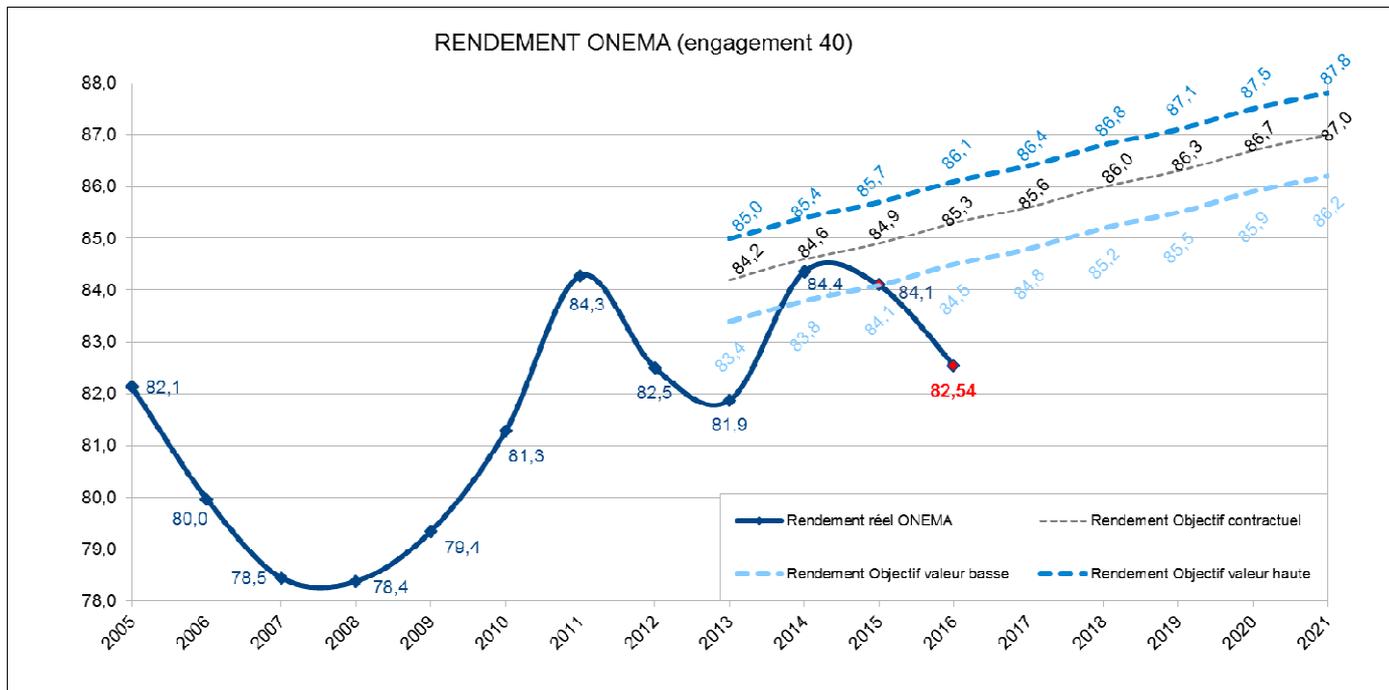
L'année 2015 a été marquée par un léger repli du rendement réseau ONEMA qui atteint la valeur de 84,1 %, soit une inflexion de 0,3 points par rapport à l'année dernière et un résultat en dessous de la valeur objectif contractuelle fixée à 84,9 % alors que cette année encore, la consommation a augmenté. Les efforts en matière de sectorisation, de régulation de pression sur le réseau, ainsi que le déploiement de capteurs acoustiques permettant d'optimiser l'efficacité de la recherche de fuite, ont été maintenus mais restent à poursuivre. La réactivité dans les interventions de réparation est à renforcer.

L'année 2016 est une année particulière pour les raisons suivantes :

- Elle fait l'objet d'une baisse significative du rendement réseau ONEMA qui atteint une valeur de 82,54%. Cette valeur représente une baisse de 1,5 points par rapport à l'an passé, et un écart de 2,56 points par rapport à l'objectif 2016 fixé contractuellement à 85,3%. Ce non-respect de l'engagement contractuel est pénalisé.
- Elle dispose d'un indicateur rendement ONEMA dont l'indice de fiabilité est dégradé, passant de la classe A à la classe C selon le Délégué. Ce déclassement fait d'une part suite à l'audit effectué par le Délégué en 2016 sur le calcul de cet indicateur 2015, mais aussi, en raison de données contradictoires transmises par le Délégué sur l'estimation des volumes d'eau en compteur faisant suite au changement du SI Clientèle (Odyssee). Le calcul du volume consommé reste à ce jour sans procédure clairement établie et partagée avec le Délégué.

Le rendement P104-3 de l'Eau de Bordeaux Métropole présente donc la courbe suivante, avec une incertitude sur la valeur 2016.

Il est attendu du Délégué la plus grande réactivité et transparence dans l'élaboration et le partage du protocole de calcul du rendement, et l'engagement soutenu de tous les axes d'amélioration de cet indicateur (délai de réparation de fuite, recherche de fuite, gestion patrimoniale, gestion de la pression).



- Les casses sur branchements

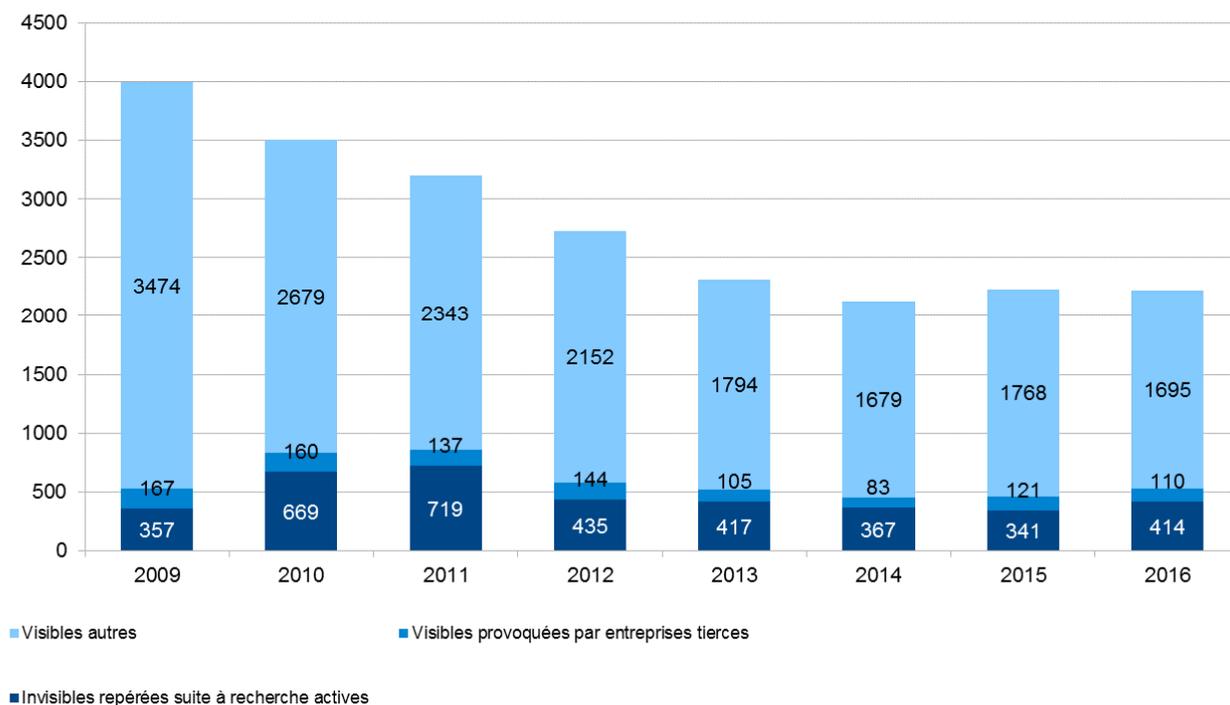
AXE 1 de la politique de l'eau - Objectif 1.2

Le nombre de fuites de branchements continue de diminuer, pour atteindre un minimum historique en 2016 de 3 351 fuites réparées, dont 2 219 fuites sous domaine public et 1 132 fuites sous domaine privé.

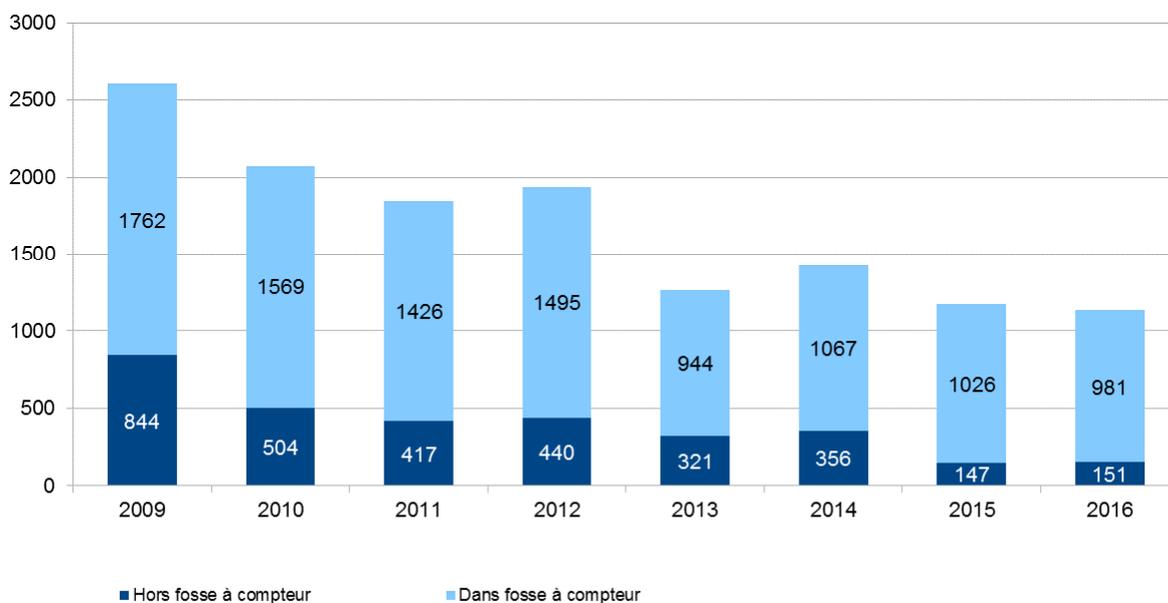
On note une certaine stabilité par rapport à l'année précédente. Le nombre de fuites repérées sous domaine public suite à recherche active a augmenté, composant la baisse de fuites signalées visibles.

Le nombre de fuites de branchements provoquées par entreprises tierces a légèrement diminué cette année, et reste faible dans l'ensemble.

LES FUITES SUR BRANCHEMENTS EN DOMAINE PUBLIC



LES FUITES SUR BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE

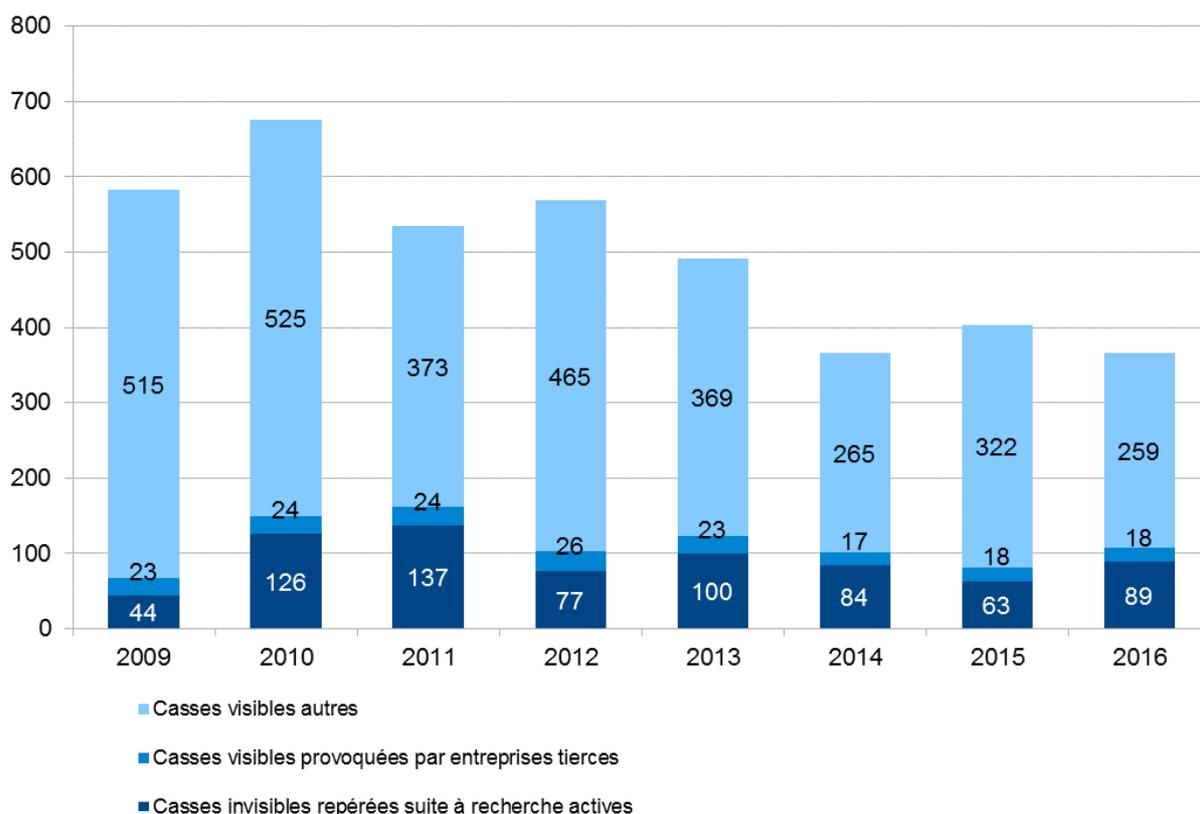


- Les casses sur canalisations

AXE 1 de la politique de l'eau - Objectif 1.2

Le nombre de fuites sur canalisations en 2016 est de 366, contre 403 en 2015, soit une baisse de l'ordre de 9%.

LES CASSES SUR CANALISATIONS



L'année 2012 avait fait l'objet d'un taux de casse en hausse en raison de la période de grand froid de février 2012. Pour mémoire, l'année 2014, qui n'avait pas connu de conditions climatiques défavorables (gel intense, forte chaleur) pouvant entraîner l'apparition de casses, devait donc constituer une bonne référence hors effet climatique. L'année 2016 s'avère équivalente à cette année de référence.

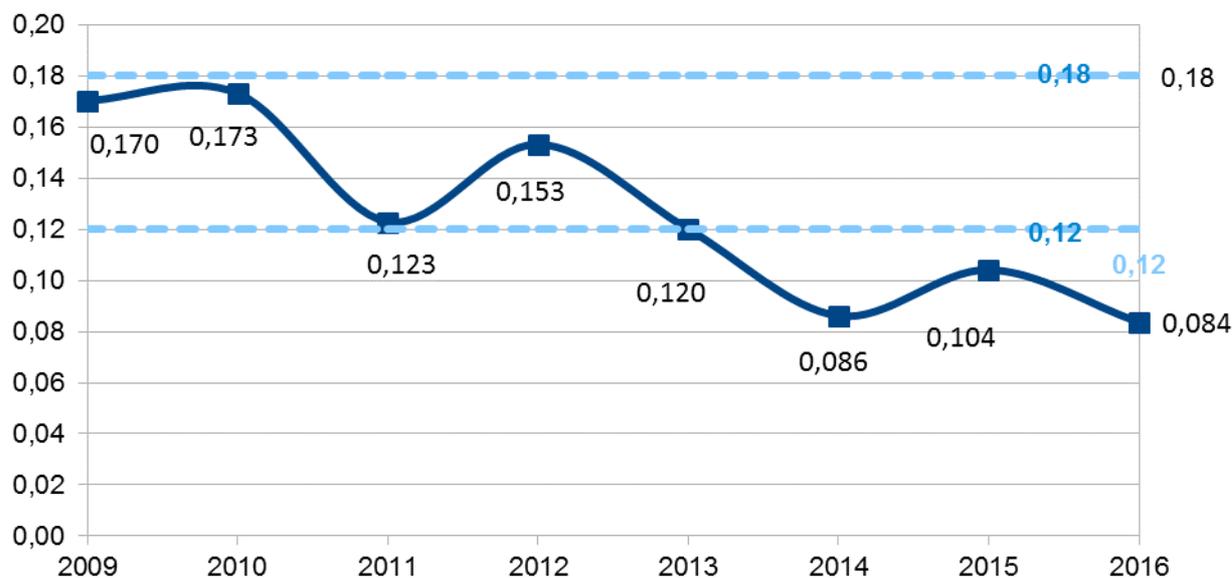
Le nombre de fuites repérées suite à recherche active est reparti à la hausse, suite à la mise en oeuvre d'une recherche nocturne mieux ciblée.

Les casses générées par entreprises tierces sont maintenues et restent limitées.

L'indice linéaire de casses sur canalisations est de 0,084 sur l'exercice 2016, valeur satisfaisante dépassant par ailleurs le seuil bas de l'engagement n°35 (valeur l'ILC comprise entre 0,12 et 0,18).

Indice Linéaire de Casse sur canalisations

I.L.C.



- Pertes en eau :

AXE 1 de la politique de l'eau - Objectif 1.2

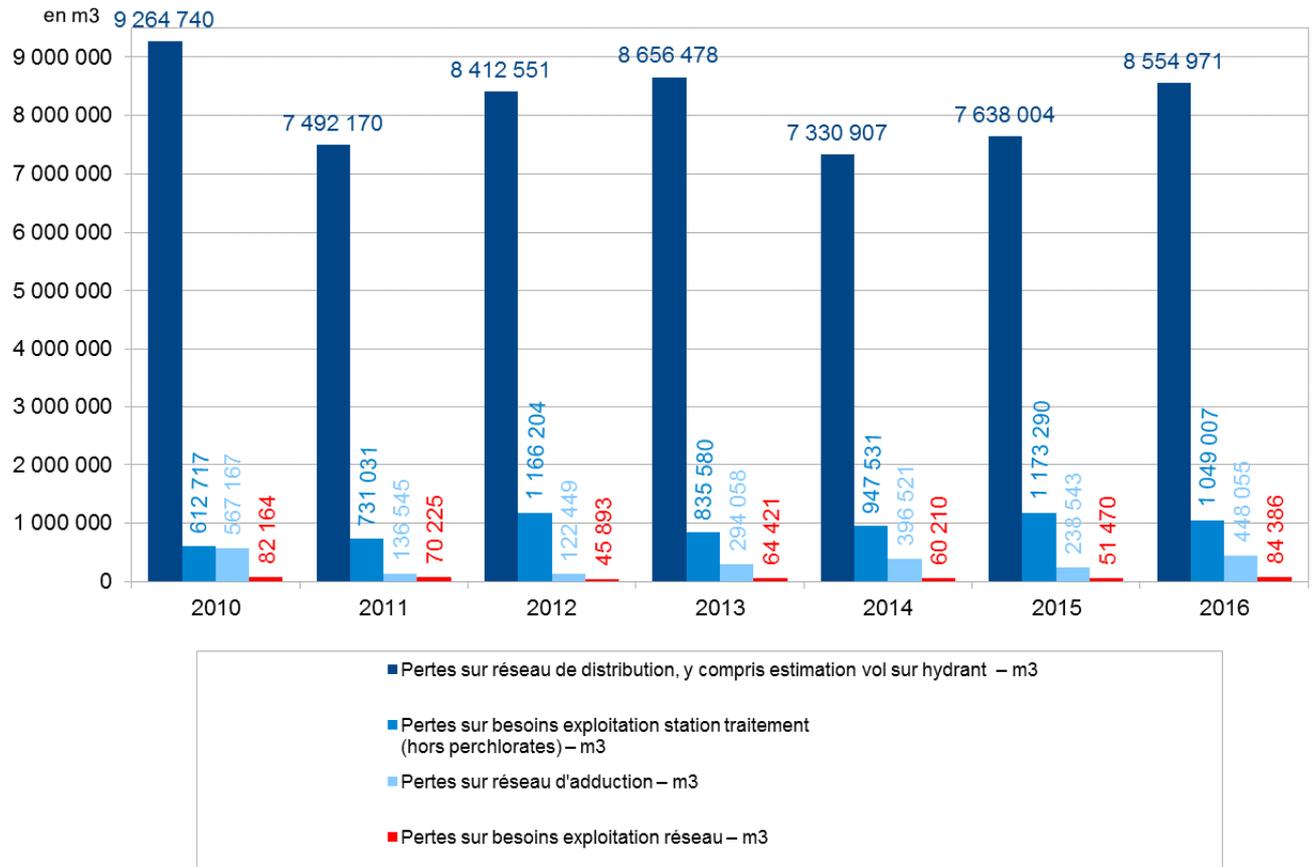
Le tableau suivant présente une synthèse de l'évolution de différents postes de « pertes » en eau entre sa production et sa distribution.

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pertes sur réseau d'adduction – m3	V1	567 167	136 545	122 449	294 058	396 521	238 543	448 055
Pertes sur besoins exploitation station traitement (hors perchlorates) – m3	V5	612 717	731 031	1 166 204	835 580	947 531	1 173 290	1 049 007
Dont mise en décharge - m3		132 585	209 045	648 293	314 084	334 401	536 508	446 971
Dont besoins exploitation station nets (hors mise en décharge) – m3		480 132	521 986	517 911	521 496	613 130	636 782	602 036
Pertes sur besoins exploitation réseau – m3	V12	82 164	70 225	45 893	64 421	60 210	51 470	84 386
Pertes sur réseau de distribution, y compris estimation vol sur hydrant – m3	V13 + V10	9 264 740	7 492 170	8 412 551	8 656 478	7 330 907	7 638 004	8 554 971
Total des pertes en eau (hors perchlorates)		10 526 788	8 429 971	9 747 097	9 850 537	8 735 169	9 101 307	10 136 419

L'année 2016 a fait l'objet d'une hausse significative des pertes en eau de l'ordre de 1 million de m³,

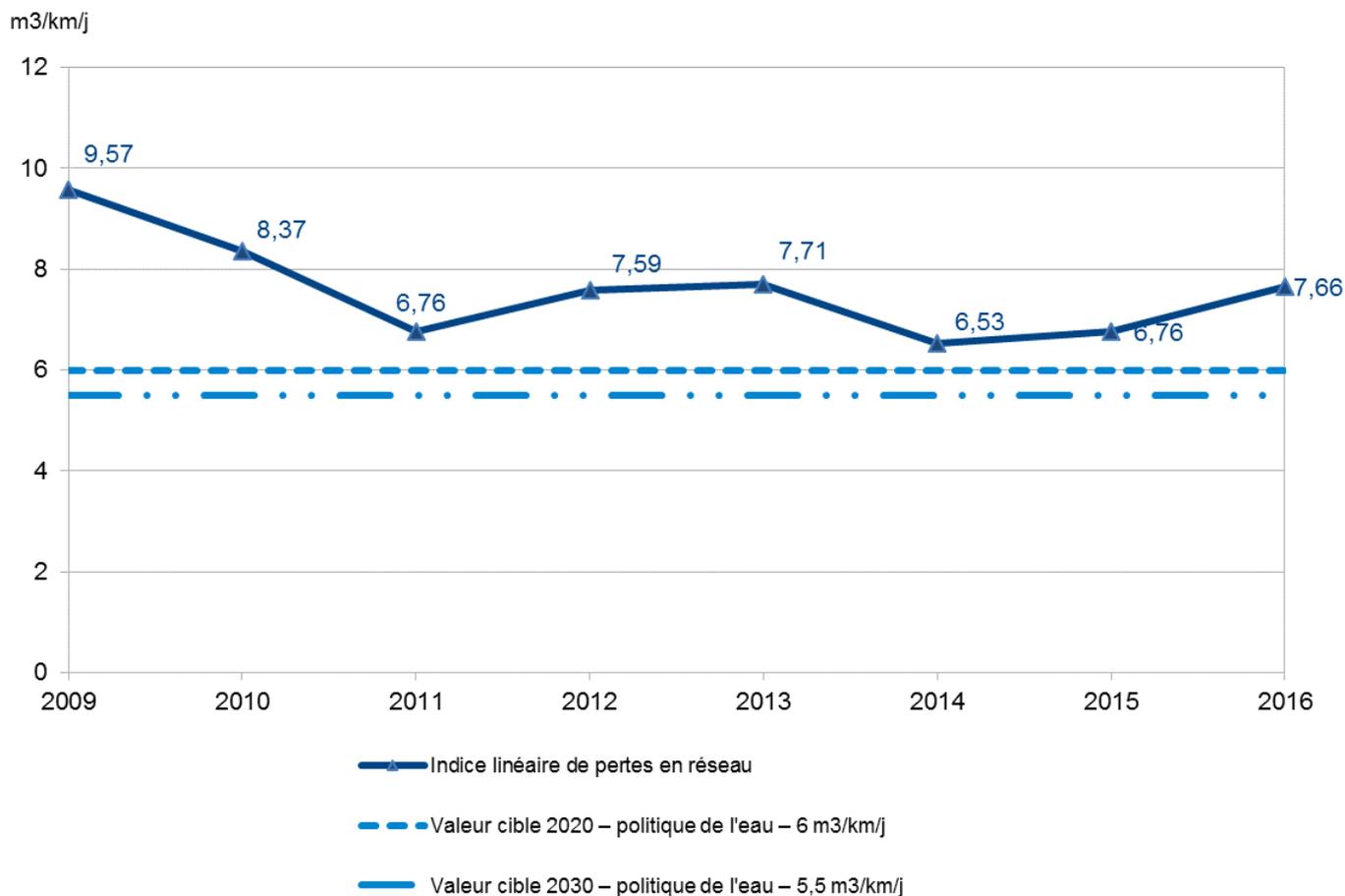
principalement sur le réseau de distribution et dans une moindre mesure sur le réseau d'adduction. Cette hausse reste à considérer au regard de la fiabilité du calcul du volume consommé 2016, ayant conduit à déclasser l'indice de fiabilité de l'indicateur rendement P104-3 à la classe C.

LES PERTES EN EAU



La courbe d'évolution de l'indicateur P106-3, l'indice linéaire de pertes en réseau, repart à la hausse et s'éloigne de l'objectif fixé en 2020 à 6m3/km/j par la politique de l'eau.

Indice linéaire de pertes en réseau - indice ONEMA P106.3



- Avancement de la protection de la ressource

AXE 1 de la politique de l'eau - Objectif 1.4

L'indice d'avancement de protection de la ressource en eau (indicateur P108.3) calculé sur la protection de chaque captage pondéré en fonction du volume prélevé durant l'année 2016 est de 76.6 % sur le territoire de Bordeaux Métropole contre 79.3 % en 2015.

Cette baisse s'explique par la diminution des prélèvements sur les forages éocènes, constatée en 2016, catégorie de forage ayant un indice d'avancement proche de 100%.

86 captages (76.8%) sont dotés de périmètres de protection réglementaires dont 8 font l'objet d'une révision de périmètres de protection.

Un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique portant sur l'autorisation de prélèvement et instaurant les périmètres de protection pour le forage Thil Demon R19 a été signé le 2 septembre 2016.

La procédure d'établissement des périmètres de protection est en cours pour l'ensemble des 26

autres captages, dont les dossiers préalables ont été déposés à l'Agence Régionales de Santé et à la DDTM. Ces dossiers doivent être pour la plus part actualisés et déposés au guichet unique de l'eau.

Il est à noter qu'un indice de 80% est attribué pour chaque ressource lorsque l'arrêté préfectoral de DUP est complètement mis en œuvre.

Cependant, pour obtenir un indice de 100%, une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral doit également être mise en œuvre.

Aussi, le service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole a initié cette procédure en 2012, afin de formaliser toutes les actions de suivi réalisées par le délégataire, permettant de porter pour 2016 à 100% l'indice d'avancement de la protection de la ressource pour 45 captages captant des nappes profondes.

En juillet 2011, quatre captages (galerie de Gamarde, puits rayonnant de Gamarde, galerie Caupian, Thil regard 21) avaient été mis à l'arrêt suite à la mise en évidence d'une contamination notable au perchlorate d'ammonium. Une révision des périmètres de protection pour ce champ captant est en cours. Les teneurs de perchlorates dans ces eaux brutes ont diminué et suite à un avis favorable des hydrogéologues agréés, la remise en service de la galerie de Caupian et du captage Thil R21 a pu s'effectuer respectivement en février et fin mars 2016.

2.4- La gestion durable des nappes souterraines

AXE 1 de la politique de l'eau

- Le SAGE Nappes Profondes de Gironde

AXE 1 de la politique de l'eau

Objectif 1.3 : réduire les prélèvements d'eau dans les nappes profondes, en se dotant de nouvelles ressources structurantes et en favorisant le recours aux ressources alternatives

Le sous-sol girondin, constitué de roches sédimentaires, abrite l'une des plus importantes ressources en eau de bonne qualité du bassin Adour Garonne, les forages s'y sont multipliés au cours du XXème siècle et le suivi qui en est fait depuis plusieurs années, montre la fragilité de ce patrimoine. Des risques de dégradation irréversible de la qualité liés à une surexploitation collective ont pu être mis en évidence (baisse importante du niveau piézométrique).

La nécessité et l'urgence d'un règlement pour la gestion des nappes souterraines de Gironde se sont traduites par l'approbation, par arrêté préfectoral du 25 novembre 2003, d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) "Nappes Profondes de la Gironde" qui a été révisé par arrêté préfectoral le 18 Juin 2013.

Le SAGE Nappes Profondes de Gironde de 2003 a identifié des nappes d'eaux localement surexploitées entraînant un risque fort pour la pérennité de l'alimentation en eau potable ; c'est pourquoi il a arrêté un objectif de réduction des prélèvements dans ces nappes, soit 30 Mm³/an à

horizon 2013. Cet objectif a été scindé (50 % d'économies, 50 % de substitutions), soit 15 Mm³/an de substitution aux prélèvements de la nappe Eocène, d'ici 2013.

Le Sage Révisé de 2013 a relevé les objectifs de réduction des prélèvements dans les nappes profondes : **20 à 25 Mm³/an de substitution sur l'ensemble du Département** à l'horizon 2020-2021.

Cette démarche solidaire **de ressources de substitution** en eau a pour objectif de :

1 – réparer les dommages avérés sur les nappes profondes « déficitaires » ou en « zone à risque de dénoyage (ZAR) :

SAGE 2003 : Eocène centre

SAGE 2013 : Eocène centre et Oligocène Zone à Risque

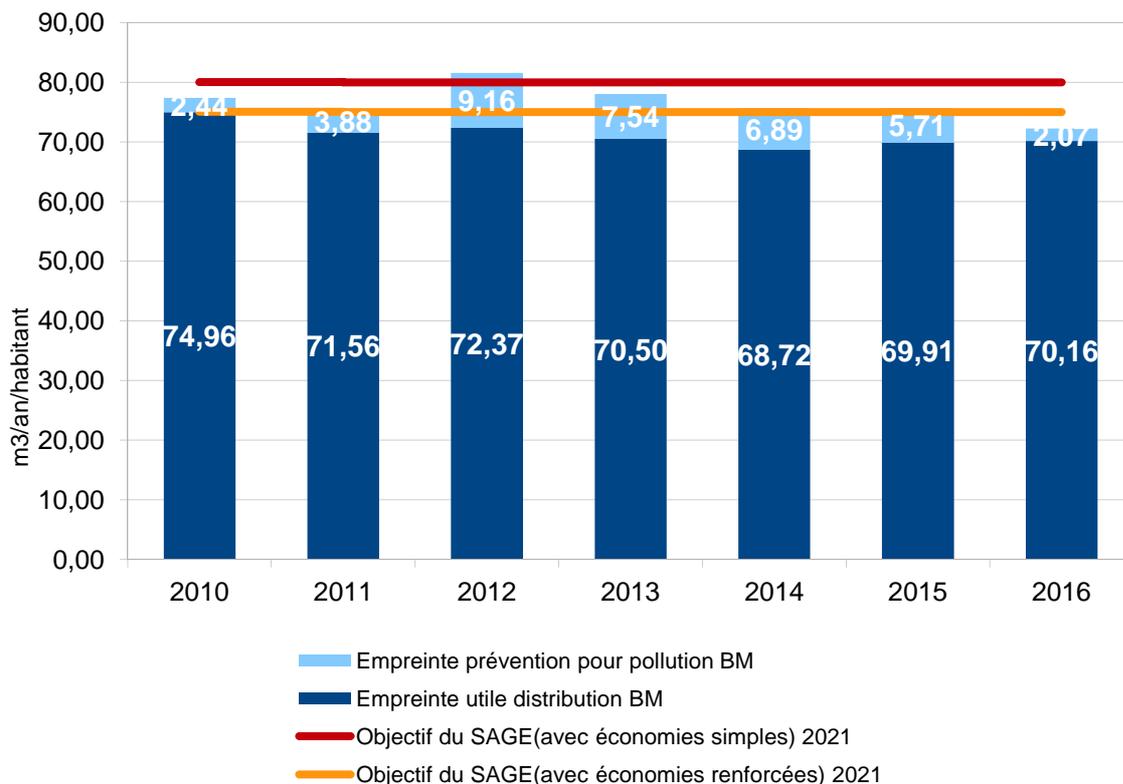
2 – prévoir les besoins complémentaires à l'horizon 2021 au vu de l'évolution du contexte démographique et environnemental.

Dans cette optique, chaque collectivité qui intervient en matière d'eau doit, pour ce qui la concerne, mettre en œuvre les diverses mesures qui lui sont opposables.

3 – atteindre un niveau de prélèvement par habitant et par an à l'échelle du département de 80m³/hab/an avec économie d'eau et 75 m³/hab/an avec économie renforcée.

Le service public de l'eau de Bordeaux Métropole atteint d'ores et déjà cet objectif.

Empreinte annuelle d'un habitant sur la ressource



• Les Ressources de Substitution

AXE 1 de la politique de l'eau - Objectif 1.3

Afin de répondre aux objectifs du SAGE Nappes Profondes de la Gironde, Bordeaux Métropole a engagé, en 2010, une réflexion sur les ressources de substitution en eau potable.

Cette démarche a abouti à la délibération communautaire n°2010-800, en date du 26 novembre 2010, par laquelle Bordeaux Métropole a donné un avis favorable aux propositions faites par la Commission Locale de l'Eau en matière de choix des projets techniques et de gouvernance.

Bordeaux Métropole a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du premier projet dans le cadre d'un consensus le plus large possible avec les collectivités et syndicats concernés. Un certain nombre de principes d'actions ont été dégagés et notamment l'engagement de Bordeaux Métropole, dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage :

- d'associer les collectivités et groupements concernés directement par les projets ressources de substitution,
- de garantir l'application des principes de solidarité et de transparence,
- de mettre en œuvre des solutions d'urgence avec certains services d'eau confrontés à des problèmes immédiats d'accès à la ressource en eau potable.

Afin d'éclairer le choix des décideurs sur le premier projet le plus pertinent à mettre en œuvre, Bordeaux Métropole a fait réaliser au cours du second semestre 2012 une étude d'expertise sur les différents aspects des 3 projets de ressources de substitutions identifiées par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Parallèlement à cette étude d'expertise, Bordeaux Métropole a proposé un nouveau modèle de convention de vente d'eau en gros, ainsi que proposé de faire évoluer les statuts du SMEGREG.

Suite à l'étude d'expertise, par délibération en date du 18 janvier 2013, Bordeaux Métropole a décidé la réalisation, sous sa maîtrise d'ouvrage et dans le cadre de l'exercice de sa compétence Alimentation en eau potable, du projet de ressource de substitution « Oligocène des environs de Sainte Hélène » renommé « Champ captant des Landes du Médoc » pour une production de 10 Millions de m³par an .

L'année 2013 a été consacrée au lancement des études hydrauliques d'intégration de la ressource de substitution dans le réseau Bordeaux Métropole et des études de cadrage du programme du projet de ressource de substitution « Champ captant des landes du Médoc » sur les communes de Saumos et Sainte Hélène, dans l'objectif de le mettre en service le plus tôt possible et avant 2021.

Le 12 Décembre 2014, la première réunion Inter Commission Locale de l'eau « Lacs Médocains » « Nappes profondes » s'est tenue sur la commune de Sainte Hélène. Cette réunion a marqué le lancement d'une concertation élargie avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par le projet.

L'année 2015 a été consacrée à la concertation par la tenue de deux réunions INTERCLE, et sept ateliers thématiques avec les acteurs locaux sur la problématique des impacts du projet sur le milieu hydraulique superficiel et sur la croissance du pin. Au cours de cette année 2015, des simulations hydrogéologiques ont été réalisées et une étude du milieu hydraulique superficiel a été

amorcée.

L'année 2016 a été consacrée à la poursuite des études afin :

- d'affiner les simulations du modèle hydrogéologique en recherchant le positionnement optimum du champ captant
- de simuler les conséquences de l'abaissement de la nappe du plio-quadernaire vis-à-vis de la croissance du pin à partir du modèle de l'INRA

2.5- Projets 2016-2017

Axe 5 de la politique de l'eau : donner à l'eau sa place dans les projets urbains

Objectif 5.3 : renforcer la protection contre les inondations fluvio-maritimes et pluviales

- Projets finalisés en 2016 :

L'année 2016 a été marquée par :

- **Le déplacement des canalisations d'eau potable dans le cadre des travaux de la ligne D du tramway.** En mars 2016 ont débuté les opérations de déplacement des réseaux sur le parcours de la future ligne D du tramway de Bordeaux Métropole. Pour les réseaux d'eau potable, l'année a été consacrée aux travaux sur la commune de Bordeaux : cours de Tournon, place Tourny, rue Fondaudège et rue Croix de Seguey. Près de 1800 mètres de canalisation de distribution (du diamètre 100mm au diamètre 300mm) ont été posés et 342 branchements renouvelés. Des travaux importants sur des canalisations de transport ont également été engagés : le renouvellement de 70 mètres de canalisation diamètre 600mm entre la rue du Docteur Albert Barraud et la rue Francis Martin, et la pose de 130 mètres de canalisation diamètre 800mm en lieu et place de deux canalisations diamètre 600mm, entre la rue Paulin et la rue Matignon.
- **Démarrage des travaux d'eau potable sur le quartier Saint-Jean – Belcier dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique.** En 2016, renforcement du tronçon de transport compris entre la rue de Tauzia et la rue des Terres de Borde, comportant un forage dirigé de diamètre 500mm et une pose en galerie sous voies ferrées d'une canalisation de diamètre 400mm en PRV
- La finalisation de la réalisation de la liaison du Blayet entre l'aqueduc de Budos et la conduite dite des « 100 000 m³/j » afin de sécuriser la cote 40 (seconde phase : station de pompage)
- La création du piézomètre Cap de Bos : l'objectif était de pouvoir tester le potentiel aquifère du champ captant de Cap de Bos. Les tests de pompage réalisés sur ce puits ont été négatifs. Cependant, l'utilisation de cet ouvrage en piézomètre permettra d'obtenir des informations utiles sur le champ captant.

L'année 2017 devrait être marquée par :

- La poursuite des travaux de dévoiement des réseaux dans le cadre du projet de ligne D du tramway,

- La poursuite des travaux sur le quartier saint Jean Belcier dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique,
- Les travaux de renforcement de réseaux autour de la gare Saint Jean, pour assurer une défense incendie satisfaisante du futur Technicentre (financement des travaux par SNCF par le biais d'une offre de concours),
- Les dévoiements de réseaux côté rive droite pour permettre les travaux de préparation du futur pont JJ Bosc,
- La réalisation de la couverture des filtres à sable de l'usine de production de Gamarde,
- Le tubage de l'aqueduc du Taillan dans le cadre des travaux du Tram D.

2.6- Les services aux usagers

Axe 3 de la politique de l'eau – Objectif 3.3

Depuis le 1^{er} janvier 2013 et l'entrée en application de l'avenant n°9 au traité de concession, de nouveaux engagements du service public de l'eau en matière de service aux usagers ont été introduits et traduits dans une Charte Usagers. Pour le service de l'eau potable, 12 engagements ont été définis, portant par exemple sur le délai de réponse aux questions portant sur la qualité de l'eau, le délai de transmission d'un devis de branchement ou encore d'avertissement en cas de coupure d'eau programmée. Le non respect de ces engagements donne droit à une remise de -10 m3 sur la facture de l'abonné concerné.

En 2016, 20 abonnés ont sollicité et bénéficié de la remise de -10 m3 suite au non-respect par le service public de l'eau d'un des engagements de la Charte.

Le contrat de concession prévoit également le suivi d'indicateurs de performance à fréquence régulière (mensuelle, trimestrielle ou annuelle). 18 indicateurs ont ainsi été élaborés, rejoignant les engagements de la Charte, afin d'apporter un haut niveau de qualité de service aux différentes étapes du parcours de l'utilisateur : délai d'abonnement, délais relatifs aux branchements d'eau, réponses aux demandes par courriers et par téléphone, respect d'une plage horaire pour les rendez-vous, etc.

En matière de qualité de service à l'utilisateur, l'évolution des indicateurs entre les années 2015 et 2016 reste difficile à analyser du fait de l'introduction d'un nouveau système d'information clientèle chez le délégataire en 2015, qui a modifié les référentiels de données clientèle et les processus métiers. Le déploiement de ces nouveaux outils a impacté fortement l'activité des équipes du délégataire et a notamment induit des décalages d'éditions de factures et des délais de réponses plus longs qu'auparavant.

Les principales perturbations relevées causées par l'introduction de ces nouveaux outils sont :

- Les factures des abonnés mensualisés (recevant une seule facture par an et payant par anticipation mensuellement) font apparaître une consommation erronée au recto de la facture depuis le déploiement en 2015,
- De gros retards de facturation ont été observés en 2015 et 2016,
- De gros retards de traitements des dossiers de dégrèvements, ainsi que des arrivées/départs ont également été observés en 2015 principalement, ainsi qu'une saturation de l'accueil téléphonique,
- Un calcul erroné de l'eau en compteur impactant de nombreux indicateurs a conduit aux difficultés rencontrées aujourd'hui dans l'analyse des volumes consommés en 2015 et 2016.

Malgré ce contexte, on peut souligner l'amélioration du taux de prise d'appels en 2016 par rapport à 2015, qui s'établit à 92% contre 85% en 2015, retrouvant son niveau de 2013 et dépassant ainsi légèrement la valeur objectif de 90%. Les taux de réponse aux contacts écrits qui s'étaient fortement dégradés en 2015 suite à une fiabilisation du calcul de l'indicateur s'améliorent sur

l'année 2016, passant de 66% en 2015 à 83% en 2016 pour la lettre d'attente sous 8 jours ouvrés et de 81% en 2015 à 91% en 2016 pour la réponse définitive sous 30 jours ouvrés ; ces résultats restent néanmoins inférieurs à ceux constatés en 2014.

Néanmoins, l'enquête de satisfaction réalisée chaque année montre une dégradation de la satisfaction globale des usagers de l'entreprise régionale interrogés, passant de 86% de satisfaits en 2015 à 71% de satisfaits en 2016. Le résultat de cette enquête est corroboré par le résultat de l'indicateur contractuel 41.14 relatif au taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés qui se dégrade, passant de 12,88 en 2015 à 15,09 en 2016.

S'agissant du renouvellement des compteurs, on constate une forte diminution des dépenses qui y sont consacrées : sur la période 2012-2021, le délégataire prévoit de dépenser 920k€ de moins que le montant prévu à l'avenant 9, ce qui représente une diminution de 15% du montant consacré à ces renouvellements. Jusqu'en 2012, le nombre de compteurs renouvelés chaque année représentait environ 4% du parc. Depuis 2013, ce taux a décru chaque année pour atteindre 1,1 % en 2016. En parallèle, et logiquement, le parc compteurs vieillit chaque année depuis 2013 : le parc complet a vieilli d'une année entre 2012 et 2016 (10,3 ans en 2012 contre 11,3 ans en 2016) et celui des compteurs de diamètre inférieur ou égal à 20, qui représentent près de 97% du parc, a vieilli d'une année et demi (9,9 ans en 2012 contre 11,4 ans en 2016).

En matière de télérelève, aucun des quatre indicateurs n'a atteint les valeurs seuil en 2016. S'agissant du fonctionnement des récepteurs, la mesure, fiabilisée en 2016, permet de constater que, sur les 271 récepteurs installés, des récepteurs indispensables à la couverture complète du territoire ont été régulièrement en défaut au cours de l'année. Suez Eau France doit poursuivre ses efforts pour maintenir le parc des récepteurs en état de fonctionnement. S'agissant du fonctionnement global du système, les taux d'index journaliers et d'accès au service s'établissent respectivement à hauteur de 90% et 92%, pour des valeurs objectif de 95% et 97%. Ces résultats donnent une vision quantitative de la collecte des index télérelevés, mais ne permettent pas d'évaluer la qualité et donc la fiabilité de ceux-ci. La mesure de la fourniture effective des services doit faire l'objet d'échanges entre Suez Eau France et Bordeaux Métropole afin de refléter au mieux la qualité des services mis réellement à disposition des abonnés.

2.7- L'observatoire du goût de l'eau

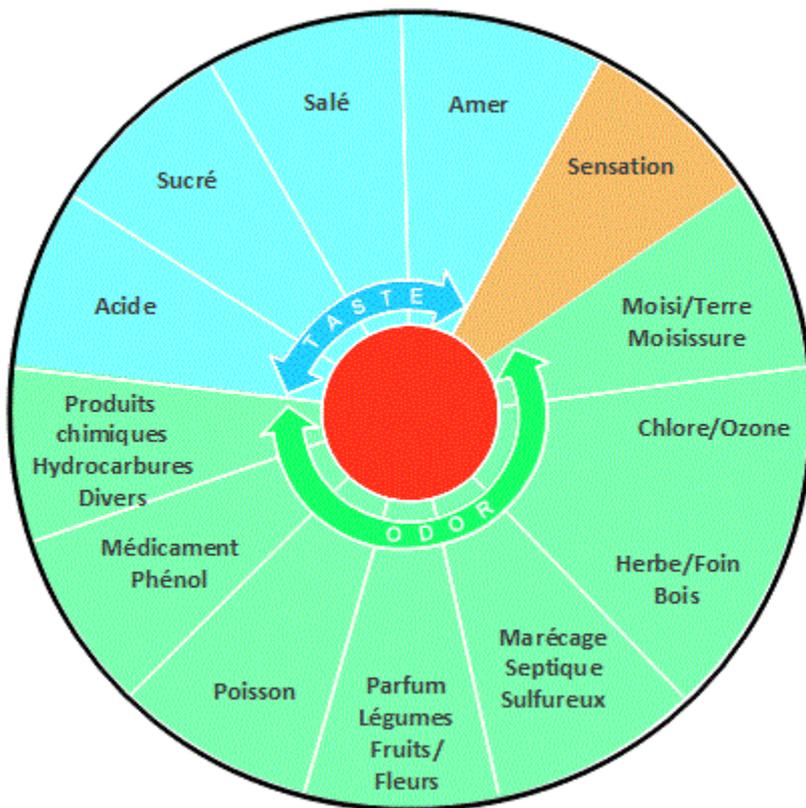
Le contrôle sanitaire réalisé sur Bordeaux Métropole témoigne d'une très bonne qualité de l'eau tant sur les paramètres physico-chimiques que sur les paramètres bactériologiques. Pour autant, le service de l'eau a enregistré 824 réclamations qualité eau en 2016, dont 10 % portent sur les goûts et odeurs de l'eau.

Un observatoire du Goût de l'Eau a été créé avec pour objectif compléter le dispositif de suivi et de contrôle de la qualité de l'eau en incluant des paramètres sensoriels que sont le goût et l'odeur.

Durant l'année 2016, 7 sessions de formation ont été organisées. Ce sont 56 goûteurs qui ont été sensibilisés à la dégustation de l'eau sur le territoire de Bordeaux Métropole. Une fois formés, les goûteurs d'eau s'engagent à enregistrer au moins 2 dégustations par mois sur le site internet www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr.

En 2016, un total de 613 observations a été enregistré.

80% des goûteurs d'eau sont satisfaits du goût et de l'odeur de l'eau distribuée par le réseau public.



2.8- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

Axe 4 de la politique de l'eau - Objectif 4.3

Le 16 décembre 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole a acté la mise en œuvre du dispositif Oudin-Santini sur la base d'une contribution annuelle de 200 000 € qu'il a été décidé de grouper sur trois années, soit un montant total de 600 000 € pour les exercices 2016, 2017 et 2018, répartis en trois enveloppes :

- une enveloppe Appel à projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau: 340 000 €,
- une enveloppe affectée à des actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau en lien avec les accords en cours : 500 000 €.
- une enveloppe affectée à des actions de prospection et d'analyse comparative, d'évaluation des projets sur place et de communication : 60 000 €.



Aucun appel à projet n'a été lancé en 2015.

S'agissant de la coopération décentralisée, Bordeaux Métropole a décidé par délibération du 31 octobre 2014 d'affecter une partie de l'enveloppe affectée aux actions de coopération décentralisée au financement de deux projets d'étude dans le domaine de l'eau : l'un au Mexique dans le cadre de son accord signé avec la Zone métropolitaine de León (Etat du Guanajuato), et l'autre, en Inde, dans le cadre de son projet d'accord avec la région métropolitaine d'Hyderabad (nouvel Etat du Telangana).

Dans le cadre de l'accord de coopération avec le Mexique, Bordeaux Métropole a accueilli une délégation mexicaine en juin 2016.

3- Compte rendu financier 2016 du service de l'eau

AXE 3 de la politique de l'eau - Objectif 3.1

3.1. Principaux flux financiers de Suez Eau France

L'avenant n°9 adopté le 21/12/2012 par le Conseil métropolitain a permis de contractualiser sur une nouvelle prévision financière à compter de l'exercice 2012. Le présent rapport compare donc le réalisé de l'exercice 2016, au réalisé des années précédentes et à cette nouvelle prévision jointe en annexe 11.1 du traité modifié par l'avenant n°9.

ANALYSE DES COMPTES

Soldes d'exploitation – comparaison 2016 vs 2015 : une trésorerie d'exploitation en baisse apparente, plus que compensée par un effet BFR positif

Le total des recettes restant au délégataire ont représenté 72,2 M€ en 2016, soit une amélioration apparente de +0,5 M€ (+0,7%) par rapport à 2015.

Cette amélioration ne semble pas imputable aux ventes d'eau, celles-ci progressant très peu facialement (+0,04 M€/ +0,1%). Toutefois, la surestimation en 2015 des volumes estimés (eau en compteur) et du chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau, porté à la connaissance de Bordeaux Métropole en mars 2017 et imputé par le délégataire à l'outil Odyssee, rend délicate toute analyse de l'évolution du chiffre d'affaires entre 2015 et 2016. Ces variations inter-annuelles se neutralisant, seule l'analyse des volumes et du chiffre d'affaires cumulés à fin 2017 aura vraiment du sens, soit une fois le cycle de facturation au titre de 2016 complètement révolu.

Les recettes de travaux facturables, dont le périmètre a été revu à la hausse en 2016 à titre rétroactif depuis 2012, s'améliorent encore cette année de +0,7 M€ (+16,4%) par rapport à l'année dernière, dans une proportion nettement supérieure à celle des branchements réalisés, ce qui pourrait indiquer une progression de ces recettes du fait des autres travaux. Malheureusement, la fiabilité de la répartition des recettes de travaux entre les travaux de branchements et les autres travaux, n'a pas fait l'objet d'amélioration de la part du délégataire.

Les diminutions des recettes complémentaires¹, qui ont donné lieu cette année à des abandons par le délégataire d'indemnités pour frais de recouvrement majorées, facturées à tort par le délégataire aux abonnés professionnels en 2015, et des recettes accessoires², du fait notamment de la diminution des valorisations d'économie d'énergie, représentent quant à elles -0,2 M€.

Les charges d'exploitation, qui atteignent 40,9 M€ sur l'exercice, augmentent pour leur part de 1,6 M€ (+4,2%) par rapport à 2015. L'exercice 2016 se caractérise par des évolutions très significatives, notamment sur les postes Informatique et Personnel. Concernant l'informatique (+0,95 M€), il s'agit de surcoûts générés par Odyssee par rapport au plafond contractuel de 700 k€ attribué à la contribution du contrat métropolitain au développement du système d'information de Suez Eau France depuis l'avenant 9. Concernant le personnel (+0,84 M€), à effectif Equivalent Temps Plein économiques constant par rapport à 2015, il s'agit d'un glissement de charges de personnel immobilisées dans la valorisation des investissements en charges de personnel d'exploitation.

La trésorerie d'exploitation s'établit dès lors à 31,3 M€ en diminution de -1,1 M€ (-3,5%).

Le cycle d'exploitation a généré en 2016 un excédent de trésorerie (variation de besoin en fonds de roulement de -4,8 M€, quasi symétrique du besoin constaté en 2015 soit une amélioration des flux de trésorerie de 9,8 M€ par rapport à 2015), qui s'explique principalement par la diminution des créances clients correspondant à la part estimée du chiffre d'affaires (eau en compteur).

La trésorerie nette d'exploitation résultante s'élève ainsi à 36,2 M€, en hausse de +8,7 M€ (+31,5%) à fin 2016 par rapport à 2015.

Par rapport à la prévision : des recettes qui lui demeurent inférieures mais une trésorerie nette d'exploitation désormais supérieure à la prévision en cumul

L'ensemble des recettes d'exploitation, s'établissent à -5% (-3,8 M€) de la prévision sur l'exercice 2016, et -2,4% (-8,76 M€) en cumul 2012-2016.

A fin 2016, en cumul les volumes vendus demeurent inférieurs de 1% (-2 millions de m³) à la prévision. L'effet volume cumulé à un effet prix en-deçà de la prévision (+1,28% pour +6,97% prévus depuis 2012 pour le coefficient de révision des prix de base) expliquent que le chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau reste globalement inférieur à la prévision de -13,3 M€ (-4%) en cumul sur 2012-2016.

¹ Frais d'accès au service, petites interventions et pénalités, majorations et intérêts

² Rémunération des activités de facturation et encaissement des redevances pour compte de tiers, valorisation des économies d'énergie

Les recettes complémentaires restent inférieures à la prévision sur l'exercice (-0,3 M€ / -20%) comme en cumul (-0,8 M€ / -9,8%), les recettes accessoires très proches de la prévision sur l'exercice lui restent inférieures de -0,06 M€ / -1,6% en cumul. Enfin, les recettes liées aux travaux facturables dépassent très largement désormais la prévision (+1,1M€ / +29% sur l'exercice et +5,4 M€ / 30% en cumul), du fait de la réintégration d'une partie du périmètre de cette activité jusque là non intégrée dans les comptes de la concession, intervenue en 2016.

Les charges d'exploitation ont été inférieures à la prévision de 1,5 M€ sur 2016 et sont en retrait de 5,52 M€ en cumul depuis 2012 (-2,7%), malgré la réintégration d'un volant de charges non prévus liés à l'élargissement du périmètre de l'activité des travaux facturables, ainsi qu'à la bascule de 1,9 M€ de charges des investissements en exploitation (dépassement de plafonds contractuels).

En cumul, pour citer les principaux postes de charges : les charges de personnel sont en ligne avec la prévision, la sous-traitance (-5,5 M€ / -12,8%) notamment liée à l'entretien du réseau lui est très inférieure, ainsi que l'énergie (-1,4 M€ / -12,9%). A contrario, les coûts informatiques dépassent la prévision de 2,1 M€ (+33%).

La trésorerie d'exploitation demeure inférieure à la prévision de -2,3 M€ (-6,9%) sur l'exercice 2016, et de -3,2 M€ (-2,1%) en cumul. Après prise en compte de l'amélioration du BFR similaire sur l'exercice 2016 et en cumul 2012-2016 (qui vient augmenter le flux de trésorerie de +4,9 M€) la trésorerie nette d'exploitation s'établit +2,6 M€ (+7,8%) au dessus de la prévision en 2016 et +1,7 M€ en cumul 2012-2016 (+1,1%).

Une trésorerie disponible demeurant nettement supérieure à la prévision en cumul

En 2016, les investissements physiques réalisés atteignent 13,5 M€ hors flux de remboursement de la dette et hors subventions, soit un dépassement de la prévision initiale pour cet exercice de 3,76 M€. Ce dépassement provient notamment du décalage des déplacements de canalisations liées aux travaux du tramway, prévus sur 2012-2014 et reprogrammés sur 2012-2017.

Le rattrapage progressif du programme d'investissements prévu, initié en 2015, permet de résorber l'écart entre les investissements physiques réalisés et ceux prévus au PPPI de l'avenant 9, à -5,5 M€ sur la période 2012-2016 (pour des écarts constatés de -12,79 M€ fin 2014 et -7,67 M€ fin 2015 avant déduction des investissements déclarés pour ces exercices des charges immobilisées en dépassement du plafond contractuel). Ce résultat est le fruit du travail commun mené entre délégant et délégataire sur le programme d'investissements conduisant à une re-planification en cours d'année. Par rapport à la re-prévision du programme d'investissements mise au point entre les parties en 03/2016, l'écart n'est ainsi plus que de -0,3 M€.

A fin 2016, le délégataire avait perçu 0,41 M€ de subventions supplémentaires sur l'exercice et 2,2 M€ en cumul depuis 2012 par rapport à la prévision et 0,9 M€ d'avances en moins en cumul.

Une fois additionnés la trésorerie nette d'exploitation et le total des flux d'investissements (remboursement de la dette, subventions et avances comprises), le solde de trésorerie avant IS, frais et produits financiers s'établit à 20,75 M€ sur 2016 et 41,9 M€ sur 2012-2016, soit -0,7 M€ par rapport à la prévision initiale sur l'exercice 2016, mais toujours +8,5 M€ au dessus de la prévision en cumul 2012-2016.

En cumul depuis l'origine du contrat, la trésorerie dégagée par le contrat avant prise en compte de l'IS, des frais et produits financiers, s'établit à 102,8 M€ courants, soit une amélioration de 8,5 M€ courants par rapport à la prévision au 31/12/2016, pour un solde de trésorerie cumulé prévisionnel en fin de contrat de 259 M€.

RESERVES DE BORDEAUX METROPOLE

A l'issue du contrôle des comptes 2016 de la délégation, Bordeaux Métropole émet des réserves qui portent principalement :

Concernant la forme, sur

- l'absence dans les comptes présentés par le délégataire du solde de trésorerie cumulé, avant IS, frais et produits financiers, depuis l'origine du contrat (solde n°13 du tableau des flux de trésorerie tel que présenté à l'annexe 11.1 du traité de concession), ce qui contrevient aux stipulations de l'article 78.2.1 du traité de concession ;
- l'absence d'inventaires comptables sur le modèle contractuel ;

Concernant le fond, sur

- les recettes liées aux ventes d'eau déclarées sur 2015 et 2016, respectivement majorées et minorées, au même titre que les volumes vendus, du fait d'une surévaluation en 2015 des ventes d'eau estimée (eau en compteur) suite à la bascule sur le nouvel outil clientèle, Odyssee ;
- les recettes de travaux facturés aux tiers de 1992 à 2011, probablement sous-évaluées comme l'étaient celles des exercices 2012 à 2014 avant les correctifs intervenus en 2016 et, sur la forme, dont la répartition faite entre les travaux de branchement et les autres travaux n'est pas fiable ;
- les recettes accessoires perçues de la SGAC, établies sur la base d'un nombre de factures émises ayant doublé pour les clients mensualisés depuis le passage sur Odyssee, ce qui est une anomalie ;
- les charges d'énergie, qui omettent le remboursement de CSPE qui aurait dû intervenir en 2016 au titre de l'exercice 2015 ;
- la très forte progression des charges informatiques (+55% par rapport à 2015, +33% par rapport à la prévision), provenant de la refacturation d'une quote-part des coûts de conception, déploiement, exploitation, maintenance et formation Odyssee, ce qui pour Bordeaux Métropole représente un détournement de clauses contractuelles (plafonnement à 700 k€ / an de la participation de la concession au développement du système d'information national...) ;
- les montants d'investissements de la ligne « Domaine privé hors compteurs », dont après examen détaillé des inventaires, il s'avère qu'ils recouvrent des biens propres, voire pour partie étrangers à l'objet du service.

3.2. Principaux flux du budget principal de Bordeaux Métropole (eau potable)

Les chiffres présentés dans cette partie sont issus de la situation du budget principal de Bordeaux Métropole au 12 juin 2017 et non du compte administratif définitif. Les chiffres sont présentés en euros.

Dépenses de fonctionnement

Programme/Opération	Mandaté 2016
----------------------------	---------------------

Contrat concession	29 400
Coopération décentralisée	29 400
Exploitation Eau Potable	108 950
Exploitation Eau potable	108 950
Gestion de la ressource en eau	201 980
Gestion des ressources en eau (SMEGREG)	201 980
Total général	340 330

Les crédits ouverts au titre de la coopération décentralisée ont été engagés sur 2 volets : coopération décentralisée et solidarité internationale (SaciWaters en Inde, associations Eau Vive, Afoulki, Hydraulique Sans Frontières).

La contribution au SMEGREG respecte l'enveloppe prévue (201 980 €).

Les études et recherches dans le domaine de l'eau potable ont porté sur la mise en œuvre de la révision quinquennale du contrat de concession ainsi que sur la réalisation d'un audit du protocole de comptage et de calcul du rendement.

Recettes de fonctionnement

Programme/Opération	Mandaté 2016
Contrat concession	845 295
Contrat de concession - flux divers	643 013
Coopération décentralisée	202 282
Exploitation Eau Potable	202 263
Exploitation Eau potable	98 212
Redevance d'occupation domaine public concédé	104 051
Total général	1 047 558

Les recettes de fonctionnement en eau potable sont constituées :

- des frais de contrôle versés par le concessionnaire d'eau potable à hauteur de 643 013 €.
- de la récupération des sommes dues au titre de la coopération décentralisée auprès du concessionnaire d'eau potable (202 282 €).
- des subventions de l'agence de l'eau versées au titre des études conduites par Bordeaux métropole (98 212 €).
- de la redevance d'occupation du domaine public versée par le concessionnaire d'eau potable pour 104 051 €.

Dépenses d'investissement

Programme/Opération	Mandaté 2016
Branchements eau potable	13 942
Réfection chaussée - Branchements plombs	13 942
Gestion de la ressource en eau	110 672
Protection des sources	110 672
Ressources de substitution eau potable	129 664
Ressources de substitution eau potable	129 664
Total général	254 278

Les crédits destinés à la gestion de la ressource en eau ont permis la mise en œuvre d'un partenariat de recherche avec l'Agora ainsi que la réalisation d'études prospectives pour l'exploitation de ressources complémentaires.

Dans le cadre du projet ressources de substitution en eau potable, des crédits ont été consacrés au programme détaillé, à la maîtrise d'œuvre des forages, à l'étude des relations entre la nappe superficielle et la nappe profonde ainsi qu'à l'étude de la croissance du pin en lien avec l'INRA.

3.3 Financement des investissements

L'avenant n°9 ayant permis de remettre à plat le programme d'investissements pour la période 2012-2021, en reportant la part non réalisée de ses engagements passés sur la période à venir, le tableau ci-après présente les investissements réels annuels 2016 et cumulés sur la période 2012-2016, comparés aux investissements prévus sur les mêmes périodes.

Les écarts cumulés sur 2012-2016 entre le réel et le prévisionnel, mis en exergue par ce tableau, sont commentés ligne à ligne dans le tableau qui suit.

Le travail commun mené entre délégant et délégataire sur le programme d'investissements et sa re-planification en cours d'année ont commencé à porter leurs fruits en 2015 où pour la première fois depuis 2012 le volume des investissements réalisés sur l'exercice était supérieur à la prévision initiale. Cela s'est confirmé en 2016 avec des investissements, qui dépassent la prévision de **3,76 M€**

Ce dépassement se répartit en :

- **+0,42 M€** sur les investissements de premier établissement, télérelève et investissements dits du « domaine privé » compris, qui s'expliquent essentiellement par des travaux non prévus initialement – liaison Blayet entre l'aqueduc de Budos et la canalisation dite des 100 000 m3 (FAD 1007, +0,33 M€), fin des travaux liés à l'intégration de Bouliac dans le périmètre de la concession métropolitaine et autres interconnexions (FAD 1004 et 1006, +0,1 M€) - ;
- **+3,67 M€** sur les investissements de renouvellement patrimonial principalement du fait du report des déplacements de canalisations liées aux travaux du tramway initialement prévu sur 2012-2014 et reprogrammés sur 2012-2017 (FAD 210, +3,66 M€) ;
- **-0,33 M€** sur les investissements de renouvellement fonctionnel du fait essentiellement du retard des travaux de réhabilitation de l'aqueduc de Budos, que le délégataire voulait coordonner avec les travaux SNCF d'extension du TGV au sud de Bordeaux (FAD 120, - 0,95 M€) et, à contrario, la poursuite de la stratégie d'accélération des renouvellements fonctionnels de branchements et de canalisations (FAD 100 et 110, +0,4 M€) en vue de

réduire fuites et casses et d'améliorer ainsi le rendement du réseau, ainsi que l'accélération du renouvellement courant dans les usines (FAD 130 à 133, +0,28 M€). A ces écarts sur les investissements physiques s'ajoute l'écrêtement des coûts de main d'œuvre immobilisés en dépassement des plafonds convenus avec Bordeaux Métropole pour -0,06 M€ sur 2016.

Ecart détaillé par investissement entre réalisé, prévision de l'avenant 9 et reprévision sur l'exercice 2016 et en cumul depuis 2012

FAD	Milliers d'euros courants	Réel 2016	Prév. 2016 Avt 9	Reprév. 2016	Ecart (R-P) 2016	Ecart (R-RP) 2016	Réel 2016 cumulé/2012	Prév. 2016 cumulé/2012	Reprév. 2016 cumulé/2012	Ecart (R-P) cumulé 2016	Ecart (R-RP) cumulé 2016
100	Renouvellement des canalisations (hors tramway)	1442	1279	1361	163	81	7 777	6 474	7 695	1303	81
110	Renouvellement structurel des branchements	1 538	1 351	1 140	247	458	10 066	6 696	9 608	3 370	458
	dont plomb	93	0	0			568	0	476		
	dont hors plomb	1506	0	0			9496	0	7990		
120	Renouvellement courant des aqueducs	10	962	11	-952	-1	491	1432	491	-941	-1
	Renouvellement courant des usines, forages et réservoirs, dont :	2 354	2 077	2 434	277	-80	8 936	8 643	9 076	352	-80
130	Renouvellement courant usines : électromécanique & CAG	1650	1396	1699	254	-49	5 912	5 801	5 961	111	-49
132	Renouvellement courant usines : étanchéité / génie civil	199	294	294	-96	-95	1227	1325	1323	-98	-95
133	Renouvellement courant usines : autres	504	386	441	118	63	1855	1517	1732	338	63
				0	0	0	0	0	0	0	0
140	Renouvellement bâtiments domaine concédé	241	174	240	67	1	1052	732	1051	260	1
			0	0	0	0	0	0	0	0	0
850bis	Renouvellement additionnel télérelève	-1	63	10	-64	-11	8	181	19	-173	-11
	REGULARISATION SUITE AUDIT	-63	0	0	-63	-63	-1884	0	-1820	-1884	-63
	RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL	5 581	5 907	5 196	-326	385	26 506	24 218	26 120	2 287	385

FAD	Milliers d'euros courants	Réel 2016	Prév. 2016 Avt 9	Reprév. 2016	Ecart (R-P) 2016	Ecart (R-RP) 2016	Réel 2016 cumulé/2012	Prév. 2016 cumulé/2012	Reprév. 2016 cumulé/2012	Ecart (R-P) cumulé 2016	Ecart (R-RP) cumulé 2016
101	Renouvellement des canalisations - lutte contre les eaux roses	524	396	400	128	124	1758	1745	1634	14	124
131	Renouvellement courant usines : réhabilitation forages	314	521	510	-207	-196	1581	1980	1777	-399	-196
200	Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71)	995	749	967	246	28	5 033	6 033	5 005	-1000	28
210	Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway (base)	3 655	0	3 575	3 655	80	14 428	21431	14 348	-7 003	80
320	Conduite Cap de Bos - Caupian		0	0	0	0	875	504	875	371	0
	Plan d'action plomb 2005-2013 (hors renouvellement récurrent) - part patrimoniale	69	66	352	3	-283	31094	31227	31377	-133	-283
586	Conduite Cap Roux - Cote 40		0	0	0	0	0	1355	0	-1355	0
700	Programme de lutte contre les eaux rouges base	135	186	183	-51	-48	1200	877	1248	323	-48
680,5	Traversée Garonne (Pont de Pierre) + renforcement quai Brazza V1		0	0	0	0	0	1405	0	-1405	0
800	Remplacement des compteurs sans télérelève	400	502	443	-102	-43	3 906	2 527	3 949	1 379	-43
800,4	Remplacement de compteurs : complément télérelève		6	20	-6	-20	0	76	20	-76	-20
1011	Renouvellement des canalisations en amiante			0							
1012	Déplacements de canalisations : BHNS			0							
1013	Renouvellement canalisations capacité hydraulique			0							
	RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL	6 093	2 426	6 450	3 667	-357	59 875	69 159	60 232	-9 284	-357

FAD	Milliers d'euros courants	Réel 2016	Prév. 2016 Avt 3	Reprév. 2016	Ecart (R-P) 2016	Ecart (R-PP) 2016	Réel 2016 cumulé/2012	Prév. 2016 cumulé/2012	Reprév. 2016 cumulé/2012	Ecart (R-P) cumulé 2016	Ecart (R-PP) cumulé 2016
220	Equipement eau bâtiment Mérignac		0	0	0	0	54	68	54	-14	0
	Tx neufs usines dont :	261	139	192	122	69	2 175	3 243	2 106	-1 068	69
230	TN usines : courant	42	52	72	-9	-30	390	370	420	20	-30
231	TN usines : passage au chlore	0	0	0	0	0	560	469	560	31	0
232	TN usines : ouvertures d'ouvrages	0	0	0	0	0	526	846	526	-320	0
233	TN usines : recyclage eaux de process	0	0	0	0	0	0	94	0	-94	0
234	TN usines : aires de dépotage & rejets déferisseurs	64	0	120	64	-56	232	333	289	-101	-56
235	TN usines Ausone modernisation	155	87	0	68	155	422	1061	267	-639	155
236	TN usines Ausone secours	0	0	0	0	0	45	70	45	-26	0
240	Extension / renforcement de canalisations (article 26) dt JJ Bosc en 2018	373	372	356	0	17	2 059	1846	2 042	213	17
300	Travaux suite à DUP / Mise en place de périmètres de protection (y c Budos)	40	0	55	40	-15	752	1216	767	-464	-15
310	Surforage Cap de Bos	0	0	0	0	0	521	680	521	-159	0
330	Conduite Gajac - Gamarde - Cantinolle & Station Pompage Gajac	0	0	0	0	0	1663	1499	1663	163	0
500	Cantinolle : CAG, UV et bâches (base)	0	0	0	0	0	55	50	55	5	0
	Bellefont CAG et traitement des rejets (base)		0	0	0	0	0	0	0	0	0
520	Gamarde : stripping	0	0	0	0	0	186	100	186	86	0
530	Gajac : CAG	0	0	0	0	0	1791	2 110	1791	-319	0
	Déferisation 4 forages et traitements rejets		0	0	0	0	0	0	0	0	0
550	Budos : remplacement des filtres à sables par CAG	0	0	0	0	0	21	70	21	-49	0
	Haut Brion : CAG		0	0	0	0	0	0	0	0	0
570	Boutin : CAG	0	0	0	0	0	0	543	0	-543	0
600	Sectorisation du réseau	59	144	50	-85	9	725	808	716	-83	9
601,1	Ecoule permanente du réseau	0	0	0	0	0	379	353	379	26	0
602	Modulation de pression cotes 75 & 60	0	0	0	0	0	23	101	23	-79	0
603	Modulations de pression complémentaires	0	0	0	0	0	279	207	279	72	0
620	Mesures conservatoires Lavardens	0	0	0	0	0	0	20	0	-20	0
630	Automatisation cote 40	0	0	0	0	0	0	201	0	-201	0
660	Sûreté des 7 sites OIV	0	0	0	0	0	743	798	743	-55	0
670	Sûreté des sites hors OIV	49	60	50	-11	-1	301	231	302	70	-1
850-5	Télérelève variante sup 20 modèle concessif base	36	5	22	31	14	1609	1033	1595	577	14
810	Compteurs neufs de 1ère prise et SRU habitat neuf	217	235	235	-18	-18	1153	1174	1171	-21	-18
840	Compteurs neufs SRU habitat existant	2	0	0	2	2	15	31	12	-16	2
820	Equipements eau (1)	220	433	440	-213	-220	1610	2 040	1830	-430	-220
	Ecod'au + pilote +infrastructure télérelève (récepteurs/transmetteurs) (yc télérelève TN)		0	0	0	0	0	0	0	0	0
1001	Gamarde CAG		0	0	0	-1	0	0	-1	-1	0
1002	Augmentation/Modulation de pression cote 50		0	0	0	6	0	6	6	0	0
1003	bornes a eau monétique	14	0	15	14	-1	187	0	188	187	-1
1004	Boulliac : travaux interconnexion, nouvelle station de reprise, canalisations	51		63	51	-12	2 519	0	2 531	2 519	-12
1005	Boulliac : participation travaux Latresne		0	0	0	0	103	0	103	103	0
1006	Création interconnexions diverses	48		0	48	48	173	0	126	173	48
680,1 à 680,4	Traversée Garonne : passage sous Lucien Faure, de Bourbon à rive droite, zone Bastide Niel, Braza	2		305	2	-303	216	0	519	216	-303
1007	Liaison Blayet (ex-Maurelle)	334		347	334	-13	512	0	525	512	-13
1008	Extension champ captant Cap de Bos	49		0	49	49	49	0	0	49	49
1009	Traversée Jean-Jacques Bosc			0	0	0	0	0	0	0	0
1010	Densification capteurs qualité	50		32	50	18	50	32	50	18	0
1014	Pilote évaluation rendement par échantillonnage télérelève			0	0	0	0	0	0	0	0
	Liaison Thil Gamarde			0	0	0	0	0	0	0	0
	TRAVAUX NEUFS	1805	1387	2162	418	-357	19 929	18 423	20 286	1505	-357
	TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES	13 479	9 720	13 808	3 759	-329	106 309	111 800	106 636	-5 491	-329

(1) quote part investissements du domaine privé commun (= non affectés à une activité - Eau, Assainissement, autres - en particulier, soit essentiellement du mobilier, du matériel et outillage, de l'informatique.

En bleu : libellés ou catégorie contractuelle modifiés après accord entre les parties en 2014

Commentaire des écarts cumulés par investissement (fiche action détaillée)

FAD	Milliers d'€uros courants	CAT contract	CAT IFC	Ecart cumulé / PPI Avt 9 (R-P)	Ecart % cumulé / PPI Avt 9	Ecart cumulé / Reprév ^a (R-RP)	Ecart % cumulé / Reprév ^a	Explications des écarts par rapport à la prévision initiale et perspectives du délégataire (rapport annuel 2016)	Commentaires de Bordeaux Métropole 2016
100	Renouvellement des canalisations (hors tramway)	RF		1 303	20%	81	1%	Avance volontairement prise pour compenser le retard du Tramway, avance qui se résorbera progressivement à l'avenir	Du renouvellement fonctionnel ne saurait se substituer au renouvellement patrimonial au regard des modalités de suivi des investissements arrêtées conjointement
110	Renouvellement structurel des branchements	RF		3 370	50%	458	5%	Avance volontairement prise pour compenser le retard du Tramway, avance qui se résorbera progressivement à l'avenir	
	dont plomb			0	0%	0	0%		
	dont hors plomb			0	0%	0	0%		
120	Renouvellement courant des aqueducs	RF		-941	-66%	-1	0%	Retard dû à l'alignement initial de la réhabilitation de l'aqueduc de Budos sur les travaux SNCF d'extension du TGV au dud de Bordeaux. Réhabilitation désormais planifiée sur 2018 indépendamment des travaux SNCF.	
	Renouvellement courant des usines, forages et réservoirs, dont :	RF		352	4%	-90	-1%		
130	Renouvellement courant usines : électromécanique & CAG			111	2%	-49	-1%		
132	Renouvellement courant usines : étanchéité / génie civil			-98	-7%	-95	-7%		
133	Renouvellement courant usines : autres			338	22%	63	4%	Avance volontairement prise pour compenser le retard du Tramway, avance qui se résorbera progressivement à l'avenir	
140	Renouvellement bâtiments domaine concédé	RF		260	33%	1	0%	Avance volontairement prise pour compenser le retard du Tramway, avance qui se résorbera progressivement à l'avenir	
850b	Renouvellement additionnel télérelève	RF		-173	-96%	-11	-59%	cf commentaire FAD 800, 800.4, 850-5	Du renouvellement fonctionnel ne saurait se substituer au renouvellement patrimonial au regard des modalités de suivi des investissements arrêtées conjointement
	REGULARISATION SUITE AUDIT	RF		-1 884	0%	-63	0%		cf commentaire FAD 800 800.4 850-5 Le délégataire omet au chap. III.6.3 de déduire ce montant (dépassement des plafonds de charges immobilisables)
	RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL			2 287	9%	385	1%		

FAD	Milliers d'€uros courants	CAT contract	CAT IFC	Ecart cumulé / PPI Avt 9 (R-P)	Ecart % cumulé / PPI Avt 9	Ecart cumulé / Reprév ^a (R-RP)	Ecart % cumulé / Reprév ^a	Explications des écarts par rapport à la prévision initiale et perspectives du délégataire (rapport annuel 2016)	Commentaires de Bordeaux Métropole 2016
101	Renouvellement des canalisations- lutte contre les eaux roses	RP		14	1%	124	0	Retard dû à un alignement des travaux sur travaux de voirie eux-mêmes retardés.	Compte tenu de l'étendue des besoins, d'autres diagnostics sont à planifier Il ne s'agit pas d'une optimisation du coût des opérations : réponse à des demandes extérieures non maîtrisées
131	Renouvellement courant usines : réhabilitation forages	RP		-399	-20%	-196	-11%	Réalisé à moindre coût par rapport à la prévision jusque là	
200	Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71)	RP		-1 000	-17%	28	1%	Réalisé à moindre coût par rapport à la prévision jusque là	
210	Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway (base)	RP		-7 003	-33%	80	1%		
320	Conduite Cap de Bos - Caupian	RP		371	74%	0	0%	Terminé Equipement de la conduite avec des tés de curage pour lutter contre les dépôts d'oxyde de fer et de manganèse. Programme modifié : au lieu de créer des regards de curage, renouvellement de la partie aval de la canalisation la plus fragile + diagnostic de la partie amont	
400	Plan d'action plomb 2005-2013 (hors renouvellement récurrent) - part patrimoniale	RP		-133	0%	-283	-1%	Nouvelle réflexion sur les travaux initialement prévus : le recalage des hypothèses hydrauliques générales afin de déterminer les besoins de débit passant (et donc de diamètre de réhabilitation) à long terme est réalisé. Reste à décider du maintien ou non de la réhabilitation.	
586	Conduite Cap Roux - Cote 40	RP		-1 355	-100%	0	0%		
700	Programme de lutte contre les eaux rouges base	RP		323	37%	-48	-4%	Avance volontairement prise pour compenser le retard du Tramway, avance qui se résorbera progressivement à l'avenir	
680	Traversée Garonne (Pont de Pierre) + renforcement quai Brazza V1	RP		-1 405	-100%	0	0%	cf aussi 680,1 . Lapose des canalisations de bouclage Rive Droite est tributaire des projets d'aménagement de Bastide-Niel et de la ZAC Brazza.	
800	Remplacement des compteurs sans télérelève	RP		1 379	55%	-43	-1%	Renchérissement dû à de grosses difficultés d'accès à certains compteurs ainsi que des difficultés de télétransmission, dans certaines configurations de fosse compteur, entraînant la pose de matériel plus performant et plus onéreux	
800.4	Remplacement de compteurs : complément télérelève	RP		-76	-100%	-20	-100%		BM déplore que le concessionnaire n'effectue qu'a posteriori la répartition des remplacements de compteurs entre ceux induits ou pas par la télérelève. Sur 2016 : la forte baisse des montants dépensés par rapport à la prévision (204k€ vs 450 k€ prévu) reste à expliquer. Très forte hausse 2016 (116k€ vs. 13k€ prévu) reste à expliquer
	RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL			-9 284	-13%	-357	-1%		

FAD	Milliers d'euros courants	CAT contract	CAT IFC	Ecart cumulé / PPPI Avt 9 (R-P)	Ecart % cumulé / PPPI Avt 9	Ecart cumulé / Reprév* (R-RP)	Ecart % cumulé / Reprév*	Explications des écarts par rapport à la prévision initiale et perspectives du délégataire (rapport annuel 2016)	Commentaires de Bordeaux Métropole 2016
220	Equipement eau bâtiment Mérignac	TN	NE	-14	-21%	0	0%		
	Tx neufs usines dont :	TN		-1 068	-33%	69	3%		
230	TN usines : courant			20	6%	-30	-7%		
231	TN usines : passage au chlore			91	19%	0	0%	Surcoût lié à l'augmentation du programme	
232	TN usines : couvertures d'ouvrages			-320	-38%	0	0%	Les travaux étaient suspendus en raison des incertitudes qui pesaient sur la remise en route de Gamarde, suite aux 2 pollutions successives à l'ETBE puis au perchlorate. Projet relancé sur 2017-2018.	
233	TN usines : recyclage eaux de process			-94	-100%	0	0%	Suspendu en attendant les résultats de l'interprétation par l'ARS d'une nouvelle circulaire concernant le recyclage dans les usines d'eau potable	
234	TN usines : aires de dépotage & rejets déferriseurs			-101	-30%	-56	-20%	Retard dû à un alignement sur la promulgation des arrêtés de Déclaration d'utilité Publique des forages. Travaux préconisés par l'hydrogéologue et l'administration doivent suivre ces arrêtés notamment pour être éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau	
235	TN usines Ausone modernisation			-639	-60%	155	58%	Réflexion en cours avec Bordeaux Métropole pour la redéfinition d'un projet plus ambitieux et plus global d'automatisation, considéré simultanément avec l'automatisation de la cote 40 (cf. FAD 630)	
236	TN usines Ausone secours			-26	-36%	0	0%		
				0	0%	0	0%		
240	Extension / renforcement de canalisations (article 26) dt JJ Bosc en 2018	TN		213	12%	17	1%	Surcoûts réels	
300	Travaux suite à DUP / Mise en place de périmètres de protection (y c Budos)	TN		-464	-38%	-15	-2%	Retard dû à un alignement sur la promulgation des arrêtés de Déclaration d'utilité Publique des forages. Travaux préconisés par l'hydrogéologue et l'administration doivent suivre ces arrêtés notamment pour être éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau	
	Renforcement des forages de folgocène non dénoyés	TN							
	Renforcement des champs captants existants + pilote usine Trait.	TN							
310	Surforage Cap de Bos	TN		-159	-23%	0	0%	Travaux réalisés à un coût moindre mais un diagnostic a montré des arrivées de sable dans le forage. Les solutions sont recherchées dans le cadre global d'une étude de recherche de nouvelles ressources.	
330	Conduite Gajac - Gamarde - Cantinolle & Station Pompage Gajac	TN		163	11%	0	0%	Terminé. Surcoût réel par rapport à la prévision.	
500	Cantinolle : CAG, UV et bâches (base)	TN		5	10%	0	0%		
	Bellefont CAG et traitement des rejets (base)	TN		0	0%	0	0%		
520	Gamarde : stripping	TN		86	86%	0	0%		
530	Gajac : CAG	TN		-319	-15%	0	0%	Réalisé à moindre coût par rapport à la prévision	
	Déferriération 4 forages et traitements rejets	TN		0	0%	0	0%		
550	Budos : remplacement des filtres à sables par CAG	TN		-49	-70%	0	0%		
	Haut Brion : CAG	TN		0	0%	0	0%		
570	Boulin : CAG	TN		-543	-100%	0	0%	Travaux reportés compte tenu de la qualité satisfaisante de l'eau distribuée	
600	Sectorisation du réseau	TN	NE	-83	-10%	9	1%	Terminé	
601	Ecoute permanente du réseau	TN	NE	26	7%	0	0%		
602	Modulation de pression cotes 75 & 80	TN	NE	-79	-78%	0	0%	Terminé	
603	Modulations de pression complémentaires	TN	NE	72	35%	0	0%	Terminé	
620	Mesures conservatoires Lavardens	TN		-20	-100%	0	0%		
630	Automatisation cote 40	TN		-201	-100%	0	0%		
660	Sûreté des 7 sites OIV	TN		-55	-7%	0	0%	cf. commentaire FAD 235	
								Suspendu pour ce qui concernait Gamarde en raison des incertitudes qui pesaient sur la remise en route de Gamarde (pollutions). Projet relancé sur 2017.	
670	Sûreté des sites hors OIV	TN		70	30%	-1	0%	Avance volontairement prise pour compenser le retard du Tramway, avance qui se résorbera progressivement à l'avenir	
850-5	Télérelève variante sup 20 modèle concessif base	TN	NE	577	56%	14	1%	cf. commentaire FAD 800 et 800.4	
810	Compteurs neufs de 1ère prise et SRU habitat neuf	TN		-21	-2%	-18	-2%		
840	Compteurs neufs SRU habitat existant	TN		-16	-52%	2	18%		
820	Equipements eau (1)	TN		-430	-21%	-220	-12%	Dépenses contenues par prudence depuis 2012	Echanges en cours délégant/délégataire visant notamment à qualifier juridiquement ces biens.
	Ecod'au + pilote -infrastructure télérelève (récepteurs/transmetteurs) Gamarde CAG	TN		0	0%	0	0%		
1 001		TN		-1	0%	0	0%		
1 002	Augmentation/Modulation de pression cote 50	TN		6	0%	0	0%	Nouveau projet apparu depuis Avenant 9 (2012) : création d'une zone modulée supplémentaire	
1 003	bornes à eau monétique	TN		187	-1%	-1%	-1%	installations de bornes supplémentaires non prévues en 2012	
1 004	Bouillac : interconnexion : travaux	TN		2 519	-12	0%	0%	Nouveau projet apparu depuis avenant 9 : alimentation de Bouillac à partir du réseau historique de Bordeaux Métropole au lieu de l'achat d'eau en gros à son ancien syndicat d'appartenance. 2015 : achèvement du raccordement.	
1 005	Douillac : participation travaux Latresne	TN		100	0	0%	0%		
1 006	Création interconnexions diverses	TN		173	49	38%	38%	Nouveau projet apparu depuis avenant 9 (2012) : création d'une interconnexion avec Saint Jean d'Illac	
	Traversée Garonne Pont de Pierre	TN						Objectif : poser une canalisation d'eau potable en parallèle de la traversée sous fluviale Chaban Delmas de l'assainissement et abandonner les canalisations du Pont de Pierre	
								Début des travaux préparatoires en 2015	
600.1	Traversée Garonne : passage sous Lucien Faure	TN		216	-303	-58%	-58%	Retard dû à un alignement des travaux sur travaux de voirie eux-même retardés. Pose de canalisations à coordonner avec projets Bastide Niel et ZAC Brazza.	
1 007	Liaison Blayet	TN		512	-13	-2%	-2%	Nouveau projet apparu depuis avenant 9 (2012) : création d'une liaison entre aqueduc de Budos et canalisation des 100000 m3/j. Objectif : optimiser utilisation des ressources oligocène en remplacement de ressources éocène.	Etudes puis travaux préparatoires réalisés en 2015. 2ème phase de travaux en 2016. Terminé et mis en service en 2016.
1 008	Extension champ captant Cap de Bos	TN		49	49			Essai d'extension du champ captant de Cap de Bos	Essai non concluant. Extension du champ d'investigation.
1 009	Traversée Jean-Jacques Bosc	TN		0	0				
1 010	Densification capteurs qualité	TN		50	18	57%	57%	Densification des capteurs qualité entamée en 2016	
	Liaison Thil Gamarde	TN		0	0	0%	0%		
	TRAVAUX NEUFS			1 505	8%	-357	-2%		
	TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES			-5 491	-5%	-329	0%		

(1) quote part investissements du domaine privé commun (= non affectés à une activité - Eau, Assainissement, autres - en particulier, soit essentiellement du mobilier, du matériel et outillage, de l'informatique.

En bleu : libellés ou catégorie contractuelle modifiés après accord entre les parties en 2014

• Le renouvellement des canalisations

A partir de la typologie des investissements définie par le traité de concession reprise dans le rapport annuel du délégataire, on peut bâtir le tableau ci-dessous qui synthétise les différentes lignes d'investissement concernées par le renouvellement des canalisations.

Milliers d'€uros courants	NAT	2016	Prév. 2016 Avt 9	Reprév. 2016	Ecart (R-P) 2016	Ecart (R- RP) 2016	Réel 2016 cumul2012	Prév. 2016 cumul2012	Reprév. 2016 cumul2012	Ecart (R-P) cumul 2016	Ecart (R-RP) cumul 2016
Renouvellement des canalisations (hors tramway)	RF	1 442	1 279	1 361	163	81	7 777	6 474	7 695	1 303	81
Renouvellement des canalisations- lutte contre les eaux roses	RF	524	396	400	128	124	1 758	1 745	1 634	14	124
Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71, base)	RP	995	749	967	246	28	5 033	6 033	5 005	-1 000	28
Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway	RP	3 655	0	3 575	3 655	80	14 428	21 431	14 348	-7 003	80
Programme de lutte contre les eaux rouges	RP	135	186	183	-51	-48	1 200	877	1 248	323	-48
Sous-total canalisations		6 752	2 611	6 486	4 141	266	30 197	36 560	29 931	-6 363	266
Sous-total canalisations hors tramway, Eaux rouges et Eaux roses		2 438	2 028	2 328	409	110	12 810	12 507	12 700	303	110

Sur 2016, le renouvellement des canalisations s'avère supérieur à la prévision (+4,1 M€) essentiellement du fait du glissement des travaux de déplacement des canalisations liés aux travaux du tramway. En cumul sur 2012-2016, en revanche le retard reste de -6,4 M€.

Le report des déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway prévus sur 2012-2014, explique la plus grande partie de l'écart cumulé (-7 M€). L'optimisation des déplacements de canalisations pour raison de voirie par une concertation accrue entre le délégataire et les services métropolitains intervient au second chef (-1 M€). En contrepartie, le délégataire poursuit son effort d'intensification du renouvellement courant (dit « fonctionnel ») des autres canalisations ainsi que de renouvellement patrimonial dans le cadre de la lutte contre les eaux rouges (+1,6 M€).

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de réseau renouvelés sur ces lignes d'investissement depuis 2006.

en mètres linéaires (Total des mètres linéaires posés correspondant aux coûts N + En cours N-1)	CAT	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016
mi renouvelés en canalisation hors tramway (FAD 100)	RF	1 677	1 243	375	1 391	1 735	724	1 059	503	1 576	3 542	1 811
mi renouvelé pour les eaux roses (FAD 101)	RP								1 350	1 487	525	955
mi renouvelés dans l'intérêt de la voirie (FAD 200)	RP	2 804	3 823	2 708	796	2 510	1 350	3 216	1 988	1 243	1 735	2 158
mi renouvelé pour les eaux rouges (FAD 700)	RP		<i>réhabil.</i>	0	13	276	62	303	51	50	1 094	21
mi renouvelés pour le tramway (FAD 210)	RP	5 629	1 290		0		537	2 836	5 986	2 437	168	478
total mi de canalisation renouvelés		10 110	6 356	3 083	2 200	4 521	2 673	7 414	9 878	6 792	7 064	5 422
variation annuelle				-51,5%	-28,6%	105,5%	-40,9%	177,4%	33,2%	-31,2%	4,0%	-23,2%
Sous-total canalisations hors tramway, Eaux rouges et Eaux roses		4 481	5 066	3 083	2 187	4 246	2 074	4 276	2 491	2 818	5 277	3 968
variation annuelle			13,1%	-39,1%	-29,1%	94,1%	-51,1%	106,1%	-41,7%	13,1%	87,2%	-24,8%
variation cumulée / 2006			13,1%	-31,2%	-51,2%	-5,3%	-53,7%	-4,6%	-44,4%	-37,1%	17,8%	-11,4%

Hors effet du tramway et des programmes de lutte contre les eaux rouges³ et roses, les linéaires renouvelés sont en baisse de près d'un quart en 2016 par rapport à 2015.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des coûts du mètre linéaire de réseau renouvelé. Ces coûts sont obtenus par le rapport entre :

- les montants correspondant aux chantiers terminés dans l'année y compris ceux qui étaient en « en cours » en fin d'année précédente (ce qui diffère des montants déclarés en investissements⁴),
- et les linéaires de réseau posés dans l'exercice.

³ Les eaux rouges sont des eaux colorées par du fer ou du manganèse, sous formes oxydées. Elles génèrent des désagréments pour les usagers et génèrent nombre de réclamations qualité eau, d'où un programme d'actions préventives et d'actions sur le réseau. Eaux roses : certaines canalisations en fonte revêtues d'époxy peuvent générer dans certaines conditions une couleur et des goûts désagréables d'où un programme de renouvellement.

⁴ Les investissements somment les montants immobilisés dans l'année (chantiers réceptionnés) et la variation des en-cours d'un exercice à l'autre.

Milliers d'€uros courants (montants investis dans le renouvellement des canalisations hors reports sur l'année suivante, hors renouvellement des vannes et branchements)												
CAT	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	
K€ en canalisation hors tramway	RF	651	482	171	498	661	573	479	327	987	2 258	903
K€ pour les eaux roses	RP							562	636	251	446	
K€ en intérêt de la voirie	RP	1 074	1 633	815	479	916	440	1 626	1 007	757	862	1 167
K€ pour les eaux rouges	RP		0	0	41	295	74	240	52	174	559	61
K€ pour tramway	RP	3 537	1 224		0		575	2 502	5 856	2 159	628	1 667
total K€ de canalisation renouvelés		5 262	3 339	986	1 018	1 872	1 662	4 847	7 804	4 713	4 558	4 245
variation annuelle			-36,5%	-70,5%	3,2%	83,9%	-11,2%	191,6%	61,0%	-39,6%	-3,3%	-6,9%
Sous-total canalisations hors tramway, Eaux rouges et roses		1 725	2 115	986	977	1 577	1 013	2 105	1 334	1 744	3 121	2 070
variation annuelle			22,6%	-53,4%	-0,9%	61,4%	-35,8%	107,8%	-36,6%	30,7%	79,0%	-33,7%
variation cumulée / 2006			22,6%	-42,8%	-43,4%	-8,6%	-41,3%	22,0%	-22,7%	1,1%	80,9%	20,0%
En Euros / ml												
coût moyen €/ml hors tram, Eaux rouges et roses (calcul estimatif)		385	417	320	447	371	488	492	536	619	591	522
variation cumulée / 2006			108%	83%	116%	96%	127%	128%	139%	161%	154%	135%
coût moyen €/ml renouvellement fonctionnel hors tram		388	388	456	358	381	791	452	650	626	638	499
variation annuelle			0%	18%	-21%	6%	108%	-43%	44%	-4%	2%	-22%
Variation cumulée / 2006			100%	117%	92%	98%	204%	116%	167%	161%	164%	128%
coût moyen €/ml renouvellement dans intérêt voirie		383	427	301	602	365	326	506	507	609	497	541
variation annuelle			12%	-30%	100%	-39%	-11%	55%	0%	20%	-18%	9%
Variation cumulée / 2006			112%	79%	157%	95%	85%	132%	132%	159%	130%	141%
coût moyen €/ml renouvellement pour le tramway		628	949	0	0	1 071	882	978	886	3 736	3 488	
variation annuelle			51%	-100%	0%	0%	0%	-18%	11%	-9%	322%	-7%
Variation cumulée / 2006			151%	0%	0%	0%	170%	140%	156%	141%	595%	555%

En 2016, le coût moyen unitaire de renouvellement fonctionnel des canalisations hors tramway – qui dépend du diamètre de la canalisation, de la longueur du chantier et des difficultés particulières de voirie – repasse sous la barre des 500 €/ml. Cela représente une augmentation de +28 % par rapport au coût moyen unitaire de 2006.

Le coût moyen unitaire de renouvellement des canalisations dans le cadre des travaux du tramway, particulièrement élevé, interroge et mériterait de plus amples investigations.

II – LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU INDUSTRIELLE

Par une délibération du 18 décembre 1998, Bordeaux Métropole s'est prononcée favorablement sur le projet d'alimentation en eau industrielle de la presqu'île d'Ambès, équipement qui ressort également du développement économique et du développement durable.

Ce dernier s'inscrit dans le Schéma directeur de gestion des ressources en eau du département de la Gironde et a anticipé le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Nappes profondes de la Gironde », visant à sauvegarder la qualité de la nappe de l'Eocène par un usage concerté des différentes ressources en eau potable existantes ou à développer.

Bordeaux Métropole a réalisé une installation de production d'eau industrielle et son réseau de distribution avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil général et du Conseil régional, projet qui a été achevé en avril 2003.

L'eau distribuée aux industriels est pompée en Garonne, lorsque la qualité du fleuve l'autorise, puis traitée par décantation sur l'usine de Saint-Louis-de-Montferrand (abattement de la concentration en matières en suspension), et stockée dans les étangs de Beaujet et de la Blanche sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave et de Saint-Louis-de-Montferrand.

Ainsi, l'alimentation en eau industrielle de la presqu'île d'Ambès répond à deux objectifs majeurs pour Bordeaux Métropole :

- participer à la limitation des prélèvements dans la nappe de l'Eocène visant à rétablir un niveau d'équilibre des nappes profondes dans le département de la Gironde,
- autoriser l'implantation de nouveaux industriels sur la presqu'île d'Ambès.

1- Présentation

Le réseau d'alimentation en eau industrielle de la presqu'île comprend :

- une prise d'eau en Garonne (0,75 m³/s) sur Saint Louis de Montferrand,
- une station de traitement d'eau (0,75 m³/s),
- une canalisation d'alimentation des plans d'eau (1 225 m de ø 800),
- une station de pompage à Beaujet sur Ambarès,
- un réseau de distribution de 12,8 km,
- une station de pompage associée à une bache de 7 000 m³ à Cantefrène sur Ambès.

Le service d'eau industrielle est géré sous la forme d'une régie à simple autonomie financière, créée par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 24 novembre 2006 et administrée par un Conseil d'exploitation.

Le Conseil d'exploitation a été renouvelé suite à la nouvelle mandature, il est désormais composé de trois élus et de deux représentants des industriels. Ce conseil se réunit en moyenne deux fois par an.

Le service fonctionne avec un budget et une trésorerie propre.

L'exploitation des installations et la distribution de l'eau industrielle sont assurées par la société VEOLIA, dans le cadre d'un marché attribué le 15 avril 2013 jusqu'en décembre 2018.

2- Données d'exploitation

2.1- Etat de la production de l'eau industrielle et de son stockage

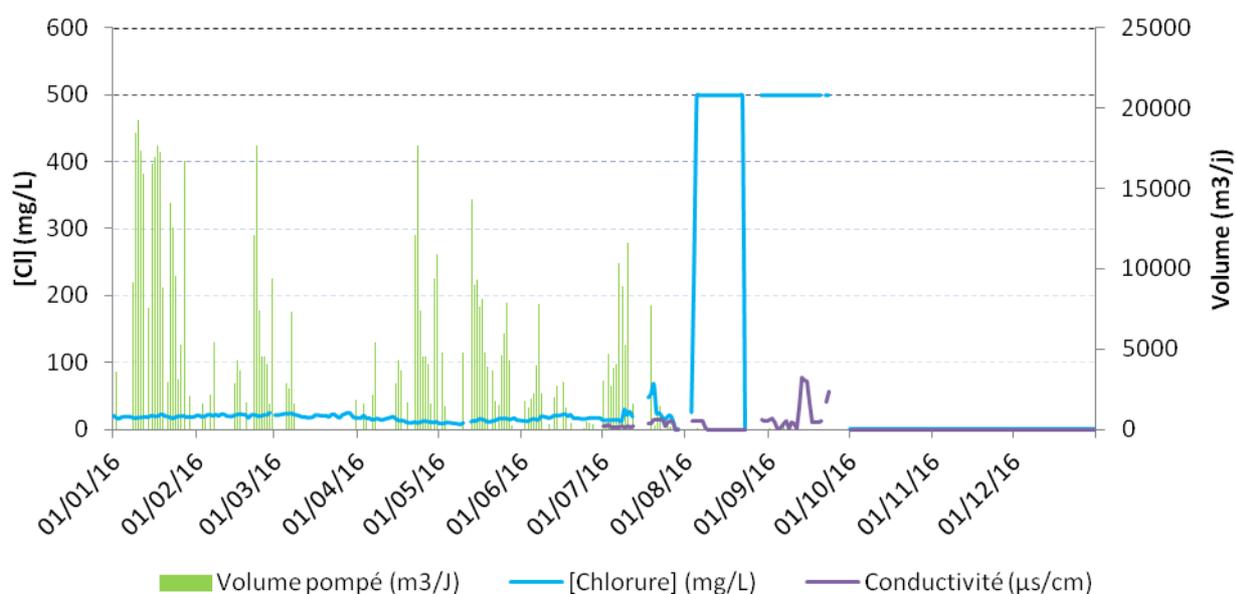
Le service approvisionne en eau 20 établissements industriels dont 9 établissements prélevant dans la nappe de l'Eocène.

Lors du début de l'année 2016, l'eau de Garonne est restée en dessous des seuils d'admission de l'usine de production d'eau industrielle, soit 5g/L pour les MES et 200mg/L pour les chlorures.

A la fin du deuxième trimestre, le taux de chlorure présent dans l'eau de Garonne a fortement augmenté, entraînant un arrêt des prélèvements en Garonne le 23/07/2016 dû à la présence du bouchon vaseux (concentration en chlorure > 50 mg/l).

Au regard du bon état des stocks et de la qualité de l'eau distribuée, les industriels disposant d'un forage de secours à l'éocène n'ont pas eu besoin de les solliciter en complément.

Suivi Eau prélevée en Garonne 2016



Il est rappelé que lorsqu'un nouvel industriel sollicite un raccordement pour disposer de l'eau industrielle, il lui est bien précisé qu'en cas d'arrêt de la distribution, il doit disposer d'un secours sur le réseau d'eau potable. De même, il est indiqué que le réseau d'eau industrielle ne peut assurer la défense incendie en direct, une bêche intermédiaire est nécessaire.

La liaison récente entre le plan d'eau de La Blanche et l'étang de production de Beaujet permet désormais de disposer d'un volume stockage supplémentaire surtout pendant la période d'août à novembre, au moment de la remontée du bouchon vaseux en eau de Garonne, empêchant ainsi la production d'eau industrielle.

2.2- Suivi de la qualité de l'eau

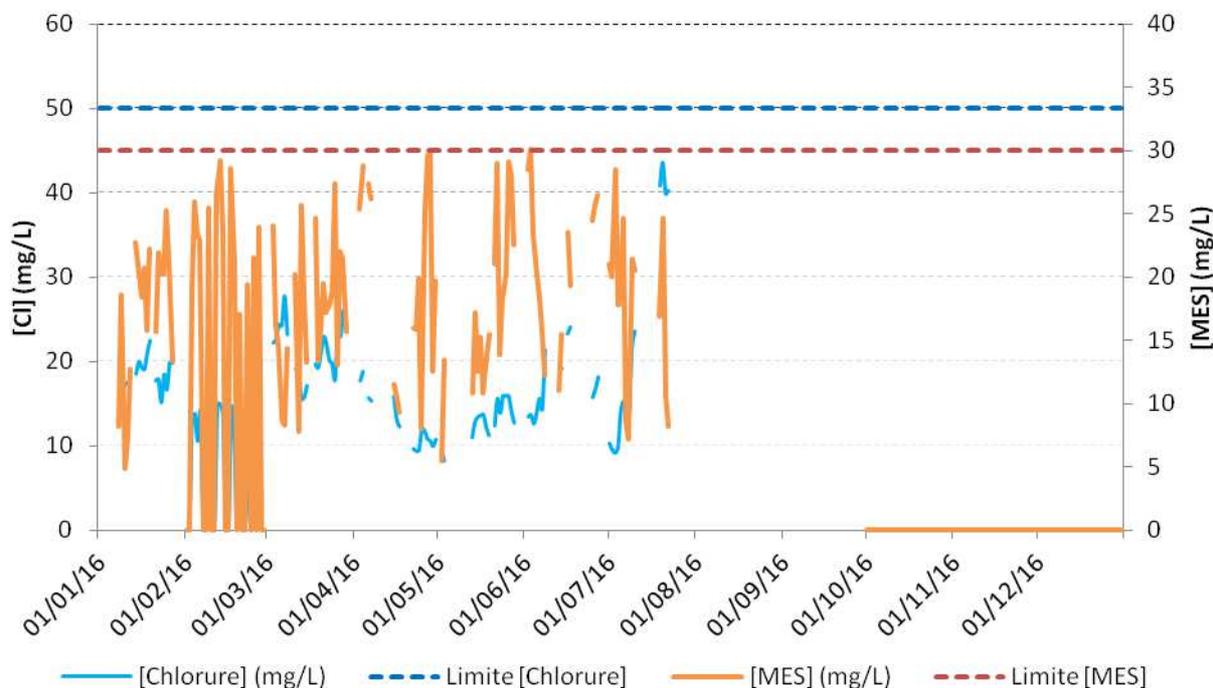
2.2.1- Suivi de la qualité de l'eau produite

Des analyseurs en continu mesurent en permanence les paramètres Matières En Suspension (MES) et chlorures sur l'eau traitée et évacuée vers les étangs de Beaujet.

Les valeurs maximales à respecter pour la qualité de l'eau traitée en sortie de l'usine de St Louis de Montferrand sont :

- [MES] : 30 mg/l
- [Chlorure] : 50 mg/l

Suivi Chimique - Eau traitée 2016



En 2016, la valeur limite de concentration en MES n'a pas été dépassée, exception faite de l'enregistrement de deux dépassements ponctuels liés au nettoyage de la cellule de mesure.

Le paramètre chlorure n'a pas été dépassé.

Il est à noter que lorsqu'un des seuils hauts est atteint (chlorure et/ou MES) l'usine de production d'eau industrielle s'arrête automatiquement.

2.2.2- Suivi de la qualité de l'eau en sortie des étangs de Beaujet

L'eau distribuée a présenté une qualité satisfaisante et respectueuse des engagements pris par Bordeaux Métropole à l'égard des industriels sur les paramètres historiques du règlement de service (Chlorures, Matières En Suspension, conductivité), ainsi que sur le paramètre Chlore Total. Des dépassements ont été enregistrés sur le paramètre Carbone Organique Total (COT) en cours d'année.

Le suivi des paramètres chlorures, Matières En Suspension (MES) et Chlore Total a été complété en 2014 par le suivi en continu du paramètre Carbone Organique Total (COT) suite à la demande des industriels (en particulier Michelin), mesure effectuée par corrélation avec une mesure d'absorbance UV. L'objectif était alors de pouvoir suivre l'évolution de ce paramètre au cours de l'année, et d'anticiper les demandes des industriels.

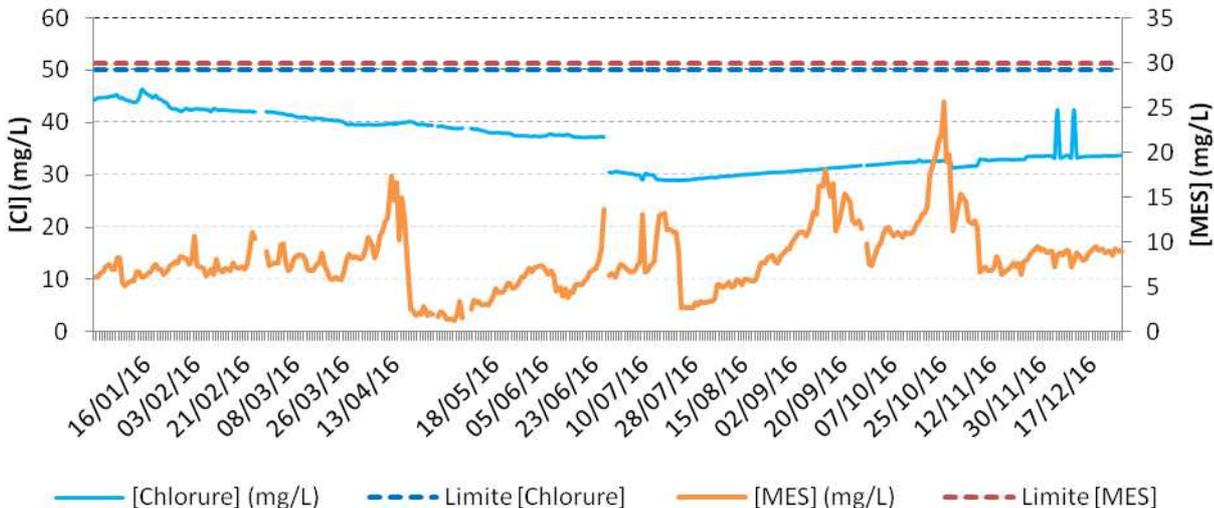
En 2016, suite à l'inscription du paramètre COT au règlement de service, et à l'instauration d'une valeur limite à ne pas dépasser, cette mesure a été fiabilisée par l'installation d'un appareil de mesure directe du paramètre par oxydation à chaud. Cette mesure sera complétée par une étude de caractérisation de l'eau permettant d'envisager le traitement de ce paramètre si un besoin était identifié.

2.2.3- Suivi de la qualité de l'eau : Réseau Sud

Aucun dépassement des seuils de chlorures et de MES n'a été constaté pour l'année 2016 sur le réseau de distribution Sud.

Le traitement par chloration de l'eau distribuée afin de lutter contre le développement de moules d'eau douce a été complété par une mesure en continu du taux chlore résiduel sur l'antenne Sud mise en service au 1^{er} août 2012. Cette mesure a toujours été inférieure à 1 mg/L en Chlore Total résiduel.

Suivi Chimique - Eau distribuée RESEAU SUD 2016



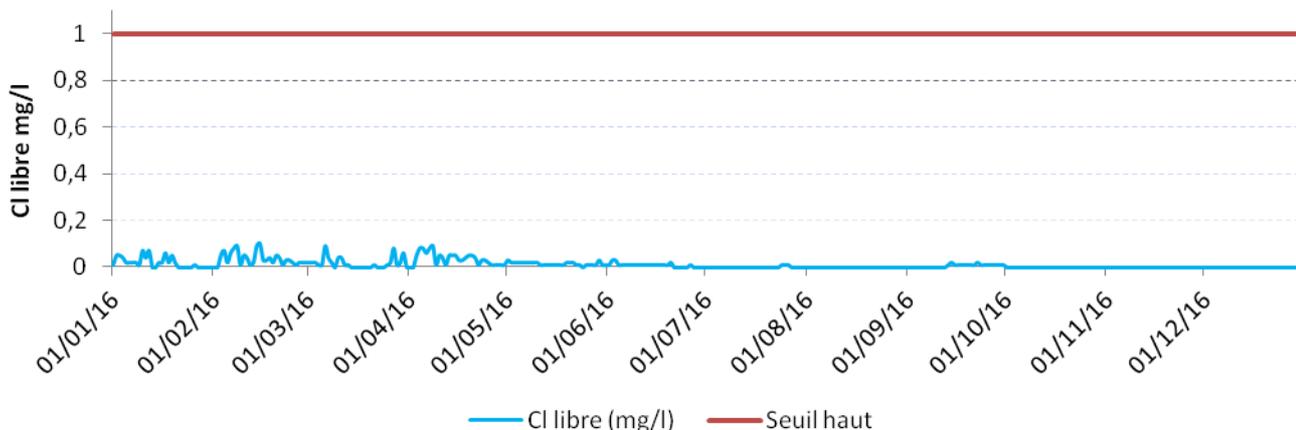
Le décalage constaté sur la courbe de chlorure et de conductivité est dû à la maintenance de la sonde de conductivité.

Pour faire suite à l'évolution du traitement de l'eau industrielle par chloration, et pour répondre aux besoins des industriels, un analyseur en continu de Chlore libre a été installé et mis en service en août 2014 sur le réseau de distribution Sud.

Il a été convenu que la concentration en Chlore libre ne devait pas dépasser 0,1 mg/L. Il n'y a eu

aucun dépassement de la valeur limite de 0,1mg/l.

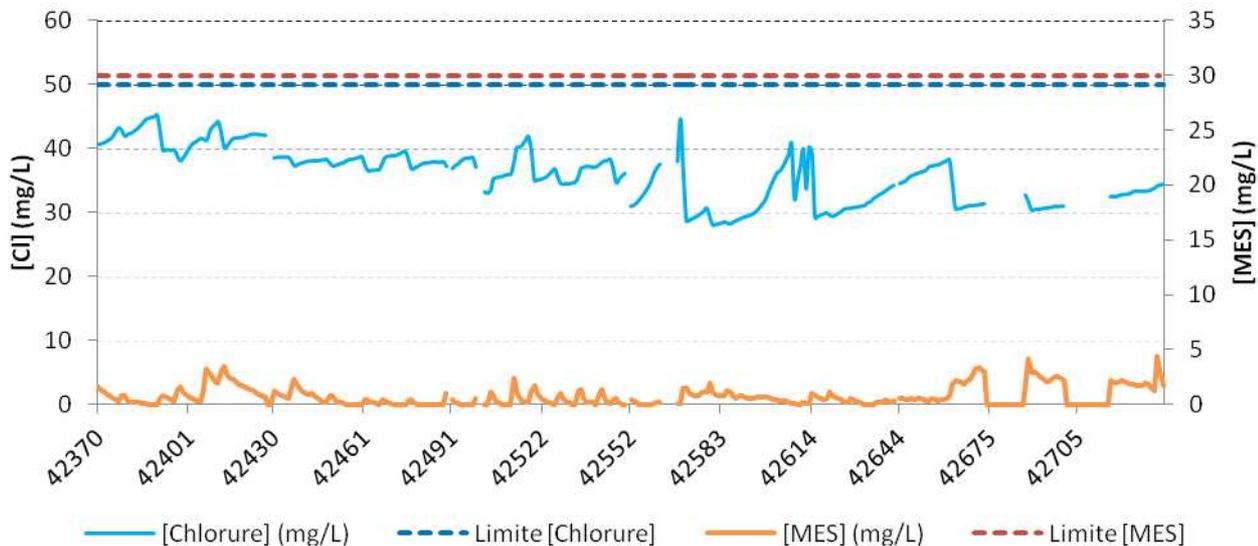
Suivi Chimique - RESEAU SUD



2.2.4- Suivi de la qualité de l'eau : Réseau Nord

Pour l'année 2016, il n'y a eu aucun dépassement en chlorure et en MES.

Suivi Chimique - Eau distribuée RESEAU NORD 2016



2.3- Le suivi des volumes et du rendement de réseau

2.3.1- Les volumes produits

Année	Volume pompé en Garonne	Volume produit sortie usine	Volume Beaujet alimentant Réseau Sud	Volume Cantefrêne alimentant Réseau Nord	Volume total consommé par les Industriels
	(m ³)	(m ³)	(m ³)	(m ³)	(m ³)
2016	934 324	840 451	353 723	383 798	708 063
2015	883 656	741 134	517 424	391 306	756 425
2014	945 017	768 098	363 358	395 334	747 590

L'écart observé entre le volume pompé en Garonne et le volume produit en sortie d'usine correspond à l'eau utilisée dans le process de production de l'eau industrielle. Les eaux chargées issues du process sont rejetées directement en Garonne.

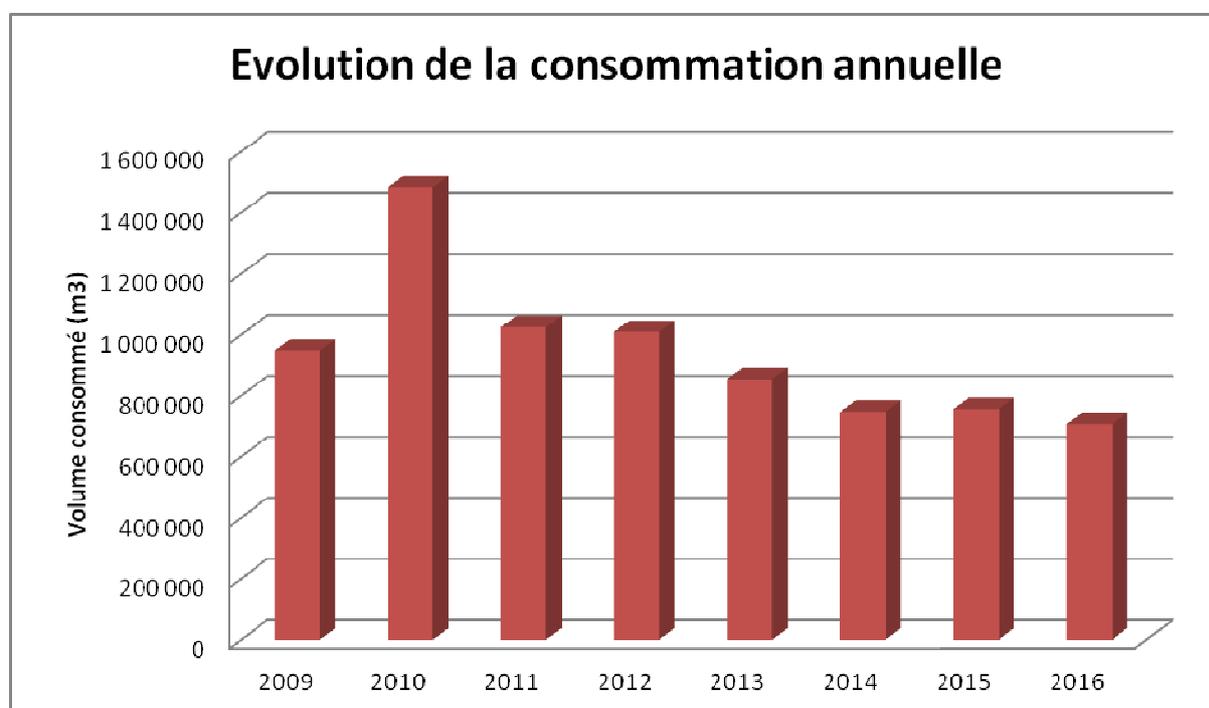
L'usine a arrêté sa production fin juillet et n'a pas pu la reprendre sur le reste de l'année 2016 du fait de la présence de chlorures en trop forte concentration dans la Garonne (présence du bouchon vaseux). La production n'a repris que début 2017.

Le stock disponible dans les étangs de Beaujet a suffi à alimenter les industriels pendant cette période.

2.3.2 - Les volumes consommés

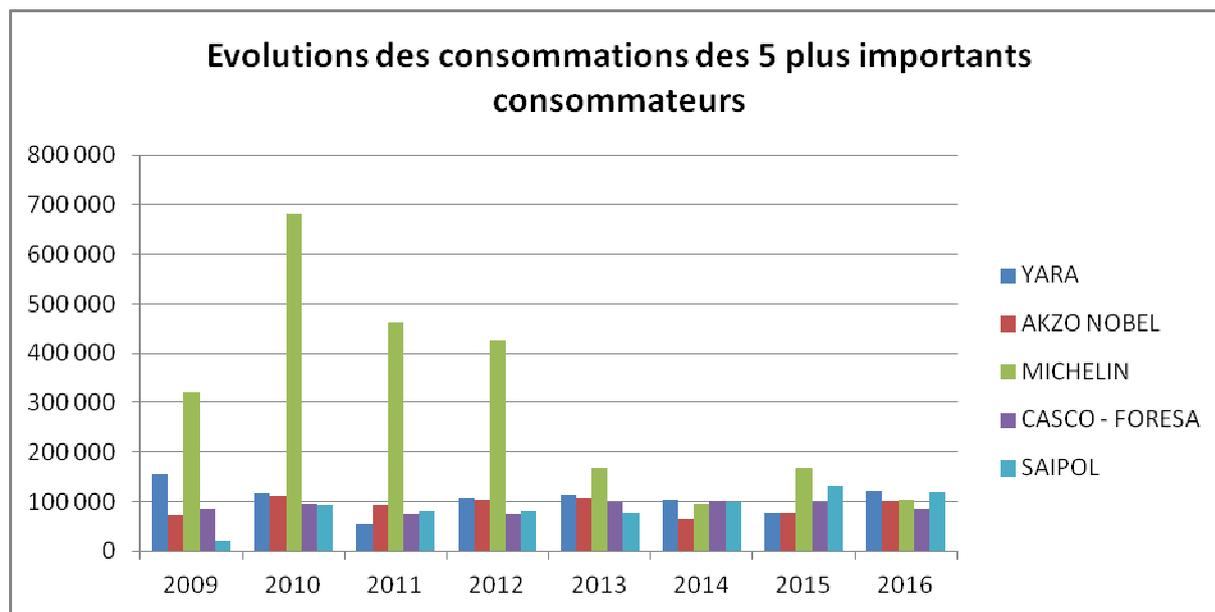
En 2016, le service de l'eau industrielle a délivré 708 063 m³, ce qui représente autant d'eau économisée dans la nappe de l'Eocène.

Une baisse de 6 % de la consommation totale est constatée par rapport à l'année 2015.



Depuis 2012, la consommation des industriels est en baisse sensible, malgré une reprise légère (+2%) en 2015.

La tendance à la baisse des volumes consommés observée depuis 2010 tend donc à se stabiliser sur les 3 dernières années.



En 2013, la société Michelin s'est vue contrainte de limiter de façon conséquente son utilisation en eau industrielle suite aux difficultés qu'elle a rencontrées dans son process. Des rencontres ont alors été organisées entre l'industriel et Bordeaux Métropole tout au long de l'année 2014 afin de trouver des solutions à ces dysfonctionnements.

De son côté, l'industriel a réalisé différentes études en interne dans le but de permettre une réutilisation optimale de l'eau industrielle à partir de 2016. Les premiers essais ont finalement été réalisés par Michelin début 2017 pour une réutilisation optimale de l'eau industrielle courant de cette année.

Bordeaux Métropole s'était engagé en 2014 à modifier son règlement de service, ses objectifs de qualité de l'eau sur de nouveaux paramètres, et à réaliser des études sur les procédés de traitement de l'eau industrielle afin de pouvoir répondre à la demande de Michelin dans le courant de l'année 2015. Le nouveau règlement de service a bien été modifié en 2015 et est rentré en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Une baisse des consommations du site de Cofrablack est à prévoir en 2017 du fait de la fermeture prévue en décembre 2016.

Cependant, suite à la mise en service de l'usine de traitement de l'eau industrielle réalisée sur le site de Michelin en 2016 pour permettre l'utilisation de cette eau dans leur process, il est probable que la consommation annuelle des industriels augmente en 2017.

Les volumes consommés en 2016 se répartissent ainsi entre les différents industriels. Ils sont donnés en m³ sur la période de 2009 à 2016 :

Année	RESEAU NORD										
	EPG	HYDRO AGRI	DPA NORD EDF	PER-GUILLEM	LIRSO Liants	VERMI-LION	SPBA	COBO-GAL	AKZO NOBEL	COFRA-BLACK EVONIK	TOTAL Réseau Nord
Moyenne	7 721	106 346	0	402	4 543	14 068	8 945	17 957	91 767	152 736	404 483
2009	0	156 487		173	5 712	14 270	16 235	16 385	73 315	161 481	444 058
2010	0	115 809		185	5 108	19 869	17 258	10 908	111 596	254 689	535 422
2011	3 407	54 836	0	68	4 680	21 467	349	20 757	92 836	166 038	364 438
2012	9 742	105 903	0	0	4 218	22 399	5 578	17 724	103 875	111 305	380 744
2013	22 512	112 974	0	17	4 414	6 978	5 132	20 230	106 380	184 284	462 921
2014	4 642	103 813	0	256	3 963	6 635	7 532	15 456	66 044	179 709	388 050
2015	8 419	78 199	0	401	4 026	13 756	11 936	15 571	78 947	85 860	297 115
2016	13 047	122 747	0	2 112	4 222	7 167	7 542	26 621	101 139	78 520	363 117

Année	RESEAU SUD										
	LAFARG E-SAT	SEA INVEST	MICHELIN	DPA SUD	FABRI-MACO	CASCO-FORESA	SAIPOL	PRO-CINER	DIESTER	WALON	TOTAL Réseau Sud
Moyenne	448	4 367	303 888	12 484	563	89 536	88 073	7 371	31 610	28	537 612
2009	599		320 757	10 976		84 886	21 912	17 438	47 689	137	504 394
2010	0	1 060	682 759	17 238		96 232	92 226	11 060	48 321	16	948 912
2011	84	1 263	463 597	13 206		75 025	80 248	3 423	24 101	38	660 985
2012	11	1 928	426 496	8 103	427	76 660	81 757	6 809	26 898	25	629 114
2013	1 182	2 073	168 033	11 905	330	98 267	77 921	6 107	27 865	9	393 692
2014	1 630	8 258	95 331	14 781	345	100 759	99 339	6 122	32 975	0	359 540
2015	78	10 734	169 386	13 517	1 081	98 390	131 842	3 355	30 927	0	459 310
2016	0	5 252	104 747	10 149	634	86 069	119 335	4 653	14 107	0	344 946

Nota : les industriels « grisés » utilisent de l'eau industrielle en substitution d'eau prélevée dans la nappe de l'Eocène

2.3.3- Le rendement du réseau de distribution

Suite à une baisse significative du rendement de réseau sur l'année 2015 dû à de multiples fuites, un plan d'action a été mis en place en 2016 afin de pouvoir suivre au plus près le rendement du réseau de distribution et l'améliorer significativement (en particulier, suivi journalier des volumes consommés).

Ce plan d'action a montré son efficacité sur l'année 2016 qui voit le rendement passer de 83% à 96,5%.

	Rendement réseau Nord	Rendement réseau SUD	Rendement total
1er trimestre 2016	97%	95%	96%
2e trimestre 2016	95%	95%	95%
3e trimestre 2016	97 %	98 %	97%
4e trimestre 2016	99 %	96 %	97%
Année 2016	97%	96%	96,5%
Année 2015	76%	89%	83%

Sur le réseau Nord le rendement pour l'année 2016 s'établit à 97%. Aucune fuite ni dysfonctionnement n'a été relevé.

Concernant le réseau Sud le rendement pour l'année 2016 est de 96%. Une fuite a été réparée au niveau du boulevard de l'industrie.

4- Rapport financier – exercice 2016

4 -1 - Section d'investissement

Dépenses

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 262 282 €, se déclinent en mouvements d'ordre et réels.

Les mouvements d'ordre, d'un montant de 217 583 €, sont composés de reprises de subventions d'investissement.

La pose d'un COT mètre à la Station de Beaujet a été réalisé pour un montant de 45 099 €. Les crédits prévus à hauteur de 89 400 € pour l'étude de la caractérisation de l'eau ont été reportés à 2018.

Dépenses d'investissement						
Total prévu	Total engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	%total engagé
393 605,00 €	262 682,18 €	262 682,18 €	- €	130 922,82 €	67%	67%

Recettes

Les dotations aux amortissements, d'un montant de 268 796 € (terrains, bâtiments, réseaux, matériel industriel) constituent l'essentiel des recettes d'investissement.

Recettes d'investissement						
Total prévu	Total engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	%total engagé
378 790,01 €	300 003,01 €	300 003,01 €	- €	78 787,00 €	79%	79%

(Hors solde d'exécution reporté de l'année 2015)

4 – 2 - Section de Fonctionnement

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se composent des honoraires de Véolia qui s'élèvent à 159 661 €.

Le remboursement de frais au budget principal s'établit à 31 262 € contre 13 496 € en 2015 soit une augmentation de 43 %. Les modalités de refacturation des charges entre le budget principal et les budgets annexes ont, en effet, été revues afin de tenir compte des évolutions intervenues au sein de Bordeaux Métropole (création de services communs et évolution des domaines d'intervention). Le remboursement des frais au budget principal se calcule désormais sur la base d'un taux forfaitaire de 13% appliqué aux dépenses courantes de fonctionnement.

La taxe foncière s'élève à 20 976 € (20 090 € en 2015).

Les redevances, d'un montant de 21 347 € en 2016 se composent de :

- la redevance d'occupation des sols réglée au Grand Port Maritime de Bordeaux (14 715 €) ;
- la redevance versée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour prélèvement (6 632 €).

S'ajoutent les dotations aux amortissements d'un montant de 268 796 €.

Dépenses de fonctionnement						
Total prévu	Total engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	%total engagé
619 477,00 €	505 672,72 €	505 672,72 €	- €	113 804,28 €	82%	82%

Les recettes

Les recettes de fonctionnement se composent de :

- la vente d'eau aux abonnés pour un volume de 708 063 m³, pour un montant de 282 937 €, comprenant la perception des abonnements annuels,
- la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, rattachée en 2015 mais non réalisée (soit – 36 700 €).

La reprise des subventions d'investissement s'établit à 217 583 €.

Recettes de fonctionnement						
Total prévu	Total engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	%total engagé
619 457,00 €	609 397,91 €	463 820,91 €	- €	155 636,09 €	75%	98%

4 – 3 – Le résultat de l'exercice

Pour l'année 2016, le résultat de l'exercice est de 103 725 € pour la section de fonctionnement et de 37 320 € pour la section d'investissement.

III- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

a. 1- Description du service public de l'assainissement collectif

Bordeaux Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'Assainissement (définition de la politique d'équipement du territoire, financement et réalisation des systèmes de collecte et de traitement des eaux ainsi que des opérations de renouvellement des ouvrages de canalisations et de génie civil).

Dans le cadre des dispositions du contrat d'affermage, la Société de Gestion de l'Assainissement de Bordeaux Métropole (SGAC), filiale de Lyonnaise des Eaux France, en sa qualité de fermier, assure, pour une durée de 6 ans, l'exploitation du service public de l'Assainissement collectif sur le territoire métropolitain à l'exception de la commune de Martignas-sur-Jalle. Il garantit notamment la collecte, le pompage et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des produits de dégrillage, des sables, des huiles, des graisses et des boues issues des ouvrages d'assainissement.

Ce contrat d'affermage initié au 1er janvier 2013, se terminera au 31 décembre 2018.

Le fermier est responsable du fonctionnement du service à ses risques et périls et procède à l'exploitation, à l'entretien et au renouvellement électromécanique des biens affermés.

Enfin, il maintient en bon état le patrimoine affermé, propriété de la collectivité.

Par ailleurs, pour des raisons spécifiques au territoire métropolitain, sa mission est étendue au stockage, au pompage, à l'évacuation ou au traitement des eaux pluviales urbaines, pour l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole.

En contrepartie, le fermier perçoit une rémunération au titre des eaux usées auprès des usagers, et, au titre de l'évacuation des eaux pluviales, directement auprès de Bordeaux Métropole

- **Les engagements du contrat d'assainissement 2013-2018**

AXE 3 de la politique de l'eau - Objectif 3.1

Bordeaux Métropole a renforcé sa position d'autorité organisatrice d'une part, en fixant à l'exploitant les orientations stratégiques en termes de qualité de service et de maîtrise des tarifs et d'autre part, en mettant en place une équipe et des outils dédiés au contrôle du contrat pour s'assurer que les résultats atteints répondent aux objectifs.

Le contrat de délégation d'assainissement porte le principe de mesure annuelle de bonus et de malus, qui vise à rendre incitative pour le délégataire l'atteinte des objectifs de qualité de service et à faciliter le contrôle du délégant.

Ainsi, les 603 engagements contractuels couvrent l'ensemble des activités de l'exploitant (achat, exploitation collective, épuration, patrimoine, analyse du système d'assainissement, clientèle, système d'information, recherche et développement, communication), son organisation (achat, ressources humaines, contrôle de gestion) et le pilotage du contrat avec le délégant.

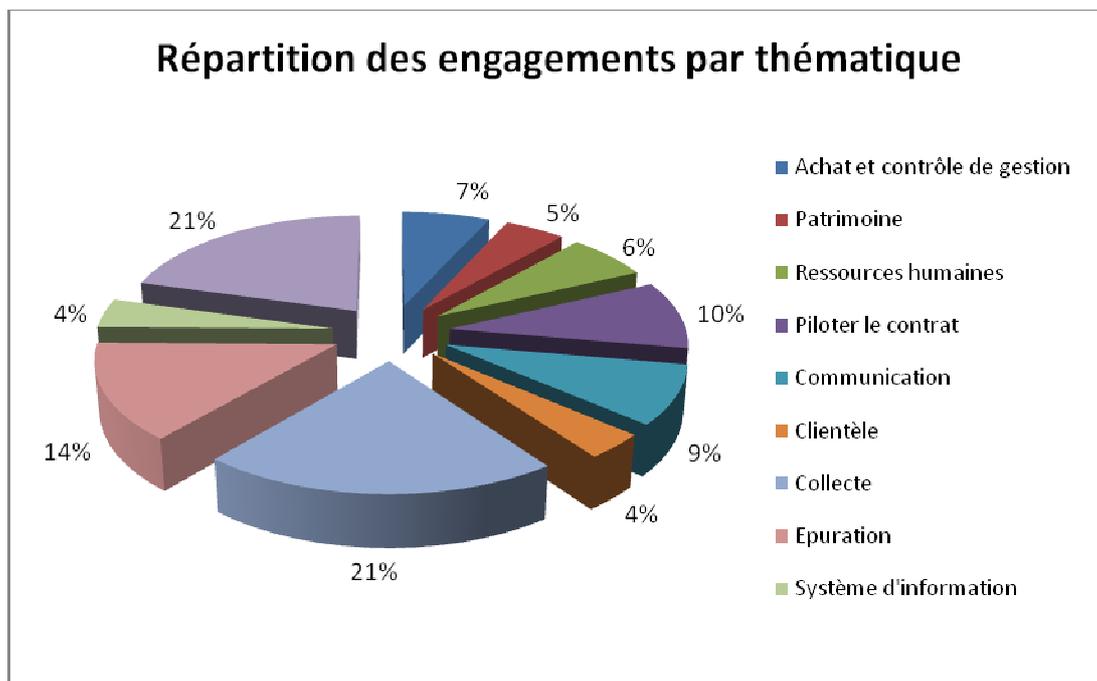


Figure 1 : Répartition des engagements par thématiques

Les engagements récurrents constituent l'essentiel des 603 engagements. Les deux premières années avaient permis de produire des études de faisabilité et d'opportunité liées à l'exploitation, à d'amélioration de la sécurité, ou visant une protection accrue du milieu naturel et une anticipation des besoins futurs.

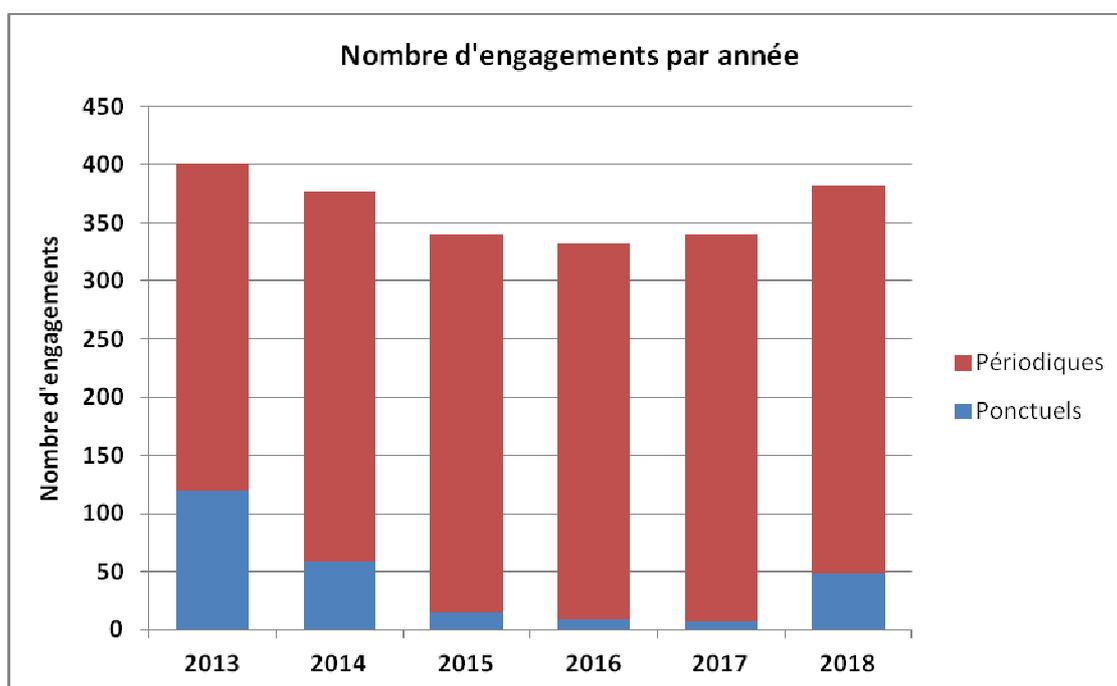


Figure 2 : Répartition des engagements par année et par nature

Un site internet partagé entre le délégataire et le délégant permet l'échange documentaire, dont les justificatifs des engagements et les rapports d'activité, l'accès à la supervision en temps réel du système d'assainissement, l'accès aux données patrimoniales, aux actualités, et aux

organigrammes.

Pour l'année 2016, 9 engagements sont clôturés, 8 engagements ne sont pas réalisés dans les délais ou n'ont pas atteint les objectifs, plus de 200 engagements sont réalisés dans les délais ou ont atteint les objectifs fixés.

• Architecture du système d'assainissement

Le système d'assainissement de Bordeaux Métropole est réparti en 6 bassins de collecte et de traitement des eaux usées, auxquels se superpose le dispositif d'assainissement pluvial de lutte contre les inondations.

La capacité d'épuration théorique s'établit, pour l'ensemble des 6 stations d'épuration existantes, à 1,158 millions d'équivalents habitants.

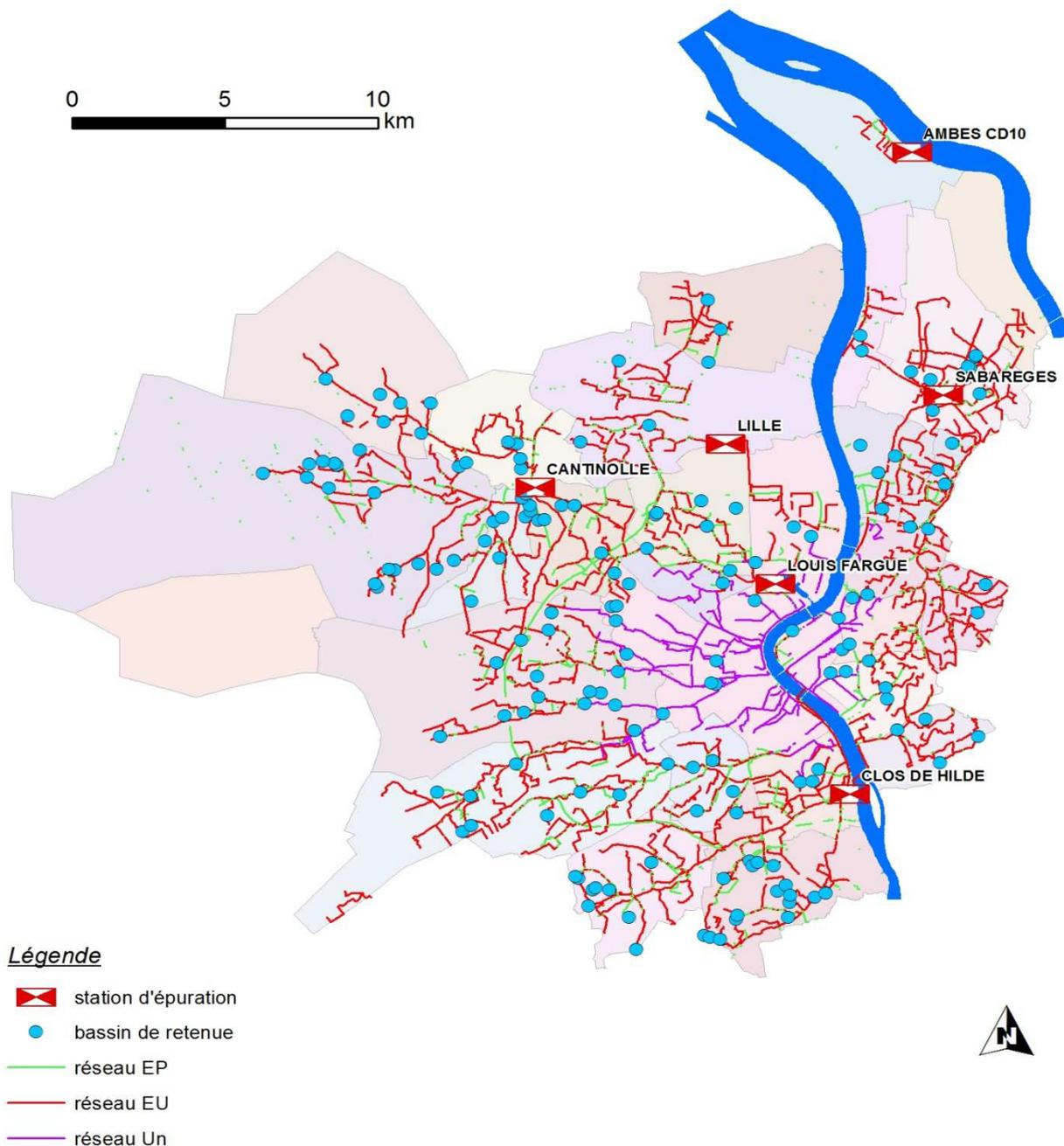


Figure 3 : réseau structurant de l'assainissement

• Nombre d'habitants desservis

Le service public de l'Assainissement collectif, géré par la SGAC dessert 27 des 28 communes de Bordeaux Métropole, soit près de 756 493 habitants

Sur la commune de Martignas-sur-Jalle :

- l'assainissement des eaux usées est géré par le syndicat de Saint-Jean-d'Illac/Martignas-sur-Jalle,
- la gestion des eaux pluviales urbaines est assurée par la SGAC dans le cadre du contrat d'affermage.

• Nombre de clients desservis

A fin 2016, le nombre de clients assujettis à la redevance assainissement s'établit à 275 250 (y compris les communes extérieures à Bordeaux Métropole), soit une augmentation de 2,6 % par rapport à 2015.

• Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées

Le taux de desserte correspond au rapport entre les usagers domestiques effectivement raccordés à un réseau existant, sur les usagers domestiques potentiellement raccordables à ce même réseau.

La zone d'agglomération étant presque entièrement équipée en réseaux d'assainissement ; le taux moyen de desserte est ainsi estimé à **99,76%**.

• Connaissance des réseaux

Le système d'information géographique décrit l'ensemble des réseaux d'assainissement connus sur la métropole.

Fin 2016, les linéaires de réseau atteignent **1565 km** pour les eaux pluviales (EP), **1867 km** pour les eaux usées (EU) et **783 km** pour les réseaux unitaires (U), **pour un total de 4215 km**, soit une augmentation du linéaire de réseau de 0,6 % par rapport à 2015.

On note ainsi un doublement du réseau public géré par le service en 30 ans, du au développement urbain et à l'équipement en réseau séparatif des nouvelles zones urbanisées.

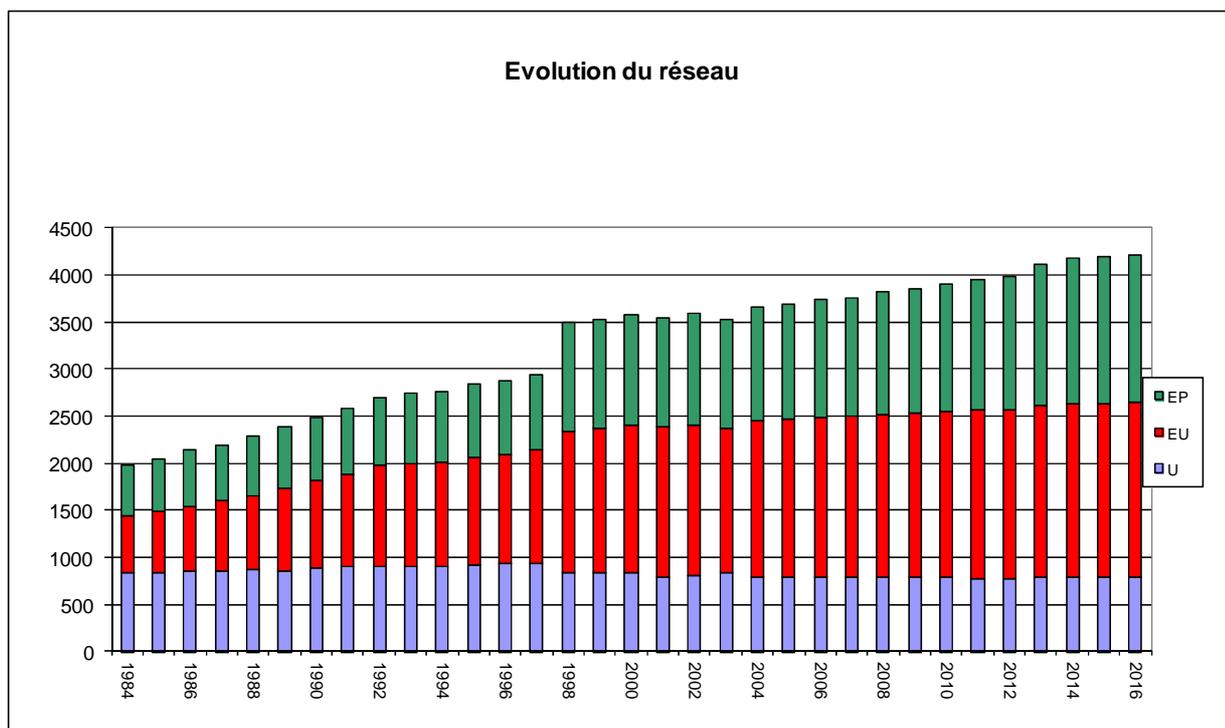


Figure 4 : Evolution du réseau de 1984 à nos jours

• Les autres données patrimoniales

La capacité de stockage des eaux pluviales s'élève à environ 2 664 843 m³ dont 2 039 882 m³ confiés à l'exploitant correspondant à un total de 190 ouvrages affermés. La capacité de pompage installée s'élève en eaux pluviales à 483 382 m³/h et en eaux usées à 34 538 m³/h pour un total de 159 stations de pompage.

En 2016, le nombre de branchements assainissement atteint 167 937 et celui des bouches d'égout 49 004.

Le système d'assainissement comprend 21 points de rejets surveillés depuis 2003 dans le cadre de l'autosurveillance. Afin de répondre pleinement aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015, Bordeaux Métropole a mis en place 12 points supplémentaires d'autosurveillance réglementaire, équipés depuis le 31 décembre 2015.

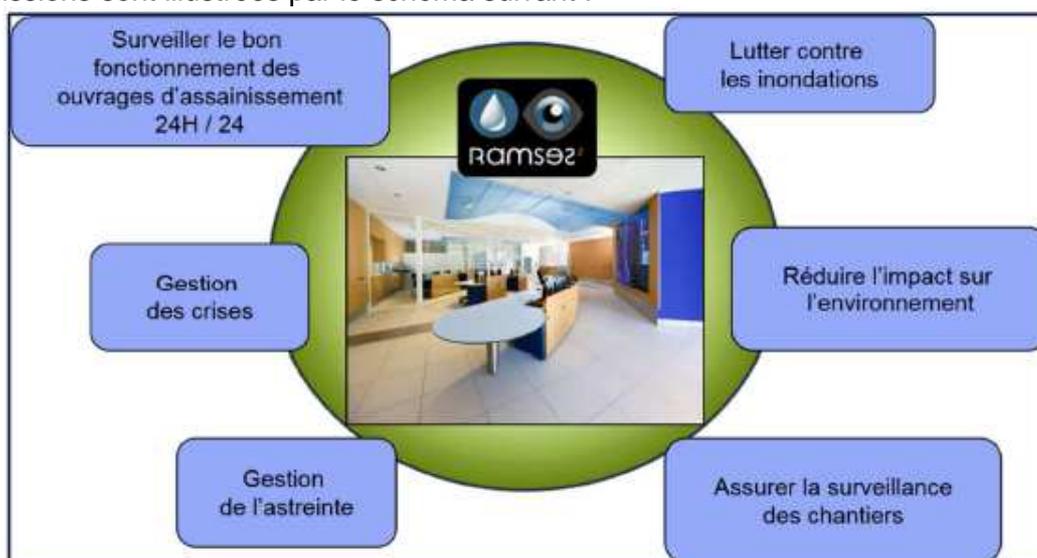
• Le télécontrôle RAMSES et ses évolutions

AXE 5 de la politique de l'eau - Objectif 5.3

Le centre de télécontrôle RAMSES (Régulation de l'Assainissement par Mesures et Supervision des Equipements et Stations) a été mis en service par Bordeaux Métropole en 1992. Il permet de surveiller 24h/24 les équipements et les ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales et de piloter en temps réel leur régulation pour assurer un écoulement optimal des flux hydrauliques.

Il constitue un élément essentiel de la lutte contre les inondations de l'agglomération bordelaise en raison, notamment, de sa capacité à anticiper les événements pluvieux et leurs conséquences.

Ses six missions sont illustrées par le schéma suivant :



Initialement dévolu à la lutte contre les inondations, Ramsès est aujourd'hui un outil de gestion du système d'assainissement et des eaux pluviales dans sa globalité.

En effet, le projet RAMSES 3.0 lancé à partir de 2013 a permis au télécontrôle de s'enrichir autour des 6 thématiques suivantes :

- le renouvellement des briques applicatives du télécontrôle
- la Gestion Dynamique des effluents,
- le Diagnostic Permanent du système d'assainissement,
- la visualisation de l'état écologique du milieu naturel : vision en temps réelle grâce à l'installation de 7 Sirènes sur le Gua, l'Eau Bourde et la Jalle de Blanquefort
- le monitoring des consommations énergétiques du service,

- la surveillance des odeurs sur Louis Fargue.

En 2016, les évolutions se sont poursuivies avec le renouvellement des briques applicatives Ramsès 3.0.

Zoom sur le déploiement du nouvel extranet Ramsès :

Il permet de suivre les grands indicateurs du service tels que : les prévisions météorologiques, et la pluviométrie en temps réel, la sollicitation des bassins, la gestion dynamique, le suivi du milieu naturel, la plateforme NOSE etc...

Cette application permet à Bordeaux Métropole d'accéder à une vision temps réel du système d'assainissement en quelques clics via un smartphone ou un PC.

Il offre aussi la possibilité de consulter les données sur un pas de temps de 70 jours en arrière.



2- Synthèse de l'activité

i. 2.1- Caractéristiques techniques

AXE 1 de la politique de l'eau

- **Bilan hydraulique**

Avec un cumul annuel des précipitations qui s'établit à 923 mm, l'année 2016 est très proche de la moyenne de 1980 à 2015 qui s'établit à 898.9 mm.

2016 est une année atypique puisque les trois premiers mois représentent 55% de la pluviométrie annuelle et que les 6 derniers mois (de juillet à décembre) se caractérisent par une période sèche représentant 20 % de la pluviométrie annuelle.

L'analyse des cumuls de précipitations se caractérise par

Un 1er trimestre 2016 qui correspond à 2,3 fois la moyenne de 1980 à 2015

Un 2ème trimestre 2016 proche de la moyenne de 1980 à 2015

Les 3ème et 4ème trimestres ont affiché un déficit de 60% par rapport à la moyenne de 1980 à 2015

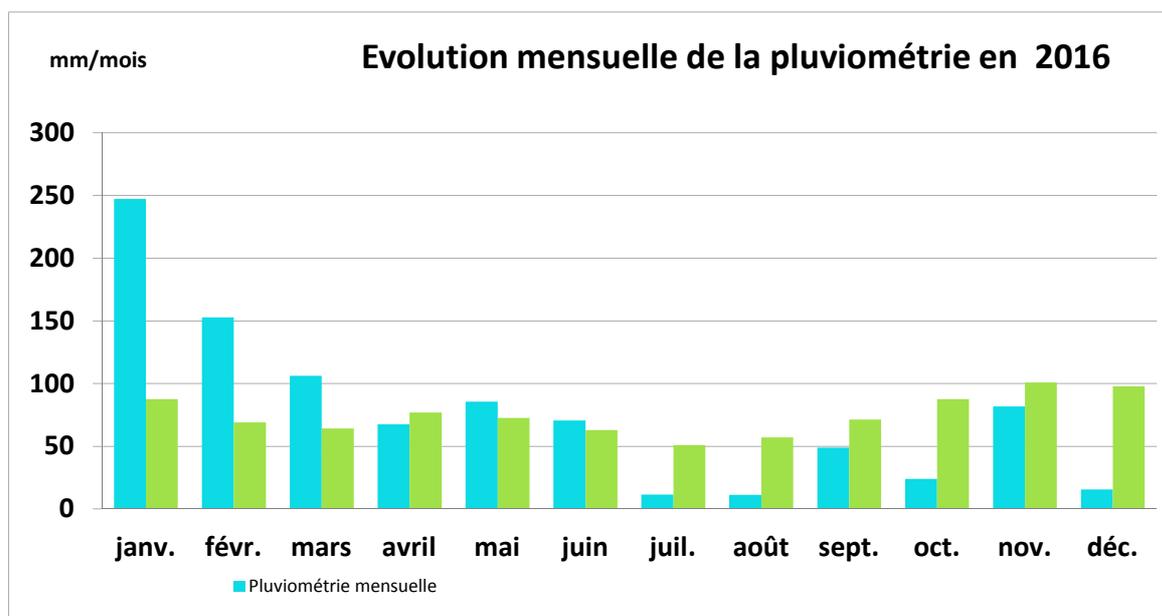


Figure 5 : Pluviométrie

Il a été constaté durant l'année 2016, 7 passages en situation de type A (Alerte).

Un seul évènement a été significatif, celui du 13 septembre 2016 qui a donné lieu à un rapport d'intempéries. 47 plaintes ont été enregistrées sur cet évènement pluvieux.

Par contre dans la période de forte pluviométrie hivernale, (entre Janvier et mars 2016), 545 plaintes ont été enregistrées.

Le système de gestion des inondations (RAMSES) de Bordeaux métropole a montré son efficacité en sollicitant la majeure partie des bassins de retenue des secteurs concernés et évitant ainsi des inondations d'une plus grande ampleur.

Le volume d'eaux pluviales relevé en 2016 (19,8 millions de m³) est très largement supérieur à 2015 (12,7 millions de m³) ; ce qui s'explique par la faible hydrométrie de l'année 2015. Il est légèrement supérieur à la moyenne des volumes d'eaux pluviales relevés sur les 16 dernières années (17,5 millions de m³/an).

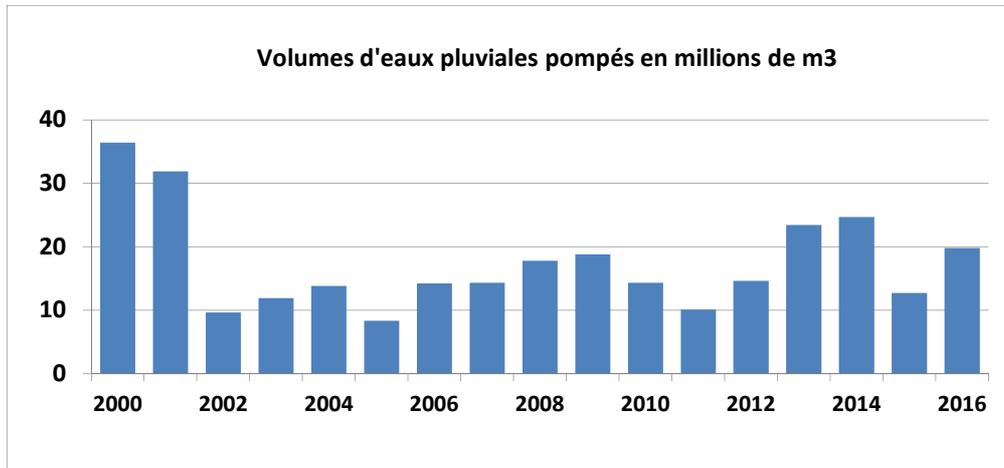


Figure 6 : Evolution des volumés d'eaux pluviales pompés

- Volume d'eaux épurées

Le volume d'eaux usées épurées s'est élevé à 84,1 millions de m³ en 2016 contre 69,2 millions de m³ en 2015.

Les volumés épurés ont été plus élevés de 20 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par la faible pluviométrie de l'année 2015 et le développement métropolitain durant l'année 2016.

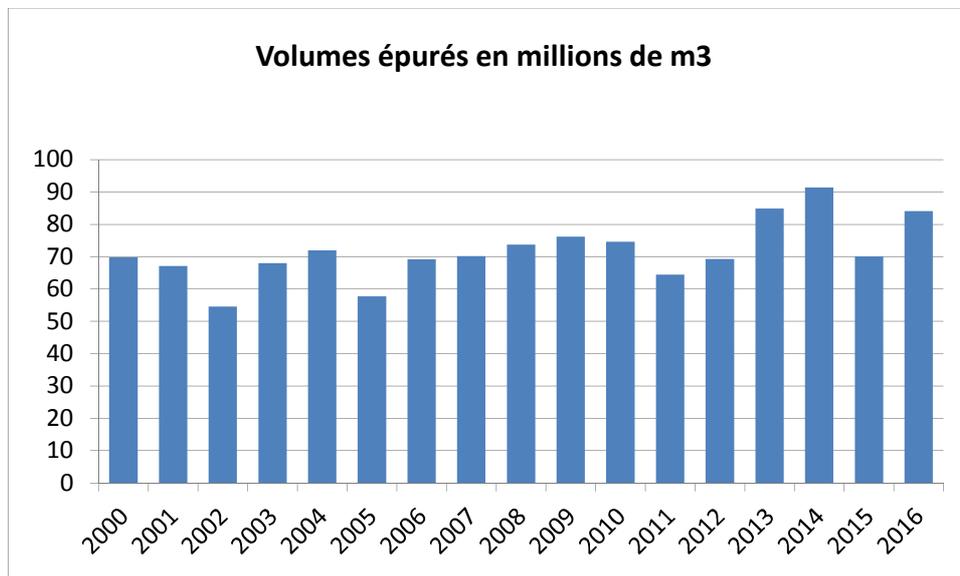


Figure 7 : Evolution des volumés d'eaux épurés

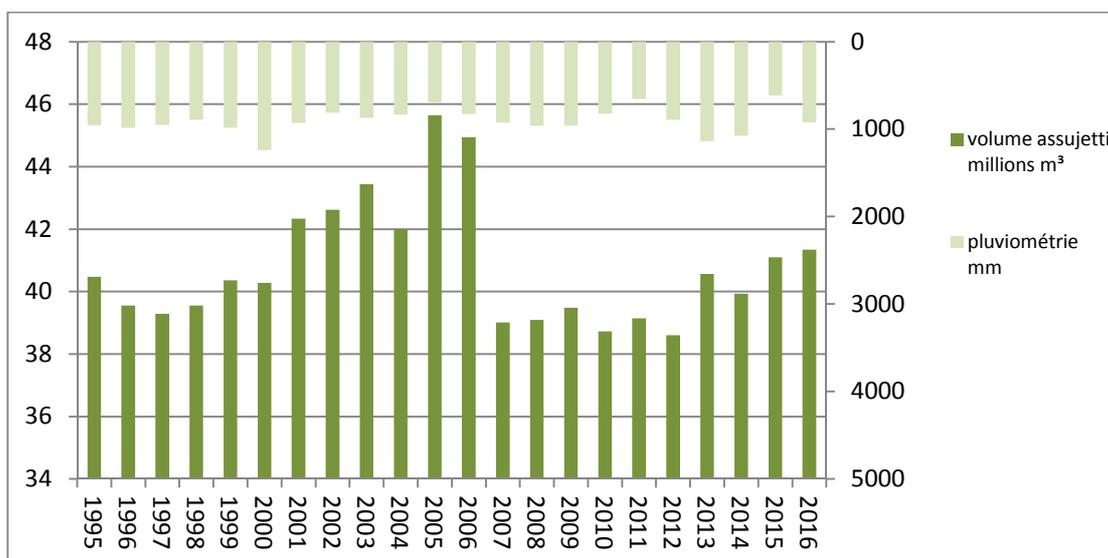


Figure 8 : historique des volumes assujettis et pluviométrie

Le volume assujetti s'élève à 41,3 millions de m³, légèrement supérieur à la moyenne des 20 dernières années (40,8 millions de m³). On peut noter une légère augmentation du volume assujetti par rapport à l'année 2015 (41.1 millions de m³) sans corrélation avec la pluviométrie de l'année 2016.

Conformité des systèmes d'assainissement

Stations d'épuration	Rendement sur la DBO5	Conformité 2016
Louis Fargue	88 %	Conforme
Clos de Hilde	94 %	Conforme
Sabarèges	94 %	Conforme
Cantinolle	97 %	Conforme
Lille	99 %	Conforme
Ambès CD 10	94 %	Conforme

Pour l'année 2016, les systèmes d'assainissement d'Ambès, Clos de Hilde, Sabarèges, Lille Blanquefort, Cantinolle et Louis Fargue sont conformes en collecte, traitement et performance au niveau européen et au niveau local.

Les services de l'état ont confirmé le bon fonctionnement des installations de Bordeaux Métropole.

• Boues

La production de boues s'est élevée à 9 560 t de matières sèches en 2016 (représentant 22 764 m³ de boues brutes) contre 9 336 t de matières sèches en 2015 (représentant près de 24 253 m³ de boues brutes).

Cette augmentation de la quantité de matières sèches des boues s'explique par l'augmentation des charges à traiter en entrée de station d'épuration.

Le volume de boues brutes diminue par rapport à 2015 car la part de boues séchées a augmenté grâce aux temps de fonctionnement plus longs des sècheurs de Louis Fargue et Clos de Hilde.

Parmi ces 9 560 TMS de boues, 4 715 TMS ont été déshydratées (siccité de 27%) et 4 845 TMS ont été déshydratées puis séchées (siccité de 91,6%).

En 2016, la filière de compostage a permis de traiter 90 % des boues produites par les stations d'épuration.

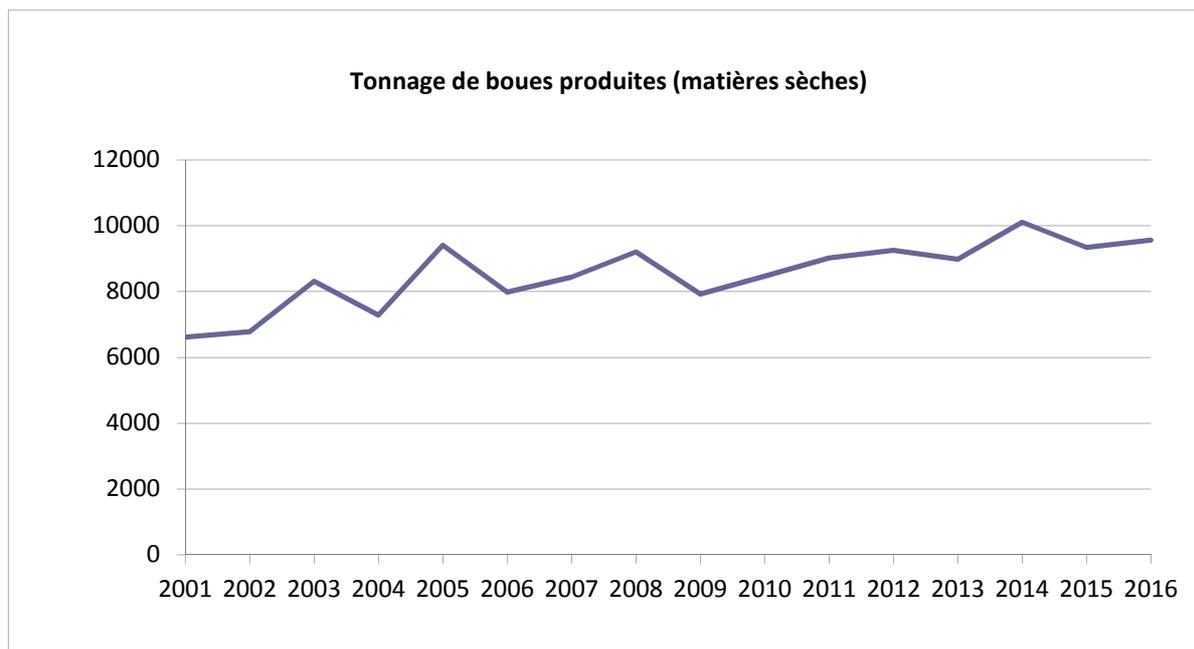


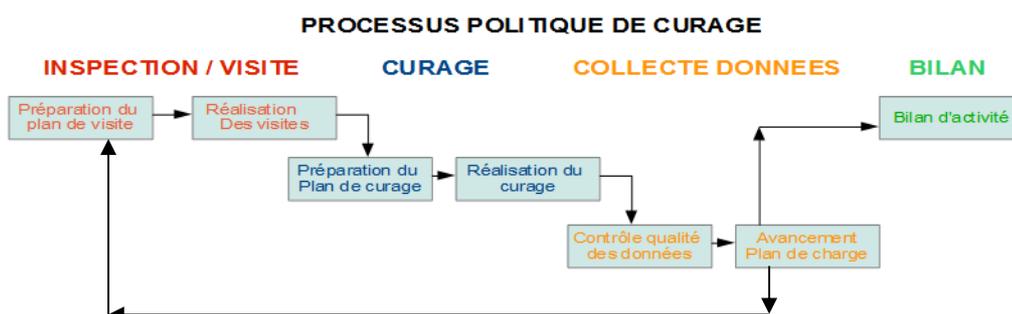
Figure 9 : Evolution de la production annuelle de boues

• Conformité boues

En raison de la pollution des boues de Louis Fargue au PCB survenue en 2015 et dont les effets se sont vus jusqu'au début de l'année 2016, 3% des boues produites de Bordeaux Métropole ont été valorisées sur des filières agréées (cimenterie, centre de stockage, incinération) autres que le compostage.

• La politique de maintenance du réseau et des avaloirs

Un travail de co-construction a été initié en 2013 avec le délégataire, sur la description de la politique de curage et de ces accessoires. Le cycle général du processus de curage est le suivant :



Le processus a été détaillé pour les collecteurs non visitables (de diamètre inférieur à 1,2 m), les collecteurs visitables (de diamètre supérieur à 1,2m) et les avaloirs/bouches d'égout.

Curage des réseaux

En 2016, 168 km de collecteurs eaux usées, unitaires et eaux pluviales ont été curées, dont 98% dans le cadre d'opérations préventives de maintenance. L'objectif contractuel exprimé en linéaire a été atteint.

Nettoyage des bouches d'égout

Conformément à l'objectif contractuel, l'ensemble des bouches d'égout du territoire métropolitain a été visité en 2016. Suite à cette visite, 36% des bouches d'égout pour lesquelles l'encrassement dépasse le niveau admissible, ont été curées.

Le processus d'optimisation du traitement des bouches d'égout se poursuit :

- Une étude est en cours par le Lyre pour réaliser un modèle d'optimisation de ciblage des bouches d'égout
- Les actions de partenariat avec les mairies continuent : En 2016, 344 bouches d'égout ont pu être curées grâce au partenariat avec la mairie de Bordeaux

• Les points critiques

Bordeaux Métropole compte, à fin 2016, 109 points critiques sur son territoire. Ces points du système de collecte font l'objet d'une surveillance particulière et d'un entretien à une fréquence adaptée, supérieure à la normale.

Le délégataire est engagé contractuellement à réparer les nouveaux points critiques dans un délai de 4 mois après leur découverte. En 2016, 21 nouveaux points critiques sont apparus, 18 ont été réparés par le délégataire dans les délais impartis et 3 sont sous la responsabilité du délégant.

En septembre de chaque année une réunion bipartite entre le délégant et le délégataire permet d'établir un programme de réparation / renouvellement des points critiques prioritaires. L'objectif des années à venir est d'éliminer les points critiques temporaires relevant de l'exploitation (30 points critiques).

Répartition des points critiques du réseau			
Travaux à la charge de	Temporaires collecteur	Permanents collecteur	Permanents ouvrages particuliers
SGAC	30	0	0
DEAU	0	69	0
Pas de travaux			10

• La politique de réparation

La formalisation de la politique de réparation a été initiée en 2014 par la description des processus techniques et administratifs.

En 2016, le délégataire a réalisé près de 840 réparations dont 47% sur les ouvrages, 35% sur les branchements, et 18% sur les réseaux, soit un nombre globalement stable depuis 2013 avec une augmentation en 2014 (1147).

Dans le cadre de l'entretien du réseau, le délégataire procède à deux types de réparations :

- D'une part, les réparations curatives qui visent à rétablir la fonction de l'ouvrage en particulier le bon écoulement des effluents (caractère d'urgence)
- D'autre part, les réparations patrimoniales qui visent à maintenir l'état structurel des infrastructures

Les réparations patrimoniales sur le réseau représentent environ 30% du total des demandes de réparation. Sur l'ensemble des réparations patrimoniales identifiées depuis le début du contrat, 75% ont été réalisées.

Procédure d'urgence :

En 2013, une procédure d'urgence a été établie par le délégant pour faire face à l'arbitrage des responsabilités vis-à-vis d'une réparation du réseau d'assainissement.

Il s'agit de la procédure à mettre en œuvre en cas d'incident identifié comme pouvant mettre en péril la protection des personnes et des biens.

Une rencontre sur place entre délégant et délégataire est réalisée sous 48h et permet de déterminer les rôles de chacun.

En 2016, 7 procédures d'urgence ont eu lieu.

Dégâts tiers :

Certains dégâts occasionnés sur le patrimoine peuvent avoir des conséquences graves sur la continuité du service de l'assainissement et/ou sur le milieu naturel car générateurs de nuisances ou de dysfonctionnements des réseaux.

En 2016, 70 dégâts de tiers ont été enregistrés (dont 56 résolus au cours de l'année 2016), soit 14 de plus qu'en 2015.

Les principales raisons de cette augmentation sont :

- Une augmentation des chantiers sur la Métropole
- Un meilleur suivi de ces dégâts grâce notamment à la méthodologie mise en place par le délégataire depuis 2014
- Une collaboration croissante entre les services de la SGAC et les experts judiciaires

• **Motifs de demandes techniques**

219 réclamations écrites sont recensées par le service de l'assainissement dont 97 parvenant directement au délégataire et 122 adressées directement à Bordeaux Métropole.

2 349 demandes techniques ont été enregistrées par le délégataire sur l'année 2016. Branchement obstrué, réseau bouché et problème sur voirie représentent les trois quarts des réclamations techniques.

599 demandes concernent un branchement obstrué (contre 555 en 2015), 610 une canalisation bouchée (contre 590 en 2015) et 44 des problèmes d'inondation (contre 24 en 2015).

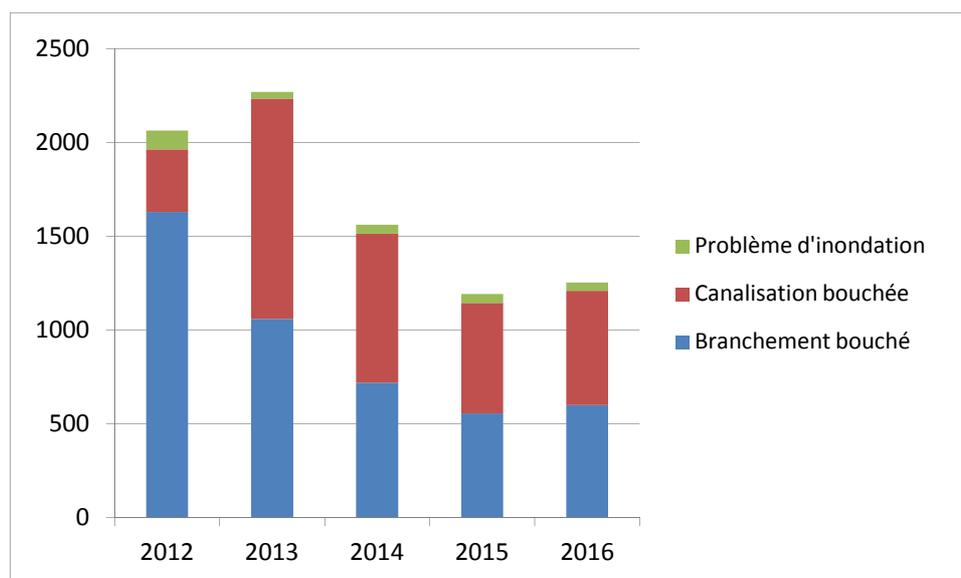


Figure 10 : Evolution des principales demandes techniques

ii. 2.2- Tarification du service

- **Assainissement collectif des eaux usées**

AXE 3 de la politique de l'eau - Objectif 3.3

- **Modalités de tarification des usagers raccordés à l'assainissement des eaux usées**

Le tarif du service de l'assainissement collectif des eaux usées est proportionnel au nombre de mètres cube consommés. Il n'y a pas de part fixe comme pour l'eau potable, mais trois parts variables :

- la part versée à la Société de Gestion de l'Assainissement de Bordeaux Métropole (SGAC). Comme pour l'eau potable, le prix de l'assainissement est fixé dans le contrat d'affermage et est automatiquement révisé deux fois par an, au 1er janvier et 1er juillet, par application d'une formule de révision fixée au contrat d'affermage,
- la part communautaire qui est versée au budget annexe assainissement de Bordeaux Métropole. Cette part est fixée chaque année par le Conseil Métropolitain. Les sommes ainsi versées permettent à Bordeaux Métropole de réaliser des travaux d'assainissement comme la construction des nouvelles stations d'épuration, l'extension ou le renouvellement des collecteurs d'assainissement.
- la redevance perçue par l'Agence de l'eau Adour Garonne de modernisation des réseaux de collecte.

Par ailleurs, certains consommateurs bénéficient de l'application de différents coefficients, en général les industriels ou les gros consommateurs :

- le coefficient de rejet : qui prend en compte le volume d'eau effectivement rejeté au réseau par rapport au volume d'eau potable délivré,
- le coefficient de pollution : qui prend en compte la qualité du rejet (il est égal à 1 pour un rejet domestique et est supérieur à 1 pour un rejet industriel polluant). Il peut être inférieur à 1, si l'établissement traite ses effluents avant leur rejet au réseau public de collecte, ce qui induit une réduction de l'assiette soumise à la redevance d'assainissement

Il n'y a pas de frais d'accès au service de l'assainissement.

- **Tarifs de l'assainissement collectif des eaux usées au 1^{er} Janvier 2017**

Les tarifs au 1^{er} janvier 2015 ont été définis, pour la part communautaire, par la délibération n° 2014/0771 du 19 décembre 2014 et ceux au 1^{er} janvier 2016 par délibération n°2015/798 du 18 décembre 2015.

Il n'y a pas eu d'augmentation de la part communautaire pour la septième année consécutive.

En 2017, la part du Fermier connaît, elle, une très légère baisse de -0,7 % par rapport au 1^{er} janvier 2016 du fait de la baisse des indices employés dans la formule de révision contractuelle.

Tarifs du m³ au 1^{er} janvier 2017 :

	Tarifs H.T. au 1 ^{er} janvier 2013	Tarifs H.T. au 1 ^{er} janvier 2014	Tarifs H.T. au 1 ^{er} janvier 2015	Tarifs H.T. au 1 ^{er} janvier 2016	Tarifs H.T. au 1 ^{er} janvier 2017
Part du Fermier	0,469	0,4757	0,4749	0,4748	0,4715
Part communautaire	0,621	0,621	0,621	0,621	0,621
Total redevance assainissement	1,09	1,0967	1,0959	1,0958	1,0925
Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne					
Modernisation des réseaux de collecte	0,225	0,23	0,235	0,24	0,245

- **Tarif d'un branchement d'assainissement**

Bordeaux Métropole est maître d'ouvrage pour les branchements associés à une extension de réseau, le délégataire est maître d'ouvrage pour les branchements dits « isolés ».

Les branchements sont facturés aux demandeurs selon les prix fixés au « barème des prix publics des travaux de branchements et prestations complémentaires » défini au contrat de délégation de service public).

Un tarif forfaitaire de base s'applique pour un premier branchement, d'une maison ou d'un habitat collectif de 2 logements maximum, de diamètre 160 mm eaux usées ou 200 mm eaux unitaires, quelle que soit la longueur du branchement.

Par délibération du Conseil de Communauté n° 2012/0887 en date du 21 décembre 2012 et n°2014/0771 du 19 décembre 2014, les forfaits branchements assainissement ont été fixés à :

- 2 600 € HT en 2013,
- 2 860 € HT en 2014, soit 2 902 € HT après révision
- 3 146 € HT en 2015, soit 3 207 € HT après révision
- 3 200 € HT en 2016, soit 3 237 € HT après révision
- 3 200 € HT en 2017, soit 3 218 € HT après révision.

Dans le cas où les travaux de branchement sont réalisés durant les chantiers de pose des collecteurs d'eaux usées ou unitaires ou de réfection de voirie, un abattement de 40 % est appliqué au forfait.

Pour les branchements qui ne réunissent pas les conditions du branchement standard indiquées ci-dessus et pour les branchements d'eaux pluviales, une tarification du branchement «au mètre» sera appliquée.

Le coût d'un branchement au mètre est variable et nettement plus élevé que celui d'un branchement au forfait.

Sur les 829 branchements réalisés en 2016 par le délégataire (815) et Bordeaux Métropole (14),

49% des branchements ont été réalisés en concomitance avec des branchements d'eau potable.
71 % des branchements eaux usées ou unitaires sont facturés au forfait et 29% au mètre. En 2015, le délai moyen de réalisation du branchement depuis la commande (versement de l'acompte) est de 51 jours pour le délégataire.

- **Tarif de participation au raccordement à l'égout – participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)**

La délibération du Conseil de communauté du 13 juillet 2012 a instauré la PFAC, participation exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension d'un immeuble ou de la partie réaménagée d'un immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

La PFAC s'élève à 14,28 € le m² de surface plancher depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le tarif est révisé annuellement.

La PFAC remplace la participation au raccordement à l'égout (P.R.E.). Néanmoins, les propriétaires demeurent redevables de la PRE mentionnée dans les autorisations de construire ou d'aménager si la demande a été déposée avant le 1^{er} juillet 2012.

Il existe deux modes de calcul de la PRE en fonction des dates de dépôt de Permis de Construire :

- Pour les permis de construire déposés avant le 13/05/2011, le montant de la PRE dépend du nombre de droits au branchement en fonction des zones du PLU ; le tarif est de 1102.36 € pour les zones Urbaines et de 3473,55 € pour les autres zones.

- Pour les permis de construire déposés entre le 13/05/2011 et le 30/06/2012, la PRE est calculée en fonction des surfaces de plancher indiquées sur le permis de construire et son tarif est compris entre 12,54 € et 6,27 € le m² de surface plancher au 1^{er} semestre 2015. Le tarif est révisé semestriellement.

Il est à noter que la surface plancher a remplacé la SHON au 1^{er} mars 2012.

iii. 2.3- Indicateurs de performance

Indicateurs de performance du service de l'assainissement (Décret du 2 mai 2007)							
Thème	Code	Indicateur	2013	2014	2015	2016	Unité
Caractéristiques techniques du service	D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	722 548	735 167	744 274	756 493	u
	-	Nombre abonné	257 693	264 076	268 059	275 250	u
	D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	153	191	228	282	u
	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	8 977	10 130	9 357	9 568	T. MS
Prix	D.204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (au 1er janvier)	1,46	1,464	1,469	1,471	€ TTC /m ³
Indicateurs de performance	P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,70	99,77	99,77	99,76	%
	P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2 dec 2013)	39 *	39 *	96 *	96 *	u
	<i>P.203.3</i>	<i>Conformité de la collecte des effluents</i>	<i>99,30</i>	<i>99,92</i>	<i>99,91</i>	<i>99,67</i>	%
	<i>P.204.3</i>	<i>Conformité des équipements d'épuration</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	%
	P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100	%
	P.207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	**	**	**	**	
	P.251.1	Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers	0,024	0,049	0,011	0,026	/1000 abonnés
	P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	6,79 ***	5,73 ***	6,34 ***	6,26 ***	/100 km de réseau
	P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	****	****	****	****	%
	P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,3	98	99,3	99,6	%
	P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120	120	120	u
	P.258.1	Taux de réclamations	0,38	1,18	0,95	0,82	/ 1000 abonnés
	P257.0	Taux d'impayés sur les factures assainissement de l'année précédente	0,28	0,12	0,26	0,94	%

* : cet indicateur est en partie consolidé par la SGAC (96 points), les deux dernières notes (20 points) sont de la responsabilité de BM

** : SGAC non concerné

*** : Nombre de points du réseau nécessitant au minimum 2 interventions de curage/an

**** : données consolidées par BM

En italique : note de calcul non défini officiellement

Indicateurs de performance 2016						
Thème	Code	indicateur	2014	2015	2016	Unité
Service à l'utilisateur	S1/ ONEMA P.251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,049	0,011	0,026	u/1000 hab. desservis
Service à l'utilisateur	S2	Envoi d'une réponse aux courriers et aux mails dans les 8 jours ouvrés suivant la réception dans au moins 90 % des	90,8	93,7	95,1	%
Service à l'utilisateur	S3	Rendez-vous aux usagers qui le souhaitent sous 8 jours au moins dans plus de 85 % des cas	96,6	97,6	98,0	%
Service à l'utilisateur	S4	Devis branchement sous 20 jours ouvrés à compter soit du rendez vous, soit de la demande	96,1	96,1	97,3	%
Service à l'utilisateur	S5	Demande des autorisations administratives dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de l'acompte	95,4	99,7	96,8	%
Service à l'utilisateur	S6	Réalisation du branchement sous 20 jours après réception des autorisations nécessaires	93,7	97,0	92,6	%
Service à l'utilisateur	S7	Respect d'une plage horaire de 2 h pour les rendez vous	92,6	93,8	93,3	%
Service à l'utilisateur	S8/ ONEMA P.258.1	Taux de réclamations (réclamations écrites reçues (courriers et mails) pour 1000 abonnés	1,18	0,95	0,82	u/1000 abonnés
Service à l'utilisateur	S9	Existence d'engagements envers l'utilisateur	oui	oui	oui	
Service à l'utilisateur	S10	Existence d'une mesure annuelle LOCALE de satisfaction clientèle propre au service de l'assainissement	oui	oui	oui	
Service à l'utilisateur	S11	Accueil des usagers - Au maximum, 48 heures sur l'année d'indisponibilité du site internet sur le service	2,41	47	42,6	h
Gestion technique et management	G1/ ONEMA P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	5,73	6,34	6,26	u/100 km de réseau
Gestion technique et management	G2/ ONEMA D.202.0	Objectif d'atteindre 350 autorisations de déversement à fin 2018	191	228	282	u
Gestion technique et management	G3/ ONEMA P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	%
Gestion technique et management	G4	Certification ISO 9001	oui	oui	oui	
Gestion technique et management	G5	Certification OHSAS 18001	oui	oui	oui	
Gestion technique et management	G6/ ONEMA P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	39 *	96	96	u
Gestion technique et management	G7/ ONEMA P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120	120	u
Développement durable	E1	Conformité réglementaire des rejets des stations d'épuration	100	100	100	%
Développement durable	E2	Certification ISO 14001 avec prise en compte du référentiel Agence de l'eau	oui	oui	oui	
Développement durable	E3	Charte chantier propre	0	0		u
Développement durable	E4	Plan biodiversité	Non comptabilisé en 2014	Non comptabilisé en 2015	Non comptabilisé en 2016	
Développement durable	E5	Tri des déchets et valorisation	98,3	87,4	91,1	%
Développement durable	E6	Part des véhicules propres dans le parc Délégué	35,1	42,4	63,9	%
Social et sociétal	IP-E14**	Nombre total d'heures consacrées, depuis le début du contrat, à l'emploi direct ou indirect de personnes en insertion	13	12	590 49	h
Social et sociétal	IP-E15	Politique d'égalité femmes / hommes	Non comptabilisé en 2014	oui	oui	
Social et sociétal	IP-E16	Insertion du personnel handicapé	4,84	4,99	4,94	%
Social et sociétal	Soc 1	Politique de formation du personnel : % de la masse salariale consacrée à la formation	5,70	4,66	4,21	%
Social et sociétal	Soc 2	Politique de formation du personnel : ratio de la masse salariale consacrée à la formation auprès des plus de 45 ans rapportée au % de la masse salariale consacrée à la formation auprès des moins de 45 ans (date considérée pour	0,60	0,67	0,64	u
Economique	Eco 1	Energie verte	15	15	15	GWh/an
Economique	Eco2	Comptabilité analytique	oui	oui	oui	

* : valeur calculée suivant la nouvelle méthode précisée dans l'arrêté du 2 décembre 2013.

** : note de calcul modifiée dans le cadre de l'avenant n°2.

iv. 2.4 – Le programme d'études et de travaux d'assainissement de Bordeaux Métropole

Axe 5 de la politique de l'eau - Objectif 5.3

Etudes 2016

L'année 2016 a été marquée par le démarrage du projet Assainissement 2030 dont l'objectif est la réalisation du schéma directeur d'assainissement de Bordeaux Métropole. Ce projet est divisé en trois volets : assainissement des eaux usées, des eaux pluviales et gestion patrimoniale. Le but de ce projet est d'anticiper les évolutions nécessaires du système d'assainissement de Bordeaux Métropole pour l'accompagner dans son développement tout en donnant de la visibilité sur les grandes orientations opérationnelle de la politique de l'eau. Ce projet est mené en interne par la direction de l'eau et se déroule sur deux années en mobilisant 33 personnes avec un volume de travail correspondant à 1,5 ETP.

L'année 2016 a vu aussi le lancement de la grande Etude hydraulique sur les eaux usées du bassin versant de l'Ars. Il s'agit du plus grand bassin versant d'eaux usées étudié depuis 10 ans par Bordeaux Métropole avec une surface de 40 km² soit environ le tiers du bassin versant de la station d'épuration de Clos de Hilde. Les enjeux principaux sont la lutte contre les eaux claires parasites météoriques pouvant entraîner localement des débordements de réseaux. 5 études de spécificités associées à cette grande étude permettront de proposer des solutions techniques aux dysfonctionnements observés.

Enfin, une étude hydraulique réalisée sur le secteur Arcins-ZAC des Quais à Floirac a montré la nécessité de doubler la canalisation d'eaux usées dans le pont François Mitterrand pour accompagner le développement de la ZAC et de la salle de spectacle. Les travaux sont programmés.

Par ailleurs, le programme annuel d'études effectué en collaboration avec les pôles territoriaux de Bordeaux Métropole a été réalisé avec 12 études finalisées (cf. liste des études dans le tableau suivant). 22 études hydrauliques ont été réalisées en plus de ce programme (expertises, AMO, besoins en lien avec l'exploitation).

N°	Commune	Pôle Territorial	Secteur d'étude
1	Pessac	Sud	Eaux usées secteur de Noutary
2	Gradignan	Sud	Rue du Clos des Aubiers
3	Gradignan	Sud	Rue du Prieuré
4	Bordeaux	Bordeaux	Saint Belcier
5	Bordeaux	Bordeaux	Bastide
6	Ouest	Blanquefort	Rue de la République
7	Ouest	Blanquefort	Rue Laubarède
8	Ouest	Le Haillan	Rue Victor Hugo – Chemin de Pillard
9	Rive Droite	Artigues	Pouqueyras – Bois Leger - Italie
10	Rive Droite	Bouliac	Route du bord de l'eau
11	Rive Droite	Bouliac	Chemin de la Matte
12	Rive Droite	Floirac	Chemin de Tirecul

Listes des études réalisées du programme 2016

Travaux 2016

Travaux sur le système d'assainissement des eaux usées

2016 a vu en premier lieu la réalisation des travaux de réhabilitation de deux des digesteurs de la

station d'épuration Louis Fargue pour un montant de 765 k€.

L'année a aussi été marquée par la réalisation de l'ensemble des travaux d'assainissement associés à la requalification du centre bourg de Gradignan avec 10 fronts de chantiers d'assainissement pour un montant de 3,2M€ dont 1,2M€ de renouvellement de canalisations. En 2016, les grands travaux de la liaison dite de Bourran Vallon permettant la création d'un maillage depuis le parc de Bourran à Mérignac vers la station Clos de Hilde à Bègles se sont poursuivis avec un montant de travaux mandatés de 3,5M€.

En 2016, le grand chantier des déviations de réseaux d'assainissement pour la réalisation de ligne D du tramway a été lancé. 70 % des travaux intra boulevard ont été réalisés avec une dizaine de fronts de chantier pour un montant mandaté de 3,5M€ pour les eaux usées.

2016 a été marquée par un important programme de développement des réseaux locaux d'eaux usées pour permettre les dessertes immobilières. 20 opérations ont ainsi été réalisées (37 branchements, 4 km) pour un montant de 2,8 M€.

En termes d'études de conception, les études d'avant projet de deux grandes opérations ont été réalisées en 2016 : avant projet de réhabilitation du collecteur unitaire dit de Lajaunie en rive droite de Bordeaux (5M€ de travaux à venir) dans le secteur de Brazza à Bordeaux et avant projet de la galerie sous fluviale qui permettra d'acheminer les eaux usées du secteur de Brazza en rive droite de Bordeaux vers la station d'épuration de Louis Fargues.

28 opérations de renouvellement de réseau d'eaux usées ou unitaires ont été lancées en 2015 pour un montant mandaté de 8,5M€ et un linéaire de 3,3 km. De plus, 6 opérations d'urgence ont dû être réalisées suite à des affaissements de chaussées associés à des effondrements partiels de réseaux d'assainissement pour la plupart en amiante ciment.

Travaux sur le système d'assainissement des eaux pluviales

Les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales ont principalement consisté en dix opérations (1,6km) de renouvellement associées principalement à la rénovation de quartiers pour un montant de 4,3M€, montant en très nette augmentation par rapport à l'année passée.

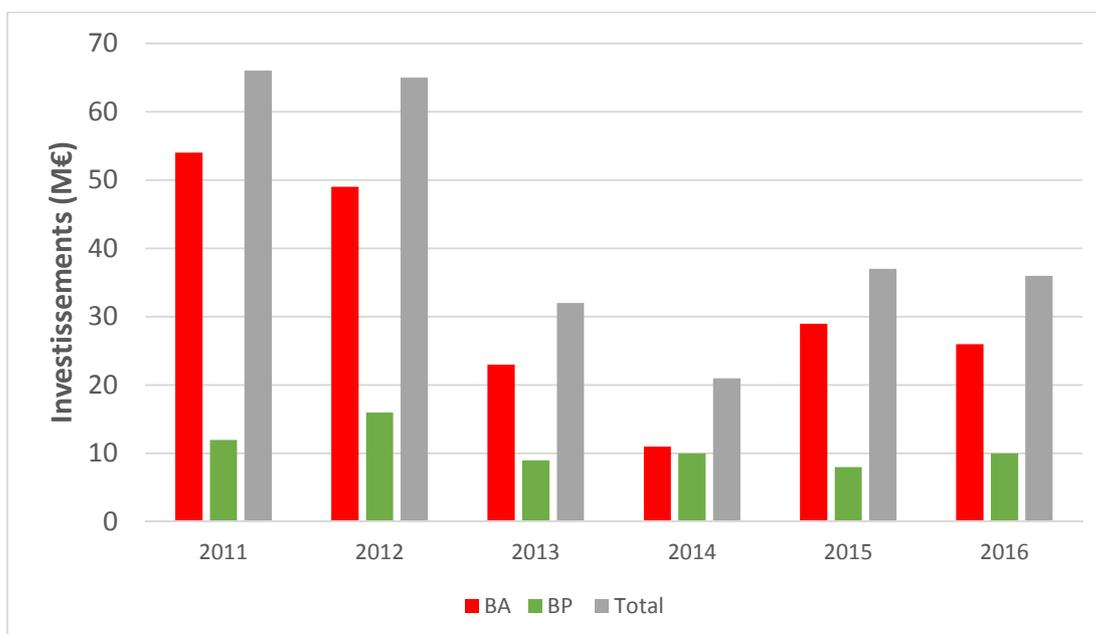
Le montant des travaux de déviation des réseaux d'eaux pluviales pour la ligne D du tramway s'est élevé à 1,5M€.

Le bilan financier des travaux réalisés directement par la Direction de l'Eau est présenté ci-dessous. L'année 2016 est caractérisée globalement par une stabilisation du montant total des investissements sur le budget annexe imputable principalement :

- à la poursuite au même rythme du programme de renouvellement des réseaux d'assainissement (9M€)
- La montée en puissance des travaux de déviation des réseaux d'assainissement pour le tramway (3,5 M€)

Le montant financier dépensé sur le budget principal est en hausse (10M€ contre 6,3M€ en 2014) du fait principalement de l'augmentation des travaux de renouvellement des eaux pluviales.

Tous budgets confondus, comme le montre le graphique ci-dessous, les investissements réalisés en 2016 sont du même ordre de grandeur que pour l'année 2015 (36M€).



BUDGET / LIBELLE	MONTANT TTC
BUDGET PRINCIPAL	
Equipements structurants	2 200 000
Renouvellement canalisations et génie civil + Petites Interventions	4 200 000
BUDGET ANNEXE	
Equipements structurants	5 800 000
Développement réseaux locaux et petites interventions	2 900 000
Renouvellement + Inspections télévisées réseaux	9 000 000
Station d'épuration	2 500 000

Les éléments ci-dessus ne sont pas constitutifs de l'ensemble des investissements réalisés par Bordeaux Métropole, ces derniers figurent aux chapitres financier 3.3 et 3.4.

v. 2.5 - Les contrôles des installations d'assainissement en domaine privé

AXE 3 de la politique de l'eau

Responsabiliser les usagers dont les installations ne sont pas en conformité avec la réglementation et portent préjudice au milieu naturel.

● Conformité des branchements

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Bordeaux Métropole en collaboration avec le délégataire, a renforcé sa stratégie de contrôle de la conformité des installations privées et publiques d'assainissement afin de lutter contre les eaux claires parasites et de supprimer les rejets directs d'eaux usées. Un effort tout particulier a également été porté sur le contrôle des installations non raccordées au réseau deux ans après la mise en service du collecteur.

Bordeaux Métropole a ainsi précisé par délibération du 18 janvier 2013, les modalités d'application de la taxe d'incitation à la mise en conformité, prévue à l'article L.1331-8 du code de la santé publique. A l'issue de trois relances en 6 mois, les propriétaires dont les installations d'assainissement sont non conformes (immeuble non raccordé au réseau public d'assainissement ou dont le branchement d'eaux usées est raccordé au réseau d'eaux pluviales par exemple) sont taxés d'une somme équivalente à la redevance assainissement, jusqu'à leur mise en conformité contrôlée par le délégataire.

En janvier 2014, Bordeaux Métropole a également acté par délibération la mise en place d'une taxe pour refus d'accès à la propriété afin de permettre le contrôle des installations en domaine privé comme le prévoit le code de la santé publique et d'assurer un traitement équitable de tous les usagers.

En 2016, 16 405 parcelles ont été contrôlées soit par le biais de test de conformité à la fumée ou au colorant par le délégataire, conformément à l'objectif fixé dans le contrat (15 000 parcelles contrôlées).

633 non conformités ont été découvertes en 2016. Les propriétaires ont été informés par courrier de l'état de non conformité de leurs installations d'assainissement.

L'absence de branchement eaux usées (634 immeubles) et la présence d'eaux pluviales dans les eaux usées (388 immeubles) constituent 75% des motifs de non-conformités décelées (soit 2135 propriétaires concernés par la procédure de mise en conformité depuis le 1^{er} janvier 2013).

7 classes d'abonnés au service public d'eau potable permettent de distinguer leur statut au regard du service d'assainissement dont ils dépendent et de la conformité de leurs installations d'assainissement collectif.

Répartition par catégories d'usagers de la base de clientèle au 31/12/2016			
Catégories	Redevance	Nombre	Nombre/ type de redevance
Raccordable raccordé	Assainissement Collectif	274 249	275 211
Raccordable raccordé non conforme	Assainissement Collectif	962	
RNR > 2ans	Assainissement Non Collectif	555	3 206
RNR < 2 ans	Assainissement Non Collectif	33	
RNR dérogation	Assainissement Non Collectif	73	
Non Raccordable (ANC confirmé)	Assainissement Non Collectif	2 545	
Non raccordable (arrosage, chantier, incendie)	pas de redevance	5 574	6 608
Non raccordable (Enquête administrative à faire)	pas de redevance	1 034	

Au 31/12/2016, les abonnés de l'eau potable sont classés par le délégataire, en fonction du service public de l'assainissement collectif ou non collectif, comme suit :

- 274 249 installations conformes à l'assainissement collectif
- 962 installations non conformes à l'assainissement collectif
- 5 574 compteurs vert
- 3206 Assainissement non collectif (y compris 661 propriétés raccordables mais non raccordées au réseau d'assainissement (RNR) dont 73 dérogations à l'obligation de raccordement).
- Les propriétés raccordables au réseau mais non raccordées (RNR) sont réparties de la façon suivante :
- 661 propriétés raccordables au réseau mais non raccordés (RNR) depuis plus de 3 ans comptabilisées par le délégataire dont :
 - 555 font l'objet d'une procédure d'incitation à la mise en conformité conduisant soit à des courriers soit à une taxe ;
 - 73 ont obtenu une dérogation à l'obligation de raccordement ;
 - 33 propriétés raccordables au réseau mais non raccordés (RNR) depuis moins de 2 ans,

Dans le cadre du transfert du pouvoir de police spéciale assainissement au Président de Bordeaux Métropole, toutes les dérogations de raccordement au réseau public d'assainissement ont été réétudiées. 73 d'entre elles ont été reconduites et 40 ont été annulées car ne respectant pas les conditions d'attribution fixées par Bordeaux Métropole (difficultés techniques de raccordement et assainissement non collectif correct).

Le bilan de cette procédure est la mise en conformité de 40 % des installations depuis son instauration soit 853 installations, selon le délégataire.

Bordeaux Métropole identifie en 2015 l'envoi par ses soins de 1 120 courriers au titre de la

procédure de mise en conformité, dont 497 à des nouveaux propriétaires dont les installations sont détectées non-conformes (1^{er} courrier d'information) et un taux de mise en conformité de 52 % depuis 2013. Le montant moyen de la taxe appliquée est de 70 €.

Il est à noter également que cette procédure améliore l'information des propriétaires sur l'état de leurs installations d'assainissement et que ceux-ci remontent au délégataire l'information de la réalisation des travaux de mise en conformité permettant ainsi la tenue à jour du fichier client.

- **Les rejets d'eaux usées autres que domestiques**

AXE 2 de la politique de l'eau : préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité

Objectif 2.1 : identifier les sources possibles de polluants (substances dangereuses prioritaires, substances émergentes) et participer à la réduction de leurs apports dans les milieux naturels aquatiques

L'atteinte des objectifs du SDAGE passe notamment par la maîtrise des entrants dans le système d'assainissement. Ainsi, la stratégie engagée par Bordeaux Métropole pour le renforcement du suivi des rejets d'eaux usées autres que domestiques s'est poursuivie en 2016.

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique, Bordeaux Métropole délivre les autorisations de déversement des eaux usées autres que domestiques au réseau d'assainissement, des industriels, artisans et commerçants situés sur le territoire métropolitain.

Cette autorisation, constituée d'un arrêté éventuellement assorti d'une convention de déversement lorsque les rejets sont importants et/ou toxiques, précise les conditions techniques, administratives, juridiques et financières d'acceptation afin de garantir la sécurité des personnes intervenant sur le système d'assainissement, l'intégrité des ouvrages du système d'assainissement, le bon fonctionnement des stations d'épuration, la qualité des boues et la protection du milieu naturel récepteur.

Les demandes d'autorisation de déversement et les conventions sont instruites par le fermier, puis transmises à Bordeaux Métropole.

La procédure est en général longue et demande de nombreux échanges avec l'industriel.

Au 1^{er} janvier 2013, le nombre total d'autorisations s'élevait à 134. Dans le cadre du nouveau contrat de délégation, afin d'accroître la maîtrise des rejets non domestiques, le délégataire s'est engagé sur les objectifs suivants :

- 152 établissements à fin 2013,
- 190 établissements fin 2014,
- 225 établissements fin 2015,
- 266 établissements fin 2016,
- 308 établissements fin 2017,
- 350 établissements fin 2018.

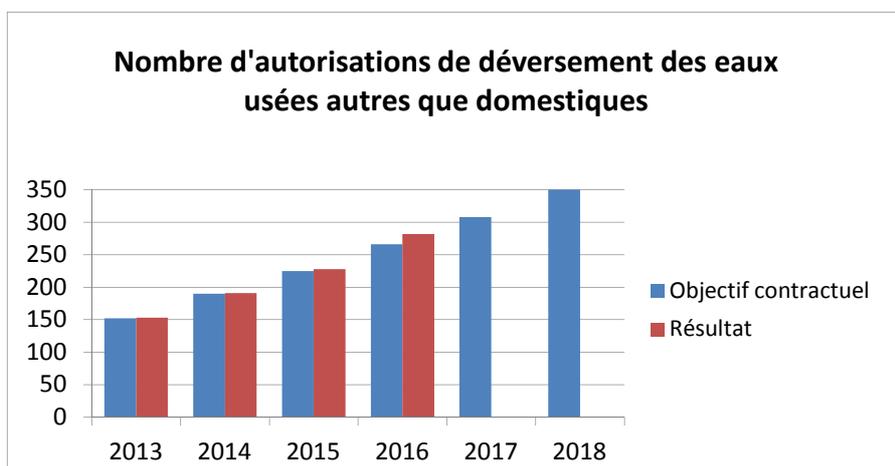


Figure 10 : Evolution du nombre d'autorisations de déversement des eaux usées autres que domestiques vis-à-vis des objectifs contractuels

En 2016, 70 autorisations de rejets (hors chantiers et comprenant les renouvellements) ont été finalisées (29 arrêtés avec conventions de déversement et 41 arrêtés simples) portant le nombre total d'autorisations signées à 282. L'objectif 2016 initialement fixé a ainsi été dépassé.

Evolution réglementaire : la loi du 17 mai 2011 « Warsmann 2 »

Cette loi crée ainsi une nouvelle catégorie de déversement « *eaux usées résultant d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique* ».

La réglementation fixe désormais une liste des activités dont les utilisations de l'eau sont assimilables à un usage domestique.

► Les nouvelles règles applicables :

- Le propriétaire d'un établissement relevant de cette nouvelle catégorie dispose, à sa demande, d'un droit au raccordement, dans la limite de capacité de transport et d'épuration du système d'assainissement,
- L'acceptation et les prescriptions techniques applicables sont notifiées par Bordeaux Métropole au propriétaire,
- Les agents du service public de l'assainissement ont accès aux propriétés privées pour assurer le contrôle de ces rejets.

En 2016, ce sont 9 notifications de « droit au raccordement » qui ont été adressées à des propriétaires d'immeubles relevant de cette nouvelle catégorie.

Les contrôles inopinés des rejets autres que domestiques :

AXE 2 de la politique de l'eau – Objectif 2.1

Les établissements disposant d'une convention de déversement font l'objet chaque année de contrôles inopinés réalisés par le délégataire (mesure de débit, prélèvements asservis au débit, analyses des paramètres physico-chimiques sur échantillon moyen 24h). En 2016, 346 contrôles inopinés ont été effectués dont 88% se sont révélés conformes. Par ailleurs, les établissements effectuent des autocontrôles (2421 analyses reçues en 2016 dont 84% se sont révélées conformes).

La stratégie métropolitaine s'articule autour des problématiques d'émissions de substances dangereuses dans les réseaux d'assainissement et des autres rejets non conformes dans les réseaux publics de collecte.

Les rejets des micropolluants

Il existe un nombre important de substances toxiques (métaux lourds, PCB, HAP, solvants chlorés, pesticides...) rejetées principalement par les industriels mais aussi par les petites entreprises, les artisans et également des particuliers. Ces micropolluants sont susceptibles de nuire aux milieux récepteurs, au fonctionnement des stations d'épuration et de compromettre la valorisation agricole des boues d'épuration.

Compte tenu des enjeux du SDAGE Adour Garonne, une meilleure connaissance des rejets de ces substances dans les réseaux d'assainissement s'avère un préalable indispensable à la mise en œuvre de plans d'actions ciblées et efficaces.

Ainsi, la recherche de micropolluants est intégrée depuis 2011 aux autorisations de déversement et lors des contrôles inopinés réalisés.

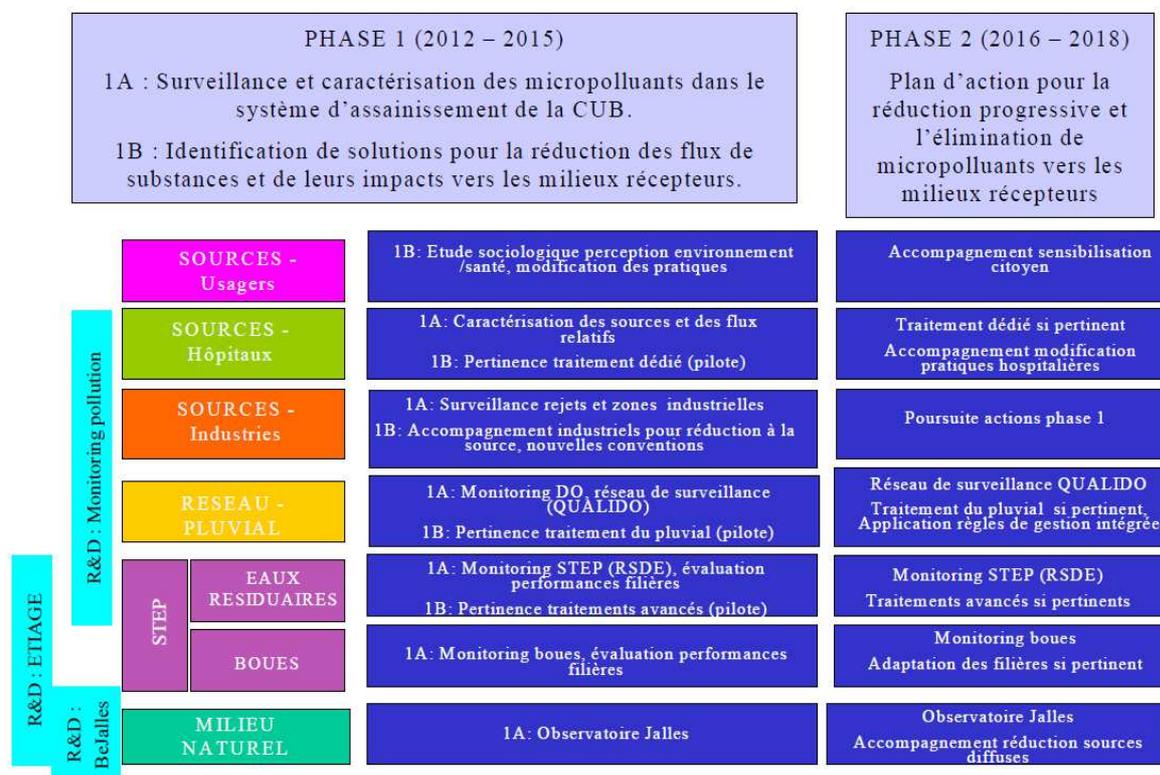
Le plan micropolluants de Bordeaux Métropole

Le contrat de délégation de service public prévoit la réalisation d'un "Plan micropolluants". Ce plan prévoit dans sa première phase l'étude de plusieurs sources tels que les rejets pluviaux, les hôpitaux, les industriels et les comportements des stations d'épurations (file eau et file boues) ainsi que le milieu naturel. Cette étude aborde aussi le comportement des usagers au travers d'une étude sociologique

Ce plan associe plusieurs partenaires notamment :

- SGAC : Société de Gestion de l'Assainissement de Bordeaux Métropole
- LYRE : Centre de recherche et développement Lyonnaise des Eaux Bordeaux
- CIRSEE : Centre International de Recherche sur l'Eau et l'Environnement
- UMR EPOC : Unité Mixte de Recherche Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux
- LPTC : Laboratoire de Toxicologie et Physico-Chimie de l'environnement
- IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- Département Psychologie, Santé et qualité de vie, Université de Bordeaux 2 Segalen

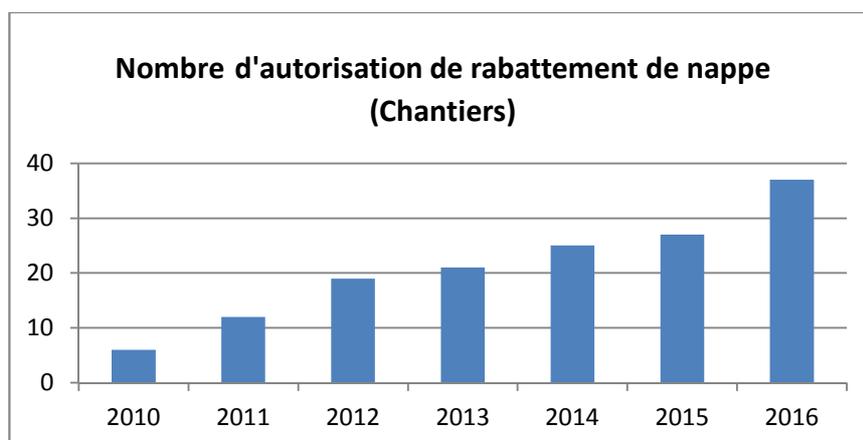
qui s'articule de la façon suivante:



En 2016, un bilan de la première phase du plan micropolluant a été réalisé. Ce diagnostic va être complété par les investigations menées dans le cadre du projet REGARD.

Les rabattements d'eau de nappe

Après la sensibilisation des professionnels réalisée en 2010, le nombre d'autorisations de déversement délivrées progresse d'année en année :

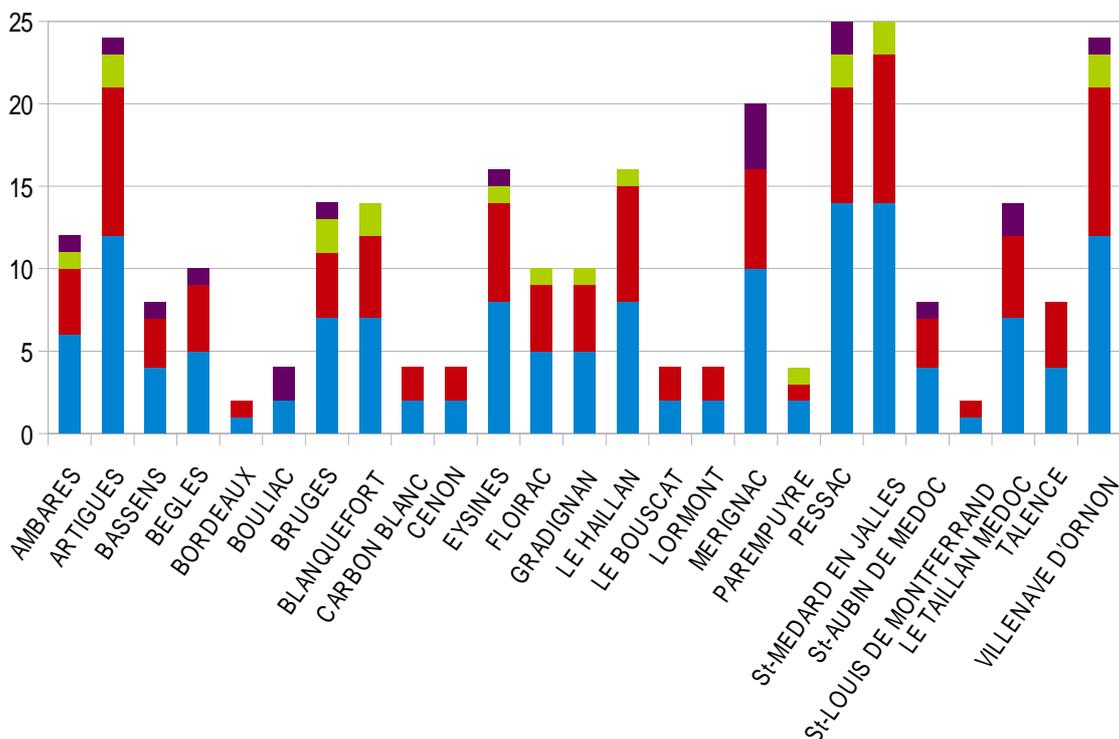


En 2016, 10 contrôles inopinés ont été réalisés sur les déversements de ces chantiers dont 6 se sont révélés non conformes.

vi. 2.6- Intégration et recensement des ouvrages privés

- Instruction des demandes d'incorporation des ouvrages d'assainissement de lotissements privés dans le domaine public communautaire

Dans le cadre de sa politique visant à transférer à la collectivité les charges et responsabilités qui incombent aux associations syndicales propriétaires d'ouvrages d'assainissement, Bordeaux Métropole instruit les demandes d'incorporation de réseaux et solutions compensatoires privées : fin 2016, environ 145 dossiers de demande d'incorporation étaient en cours d'instruction.



Les grandes étapes de cette instruction sont un contrôle sur pièces et un contrôle sur site, effectué par le délégataire, qui permettent de déterminer les préalables fonciers et les éventuels travaux à réaliser par les propriétaires des ouvrages pour satisfaire aux conditions d'incorporation.

En 2016, les ouvrages d'assainissement de 16 opérations immobilières ont pu être intégrés dans le domaine public communautaire. Ceci représente 3 165 mètres de réseaux d'eaux usées, 5 866 mètres de réseaux d'eaux pluviales, ainsi que 2 dispositifs de stockage pour une capacité totale de 627 m³ environ.

Une étude a été menée en 2014 sur les modifications à apporter à la délibération encadrant la démarche d'incorporation des lotissements au domaine public communautaire. L'objectif visé est de réduire les délais d'instruction des dossiers et de faciliter les démarches des associations syndicales des lotissements et de permettre de solder un certain nombre d'anciens dossiers de demandes d'incorporation. Cette délibération est en cours d'élaboration.

- Les solutions compensatoires

Dans le cadre du contrôle et du suivi du bon fonctionnement des solutions compensatoires mises en œuvre lors des constructions d'immeubles, il est nécessaire de procéder à l'inventaire pour reconstituer le fichier auprès des services d'archives municipales et d'urbanisme.

A la fin de l'année 2016, la totalité des solutions compensatoires des communes de la rive droite ont été recensées ainsi que 9 communes de la rive gauche, soit un total de 20 communes.

2 148 ouvrages ont été recensés, totalisant un volume de 335 990 m³ de stockage des eaux pluviales qui se décompose de la manière suivante :

- 1 188 ouvrages en zones industrielles correspondant à 200 026 m³
- 728 ouvrages en bâtiments collectifs correspondant à 94 821 m³
- 332 ouvrages de lotissements correspondant à 41 143 m³.

Sur l'année 2016, 200 ouvrages ont été visités.

En 2017, il est prévu de poursuivre des recensements sur les communes de Talence, Bègles, Gradignan et Villenave d'Ornon.

vii. 2.7- Les actions en faveur de l'environnement

AXE 2 de la politique de l'eau : préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité

Objectif 2.2 : développer les espaces de nature en ville et de biodiversité (trame verte et bleue, zones humides)

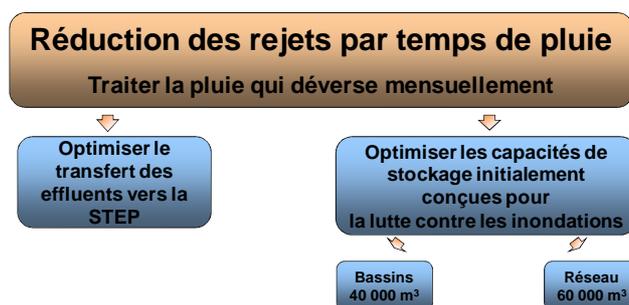
2.7.1 Mise en œuvre du système de Gestion Dynamique des réseaux d'assainissement unitaires du bassin versant Louis Fargue à Bordeaux

AXE 2 de la politique de l'eau - Objectif 2.1

Afin de protéger le milieu naturel des pollutions, Bordeaux Métropole a décidé de mettre en œuvre, à partir d'une étude d'opportunité réalisée dès 2003, un projet innovant intitulé « Gestion Dynamique » sur le bassin de collecte unitaire de la station d'épuration Louis Fargue. Ce bassin versant essentiellement unitaire est à l'origine des rejets les plus pollués. La première phase de ce projet est opérationnelle depuis le 17 janvier 2013 et est intégrée au système de télécontrôle et de supervision Ramsès.

L'objectif du projet est de réduire les volumes d'eau de temps de pluie rejetés sans traitement en Garonne.

Le principe de la Gestion Dynamique consiste à utiliser pour des petits événements pluvieux des vannes mobiles dans les collecteurs existants, empêchant le rejet direct des eaux de temps de pluie en Garonne. Ces vannes se comportent comme des barrages qui entraînent une montée des eaux dans le collecteur, et donc un stockage des volumes supplémentaires ainsi que le remplissage des bassins de stockage d'eaux pluviales. Cette technique nécessite de disposer d'outils de modélisation hydraulique et de commande des vannes afin de diriger les effluents vers la station et de coordonner la vidange en cascade des tronçons de stockage, ceci sans risque d'inondation.



Les objectifs de la Gestion Dynamique

En 2016, la gestion dynamique a été utilisée environ 1 jour sur 6 (contre 1 jour sur 8 en 2015), alors qu'il a plu 1 jour sur 8 (contre 1 jour sur 12 en 2015).

Principaux résultats :

Il est à noter qu'après deux années très pluvieuses (2013 et 2014), et une année 2015

particulièrement sèche, 2016 est une année de pluviométrie située dans la moyenne avec toutefois un hiver très pluvieux.

La comparaison des données pluriannuelles conduit aux résultats suivants :

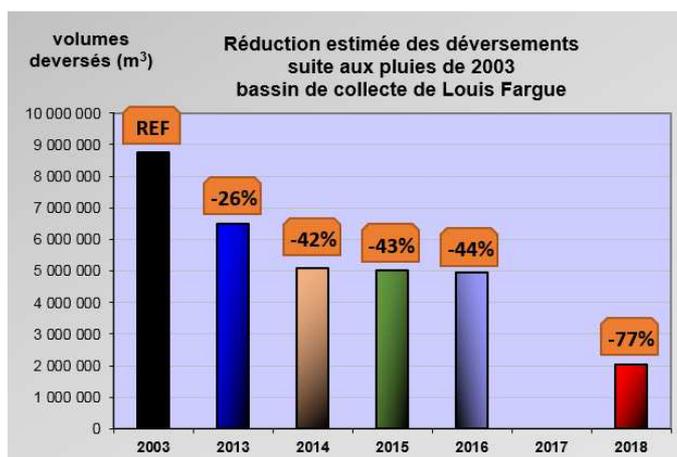
- Une stabilisation des pluies non déversantes (autour de 35%)
- Une diminution de la part de la pluie traitée en station d'épuration (56% en 2016) due à un hiver extrêmement pluvieux
- Une ré-augmentation de l'interception des petites et moyennes pluies en station d'épuration (85% en 2016) pour atteindre un niveau équivalent à 2014

	2013	2014	2015	2016
Pluies (Nbre)	94	84	46	54
Pluies non déversantes (Nbre)	27 (29%)	29 (35%)	16 (35%)	20 (37%)
Part de la pluie traitée en STEP (interception des volumes en %)	49%	60%	68%	56%
Interception des petites et moyennes pluies - Dépollution stricte (interception des volumes en %)	80%	84%	72%	85%
Déversements LF (m ³)	10 000 000	8 104 255	3 128 490	8 857 272

Estimation de la performance GD :

Le gain apporté par la GD en termes de réduction des volumes déversés est complexe à évaluer. Néanmoins, on estime que l'utilisation de la gestion dynamique a permis de réduire les déversements de 25% en 2013 et entre **40 et 45% depuis 2014** par rapport à l'année de référence 2003.

L'amélioration notée entre 2013 et 2014 s'explique essentiellement par l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de Louis Fargue de 30% (2.4 m³/s à 3.2 m³/s). Quant à la légère augmentation de performance estimée entre 2014 et 2015, elle est due à la typologie des pluies de 2015 (faible nombre, peu intenses, cumuls peu importants). On aurait pu s'attendre à une baisse de performance en 2016 au regard de l'année 2015 en raison de la pluie hivernale exceptionnelle, néanmoins l'accroissement de l'utilisation du volume du bassin tampon de Louis Fargue à partir du 1^{er} mars 2016 (+ 6000 m³) semble avoir permis de compenser l'effet des pluies hivernales et même accroître légèrement la performance.



Ce graphique indique l'évolution pluriannuelle de la performance en termes de réduction des volumes déversés suite aux pluies de 2003.

Perspective pour la GD :

Dans le cadre de l'avenant triennal et suite aux résultats de l'étude GD2 réalisée en 7 mois à partir de septembre 2015, il a été acté le déploiement de la GD2.

La mise en œuvre de cette seconde phase de la GD devrait permettre de réduire encore de manière significative les déversements au milieu naturel (estimation à -77%) par le contrôle du bassin de collecte de Louis Fargue dans sa globalité.

Ce nouveau déploiement prévoit l'équipement et le contrôle d'une douzaine de sites supplémentaires au système d'optimisation existant. Il sera opérationnel en mai 2018.

2.7.2 Le Diagnostic Permanent

L'outil Diagnostic Permanent permet de faire un bilan des flux qui transitent par les stations d'épuration, les ouvrages d'eaux usées, d'eaux unitaires et d'eaux pluviales, par temps sec ou par temps de pluie.

Il est innovant car il permet d'établir une photographie des flux, à tout moment, de l'ensemble des systèmes d'assainissement, qu'ils soient réglementaires ou non, et apporte également une vision de l'état du milieu naturel.

7 thèmes sont proposés dans l'outil :

- Cycle de l'eau
- Pluviométrie
- Fil d'eau
- Rejets
- Milieu naturel
- Eaux claires parasites
- Energie

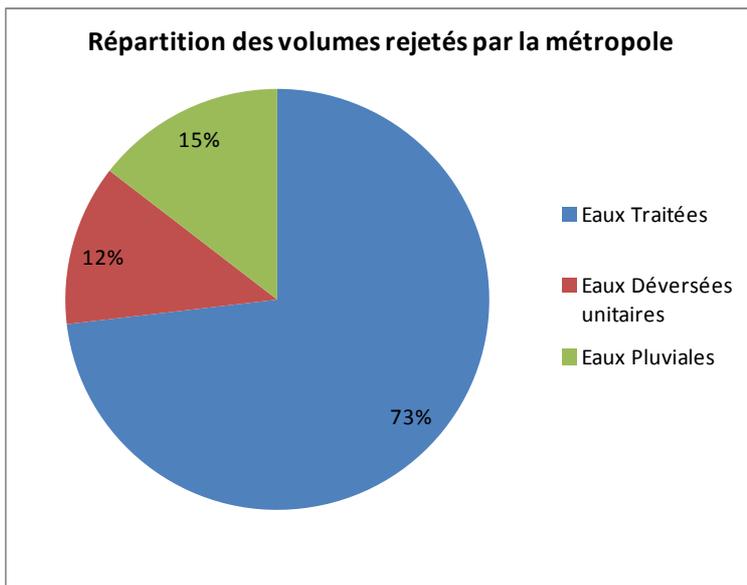
Un bilan du Diagnostic Permanent est fourni chaque année et offre ainsi une vue du fonctionnement du système d'assainissement dans sa globalité. Les résultats sont présentés par bassin de collecte, mais également par masses d'eau.

L'année 2016 a été l'année de l'intégration des 12 nouveaux points d'autosurveillance réglementaire à l'outil Diag Perm. Les hypothèses de calcul ont donc été remplacées par des vraies données mesurées.

D'autre part, l'évolution récente de la réglementation d'autosurveillance, avec l'arrêté du 21 juillet 2015 et la note technique du 7 septembre 2015 qui remplace l'arrêté du 22 juin 2007, impose un nouveau calcul de conformité pour les systèmes d'assainissement. En 2016, Bordeaux Métropole a lancé une étude de 5 mois dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement afin d'analyser l'arrêté, de faire un parangonnage avec les autres collectivités et de proposer une méthode de calcul de conformité pour les systèmes d'assainissement de Bordeaux Métropole. Les résultats de cette étude ont eu un impact sur les méthodes de calcul de concentrations à utiliser dans le calcul des déversements autosurveillés dans le Diag Perm. Ces modifications ont été prises en compte dans le dernier rapport annuel.

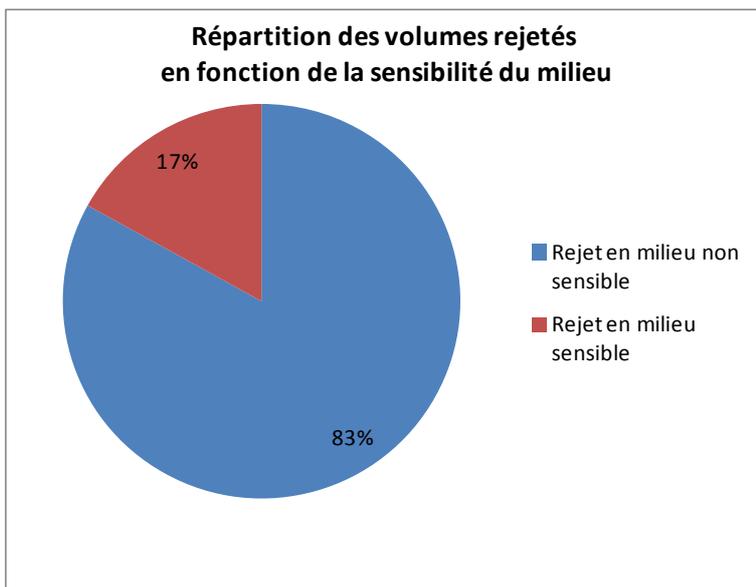


En 2016, les rejets totaux de la Métropole représentent 115 millions de m³ (86 millions de m³ en 2015), repartis de la manière suivante :



Ces rejets ont augmenté de 34% par rapport à 2015 mais restent inférieurs à 2013 et 2014.

La répartition des volumes rejetés en 2016 en fonction de la sensibilité des milieux pour l'année 2016 est similaire à 2014 et 2015 :



En 2017, une étude sera menée pour fiabiliser l'estimation des rejets d'eaux pluviales.

2.7.3 Entretien des cours d'eau métropolitains

AXE 2 de la politique de l'eau – Objectif 2.2

Bordeaux Métropole assure l'entretien de 35 km de cours d'eau dont elle est propriétaire (sur les 350 km qui traversent son territoire), et qui constituent les exutoires des réseaux d'eaux pluviales. En 2016, le montant des travaux d'entretien réalisés s'est élevé à environ 550 000 €TTC.

Exemple de travaux réalisés

- St Vincent de Paul / Jalle des Toureils

A Saint Vincent de Paul, la jalle des Toureils est soumise à l'envasement de part les remontées d'eaux de marée de la Dordogne. Ces eaux sont chargées en sédiments.

En 2015, il avait été identifié le besoin de réaliser un curage de ces sédiments dans le fond de la jalle afin de permettre à celle-ci de retrouver son profil d'équilibre et de favoriser ainsi les écoulements. Ce désenvasement permet ainsi de lutter plus efficacement contre le risque inondation avéré sur la commune de Saint Vincent de Paul et de protéger les biens et les personnes.

Par ailleurs, deux zones d'effondrement du talus de la berge en rive gauche avaient été observées. Il avait été également décidé de procéder à la réparation de la berge sur 65 mètre de linéaire. La technique de battage de palplanches mise en œuvre a été choisie en fonction des anciennes protections de berges déjà en place à proximité. Ceci a permis de raccorder les nouvelles palplanches sur les anciennes, de consolider la berge sur l'ensemble de son linéaire et de conserver une cohérence de technique d'intervention sur un même tronçon de cours d'eau.

En 2016, après avoir mené les études préalables d'analyses des sédiments et de dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de travaux au titre de la Loi sur l'Eau auprès des services de l'Etat, Bordeaux Métropole a pu réaliser les travaux de nettoyage des sédiments du lit de la jalle. De par les résultats obtenus sur les concentrations en éléments traces métalliques dans les sédiments, ceux-ci ont été entièrement évacués en centre de traitement adapté.

Ces travaux ont été menés en deux phases. Une première étape a consisté à la mise en œuvre des palplanches, au reprofilage du talus associé et à la remise en état de la piste longeant la jalle. Une seconde étape a ensuite permis de procéder à l'enlèvement des sédiments, de l'aval vers l'amont, depuis l'ouvrage exutoire en Dordogne jusqu'au site de l'ancienne station d'épuration de la Melotte, à la confluence avec le ruisseau le Barbère. Les sédiments ont tous été évacués.

Le montant des travaux réalisés s'est élevé à 180 950,88 €TTC. Le financement de ces travaux a été obtenu grâce à une collaboration financière entre le budget principal de la Direction de l'Eau et le Fond d'Investissement Communal de la ville.

2.7.4 Gestion différenciée des bassins d'étalement

AXE 2 de la politique de l'eau - Objectif 2.2

Les bassins d'étalement, à plan d'eau permanent ou à sec, constituent des milieux naturels servant de site de quiétude pour la faune et de refuge pour la flore au sein du tissu urbain de Bordeaux Métropole.

Afin de favoriser l'évolution écologique de ces bassins, dans le cadre des trames vertes et bleues préconisées par le Grenelle de l'environnement, les actions de gestion et d'entretien des espaces verts ont été adaptées en fonction du potentiel de chaque site.

Depuis 2013, une convention de partenariat entre Bordeaux Métropole, la SGAC et l'association SEPANSO, permet à l'association, spécialiste de la nature, de réaliser des inventaires faunistiques et floristiques sur ces bassins et de proposer des aménagements et des préconisations de gestion en vue d'améliorer la biodiversité présente sur les sites.

En 2016, dix sites bénéficient de ces observations et des aménagements écologiques tels que la fauche différenciée, la reconstitution de haie, des habitats pour la petite faune etc.

Les bassins de Dinassac à Blanquefort, Lafontaine, Chêne vert et Carmaux à Mérignac, Bassens aval à Bassens, Archevêque à Lormont, Lamothe-Lescure et RD 1215 à Eysines, Bourgaillh à Pessac et la STEP de Lille à Blanquefort constituent ainsi un réseau de réservoirs de biodiversité sur le territoire.

Le suivi pluriannuel, de ces sites, montre leur évolution positive vers une amélioration des habitats propices aux espèces. Les résultats indiquent l'accroissement du nombre d'individus de certaines espèces ainsi que l'augmentation de la diversité des espèces observées.

Depuis 5 ans, il a ainsi pu être observé la présence du héron pourpré, espèce protégée au niveau national, qui niche sur le bassin de Dinassac. Egalement, protégée au niveau départemental, l'orchis à feuille lâche s'est développée dans le fond humide du bassin de Chêne Vert.

Enfin, l'année 2016 a été marquée par l'obtention du label EVE "Espace Végétal Ecologique" de ECOCERT France sur 3 de ces sites. Les bassins de Dinassac, Chêne vert et Lafontaine ont obtenu ce label qui valorise ainsi le travail de promotion de la biodiversité sur nos sites d'assainissement pluvial. Chaque année, une évaluation et un suivi sont menés afin de pouvoir conserver ce label et poursuivre les actions engagées.

De plus, des conventions ont été établies avec plusieurs apiculteurs pour favoriser l'installation de ruches sur des sites d'assainissement et ainsi protéger et valoriser les abeilles. Les bassins du Dée à Saint Aubin de Médoc et de Béquignaux à Bordeaux accueillent déjà des ruches dans leur périmètre.

2.7.6 Projet REGARD

AXE 2 de la politique de l'eau - Objectif 2.1

Un appel à projets « Innovation et changements de pratiques : lutte contre les micropolluants des eaux urbaines », ouvert aux collectivités locales, aux bureaux d'études, aux laboratoires, aux entreprises et aux artisans, a été lancé en juin 2013 par l'Onema (office national de l'eau et des milieux aquatiques), les agences de l'eau et le Ministère en charge du développement durable, en partenariat avec le Ministère de la santé.



Le projet REGARD (REduction et Gestion des micropolluAnts sur la métRopole Bordelaise) porté

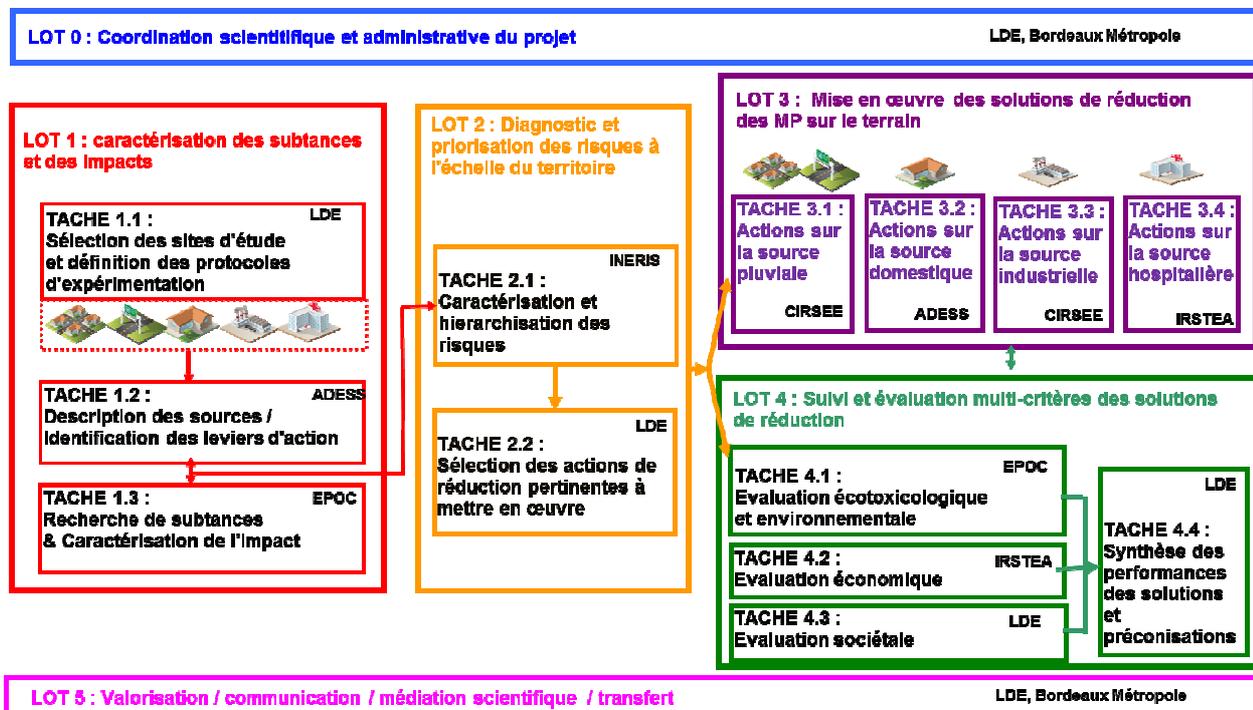
par Bordeaux Métropole, établi en collaboration avec le LyRE, fait partie des 13 lauréats retenus en 2014.

REGARD

Un consortium composé de 9 partenaires (LyRE coordonnateur scientifique du projet, UMR CNRS EPOC, CIRSEE, INERIS, IRSTEA Bordeaux, UMR CNRS ADESS, équipe de « Psychosociologie, santé et bien être » de l'université de Bordeaux et Cap Sciences) associés à Bordeaux Métropole a été construit pour mener à bien ce projet.



Le projet REGARD en cohérence avec la politique de l'eau de Bordeaux Métropole, est un programme global et intégré, ayant pour objectif de traiter la question des micropolluants sur le territoire de la métropole depuis l'ensemble des sources émettrices existantes jusqu'à leur devenir dans le milieu naturel. En effet, le projet étudie en détail, les sources pluviales, domestiques, industrielles et hospitalières de ces micropolluants et ce, depuis la phase de caractérisation de ces molécules jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation d'actions de réduction sur le terrain. Le projet a démarré en 2015.



L'année 2016 a permis la réalisation :

- de la grande majorité des opérations de terrains,
- du traitement analytique d'un volume conséquent d'échantillons,

- de la caractérisation des sources,
- de l'identification des leviers d'actions pour les différentes sources,
- de l'amélioration de la démarche de priorisation dans un objectif de gestion,
- de la mise en œuvre de cette démarche de priorisation sur un premier jeu de données.

En termes de communication, on peut notamment citer la création :

- d'une page web sur le site de Bordeaux Métropole : www.bordeaux-metropole.fr/Regard
- d'une page facebook : www.facebook.com/regard2015
- d'une plaquette de présentation du projet



En matière de gouvernance, un comité de suivi élargi appelé « **REGARD citoyen sur les micropolluants** » a permis de sensibiliser à cette problématique les acteurs socioéconomiques locaux. Le 1^{er} comité s'est déroulé le 24 mars 2016. Ce sont 646 invitations qui ont été envoyées (Elus, Collectivités, partenaires institutionnels, chambres consulaires, industriels, centres de santé, associations...). Le nombre de participants à ce comité s'est élevé à 76 personnes.

2.7.7 Réseau d'observation automatisé pour la surveillance de la qualité des eaux : Programme MAGEST (Marel Gironde Estuaire)

AXE 2 de la politique de l'eau - Objectif 2.

L'objectif du Réseau MAGEST, créé en 2004, est de suivre en continu la qualité des eaux de l'estuaire. Il est constitué de 4 stations MAREL (Mesures Automatisées en Réseau pour l'Environnement et le Littoral) réparties sur l'ensemble de l'estuaire, avec une station à Pauillac sur la Gironde, deux stations sur la Garonne à Bordeaux et Portets et une station sur la Dordogne à Libourne.

Ces stations automatisées permettent la mesure en continu des paramètres physico-chimiques de base des masses d'eau : température, salinité, turbidité et oxygène dissous.

Grâce à l'ensemble des informations acquises, le programme Magest est pour les partenaires du réseau, un outil d'aide à la définition et au contrôle des politiques de gestions de l'estuaire de la Gironde et des bassins versants amont de la Dordogne et de la Garonne.

Depuis 2014, avec l'accord des parties du consortium, les données de la station MAGEST de Bordeaux ont été rapatriées vers le système de télésurveillance RAMSES de Bordeaux Métropole et de la Société de Gestion de l'Assainissement de Bordeaux Métropole (SGAC). L'utilisation des données de cette station permettra à la collectivité et à son délégataire de suivre l'impact des rejets urbains dans la Garonne au droit de l'agglomération et d'en améliorer la gestion à long terme.

L'accord de consortium a été renouvelé en 2015 pour la période 2016-2018. Cet accord permet ainsi aux partenaires de mettre en place une nouvelle stratégie de surveillance du réseau Magest sur la base des connaissances acquises, des modalités financières à réviser, des questions et des besoins des gestionnaires en tenant compte de l'évolution des équipements techniques et informatiques adaptés.

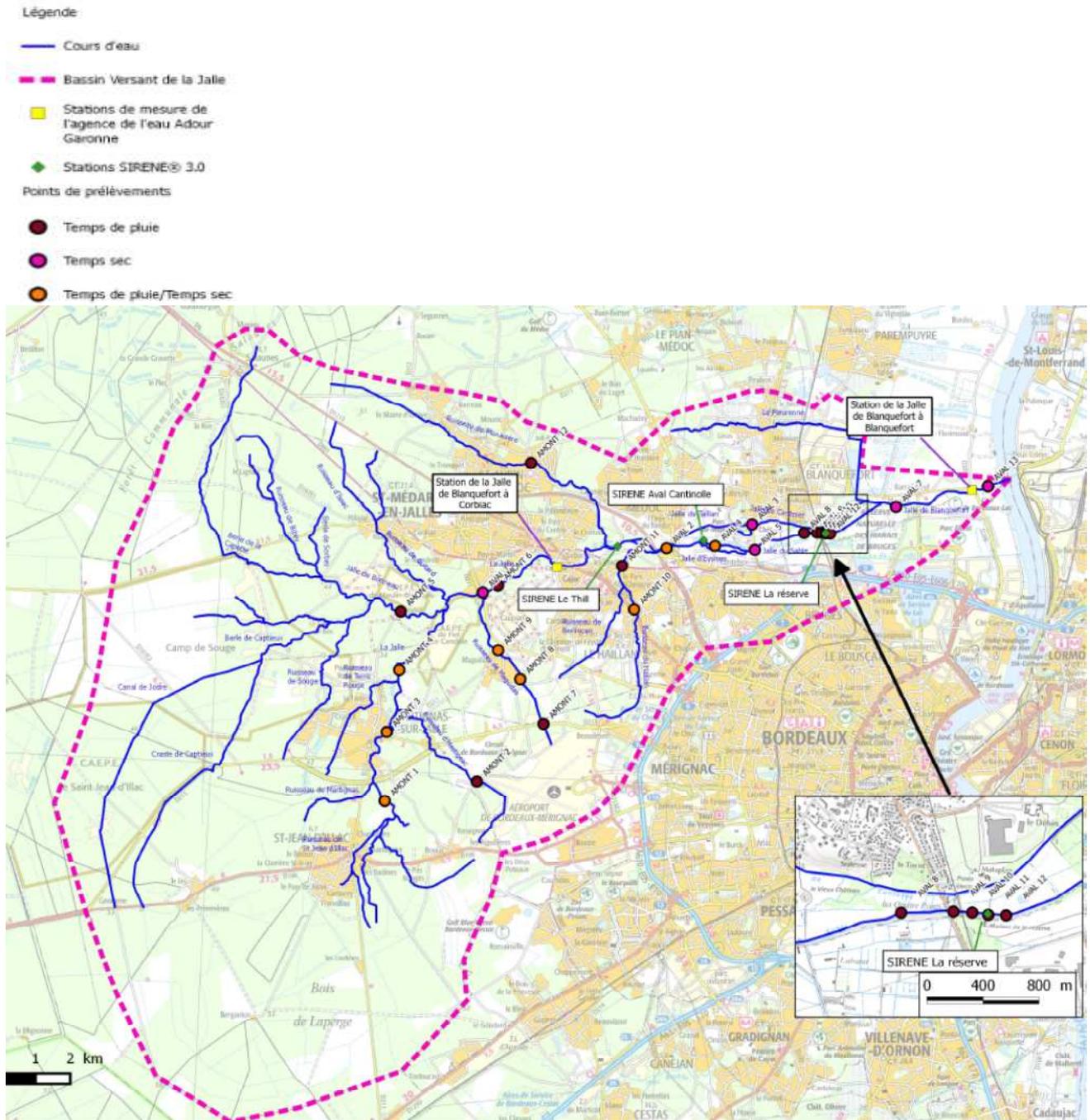
Ce renouvellement permet ainsi de continuer de surveiller les réactions du milieu naturel au cours du temps et d'appréhender le fonctionnement global de la Garonne estuarienne ainsi que l'évolution de son bouchon vaseux.

2.7.8 Observatoire de la Jalle de Blanquefort

AXE 2 de la politique de l'eau - Objectif 2.1

L'arrêté préfectoral du 27 août 1999 sur les objectifs de réduction des flux polluants à atteindre par Bordeaux Métropole sur les deux unités hydrographiques que sont la Jalle de Blanquefort et le système Garonne-Dordogne, demande dans son article 4, que Bordeaux Métropole mette en place un « observatoire » sur la Jalle de Blanquefort ; cette Jalle recevant notamment les effluents des stations d'épuration Cantinolle (à Eysines) et Lille (à Blanquefort).

Localisation des points de suivi :



Depuis 2015, l'observatoire de la Jalle concerne la totalité du bassin versant avec des points de mesures sur les cours amont.

Au regard des résultats 2016 la qualité de la Jalle est évaluée à moyenne sur l'ensemble de son tracé..

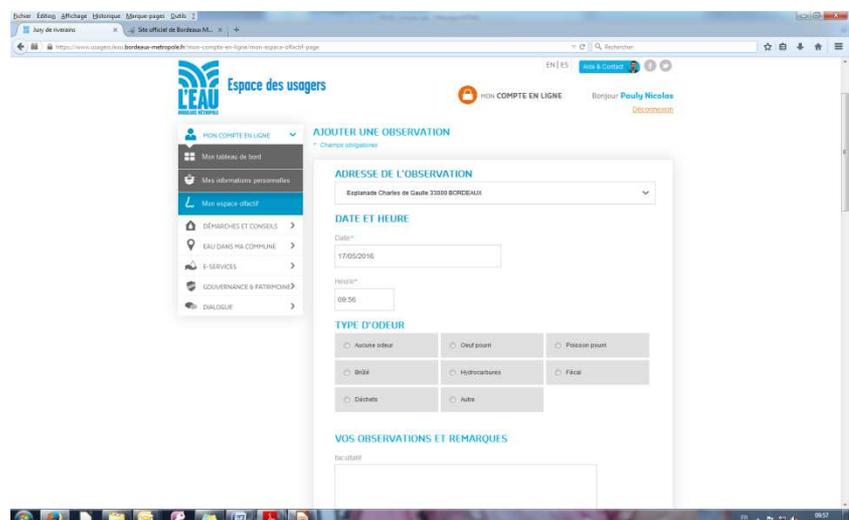
2.7.9 Jury de riverains Odeur Louis Fargue

En complément du système de désodorisation de la nouvelle station d'épuration de Louis Fargue, Bordeaux Métropole et son délégataire ont mis en place en 2014 un jury de riverains composé de 10 personnes réparties autour du site de la station d'épuration. La mission des membres de ce jury consiste à évaluer régulièrement l'empreinte olfactive de leur lieu de résidence et de donner une alerte à l'exploitant de la station d'épuration dès qu'une nuisance est perçue à ses abords. Une formation des membres du jury à la qualification des odeurs a été dispensée par un expert afin de garantir un langage commun de caractérisation des odeurs (voir La roue des odeurs) et permettre un dialogue constructif autour de cette problématique.



Figure 11 : La Roue des Odeurs permettant leur caractérisation

Les membres du jury effectuent leur signalement via une plateforme internet dédiée sur le site <https://www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr>. Le dispositif est opérationnel depuis le mois de janvier 2015.



Bilan des observations 2016 : Seulement 2 observations ont été formulées par le jury de riverains qui témoignent notamment de l'amélioration de la situation olfactive.

Par ailleurs, une lettre d'information est diffusée semestriellement aux membres du jury de riverains et mise à disposition au niveau de la mairie de quartier et de la maison des projets des bassins à flots .



En parallèle, l'exploitant réalise des tournées « odeurs » afin d'effectuer des relevés d'odeurs en plusieurs points répartis autour de la station. Ce sont plus de 400 relevés qui ont été effectués en 2016.

3- Compte rendu financier 2016 de l'assainissement collectif

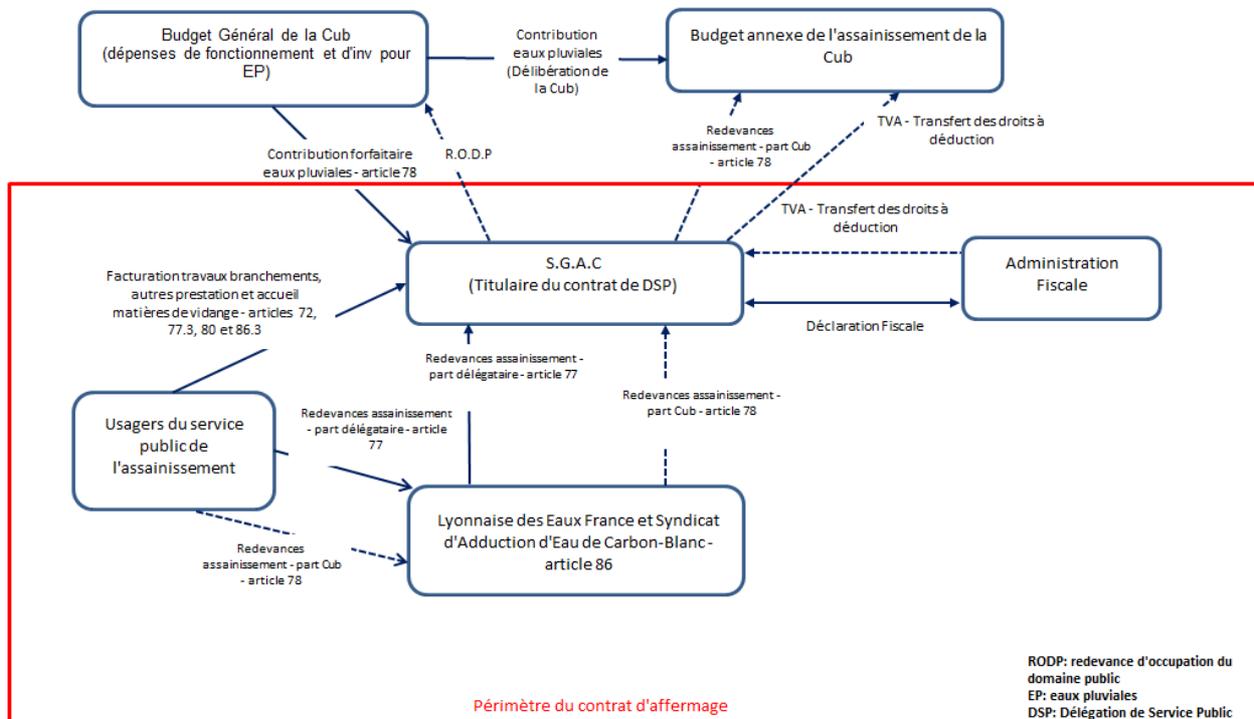
viii. 3.1. Approche agréée de l'économie du service public

AXE 3 de la politique de l'eau - Objectif 3.1

Les missions relatives à l'exécution du service public de l'assainissement sont réparties contractuellement entre Bordeaux Métropole et la Société de gestion de l'Assainissement de la Cub (SGAC). Dans ce cadre, chaque intervenant met en œuvre son propre outil d'information comptable et financier afin de valoriser le service rendu et son coût. Trois documents permettent de retracer le coût du service public de l'assainissement :

- les comptes sociaux produits par la SGAC, tenus selon les dispositions du plan comptable général en vigueur, sont présentés annuellement et de façon synthétique dans le Rapport Annuel du Délégué. Cette présentation doit respecter l'article 94 du contrat d'affermage et son annexe 45 ;
- le budget annexe assainissement est un budget tenu selon les modalités de l'Instruction M 49 et le compte de gestion tenu par le comptable public pour le service d'assainissement communautaire. Ce budget est principalement financé par la part communautaire de la redevance assainissement ;
- les missions relatives aux eaux pluviales sont en partie reprises dans le budget général de Bordeaux Métropole. La gestion des eaux pluviales, constituant un service public administratif, est financée par l'impôt et non par le paiement d'un tarif comme pour l'assainissement collectif (SPIC).

Le schéma qui suit retrace les flux financiers existants qui résultent du contrat d'affermage liant Bordeaux Métropole à la SGAC :



ix.

x. 3.2. Comptes du délégataire

AXE 3 de la politique de l'eau - Objectif 3.1

Les éléments ci-dessous constituent un extrait du rapport d'analyse financière. Le rapport complet est disponible en annexe 6.2

Bordeaux Métropole (BM) a délégué la gestion du service public de l'assainissement collectif à la Société de Gestion de l'Assainissement de la Cub (SGAC), à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 6 ans.

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 500 k€, exclusivement dédiée à l'exécution du contrat de délégation, dont Lyonnaise des Eaux France est l'unique actionnaire. Son conseil d'administration est composé de 3 collèges d'administrateurs, dont un collège d'associations issues de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, et un collège de représentants de la société civile et personnalités qualifiées.

Le chiffre d'affaires de la délégation se monte à 42 436 k€ (hors redevance assainissement perçue pour le compte de Bordeaux Métropole, de 25 274 k€).

En augmentation de + 1,9 % par rapport à 2015, il est supérieur de + 3,15 % au compte d'exploitation prévisionnel 2016, en cohérence avec les volumes assujettis supérieurs de + 1,7 % à ceux attendus.

Cette hausse d'activité provient essentiellement de conditions climatiques favorables.

Il faut noter que les montants consacrés au renouvellement s'élèvent à 4 183 k€ et ceux dédiés aux travaux neufs à 275 k€, tous deux en cohérence avec les objectifs contractuels pour 2016. En cumulé sur 2013-2016, les travaux de renouvellement sont en légère avance (de + 0,5 %), mais les travaux neufs demeurent en retard (de - 59 k€, soit de - 4%) en raison du report de programme sur véhicule propre.

Après l'année 2013 de mise en place du contrat, les soldes de gestion de la SGAC se sont nettement améliorés en 2014 à 2016, à l'exception près de 2015 où une pollution PCB (polychlorobiphényles), a dégradé les comptes de 1 M€.

Pour 2016,

- les produits d'exploitation sont stables globalement (avec une redevance pour compte de tiers de 25 274 k€, part revenant à la Métropole). Ils intègrent une progression de l'activité assainissement du fait de l'amélioration des volumes assujettis issus de conditions climatiques favorables ainsi que l'augmentation de la production immobilisée traduisant l'exécution des travaux de renouvellement et travaux neufs.
- La production immobilisée traduisant l'exécution des travaux de renouvellement et travaux neufs est en baisse en miroir de ce qui a été constaté au niveau des charges de renouvellement.
- les charges d'exploitation sont en baisse de - 3 % également, du fait notamment de la baisse des charges affectées au renouvellement (reflet de la production immobilisée), l'absence de pollution en 2016 (par rapport à 2015 pollution aux PCB), la baisse des impôts et taxes liés à la réévaluation de la Contribution Foncière des Entreprises (CET) des nouvelles installations de Louis Fargues (régularisation en 2016 et 2015) et l'application des dispositifs de dégrèvement de Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE).

- L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de cette délégation est en hausse de + 1,7% (soit + 28 %) par rapport à 2015 et s'établit à 8 140 k€. Le résultat d'exploitation atteint 2 255 k€, en augmentation de +1,7 % également comme l'EBE.
- Compte tenu d'un résultat financier et exceptionnel peu significatif, de la participation des salariés (- 153 k€), du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE = + 342 k€) et de l'Impôt sur les Sociétés (- 687 k€), le résultat net s'établit à 1 754 k€.

Il en résulte un taux de marge global (Résultat Net / Chiffre d'affaires_{hors comptes de tiers}) de 4,14 % pour l'année 2016 (3,74 % hors bonus/malus) alors que le taux de marge prévisionnel 2016 en Euros courants était de 2,98 % et que le moyen contractuel de la délégation s'établissait à 2,09%.

L'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2017 a décidé de distribuer 1 500 k€ de dividendes (pour mémoire, 500 k€ ont été distribués en 2015, 1 M€ distribués au titre de l'exercice 2014 et rien en 2013), conformément au contrat.

En parallèle, il faut également retenir qu'en 2016, la SGAC a :

- bénéficié de mesures publiques (1 220 k€ globalement) : remboursement de Contribution aux Services Publics de l'Electricité (CSPE) de 729 k€ et crédit d'impôt CICE de 342 k€ précités, ainsi que 81 k€ de subvention pour les contrats emplois d'avenir,
- une pollution ayant particulièrement dégradée les comptes de la SGAC pour 2015 à la hauteur de 1M€.

La structure financière de la société est satisfaisante puisqu'elle présente :

- un Fonds de Roulement de 3 953 k€.
- un Besoin en Fonds de Roulement toujours négatif, à hauteur de (-1 675 k€),
- un Solde net de trésorerie (gérée au niveau du groupe) de 5 627 k€.

xi. 3.3- Principaux flux du budget annexe assainissement de Bordeaux Métropole

AXE 3 de la politique de l'eau - Objectif 3.1

Les chiffres présentés dans cette partie sont issus de la situation du budget annexe assainissement au 12 juin 2017 et non du compte administratif définitif. Les chiffres sont présentés en euros.

Dépenses de fonctionnement

Programme/Opération	Mandaté 2016
Cogénération Louis Fargue (HT) Contrat d'affermage	82 306
LDE	
Revente d'électricité Contrat d'affermage LDE - Cogénération HT	82 306

Programme/Opération	Mandaté 2016
Contrat d'affermage Eaux usées	299 948
Contrat d'affermage Intéressement et pénalités du déléataire	276 581
Charges exceptionnelles (changement de logo)	23 367
Exploitation eaux usées	287 162
Dépenses hors contrat d'affermage	130 664
Exploitation eaux usées (FNCCR)	54 016
Etudes et expertises	102 482
Gestion des emprunts et de la dette eaux usées	564 052
Emprunts globalisés eaux usées	564 052
Opérations budgétaires et patrimoniales Finances eaux usées	1 135 366
Opérations budgétaires gérées par les finances	1 135 366
Ressources humaines Eaux usées	1 146 550
Masse salariale (eaux usées)	1 146 550
Total général	3 515 384

Le poste « opérations budgétaires et patrimoniales finances eaux usées » correspond principalement au remboursement de frais (locaux, informatiques...) du budget annexe de l'assainissement vers le budget principal (1 040 580€)

564 052 € ont été dépensés au titre du remboursement des intérêts des emprunts.

L'intéressement versé au déléataire du service public de l'assainissement au titre des bonis du contrat d'affermage (programme contrat d'affermage eaux usées) s'est élevé à 276 581 €.

Par ailleurs, la SGAC a bénéficié, conformément au contrat d'affermage, d'un reversement de 25 % du montant des ventes d'électricité produites par l'installation de cogénération sise à Louis Fargue. 82 306 € ont ainsi été reversés. A ce reversement s'ajoute 23 367 € de remboursement pour le changement de logo de l' « Eau Bordeaux Métropole ».

54 016 € ont été versés au Fonds de Solidarité eau au titre des aides accordées au paiement de la part assainissement métropolitaine dans les factures d'eau.

Bordeaux Métropole supporte la taxe foncière sur les installations d'épuration et refacture ce montant désormais au budget annexe. La somme facturée s'élève à 130 664 €. Les crédits ouverts de 457 800 € tenaient compte d'une régularisation à intervenir sur les déclarations des stations de Louis Fargue, Sabarèges et du sécheur de Clos de Hilde.

En 2016, diverses études de faisabilité ou expertises ont été réalisées sur les stations de Cantinolles, Lille, Louis Fargue (résorption des odeurs) ainsi que des études préalables au renouvellement de la délégation de service public d'assainissement (budget base zéro, préparation de la future DSP). Les honoraires s'établissent ainsi à 102 482 €.

Recettes de fonctionnement

Programme/Opération	Mandaté 2016
Branchements eaux usées (HT)	127 492
Branchements Eaux usées HT	127 492
Cogénération Louis Fargue (HT) Contrat d'affermage LDE	610 958
Revente d'électricité Contrat d'affermage LDE - Cogénération HT	610 958
Contrat d'affermage Eaux usées	25 636 108
Contrat d'affermage Intéressement et pénalités du délégataire	56 527
Redevance d'assainissement collectif - Affermage LDE	25 579 581
Exploitation eaux usées	7 034 255
Contribution Eaux pluviales	5 119 020
Exploitation eaux usées (PFAC)	1 571 594
Exploitation eaux usées (PRE)	309 209
Exploitation eaux usées (TIMC)	34 432
Opérations budgétaires et patrimoniales Finances eaux usées	46 782
Opérations budgétaires gérées par les Finances	46 782
Total général	33 455 595

Les recettes sont essentiellement constituées de la redevance assainissement. La redevance assainissement - part communautaire au titre de 2016 est de 25 579 581 €. Les volumes assujettis à la redevance assainissement s'établissent à 41,3 millions de m³ (conforme à la prévision budgétaire) contre 41,1 millions de m³ en 2015. Le tarif de 0,6210 € / m³ demeure inchangé.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole a reçu du délégataire 56 527 € au titre des pénalités appliquées en fonction du respect des objectifs de qualité du service.

Le second poste est constitué de la contribution du budget principal au budget annexe au titre de la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires (CEP) pour 3 589 000 €. Il convient d'ajouter à ce montant la régularisation sur exercice antérieur liée à la variation des dotations aux

amortissements suite à la réconciliation des inventaires. L'assiette de la CEP est en effet constituée principalement des dotations aux amortissements puis des charges d'exploitation et des intérêts de la dette. Les crédits consommés s'élèvent ainsi à 5 119 020 €.

La PRE (participation au raccordement à l'égout) et la PFAC (participation financière à l'assainissement collectif) évoluent à la hausse. En effet, depuis 2016, pour chaque branchement contrôlé conforme, à défaut du permis, les usagers sont informés du coût de la PFAC estimé sur la base de la surface indiquée dans la matrice cadastrale. Le courrier de pré-information invite les usagers à produire tout élément permettant de calculer la surface plancher. Cette nouvelle démarche qui s'est appliquée non seulement aux constats d'écoulement d'eaux usées de 2016 mais également aux dossiers des années antérieures commence à porter ses fruits avec une PFAC qui s'établit à 1 571 594 € et une PRE à 309 209 € pour une prévision budgétaire totale de 1 000 000 €.

Les redevances pour défaut de branchement ou non conformités représentent 34 432 €. De nombreuses difficultés dans la réalisation du processus sont rencontrées auxquelles le nouvel applicatif partagé entre le délégataire et Bordeaux Métropole fin 2017 devrait remédier.

La revente d'électricité à EDF produite par l'installation de cogénération installée sur la station d'épuration de Louis Fargue bénéficie d'une production d'électricité plus élevée. Le tarif a évolué à la hausse et la prime à l'efficacité énergétique a été supprimée. Les recettes sont de 610 958 €.

Dépenses d'investissement

Programme/Opération	Mandaté 2016
	4 938
Déviations réseaux Tramway phase 3	405
Extension ABC - Déviations réseaux EU	2 693
Extension C Villenave d'Ornon - Déviations réseaux EU	484 659
Ligne D - Déviations réseaux EU	4 450 852
Tram-Train du Médoc - Déviation réseaux EU	201
Exploitation eaux usées	129 464
Dépenses hors contrat d'affermage	12 792
SI - Eaux usées	116 672
Gestion des emprunts et de la dette eaux usées	4 013 725
Emprunts globalisés eaux usées	4 013 725
Opérations budgétaires et patrimoniales Finances eaux usées	806
Opérations budgétaires gérées par Finances	806
Ouvrages eaux usées	465 118
Renouvellement génie civil ouvrages délégués	465 118
Réseaux eaux usées	15 757 298
Collecteur Lajaunie	53 911

Programme/Opération	Mandaté 2016
création et développement réseaux structurants et ouvrages	1 824 314
Développement réseaux locaux (FIC)	2 946 908
Equipement auto-surveillance	983 356
Opérations diverses réseaux eaux usées	305 134
Renouvellement réseaux	8 698 733
Schéma Directeur Eaux Usées	538 124
Travaux réseau Inspection TV	406 818
Stations d'épuration	6 841 317
Secteur Brazza et Liaisons sous pluviales	1 273 481
Station Ambès	1 859 477
Station Cantinolle	3 960
Station Clos de Hilde - Biostation expérimentale	129 559
Station Clos de Hilde - Sécheur	356
Station Clos de Hilde – Mise aux normes ICPE	24 084
Station Clos de Hilde - Zone d'influence	3 525 177
Station Louis Fargue	25 223
OIM Aéroport Assainissement	83 618
OIM Autres voiries nouvelles / Marcel Dassault	83 618
Total général	32 232 374

Le montant consommé est en légère diminution par rapport à 2015.

Renouvellement réseaux : Les crédits ouverts intégraient une provision pour cinq procédures d'urgence (effondrement) qui ne se sont pas avérées. 8,7 millions d'euros ont été mandatés en 2016 concernant notamment les chantiers suivants : Bouliac avenue de la belle étoile, Bordeaux Montméjean, Floriac avenue Curie, Mérignac rue Volta, Villenave d'Ornon Pyrénées et Bouliac Chemin de Malus.

Développement des réseaux locaux : 2,95 millions d'euros ont été consommés sur cette enveloppe. La provision prévue pour 5 dessertes complémentaires n'a pas été réalisée.

Réseaux structurants : Cette opération porte les dossiers issus des contrats CODEV : 1,8 million d'euros ont été consommés sur cette opération notamment pour les chantiers de Bordeaux Marmande, de Bègles, du secteur Renaudel.

Exploitation eaux usées : Ce programme porte les dépenses du système d'information (SI). Ces dépenses ont été intégralement engagées pour ce qui concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et le déploiement du programme SI des services publics d'eau et d'assainissement (affecté pour partie au budget annexe). Les crédits consommés représentent 116 672 € en 2016. Les crédits ouverts au titre du secours de Ramsès (supervision du système d'assainissement) ont été engagés mais non consommés en 2016.

Ouvrages eaux usées : Ce programme porte des dépenses relatives au renouvellement du génie civil sur les ouvrages délégués pour 465 118 € (réfection des digesteurs de Louis Fargue et reprise d'étanchéité sur la toiture de la station Clos de Hilde).

Equipements d'autosurveillance : Ces équipements destinés à mesurer les débits et la pollution des rejets ont été réalisés pour 983 356 € en 2016.

Clos de Hilde zone d'influence : 3,5 millions d'euros ont été consommés pour le transfert des effluents sur le bassin versant de la station d'épuration de Clos de Hilde (Mérignac Ontines et station Vallon) et pour les travaux du secteur Carle Vernet à Bordeaux concomitants avec la pose des réseaux de chaleur.

Station Clos de Hilde biogaz : Une étude de faisabilité du projet de production et de valorisation du biogaz sur la station de Clos de Hilde avec pour objectif de l'injecter dans le réseau a été réalisée pour un montant de 106 665 €.

Clos de Hilde bio station expérimentale : Les crédits consommés à hauteur de 22 895 € sont dédiés à la maintenance de la station durant le projet de recherche.

Secteur Brazza et liaisons sous-fluviales : 1,27 million d'euros ont été consacrés aux travaux Lucien Faure à Bordeaux, à la maîtrise d'œuvre et à des sondages géotechniques.

Station d'épuration d'Ambès : La rénovation de la station d'épuration a nécessité 1,86 million de crédits en 2016.

Schéma directeur eaux usées : Des dépenses à hauteur de 538 124 € ont été mobilisées pour réaliser l'étude de l'incidence de l'arrêté du 21 juillet 2015 sur le système d'assainissement collectif, l'étude du bassin versant du Peugue de la source à la Garonne, l'assistance technique sur le schéma directeur ainsi que l'étude sur le fonctionnement de la station de pompage de Noutary (eaux usées).

OIM Aéroport : L'opération démarre. Il est à noter que les réseaux du mail forestier de Mérignac ont été réalisés sur l'opération réseaux structurants du budget annexe assainissement.

Dévoisement des réseaux de tramway – Phase 3: L'extension de la ligne C et de la ligne D a mobilisé 4,94 millions d'euros. A compter de 2016, les travaux réalisés ne sont plus compensés par le budget principal.

3.4- Principaux flux du budget principal de Bordeaux Métropole (eaux pluviales)

AXE 3 de la politique de l'eau - Objectif 3.1

Les chiffres présentés dans cette partie sont issus de la situation du budget principal de Bordeaux Métropole au 12 juin 2017 et non du compte administratif définitif. Les chiffres sont présentés en euros.

Dépenses de fonctionnement

Programme/Opération	Mandaté 2016
Contrat affermage	17 471 170
Rémunération fermier p/évacuation Eaux Pluviales	17 471 170
Exploitation Eaux pluviales	5 544 472
Contribution eaux pluviales au Budget annexe	5 119 020
Entretien hydraulique cours d'eaux	402 513
Exploitation Eaux pluviales	9 643
Taxes syndicales	13 296
Total général	23 015 642

L'essentiel des crédits est consommé par la rémunération du fermier pour l'évacuation des eaux pluviales, soit 17 262 521 €.

Le second poste consiste en la contribution du budget principal au budget annexe assainissement. La quasi totalité des crédits ouverts à hauteur de 5,12 M€ a été consommée.

L'opération « exploitation eaux pluviales » porte également des dépenses liées aux expertises dans le cadre de contentieux, aux occupations du domaine public par des canalisations d'eaux pluviales, aux cotisations à divers organismes.

Recettes de fonctionnement

Programme/Opération	Mandaté 2016
Exploitation Eaux pluviales	30 239
Subvention Agence de l'eau	30 239
Branchements eaux pluviales	113 512
Facturations des branchements eaux pluviales	113 512
Total général	143 751

La principale source de recettes est constituée de la facturation des branchements d'eaux pluviales. Une subvention de l'agence de l'eau Adour Garonne a été versée pour le suivi et l'entretien de la Jalle de Blanquefort.

Dépenses d'investissement

Programme/Opération	Mandaté 2016
Bassins et ouvrages eaux pluviales	1 586 341
Le Taillan Médoc - Bassin Grimoine et collecteurs	4 488
Opérations diverses bassins, ouvrages et cours d'eau	1 217 691
Renouvellement Génie Civil eaux pluviales	165 206
Villenave d'Ornon - Bassin Eau Blanche - Nouhaux	198 956
Exploitation Eaux pluviales	229 883
Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines	229 883
Réseaux Eaux pluviales	6 740 381
Création et développement des réseaux structurants et ouvrages	2 304 138
Renouvellement réseaux pluviaux	4 436 243
Total général	8 556 605

Réseaux structurants et ouvrages : des travaux de pose de canalisations d'eaux pluviales ont été réalisés à hauteur de 2,3 millions d'euros notamment à Talence, rue Ambroise Paré, à Eysines, rue Bertrand Triat, au parking des Augustins à Gradignan, à Blanquefort rue Charles Nungesser, à Bordeaux, rue Lajaunie.

En matière de **renouvellement patrimonial des canalisations**, Bordeaux métropole a réalisé 4,44 millions d'euros de travaux. A titre d'exemple, Bordeaux Métropole a consacré 2 millions d'euros à l'opération réalisée rue Alexandro Volta à Mérignac.

Bordeaux métropole a procédé à des **études et travaux sur plusieurs bassins** : travaux sur la ZAC du Tasta à Bruges, études sur les digues et berges de la Garonne et de la Dordogne, sur le cours d'eau du Peugue et Les Ontines.

Le projet porté par Bordeaux Métropole de **lutte contre les micropolluants** nécessite l'inscription de crédits en dépenses et recettes d'investissement (compte de tiers) pour procéder à la perception des subventions de l'agence de l'eau Adour Garonne et de l'ONEMA et au reversement aux différents partenaires. Ces comptes ont ainsi été mouvementés de l'avance versée à hauteur de 229 883 €.

IV- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

AXE 3 de la politique de l'eau

I – Rapport d'activité 2016

1 – Description du service public d'assainissement non-collectif

On appelle assainissement non collectif, tout système d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées (article 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif) sur la propriété privée.

Créé en décembre 2005, le Service Public de l'Assainissement non Collectif (SPANC) est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire métropolitain, et d'apporter toutes les informations et les conseils nécessaires à ses usagers pour un bon fonctionnement de leurs installations ainsi que le diagnostic au moment des cessions immobilières. Il est également chargé de valider les projets d'installations à réaliser dans le cadre d'immeubles neufs construits en zones non desservies par l'assainissement collectif ou dans le cadre d'une réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif et de contrôler leur conformité.

2 – Synthèse de l'activité

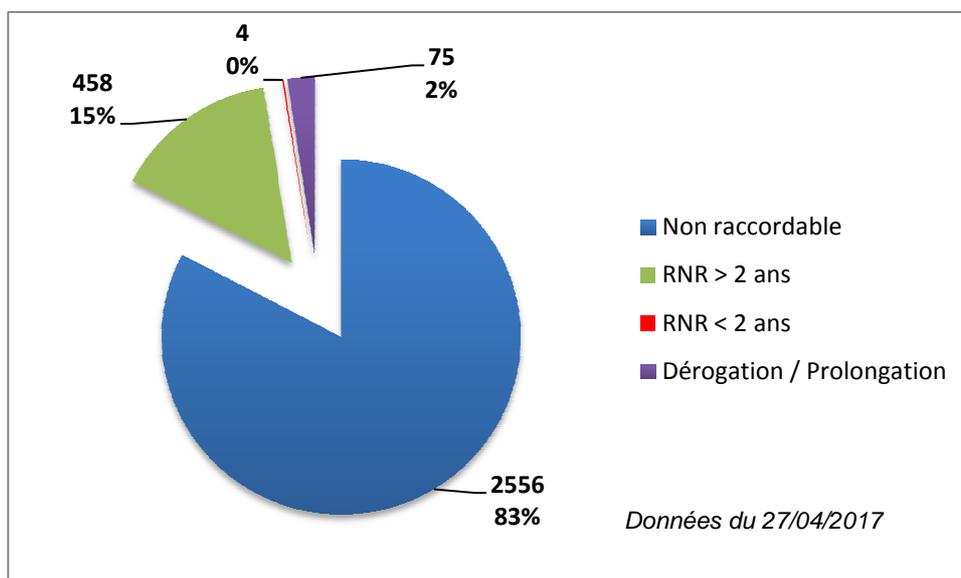
2.1- Caractéristiques techniques

Bilan des contrôles réalisés

Les occupants des habitations redevables du SPANC appartiennent à 4 catégories :

- Ceux qui ne peuvent se raccorder au réseau public faute d'équipement d'assainissement collectif (Non raccordable).
- Ceux qui peuvent se raccorder mais qui n'ont pas réalisé les travaux de raccordement après le délai réglementaire de deux ans (RNR > 2 ans).
- Ceux qui bénéficient d'un délai de deux ans pour se raccorder au réseau (RNR < 2 ans).
- Ceux qui obtiennent une dérogation ou une prolongation à l'obligation de raccordement (Dérogation / Prolongation).

Catégories des 3093 redevables du SPANC



Commentaires :

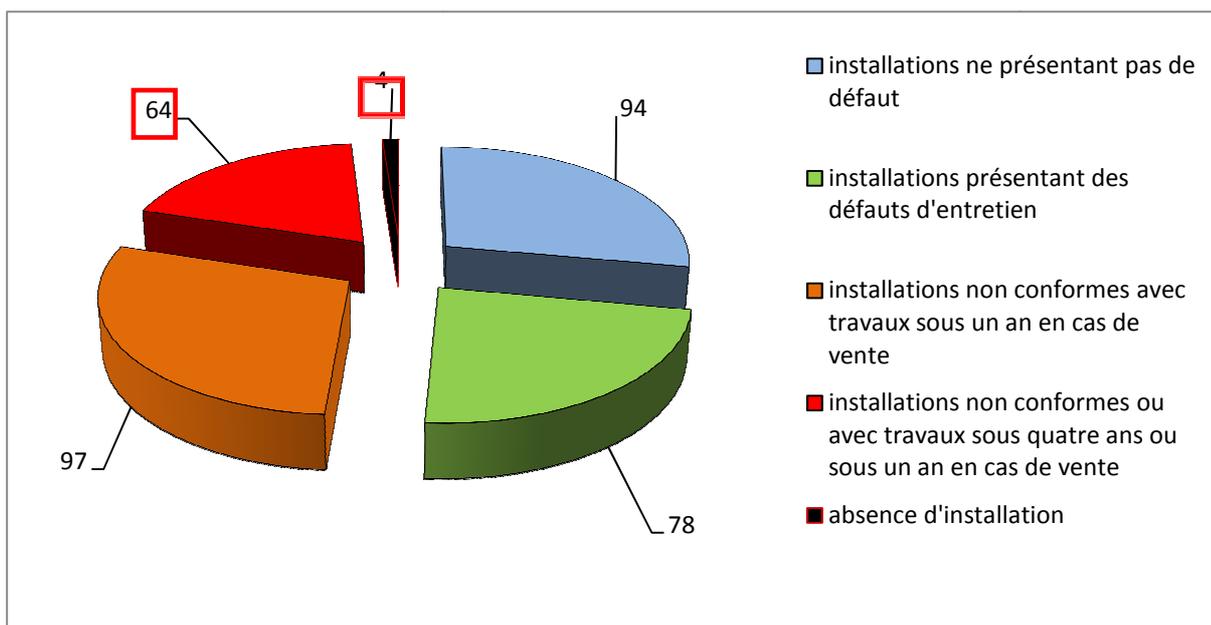
Le nombre de RNR > 2 ans est inférieur de 19 % à celui de 2015 (566 RNR > 2 ans). Cette baisse s'explique par le raccordement de certains immeubles au réseau public d'assainissement collectif et par la mise à jour réalisée par le SPANC sur la base de données « RNR » transmise par le délégataire du service public d'assainissement collectif. Egalement, un certain nombre potentiel de RNR > 2 ans est en cours de vérification par le délégataire afin de confirmer leur catégorie.

BILAN DES 437 CONTRÔLES RÉALISÉS PAR LE SPANC EN 2016	
INSTALLATIONS NEUVES / REHABILITEES	65 dossiers de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ont été instruits. Contrôle de 35 installations neuves/réhabilitées dont 33 chantiers conformes.
INSTALLATIONS EXISTANTES (Contrôles de diagnostic et de bon fonctionnement)	337 contrôles ont été réalisés. 94 installations ne présentant pas de défaut (soit 27.9 %) 78 installations présentant des défauts d'entretien (soit 23.1%) 97 installations non conformes avec travaux sous un an en cas de vente (soit 28.8%) 64 installations non conformes ou avec travaux sous quatre ans ou sous un an en cas de vente (soit 19%) 4 cas avec absence d'installation (soit 1,2%)

Commentaires :

Le nombre de contrôles réalisés par le SPANC en 2016 a diminué par rapport à 2015 (600 contrôles). Cette baisse s'explique par le travail entrepris durant l'année par le SPANC sur la qualité de la base de données usagers au vu de la facturation et de la migration des données vers le nouvel outil clientèle (projet P11)

Contrôle des installations existantes réalisés en 2016



Commentaires :

On peut noter que sur l'ensemble des contrôles réalisés en 2016, 20 % des installations sont non conformes avec une pollution avérée. Malgré ce pourcentage élevé, certains usagers sensibilisés sur l'aspect environnemental envisagent ou entreprennent des travaux de réhabilitation suivis par le SPANC.

2.2- Tarification de l'assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement non Collectif est un service public à caractère industriel et commercial et gère donc un budget autonome.

4 types de redevance ont été établis pour équilibrer les charges du service :

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2016 (délibération n° 2015/0798 du 18 décembre 2015)	Tarif au 1 ^{er} janvier 2017 (délibération n° 2016-761 du 16 décembre 2016)
Redevance ponctuelle portant sur la vérification de conception, d'implantation »	87,14 € HT (conception, implantation)	88,00 € HT (conception, implantation)
Redevance ponctuelle de « bonne exécution » des installations neuves ou réhabilitées	87,14 € HT (réalisation)	88,00 € HT (réalisation)
Redevance annualisée portant sur la vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes	40,78 € HT	41,00 € HT
Redevance ponctuelle portant sur le diagnostic lors de cession immobilière (contrôle imposé par la loi Grenelle II)	64,89 € HT	65,00 € HT

2.3- Indicateurs de performance

L'ensemble des indicateurs exigés au titre du décret du 2 mai 2007 est donné dans le tableau suivant.

D.301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'Assainissement non collectif

D.302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

P.301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

	Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Caractéristiques techniques du service	D.301.0 (unité)	7285	5398	7340	10200	10020	9534	9501	9279
	Indice de fiabilité	B	B	B	B	B	B	B	B
	D.302.0 (unité)	80	80	100	100	100	100	100	100
	Indice de fiabilité	A	A	A	A	A	A	A	A
Indicateurs de performance	P.301.3 (%)	64	62	64	61	61	76	75	75
	Indice de fiabilité	A	A	A	A	A	A	A	A

Commentaires :

En 2016, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est identique à celui de 2015. Un suivi particulier pour les installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque de pollution de l'environnement devra être accentué pour améliorer l'état du parc ANC.

2.4 Fait(s) marquant(s) 2016

En cours d'année, le projet de saisie en mobilité a été instauré pour améliorer la qualité du service rendu auprès des usagers. Cela s'explique par la validation en direct avec l'utilisateur des données de l'installation permettant un gain de temps significatif sur la saisie et le délai d'envoi des comptes rendus.

2.5- Programmation 2017

L'activité 2017 se concentrera principalement sur deux points :

- Le contrôle périodiques des installations existantes (premier contrôle réalisé il y a plus de 5 ans) et le diagnostic des installations classées RNR > 2 ans non visitées.
- La participation à la mise en place du futur outil clientèle (projet P11) avec un deuxième poste informatique en mobilité.

De plus, le SPANC envisage de recruter un apprenti en alternance, BTS GEMEAU pendant deux ans à compter du deuxième semestre 2017.

II – Rapport financier sur l'exercice 2016

2-1 - Section d'investissement

Dépenses

Les prévisions d'investissement concernaient principalement l'acquisition de matériel informatique. Ces dépenses n'ont pas été réalisées.

Dépenses d'investissement						
Total prévu	Total engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	%total engagé
7 500,00 €	- €	- €	- €	7 500,00 €	0%	0%

Recettes

Le budget de la régie du SPANC n'a bénéficié d'aucune recette d'investissement.

Recettes d'investissement						
Total prévu	Total engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	%total engagé
1 000,00 €	- €	- €	- €	1 000,00 €	0%	0%

2-2 Section de fonctionnement

Dépenses

Les deux principales dépenses de fonctionnement sont les dépenses de personnel et les remboursements de frais au budget principal.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 72 099 €. Deux agents assurent le fonctionnement du service.

	Voté	Engagé	Réalisé	Ecart	Taux de réalisation 2016	Taux de réalisation 2015
Salaires	42 000,00 €	41 082,88 €	41 082,88 €	917,12 €	98%	94%
URSSAF	28 000,00 €	27 677,00 €	27 677,00 €	323,00 €	99%	97%
IRCANTEC	3 400,00 €	3 338,00 €	3 338,00 €	62,00 €	98%	96%
Prévoyance	900,00 €	- €	- €	900,00 €	0%	35%
Médecine du travail, pharmacie(*)	190,00 €	- €	- €	190,00 €	0%	53%
TOTAL	74 490,00 €	72 097,88 €	72 097,88 €	2 392,12 €	97%	94%

(*)Prévoyance : prise en charge par Bordeaux Métropole comme la médecine du travail.

Le remboursement de frais au budget principal pour charges courantes s'élève pour 2016 à 27 307 €.

La délibération n° 2016/763 du 16 décembre 2016 a modifié les modalités de refacturation des charges de structure entre le budget principal et les budgets annexes pour tenir compte des évolutions intervenues au sein de Bordeaux Métropole (création de services communs et évolutions des domaines de compétences). Le remboursement au budget principal se calcule désormais sur la base d'un taux forfaitaire de 13 % appliqué aux dépenses courantes de fonctionnement.

Les frais liés aux autres personnels de la direction impliqués de manière indirecte dans la gestion du service s'élèvent à 3 723 €.

Les autres charges se composent des admissions en non valeur conformes aux prévisions (4 227 €) et de titres annulés sur exercice antérieur (727 €).

La typologie des annulations est la suivante :

Motif de l'annulation	Nombre
Bien vendu	11
Changement d'occupant	3
Décès de l'utilisateur	1
Erreur de destinataire	1
Doublon	1
Raccordement au réseau	4
Total	21

Dépenses de fonctionnement						
Total prévu	Total engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	%total engagé
148 687,25 €	117 813,90 €	110 537,10 €	7 276,80 €	38 150,15 €	74%	74%

Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 110 870 €.

Elles se composent de la facturation de prestations réalisées détaillées ci-dessous :

Type de prestations	Nombre	Tarif 2016 HT	Montant facturé
Conception	20	87,17 €	1 743,40 €
Réalisation	12	87,17 €	1 046,04 €
Diagnostic	12	40,78 €	489,36 €
Redevance annuelle	2583	40,78 €	105 334,74 €
Cession	30	64,89 €	1 946,70 €
TIMC	6	40,78 €	244,68 €

L'écart de 66 € résulte de la refacturation de redevances au titre des années précédentes (bien vendu, décès du propriétaire..).

La subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, réalisée pour un montant de

8 406 €, est déterminée sur les contrôles réalisés en 2015.

Recettes de fonctionnement						
Total prévu	Total engagé	Mandaté	Engagé non mandaté	Disponible	% mandaté	%total engagé
125 627,78 €	130 651,09 €	120 451,09 €	10 200,00 €	5 176,69 €	96%	96%

2-3 Résultat de l'exercice 2016

Le résultat de l'année 2016 est de 20 114 € pour la section de fonctionnement.

V - GOUVERNANCE

Axe 4 de la politique de l'eau

L'axe 4 de la politique de l'eau de Bordeaux Métropole invite à développer une gouvernance de l'eau partagée associant des groupes de citoyens et des acteurs de l'eau aux grands enjeux d'une gestion durable l'eau.

Cette gouvernance s'exprime à travers une politique de communication et d'information sur l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques ainsi que par le biais d'instances participatives associant les citoyens usagers et la société civile organisée.

1 – "L'eau Bordeaux Métropole" : une marque, une identité

Axe 4 de la politique de l'eau

Objectif 4.1 : développer la communication et l'information sur l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques

« L'eau Bordeaux Métropole », marque unique des services d'eau et d'assainissement a été créée à la fin de l'année 2012. Elle peut être utilisée par Bordeaux Métropole, les délégataires des contrats d'eau potable et d'assainissement en tant qu'opérateurs des services publics d'eau et d'assainissement, le SPANC ou la régie de l'eau industrielle. Tous les courriers destinés aux usagers, les factures d'eau et d'assainissement sont marqués du logo « L'eau Bordeaux Métropole ».

2 – Les instances de gouvernance

Axe 4 de la politique de l'eau - Objectif 4.1

Le lancement d'un contrat d'assainissement de transition a été l'occasion de mettre en œuvre la nouvelle politique de l'eau visant à repositionner et recalibrer les rôles de délégant, du délégataire et des citoyens-usagers dans la gestion des services publics de l'eau.

La première orientation consistait à réaffirmer le rôle d'autorité organisatrice de Bordeaux Métropole. Pour ce faire, les effectifs de l'équipe de contrôle organisée autour de quatre thématiques principales (réseau, usines, usagers, finances) ont été renforcés pour suivre la réalisation des engagements, et redéfinir la stratégie patrimoniale et les schémas directeurs.

Le contrat d'assainissement imposait, par ailleurs, la création d'une société dédiée, afin de centraliser toutes les fonctions nécessaires à l'exploitation du service dans une même entité, soit directement soit en sous-traitance.

Enfin, le positionnement des citoyens-usagers est également revisité pour répondre à l'enjeu de la politique de l'eau de développer une gouvernance partagée pour soutenir une prise en compte transversale et collégiale des problématiques liées à l'eau. La société civile et les structures associatives sont ainsi associées de l'exploitation à la prospective sur ce service public.

Bordeaux Métropole a créé diverses instances présentées ci-dessous afin d'une part de répondre à la demande d'ouverture à la société décrite dans la politique de l'eau et, d'autre part, permettre une prise de décisions efficace.

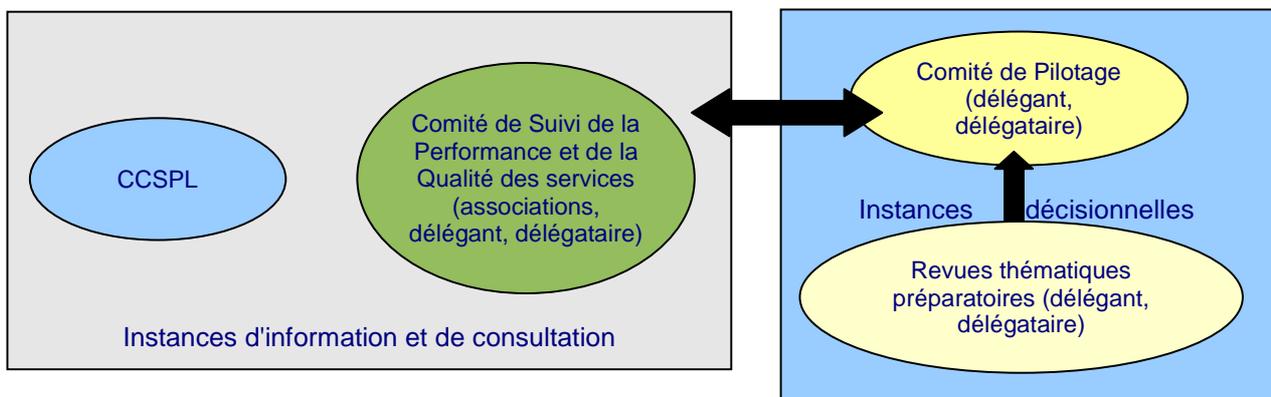


Figure 2 : La gouvernance des contrats d'eau et d'assainissement

Les instances suivantes ont été créées pour suivre, rendre compte et améliorer en permanence la conduite des services publics :

- les revues thématiques permettent ainsi de traiter des questions techniques et de clarifier des procédures. Elles associent les équipes techniques des deux entités (cadres et techniciens).
- le comité de pilotage est missionné pour prendre les décisions relatives à l'économie du contrat ou l'organisation des services. Les équipes de direction de chaque structure composent cette instance.

Bordeaux Métropole a repris la main sur l'organisation des relations avec les citoyens-usagers et associations afin de piloter les différents comités qui avaient pu être développés par la collectivité ou les délégués et a repensé en 2013 les nombreuses structures qui associaient la société civile et les associations.

xii. 2.1- La CCSPL

Axe 4 de la politique de l'eau - Objectif 4.2

Conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services locaux (CCSPL) se réunit au moins une fois par an pour examiner les rapports d'activité des délégués et le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

xiii. 2.2- Les CSPQS eau et assainissement

Axe 4 de la politique de l'eau - Objectif 4.2

Le Comité de pilotage délégué – délégant s'élargit une fois par semestre à 3 associations de la CCSPL pour examiner les indicateurs de performance et de qualité du service, le bilan du service de l'année n, le programme (notamment de renouvellement, d'études,...) de l'année n+1. Nommé comité de suivi des performances et de la qualité des services d'eau et d'assainissement (CSPQS) du contrat d'eau et du contrat d'assainissement, cette instance n'est pas une instance décisionnelle, mais peut néanmoins saisir le délégué ou le délégant pour étudier certaines problématiques ou envisager certaines évolutions de pratiques.

Deux réunions se sont tenues au cours de l'année 2016 :

- 28 janvier 2016 : présentation du programme des investissements 2015; focus sur les principaux projets 2015 ; nouveaux projets 2016 (eau & assainissement),
- 28 juin 2016 : présentation bilans financiers 2015 (eau & assainissement),

xiv. 2.3- Le Conseil d'Administration de la SGAC

Axe 4 de la politique de l'eau - Objectif 4.2

Conformément au cahier des charges du contrat d'assainissement 2013-2018, le délégataire a ouvert son conseil d'administration, avec droit de vote, à 3 associations issues de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et à 2 représentants de la société civile proposés par le délégataire après accord du Président de Bordeaux Métropole.

Chiffres clés 2016 du service de l'eau et du service de l'assainissement

Service Eau potable	Service Assainissement
Nombre d'habitants desservis : 729 327	Nombre d'habitants desservis : 756 493
Nombre d'abonnés du service Eau : 268 069	Nombre de clients du service Assainissement : 275 250
Volume total prélevé : 52,984 millions de m ³	Volume d'eaux assujettis : 41.338 millions de m ³
Volume Eocène prélevé : 10,1 millions de m ³	Nombre d'industriels conventionnés : 282
Volume vendu : 40,2 millions de m ³	Nombre de stations d'épuration : 6
Nombre de captages : 102	Volume d'eaux usées épurées : 84,1 millions de m ³
3 dans la nappe du miocène	Volume de boues produites : 22 764 m ³
52 dans la nappe de l'oligocène	Tonnage de boues évacuées : 9 560 t MS
46 dans la nappe de l'éocène	Capacité épuratoire : 1 158 900 équivalents habitants
1 dans la nappe du crétacé	Pluviométrie de l'année : 923 mm
Nombre de réservoirs : 50	Moyenne (1980/2015) : 898,9 mm
Volume de stockage dans les réservoirs : 134 855 m ³	Linéaire du réseau : 4 215 km dont EU : 1867 km, EP : 1565 km, U : 783 km
Volume d'eau mis en réseau : 49,035 millions de m ³	Nombre de branchements : 167 937
Pertes réseau : 8,557 millions de m ³	Nombre de bouches d'égout : 49 004
Longueur du réseau : 3 201 km	Nombre de bassins de retenue affermés : 190 pour un volume de stockage de 2 039 882 m ³
Rendement du réseau : 82,54 %	Nombre de stations de pompage eaux pluviales : 61 pour une capacité de 483 382 m ³ /h
Volume d'eau exporté : 1,375 millions de m ³	Nombre de stations de pompage eaux usées : 110 pour une capacité de 34 538 m ³ /h
Empreinte annuelle : 72,23 m ³ /an/hab (y compris volume mis en décharge)	Assainissement non collectif
Volume consommé par jour et par habitant : 152,4 L/hab/jour	Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 3093 (113 sont à confirmer)
	Redevance annuelle ANC (vérification de fonctionnement) : 41 € HT

Prix de l'eau et de l'assainissement toutes taxes et redevances comprises (sur la base de 120 m³)

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Eau : abonnement + consommation	1,6217 € TTC/m ³	1,6246 € TTC/m ³
Assainissement : consommation	1,2055 € TTC/m ³	1,2017 € TTC/m ³
Organismes publics	0,6781 € TTC/m ³	0,6866 € TTC/m ³
Total	3,51 € TTC/m³	3,513 € TTC/m³

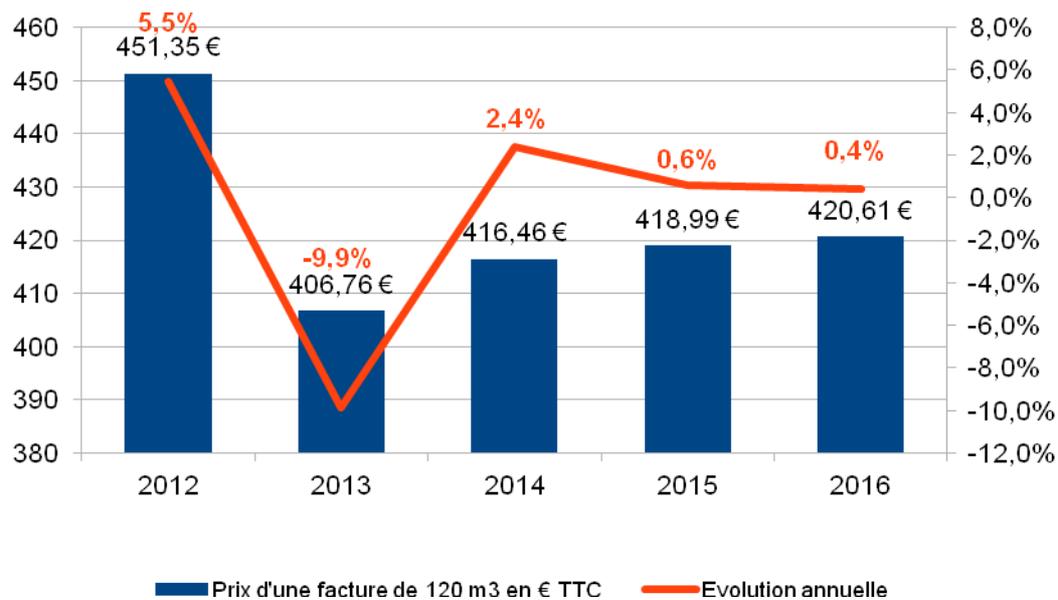
ANNEXES

b. 1- Facture type au 1^{er} janvier 2017

cf. doc en annexe 1

c. 2- Evolution pluriannuelle du prix d'une facture de 120 m³

Facture de 120 M3 Compteur de diamètre 15	Au 01.01.2016		Au 01.01.2017		Ecart %
	€/m ³	Montant (€)	€/m ³	Montant (€)	
EAU POTABLE					
Abonnement annuel (perçu par Lyonnaise des Eaux)		55,32		55,43	0,2%
Consommation (perçu par Lyonnaise des Eaux)	De 0 à 170 m ³ : 1,0682	129,13	De 0 à 170 m ³ : 1,0682	129,37	0,2%
Redevances agence de l'eau A	Préservatio n de la ressource : 0,0861	9,30	Préservatio n de la ressource : 0,0861	9,05	-2,7%
	Lutte contre la pollution de l'eau : 0,3100	37,80	Lutte contre la pollution de l'eau : 0,3100	38,40	1,6%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES					
Part perçue par la SGAC	47,5%	56,98	47,5%	56,58	-0,7%
Part perçue par la Cub	62,1%	74,52	62,1%	74,52	0,0%
Redevances Agence de l'Eau A	Modernisati on des réseaux de collecte : 0,2350	28,80	Modernisati on des réseaux de collecte : 0,2350	29,40	2,1%
TOTAL Hors Taxes		391,85		392,75	0,2%
TVA 5,5% (eau potable)		12,74		12,77	0,3%
TVA 10,0% (assainissement)		16,03		16,05	0,1%
TOTAL TTC		420,61		421,57	0,2%
Total en € TTC/m³		3,51		3,51	0,2%



d. 3- Fiches sanitaires de l'ARS – conclusion du rapport

cf. doc en annexes 2 & 3

e. 4- Bilan de l'Agence de l'Eau

cf. doc en annexe 4

f. 5- Bilan hydraulique

Volumes en jeu		
Production 2016	m³/an	Commentaires
V0 : prélèvement total	51 136 327 m³/an	Hors ARPOCABE
V1 : pertes en adduction	448 055 m³/an	Hors volume reversé au milieu naturel lié à la pollution du champ captant de Thil /Gamarde
V2 : eau brute importée	94 544 m³/an	Cérons (eau restituée à l'aqueduc de Budos)
V3 : eau brute exportée	729 951 m³/an	ARPOCABE : 529 217 Saucats : 62 964 Castaing : 5 098 La Cape : 894 Cabanac : 131 778
V4 : volume entrée station VO-V1+V2-V3	50 582 082 m³/an	
V5 : besoins station V4-V6	1 049 007 m³/an	Lavage déferriseurs : 550 150 Events : 11 277 Analyseurs : 5 238 Mises en décharge (hors perchlorate) : 446 971 Nettoyage bâches : 30 068 Test de pompage sur forages : 5 303
V6 : volume sortie station	49 533 075 m³/an	
V7 : eau traitée exportée	644 954 m³/an	Budos : 436 915 Cérons (eau prélevée dans l'aqueduc de Budos) : 92 661 Export en distribution : 115 378
V8 : eau traitée importée	214 842 m³/an	Carbon Blanc : 551 Castelnau : 1 293 Rouillac : - Bouliac : -
V9 : non comptabilisé collectif public	0 m³/an	
V10 : non comptabilisé parasite	200 000 m³/an	10 PI x 10 m³/h x 8 h x 210 j
V11 : non comptabilisé défense incendie	57 106 m³/an	
V12 : non comptabilisé exploitation	84 386 m³/an	Nettoyage réservoirs : 14 010 Purges eaux rouges : 10 848 Nettoyage canalisations : 22 733 Analyseurs : 12 526 Test pompage forages : - Mise en décharge : - Vannes modulantes : 93
V13 : non comptabilisé pertes V6-V7+V8-V10-V11-V12-V15	8 556 951 m³/an	
V14 : non comptabilisé gaspillé	0 m³/an	
V15 : consommation totale comptabilisée	40 204 520 m³/an	

g. 6- Analyse financière des comptes du délégataire

i. 6.1- eau potable concession du service public

cf. doc en annexe 6.1

ii. 6.2- assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines

cf. doc en annexe 6.2

Bloc Notes

Services publics Eau et
Assainissement Bordeaux
Métropole



9 Janvier 2017

Réf. Client 98-9400370162
Identifiant * 5876
Facture N° F120-0015952



CONTACTS

Par internet :

www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr

Par téléphone :

Service client



du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi
de 8h à 13h

Urgence 24h/24



Par courrier :

Pour toutes demandes relatives à l'eau :
SUEZ Eau France - service client
TSA 70001
54528 Laxou cedex

Pour toutes demandes relatives à
l'assainissement :
Service client - SGAC
TSA 80002
54528 LAXOU CEDEX

MME M BORDEAUX CLIENT 120 M3 E+ .
RUE SPECIMEN 120M3
33000 BORDEAUX

Facture - Services publics Eau et Assainissement Bordeaux Métropole

SPECIMEN 120 M3

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION

120 m³

DISTRIBUTION DE L'EAU

204,52 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

144,21 €

ORGANISMES PUBLICS

72,85 €

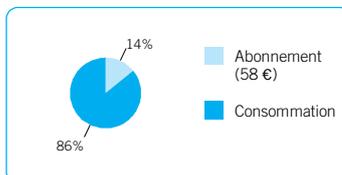
Net à payer

421,58 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 10 janvier 2017

Règlement à réception, sans escompte.

Répartition



**MME M BORDEAUX CLIENT
120 M3 E+ .**

Adresse desservie :
RUE SPECIMEN 120M3
33000 BORDEAUX

TIP 6811609

(1266/1456)

Date et Lieu

Signature

MME M BORDEAUX CLIENT 120
M3 E+ .
RUE SPECIMEN 120M3
33000 BORDEAUX

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP50211998F120-00159521000000000

Montant : 421,58 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 60014
69904 LYON CEDEX 20

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

211968116095

502119010330 1998F120-00159521000000000905105

42158

POUR EN SAVOIR +

NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr

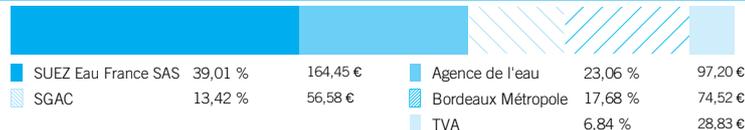


Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 9400370162- / N° Facture : F120-0015952-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU				193,85	204,52	
ABONNEMENT						
Part Suez Eau France du 01/01/2017 au 01/01/2018		1	55,43	55,43		5,5
CONSOMMATION						
Part Suez Eau France T1 de 0 M3 à 170 M3 du 01/01/2017 au 01/01/2018		120 m ³	1,0781	129,37		5,5
Part Agence de l'Eau "préservation ressource" du 01/01/2017 au 01/01/2018		120 m ³	0,0754	9,05		5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				131,10	144,21	
Part Bordeaux Métropole du 01/01/2017 au 01/01/2018		120 m ³	0,6210	74,52		10,0
Part SGAC du 01/01/2017 au 01/01/2018		120 m ³	0,4715	56,58		10,0
ORGANISMES PUBLICS				67,80	72,85	
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE						
Lutte contre la pollution du 01/01/2017 au 01/01/2018		120 m ³	0,32	38,40		5,5
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2017 au 01/01/2018		120 m ³	0,2450	29,40		10,0
TOTAL HT				392,75		
MONTANT TVA (5.5 %)				12,78		
MONTANT TVA (10.0 %)				16,05		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					421,58	
Net à payer					421,58 €	

Répartition :



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, SUEZ Eau France - service client TSA 70001 54528 Laxou cedex.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Les services d'eau et d'assainissement sont une compétence de Bordeaux Métropole. Les prix de ces services, à l'exception des redevances Agences de l'eau, sont fixés par la collectivité directement et au travers des contrats de concession et d'affermage. Bordeaux Métropole a délégué, par concession, à SUEZ, les investissements et l'exploitation du service public de l'eau potable de 23 de ses 28 communes. Elle a confié, par affermage, à la SGAC, filiale de SUEZ, la collecte, le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines de l'ensemble de son territoire.

Votre facture est composée de :

- la rémunération de SUEZ et de la SGAC pour leurs prestations,
- la rémunération de Bordeaux Métropole, organisatrice des services,
- et des redevances collectées pour le compte de l'Agence de l'Eau et de la TVA.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr

- | | |
|--|---|
| <p>① Captage et traitement de l'eau potable
Acteur : SUEZ</p> <p>② Stockage et distribution de l'eau potable
Acteur : SUEZ</p> | <p>③ Consommation d'eau potable et rejet des eaux usées
Acteur : Vous</p> <p>④ Collecte et traitement des eaux usées
Acteurs : SGAC et Bordeaux Métropole</p> |
|--|---|



TREK398F00F120-0015952000421584N

Comment effectuer votre règlement

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr ou au 0800 948 857 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR3020041000010305790L02049 en indiquant votre référence client (98- 9400370162).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.usagers.leau.bordeaux-metropole.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 analyses bactériologiques et 13 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

La commune d'Ambès dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement des captages profonds de Béchade et Beauregard, situés sur la commune d'Ambès. Les eaux suivent un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Ces 2 forages sont dotés de périmètres de protection. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Conseils



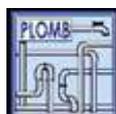
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 0.3 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau peu calcaire (Dureté de : 10,74 °F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,13 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 104 analyses bactériologiques et 107 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



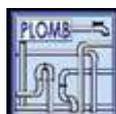
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Bègles dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune de BEGLES proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Béquet (Villenave d'Ornon), Saussette (Léognan) et par les stations en direct des forages de Bègles III (Bègles). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Seul, un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium et filtration sur charbon actif est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à Béquet. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 3,13 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau peu calcaire (Dureté de : 16,56 °F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,30 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 99,07% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Une non-conformité a été enregistrée le 27 juillet 2016 (valeur 1,6 NFU et valeur limite 1 NFU) en départ distribution à la station de Béquet (Villenave d'Ornon) non confirmées le 03 août 2016 ainsi que lors des prélèvements suivants.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 50 analyses bactériologiques et 48 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

La commune de Blanquefort dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune de BLANQUEFORT proviennent des forages profonds minéralisés de Linas, Tremblay-Snecma et l'Ecureuil. Les eaux des forages sont mélangées avec des eaux de sources et de captages souterrains prélevées au niveau de la station de refoulement de Cantinolle à Eysines. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre calco-carbonique et de chloration. Un traitement plus complet comprenant une coagulation à base de sulfate d'alumine, une filtration et une désinfection est effectué sur les eaux de la station de Cantinolle. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Conseils



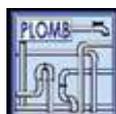
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 5,85 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 26,85°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,82 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées. La valeur maximale mesurée sur l'année a été de : 0,026 µg/L pour la molécule : OXA Métazachlore.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 492 analyses bactériologiques et 489 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



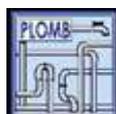
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Bordeaux dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune de BORDEAUX proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Paulin (Bordeaux), Béquet (Villenave d'Ornon), Cap Roux (Mérignac), la Forêt (Eysines), Amelin (Bordeaux), Pasteur (Floirac) et par les stations en direct des forages de Lavardens (Talence), et par la station du forage de Verthamon (Pessac), Bourbon, Jourde et Benaugue (Bordeaux). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Un traitement plus complet avec une coagulation par sulfate d'aluminium, filtration et désinfection est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Béquet et sur les eaux du champ captant du Thil traitées à Cantinolle et Gamarde. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 10,2 mg/L. Sur le secteur de Ponthelie la valeur maximale est de 17 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire à très calcaire (Dureté de 21,1 à 33°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée au centre et nord de Bordeaux : 0,70 mg/L
Valeur moyenne relevée au sud de Bordeaux : 0,06 mg/L

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique). La valeur maximale mesurée sur l'année a été de 0,04 µg/L pour les molécules : HCH gamma (lindane) et Oxyfluorène.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 99,8% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Une non-conformité a été enregistrée le 27 juillet 2016 (valeur 1,6 NFU) en départ distribution à la station de Béquet (Villenave d'Ornon) non confirmées le 03 août 2016 ainsi que les prélèvements suivants.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 analyses bactériologiques et 22 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



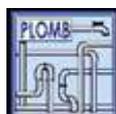
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Bouliac dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Depuis le 23 octobre 2014 le réseau de la commune de Bouliac est raccordé au réseau de distribution de l'Unité de distribution Pasteur. L'eau de l'Unité de distribution de Pasteur provient d'un mélange d'eau de la station de Béquet avec l'eau de forages profonds situés sur la rive droite de Bordeaux. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 2,51 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 23,1°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0.4 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées. La valeur maximale mesurée sur l'année a été de : 0.02 µg/L, pour la molécule : Flufénoxuron.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 76 analyses bactériologiques et 82 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



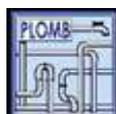
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Bruges dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune de BRUGES proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Cap Roux (Mérignac) et par le refoulement de Bruges pris sur l'aqueduc (traitement à la station de Cantinolle) qui arrive à la station de Paulin (Bordeaux). Les stations de Gajac et Gamarde (traite les eaux du champ captant du Thil) alimentent la station de Cap Roux ainsi que la station de Saussette. Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Seul, un traitement plus complet comprenant, une coagulation à base de sulfate d'alumine, une filtration sur sable, une filtration sur charbons actifs en grain et une désinfection sont effectuées aux stations de Gajac, de Gamarde et de Cantinolle. Il est à noter que le secteur de Bruges proche du camping est alimenté par l'Unité de distribution d'Amelin. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 8,26 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire (dureté de 22,57°F) et très calcaire sur le secteur alimenté par l'Unité de distribution d'Amelin (dureté de 33°F).

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,18 mg/L (0,73 mg/L sur le secteur de Bruges alimenté par l'Unité de distribution d'Amelin).

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique). La valeur maximale mesurée sur l'année a été de 0,04 µg/L pour les molécules : HCH gamma (lindane), ESA Métolachlore et Oxyfluorène.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 61 analyses bactériologiques et 61 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



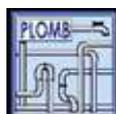
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Cenon dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune de CENON proviennent exclusivement de sources et captages profonds qui transitent par les stations de production de Gécicart (Lormont), Cavailles, Le Loret, Marègue (Cenon), Cornier, Jalineau (Floirac). Ces eaux sont mélangées avec de l'eau provenant des stations Béquet et Paulin. Les eaux provenant de la station de Béquet sont traitées à la station de Budos (floculation, filtration, mise à l'équilibre, désinfection). Les eaux de la station de Paulin proviennent de forages et sources profondes qui subissent un traitement complet à la station de Cantinolle (filtration, mise à l'équilibre, passage sur lampe UV et désinfection). 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 3,9 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 23,34°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,2 mg/L.
Valeur maximale relevée : 0,69 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 82 analyses bactériologiques et 87 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



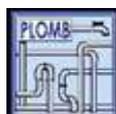
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune d'Eysines dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune d'Eysines exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Cap Roux (Mérignac), par le refoulement de Cantinolle et Bruges pris sur l'aqueduc (eaux du champ captant du Thil traitées à Cantinolle) et par des stations en direct La Forêt, Parc, Ruet, Capeyron. Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferriération, mise à l'équilibre et de chloration. Seul, un traitement plus complet comprenant, une coagulation à base de sulfate d'alumine, une filtration sur sable, une filtration sur charbons actifs en grain et une désinfection sont effectuées aux stations de Cantinolle. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 8,26 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 22,57°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,18 mg/L.
Valeur maximale relevée : 1,1 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique). La valeur maximale mesurée sur l'année a été de 0,04 µg/L pour les molécules : HCH gamma (lindane), ESA Métolachlore et Oxyfluorène.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 40 analyses bactériologiques et 43 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



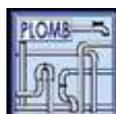
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Floirac dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune de FLOIRAC proviennent des captages profonds de Jalineau et Pasteur situés sur la commune et mélangées avec de l'eau provenant de la station de Béquet et de Paulin via la station de Cornier. Les eaux provenant de la station de Béquet sont traitées à la station de Budos (floculation, filtration, mise à l'équilibre, désinfection). Les eaux de la station de Paulin proviennent de forages et sources profondes qui subissent un traitement complet à la station de Cantinolle (filtration, mise à l'équilibre, passage sur lampe UV et désinfection). 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 3,9 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 23°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,26 mg/L.
Valeur maximale : 0,67 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées. La valeur maximale mesurée sur l'année a été de : 0.02 µg/L, pour la molécule : Flufénoxuron.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 83 analyses bactériologiques et 83 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

La commune de Gradignan dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan) et Cazeaux (Gradignan) et par la station en direct du forage de Coqs Rouges (Gradignan). Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Un traitement plus complet au charbon actif est effectué à la station de Cazeaux pour absorber les pesticides. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Conseils



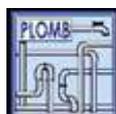
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 11,8 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau très calcaire (Dureté de : 35,36°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0.16 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées. La teneur maximale mesurée sur l'année a été de 0,040 µg/L pour la molécule : ESA Métolachlore.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

SYNTHESE DE L'ANNEE 2016

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 84 analyses bactériologiques et 77 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



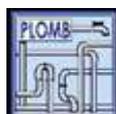
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune du Bouscat dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de sources ou de captages profonds qui transitent par les usines de production Cap Roux (Mérignac), la Forêt (Eysines) et Barbusse (Le Bouscat). L'eau des stations de Gajac et Gamarde alimentent la station de Cap Roux. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, mise à l'équilibre et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué au niveau des stations de Gajac et Gamarde. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 8,26 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 22,57°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,18 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique). La valeur maximale mesurée sur l'année a été de 0,04 µg/L pour les molécules : HCH gamma (lindane) et Oxyfluorène.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 65 analyses bactériologiques et 64 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

La commune Le Haillan dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune du Haillan proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Cap Roux à Mérignac, par la station de Gajac et par la station du forage de Ruet situé sur la commune. Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de désinfection. Un traitement plus complet comprenant, une coagulation, une filtration et une désinfection est effectué aux stations de Gajac et de Gamarde. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Conseils



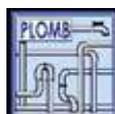
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 8,26 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 22,57 °F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,18 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées. La valeur maximale mesurée sur l'année a été de 0,04 µg/L pour la molécule : HCH gamma (lindane).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 47 analyses bactériologiques et 48 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



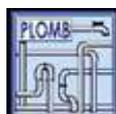
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune Le Taillan Médoc dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole.

Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Gajac à Saint-Médard-En-Jalles, par la station du forage de L'Ecureuil située sur la commune et par les stations de Linas et Tremblay Snecma à Blanquefort (eau diluée avec eau traitée à Cantinolle). Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple d'aération ou de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Un traitement plus complet comprenant, une coagulation, une filtration et une désinfection est effectué aux stations de Gajac et de Cantinolle. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 5,85 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau peu calcaire à très calcaire : Dureté de : 12,65°F à 31,50°F (pour le secteur Est).

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,06 mg/L (cette valeur est de 0.82 sur le secteur Est de la commune).

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées. La valeur maximale mesurée sur l'année a été de : 0.026 µg/L pour la molécule : OXA Métazachlore.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 55 analyses bactériologiques et 56 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



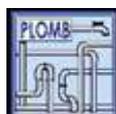
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Lormont dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement d'origine souterraine. Elles proviennent des captages profonds de Ramade, Carriet et Génicart situés sur la commune. Les eaux des forages de Génicart et Ramade sont mélangées via les stations de Cornier et Le Loret à la station de Génicart avec de l'eau provenant de la station de Béquet et de Paulin. Les eaux provenant de la station de Béquet sont traitées à la station de Budos (floculation, filtration, mise à l'équilibre, désinfection). Les eaux de la station de Paulin proviennent de forages et sources profondes qui subissent un traitement complet à la station de Cantinolle (filtration, mise à l'équilibre, passage sur lampe UV et désinfection). 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 3,9 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 23,34°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,2 mg/L.
Valeur maximale relevée : 0,67 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 153 analyses bactériologiques et 152 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



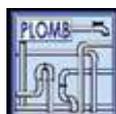
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Mérignac dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune de MERIGNAC proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Cap Roux (Mérignac), Rouquet (Mérignac) et par les stations en direct des forages de Princesse (Pessac), Capeyron et Parc (Mérignac). Les stations de Gajac et Gamarde (traite l'eau du champ captant du Thil) alimentent la station de Cap Roux. Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple d'aération ou de déferrisation et de chloration. Un traitement plus complet comprenant une coagulation à base de sulfate d'alumine, une filtration et une désinfection est effectué sur les eaux des stations de Gajac et de Gamarde. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 8,26 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 22,57°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,18 mg/L.
Valeur maximale relevée : 1,1 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique). La valeur maximale mesurée sur l'année a été de 0,04 µg/L pour les molécules : HCH gamma (lindane) et Oxyfluorène.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 29 analyses bactériologiques et 29 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



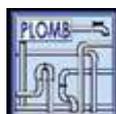
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Parempuyre dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune de PAREMPUYRE proviennent des forages profonds minéralisés de Tremblay-Sneema, Linas situés sur la commune de Blanquefort et de l'Ecureuil sur la commune du Taillan Médoc. Les eaux des forages de Tremblay-Sneema, Linas et l'Ecureuil sont mélangées avec des eaux de sources et de captages souterrains prélevées au niveau de la station de refoulement de Cantinolle à Eysines.

Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Un traitement plus complet comprenant une coagulation à base de sulfate d'alumine, une filtration et une désinfection est effectué sur la station de Cantinolle. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 5,85 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 26,85°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0.82 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées. La valeur maximale mesurée sur l'année a été de : 0,026 µg/L, pour la molécule OXA Méta-zachlore.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 175 analyses bactériologiques et 172 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



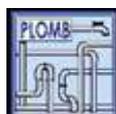
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Pessac dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan) via les refoulements de Garenne et Bacalan (Pessac), Rouquet (Mérignac) et par les stations en direct des forages de Boutin, Princesse et Verthamon (Pessac). Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple d'aération ou de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 1,67 mg/L (17 mg/L sur le secteur de Pessac alimenté par l'Unité de distribution d'Haut Brion).

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau peu calcaire (Dureté de : 16,36°F)
Eau calcaire (dureté de 21,1 °F) sur le secteur de Pessac alimenté par l'Unité de distribution d'Haut Brion).

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,18 mg/L

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique). La valeur maximale mesurée sur l'année a été de 0,030 µg/L pour la molécule d'Atrazine-déséthyl.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 26 analyses bactériologiques et 26 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

La commune de Saint Aubin du Médoc dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole.

Les eaux distribuées sur la commune de SAINT AUBIN DE MEDOC proviennent exclusivement de captages profonds de Chalet et Oustaou Viel situés sur la commune et Landes de Piques situé sur la commune de Saint Médard en Jalles. Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Conseils



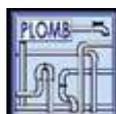
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 0,52 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau peu calcaire (Dureté de : 17,56°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,07 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 analyses bactériologiques et 13 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



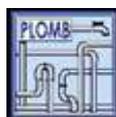
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de St Louis de Montferrand dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement des captages profonds de Béchade et Beauregard, situés sur la commune d'Ambès. Les eaux suivent un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Ces 2 forages sont dotés de périmètres de protection. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 0.3 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau peu calcaire (Dureté de : 10,74 °F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0.13 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 78 analyses bactériologiques et 78 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



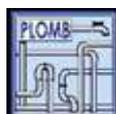
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Saint Médard en Jalles dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole.

Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Gajac et par la station du forage de Landes de Piques, d'Oustau Viel et Chalet situés sur la commune. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Un traitement plus complet (coagulation, filtration et désinfection) est effectué à la station de Gajac. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 0,71 mg/L (0,52 mg/L pour le secteur d'Issac).

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau peu calcaire (Dureté de : 12,65°F et 17,56°F pour le secteur d'Issac).

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,25 mg/L (0,06 mg/L pour le secteur d'Issac).

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

SYNTHESE DE L'ANNEE 2016

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 11 analyses bactériologiques et 11 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

La commune de St Vincent De Paul dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement des captages profonds de Béchade et Beauregard, situés sur la commune d'Ambès. Les eaux suivent un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration.
Ces 2 forages sont dotés de périmètres de protection.
76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Conseils



Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 0,3 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau peu calcaire (Dureté de : 10,74 °F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0.13 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 161 analyses bactériologiques et 157 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

La commune de Talence dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune de Talence proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan), Cazeaux (Gradignan) et par la station du forage de Verthamon (Pessac), de Serventin, Petit Bosc, Béquet et Gauchon (Villenave d'Ornon) et Lavardens (Talence). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium et filtration au charbon actif est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Béquet. Un traitement plus complet au charbon actif est effectué à la station de Cazeaux pour adsorber les pesticides. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Conseils



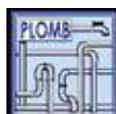
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 17 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau peu calcaire à calcaire (Dureté de : 17,7°F et 21,1°F).

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,25 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique). La valeur maximale mesurée sur l'année a été de 0,04 µg/L pour la molécule : ESA Métolachlore.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 99,4% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Une non-conformité a été enregistrée le 27 juillet 2016 (valeur 1,6 NFU) en départ distribution à la station de Béquet (Villenave d'Ornon) non confirmées le 03 août 2016 ainsi que les prélèvements suivants.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 121 analyses bactériologiques et 119 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

La commune de Villenave d'Ornon dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune de VILLENAVE D'ORNON proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan), Béquet (Villenave d'Ornon), Cazeaux (Gradignan) et par les stations en direct des forages de Gauchon et Servantin (Villenave d'Ornon). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, de mise à l'équilibre et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à Béquet. Un traitement plus complet au charbon actif est effectué à la station de Cazeaux pour adsorber les pesticides. Les stations qui alimentent la commune de Villenave d'Ornon sont Saussette, Servantin, Gauchon, Béquet, Cazeaux et Petit Bosc. 76,8% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Conseils



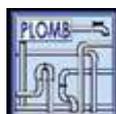
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 3,13 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 17,77°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,25 mg/L.
Teneur maximale relevée : 0,74 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique). La teneur maximale mesurée sur l'année a été de 0,04 µg/L pour la molécule : ESA Métolachlore.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 99,16% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Une non-conformité a été enregistrée le 27 juillet 2016 (valeur 1,6 NFU) en départ distribution à la station de Béquet (Villenave d'Ornon) non confirmées le 03 août 2016 ainsi que les prélèvements suivants.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>.

BILAN DE LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE : ANNÉE 2016

BORDEAUX METROPOLE

Bordeaux Métropole recense 112 points de captage d'eau provenant de nappes profondes : **1 captage captant la nappe du Crétacé, 49 captages captant la nappe de l'Eocène, 59 captages captant la nappe de l'Oligocène (dont 10 sources) et 3 captages captant la nappe du Miocène.**

L'eau distribuée en 2016 sur 23 communes de Bordeaux Métropole provient de 94 captages pour un débit total moyen de 141526 m³/J (13 captages n'ont pas été exploités en 2016 et 5 captages ne sont pas équipés pour produire de l'eau).

a) Captages

1. Périmètres de protection des captages

L'indice d'avancement de protection de la ressource en eau (indicateur P 108.3), calculé sur la protection de chaque captage pondéré en fonction du débit de 2016, est de 76,6 % sur le territoire de Bordeaux Métropole. 86 (76,8%) captages sont dotés de périmètres de protection réglementaires dont 8 font l'objet d'une révision de périmètres de protection. Un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique portant sur l'autorisation de prélèvement et instaurant les périmètres de protection pour le forage Thil Demon R19 a été signé le 2 septembre 2016. La procédure d'établissement des périmètres de protection est en cours pour l'ensemble des 26 autres captages, dont les dossiers préalables ont été déposés à l'Agence Régionale de Santé et à la DDTM. Ces dossiers doivent être pour la plus part actualisés et déposés au guichet unique de l'eau.

Il est à noter qu'un indice de 80% est attribué pour chaque captage lorsque l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique est complètement mis en œuvre. Pour obtenir un indice de 100% une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral doit être mise en place par la PRPDE. Cette procédure a été initiée en 2012 et poursuivie par Bordeaux Métropole. L'indice d'avancement de la protection des captages en eau a été porté à 100% pour 45 captages captant des nappes profondes.

En juillet 2011, quatre captages (galerie Gamarde, puits rayonnant Gamarde, galerie Caupian et Thil regard 21) avaient été mis à l'arrêt suite à la mise en évidence d'une contamination notable au perchlorate d'ammonium. Une révision des périmètres de protection pour ce champ captant est en cours. Les teneurs de perchlorates dans ces eaux brutes ont diminué et la remise en service de Galerie Caupian et Thil Regard 21 a pu s'effectuer respectivement en février et fin mars 2016.

2. Qualité de l'eau brute

Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux brutes par une analyse complète est programmé en fonction du débit pompé, de la qualité de l'eau et de la mise en place de la procédure de périmètres de protection. La fréquence peut varier d'une analyse tous les ans à une analyse tous les 2, 4 ou 5 ans. Pour les débits de pompage les plus importants plusieurs analyses par an peuvent être programmées. Un suivi renforcé comportant un ou plusieurs paramètres sensibles (pesticides, perchlorates, légionelles, cuivre, plomb...) est également prévu sur certaines captages.

En 2016, 61 analyses de type NRP (analyse complète eau brute) ont été réalisées sur 57 captages. Les 6 non-conformités aux limites de qualité des eaux brutes concernent les paramètres sulfates et température enregistrés sur l'eau de captage captant les nappes profondes de l'Eocène ou du Crétacé (Cénomanien). L'arrêté préfectoral du 24 avril 1997 autorise l'utilisation de l'eau brute de ces captages sous réserve d'un mélange avec des eaux moins minéralisées et plus froides pour distribuer de l'eau conforme aux exigences de qualité.

Certains forages captant les nappes de l'Oligocène ou du Miocène, dont 8 contrôlés et utilisés en 2016, présentent des traces de pesticides toutes inférieures aux limites fixées pour les eaux brutes. Le suivi du paramètre perchlorates sur les eaux brutes sensibles à cette pollution révèle une diminution des valeurs qui sont inférieures à 4 µg/L.

b) Stations de Traitement

Les eaux brutes de 17 captages sont traitées sur site par une simple déferrisation ou désinfection avant distribution. Les eaux brutes des autres captages sont traitées dans 45 stations regroupant plusieurs captages avant départ distribution. Les eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation, mise à l'équilibre calco-carbonique et de désinfection. Un traitement plus complet avec une floculation par sulfate d'aluminium et filtration sur sable et/ou charbons actifs en grains est effectué sur les stations de Budos (qui arrive à la station de Béquet : Villenave d'Ornon), de Gamarde (qui traite une partie des eaux du champ captant du Thil : Saint Médard en Jalles), de Gajac (Saint Médard en Jalles) et de Cantinolle (Eysines). Au niveau de la station de Cantinolle le traitement est également complété par un passage de l'eau dans des lampes moyenne pression aux Ultra Violets (UV) pour détruire l'éventuelle présence de parasites.

Un traitement complémentaire de filtration sur charbons actifs en grains est effectué sur les stations de Cazeaux (Gradignan). Les eaux brutes du forage de La Sauque (La Brède) où des traces de pesticides sont enregistrées subissent également un traitement sur charbons actifs en grains avant de transiter dans la canalisation des 100 000 m³/j arrivant à la station de Saussette (Léognan).

Les traitements mettant en œuvre un étage de filtration sur charbons actifs en grains sont installés sur les eaux brutes sensibles aux pollutions de surface. Ces traitements permettent d'améliorer la qualité de l'eau distribuée vis-à-vis de la turbidité, du COT (Carbone Organique Total), du risque parasitaire et des présences de pesticides à l'état de traces.

c) Unités de Distribution (UDI)

Le réseau de distribution de Bordeaux Métropole sur l'ensemble des 23 communes est divisé en 16 Unités de Distribution (UDI) où la qualité de l'eau reste stable dans le temps. Néanmoins des interconnexions existent entre les différentes UDI. Ces UDI nommées ainsi sont :

- **Amelin** comprenant le réseau de distribution d'eau de la commune de Bordeaux Nord
- **Bègles** comprenant le réseau de distribution d'eau de la commune de Bègles
- **Bouliac** comprenant le réseau de distribution de la commune de Bouliac
- **Béquet** comprenant le réseau de distribution d'eau de la commune de Bordeaux partie Sud
- **Cap Roux** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Bordeaux (Caudéran, Saint Augustin, avenue d'Arès), Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan et Mérignac
- **Cazeaux** comprenant le réseau de distribution d'eau de la commune de Gradignan
- **Gajac** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Saint Médard en Jalles et du Taillan Médoc
- **Haut Brion** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Bordeaux (secteur Ponthelier Tondu) et de Talence (14 juillet)
- **Linac** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Blanquefort, Parempuyre et le Taillan Médoc (secteur l'Ecureuil)
- **Pasteur** comprenant le réseau de distribution d'eau de la commune de Floirac et un secteur de Bordeaux (quai de Souys)
- **Paulin** comprenant le réseau de distribution d'eau de la commune de Bordeaux centre et rive droite
- **Presqu'île** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Saint Vincent de Paul, Saint Louis de Monferrand et Ambès
- **Rive Droite** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Lormont, Cenon et Floirac
- **Rouquet** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Pessac et Mérignac (en grande partie)
- **Saint Aubin** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Saint Aubin de Médoc et une partie de Saint Médard en Jalles
- **Saussette** comprenant le réseau de distribution d'eau des communes de Talence (en grande partie) et Villenave d'Ormon

d) Conformité de l'eau destinée à la consommation humaine

La conformité de l'eau aux exigences de qualité du Code de la Santé Publique relève de deux types de critères :

- **des limites de qualité** pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur,
- **des références de qualité** pour des paramètres indicateurs, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution.

Les taux de conformité des prélèvements et analyses sur les eaux distribuées (départ station de traitement et réseau de distribution) réalisés au titre du contrôle sanitaire (comprenant les prélèvements nommés CS, S1, CV, CD) par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (ou bactériologie) et les paramètres physico-chimiques (P101.1 et P102.1) en 2016 sont de :

- **100 % pour la qualité bactériologique**
- **99,9% pour la qualité physico-chimique**

1 RESPECT DES LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES

Localisation des analyses	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
En départ distribution	294	0	100%	296	1 (a)	99,7%
Sur le réseau de distribution	1225	0	100%	1207	0	100%
Total des analyses Bilan global eaux distribuées	1519	0	100%	1503	1	99,9%

Le nombre et la répartition des analyses relevant de prélèvements de confirmation (S1), de contrôle volontaire (CV), ou de contrôle complémentaire (CD) sont présentés dans le tableau suivant :

2016	Paramètres microbiologiques	Paramètres physico-chimiques
En départ distribution	13	5
Sur le réseau de distribution	38	10
Total des analyses	51*	15

Il est à noter une diminution des prélèvements de confirmation par rapport à 2015 (total microbiologiques 65 et total physico-chimiques 86).

** les prélèvements de confirmation bactériologiques sont réalisés en cas de dépassement des limites ou références de qualité mais également lorsque la numération des bactéries revivifiables à 36 et 22 °C est sensiblement élevée. Cette augmentation de numération est la plupart du temps attribuée à la qualité de l'eau circulant dans un réseau intérieur.*

1-1 Bactériologie limite de qualité 0/100 ml

Toutes les analyses bactériologiques réalisées en 2016 sur l'eau départ station de production et sur les points de surveillance du réseau de distribution publique sont conformes aux limites de qualité bactériologiques.

1-2 Physico-chimie

Turbidité (limite de qualité 1 NFU pour les eaux traitées issues d'eaux brutes influencées par des eaux de surface)

- (a) Une non-conformité a été enregistrée le 27 juillet 2016 (valeur 1,6 NFU) en départ distribution à la station de Béquet (Villenave d'Ornon) non confirmée le 03 août 2016 ainsi que les prélèvements suivants. Les mesures de turbidité départ station Béquet durant ces périodes de prélèvement enregistrées par l'exploitant ne révèlent pas d'anomalies ni de valeurs supérieures à 0,5 NFU.

1-3 Unité de distribution

Le nombre d'analyses (CS, S1, CV, CD) réalisées sur le réseau de distribution et les stations de production alimentant les UDI et le % de conformité aux limites de qualité par commune figurent dans le tableau ci-dessous :

*une analyse de turbidité non conforme a été enregistrée sur la station de Bèquet qui alimente les communes concernées par un % de non-conformité en physico-chimie.

Nom de la commune	NOM DE L'UDI	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
		Nombre total de prélèvement	Limite de qualité % de conformité	Nombre total de prélèvement	Limite de qualité % de conformité
Bordeaux	AMELIN				
Bordeaux	BEQUET				
Bordeaux	CAP ROUX				
Bordeaux	PASTEUR				
Bordeaux	HAUT BRION				
Bordeaux	PAULIN	492	100	489	99,8*
Total Bordeaux					
Bruges	AMELIN				
Bruges	CAP ROUX				
Total Bruges					
Bègles	BÈGLES	76	100	82	100
Bouliac	BOULIAC	104	100	107	99,07*
Bouliac	BOULIAC	20	100	22	100
Blanquefort	LINAS	50	100	48	100
Eysines	CAP ROUX	82	100	87	100
Le Bouscat	CAP ROUX	84	100	77	100
Le Haillan	CAP ROUX	65	100	64	100
Mérignac	CAP ROUX	153	100	152	100
Gradignan	CAZEAUX	83	100	83	100
Le Taillan Médoc	GAJAC				
Le Taillan Médoc	LINAS				
Total Le Taillan Médoc					
Saint Médard en Jalles	GAJAC	47	100	48	100
Pessac	HAUT BRION	78	100	78	100
Pessac	ROUQUET				
Total Pessac					
Talence	HAUT BRION	175	100	172	100
Talence	SAUSSETTE				
Total Talence					
Parempuyre	LINAS	161	100	157	99,4*
Floirac	PASTEUR	29	100	29	100
Floirac	RIVE DROITE				
Total Floirac					
Cenon	RIVE DROITE	40	100	43	100
Lormont	RIVE DROITE	61	100	61	100
Ambès	RIVE DROITE	55	100	56	100
Saint Louis de Montferrand	PRESQU'ILE	13	100	13	100
Saint Vincent de Paul	PRESQU'ILE	14	100	13	100
Saint Aubin du Médoc	PRESQU'ILE	11	100	11	100
Villenave d'Ormon	SAINTE AUBIN	26	100	26	100
	SAUSSETTE	121	100	119	99,16

1-4 Unité de distribution logique (UDL)

La définition d'une Unité de Distribution Logique est une méthode conceptuelle dont l'objectif est de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une Unité de Distribution donnée. Cette méthode consiste à compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des analyses réalisées sur des installations en amont (TTP et/ou UDI). Dans le cas du réseau de distribution de Bordeaux Métropole, les installations prises en compte pour l'UDL sont uniquement les TTP ou départ distribution.

Le rapport R 4 présente tous les paramètres par UDL avec une évaluation statistique sur la conformité aux limites et références de qualité.

2 RESPECT DES REFERENCES DE QUALITE REGLEMENTAIRES

2.1 Respect des références de qualité réglementaire au niveau des stations de traitement

Sur les 43 stations de traitements classées départ distribution, tous les paramètres recherchés sur 31 stations sont conformes aux références de qualité et 12 stations de traitement ont présenté des paramètres ne satisfaisant pas aux références de qualité qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Nom de la station/commune	Paramètre	Valeur mesurée	Référence de qualité réglementaire	Nombre total de mesures du paramètre sur le point	% de non-conformité du paramètre sur le point de mesure	Commentaire
Bègles III/BEGLES	Température	1 valeur à 25,1°C	25°C	5	20	(a)
Béquet/VILLENAVE D'ORNON	Turbidité	1 valeur 1,6 NFU	0,5 NFU	23	4,3	(b)
Boutin/PESSAC	Carbone organique total	4 valeurs variant de 2,2 à 2,5 mg/L	2 mg/L	5	80	(c)
Bruges/BRUGES	Conductivité à 25°C	1 valeur à 1160 µS/cm	≥200 et ≤1100 µS/cm	6	16	(d)
Génécard/LORMONT	Equilibre calco carbonique	1 valeur à 0 (entartrante)	2 (à équilibre) ou 1 (légèrement entartrante)	3	33	(e)
La Foret / Eysines	Manganèse	1 valeur à 97 µg/L	50 µg/L	3	33	(f)
Coqs Rouges/GRADIGNAN	Carbone organique total	4 valeurs variant de 2,4 à 2,8 mg/L	2 mg/L	5	20	(c)
Lavardens/TALENCE	Température	1 valeur à 25,1°C	25°C	5	20	(a)
Le Loret/CENON	Equilibre calco carbonique	1 valeur à 0 (entartrante)	2 (à équilibre) ou 1 (légèrement entartrante)	4	25	(e)
Rouquet / MERIGNAC	Equilibre calco carbonique	1 valeur à 0 (entartrante)	2 (à équilibre) ou 1 (légèrement entartrante)	4	25	(e)
Saussette/LEOGNAN	Turbidité	1 valeur à 8,3 NFU	2 NFU	23	4,3	(b)
	Fer	3 valeurs de 235, 360 et 2200 µg/L	200 µg/L	23	13	(g)
Servantim/LEOGNAN	Température	1 valeur à 25,3°C	25°C	3	33	(a)

- **(a) Température (référence : 25°C)**
 - Un dépassement de la température le 06 septembre 2016 à la station de Bègles III, le 11 juillet 2016 à la station de Servantin et le 9 novembre 2016 à la station de Lavardens. La température des forages profonds alimentant les stations de traitement de Bègles III et Servantin est proche de 25°C et durant l'été la température augmente au niveau des installations de traitement. De même l'eau traitée du forage de Lavardens en appoint à la station de Lavardens présente naturellement des températures supérieures à 25°C.
- **(b) Turbidité (référence 0,5 NFU) :**
 - 1 dépassement enregistré le 27 juillet 2016 à la station de **Béquet** non confirmé le 3 août 2016.
 - 1 dépassement enregistré le 23 juin 2016 à la station de **Saussette** sur les 23 prélèvements réalisés en 2016 lié à une teneur en fer élevée (2200 µg/L).
- **(c) COT Carbone Organique Total (référence 2 mg/L) :**
 - 4 mesures non conformes ont été enregistrées à la station de **Boutin** ; ce paramètre d'origine naturelle ne fait pas l'objet d'un traitement.
 - 4 mesures non conformes ont été enregistrées à la station de **Coqs Rouges** ; ce paramètre d'origine naturelle ne fait pas l'objet d'un traitement.
- **(d) Conductivité (référence ≥ 200 et ≤ 1100 µS/cm)**
 - Un dépassement a été enregistré le 15 février 2016 sur l'eau départ station de Bruges non confirmé sur les mesures réalisées à la station de Paulin le même jour qui distribue une eau identique.
- **(e) Equilibre calco carbonique (valeur à l'équilibre : 2 ou légèrement entartrante : 1)**
 - Sur la station de **Génicart**, 1 mesure sur 3 a révélé une eau incrustante le 18 août 2016 non confirmée lors du prélèvement suivant. L'exploitant et l'ARS ont eu connaissance de la non-conformité à la réception très tardive du bulletin d'analyse. Un prélèvement de confirmation n'a pas pu être programmé. L'eau de la station Génicart est un mélange d'eau qui subit des traitements successifs de mise à l'équilibre qui peut attribuer à l'eau un caractère entartrant momentanément.
 - Sur la station de **Le Loret**, 1 mesure sur 4 a révélé une eau incrustante le 24 novembre 2016. De même, l'eau de la station Le Loret est un mélange d'eau qui subit des traitements successifs de mise à l'équilibre qui peut attribuer à l'eau un caractère entartrant momentanément.
 - Sur la station de **Rouquet**, 1 mesure sur 4 en date du 27 juin 2016 a montré une eau entartrante non confirmée lors du prélèvement suivant.
- **(f) Manganèse (référence 50 µg/L) :**
 - Un dépassement en manganèse a été enregistré sur l'eau de la station de La Foret le 20 septembre 2016, non confirmé le 28 septembre 2016.
- **(g) Fer (référence 200 µg/L) :**
 - 3 dépassements en fer ont été enregistrés sur l'eau de la station de Saussette les 22 février, 23 juin et 24 octobre 2016 non confirmés le même jour sur l'eau départ station de Brown les 22 février et 23 juin 2016 et sur les 3 prélèvements de confirmation à la station de Saussette les 2 mars, 29 juin et 2 novembre 2016. L'eau stockée à la station de Saussette et départ Brown provient de la branche des 100 000 m³ où les eaux collectées peuvent présenter

des teneurs en fer élevées tout en étant conformes aux références de qualité. L'accumulation du fer provoque momentanément des valeurs supérieures à la référence de qualité. En dehors des valeurs hors références, les valeurs en fer mesurées varient de 22 à 66 µg/L.

2.1 Respect des références de qualité réglementaire au niveau des réseaux de distribution

2.2.1 Analyses bactériologiques en distribution

Sur le plan bactériologique, une seule analyse du 1^{er} février 2016 sur le point de surveillance Bordeaux Parc des expositions sur un robinet des sanitaires a présenté un dépassement de la référence de qualité bactérie coliforme pour une numération de 1/100 mL. Ce dépassement a été ponctuel et le prélèvement de confirmation réalisé le 5 février 2016 ainsi que les prélèvements suivants ont révélé une eau conforme sur le plan bactériologique.

• 2.2.2 Analyses physico-chimiques en distribution

Sur le plan physico-chimique, 83 prélèvements sur 1207 ont présenté un dépassement des références de qualité. Ces dépassements ont été enregistrés pour les paramètres suivants :

- **Aluminium (référence 200 µg/L)** : 3 analyses ont présenté un dépassement en aluminium sur les points de surveillance Bordeaux Quartier Meriadeck UDI Paulin (370 µg/L le 28 octobre 2016) ; Eysines Bourg UDI Cap Roux (400 µg/L le 14 novembre 2016) et Saint Médard en Jalles Collège François Mauriac UDI Gajac (790 µg/L le 14 novembre 2016). Les prélèvements de confirmation réalisés en 2 points (même robinet et point en amont) le 4 novembre 2016 à Bordeaux et le 23 novembre 2016 à Eysines et Saint Médard en Jalles se sont révélés tous conformes.
- **Fer (référence 200 µg/L)** : 4 analyses ont présenté un dépassement en fer, sur les points de surveillance de Bordeaux Parc des expositions UDI Amelin (210 µg/L le 1^{er} février 2016) ; Bordeaux Ravezies UDI Paulin (261 µg/L le 3 mars 2016) ; Bordeaux Rue Emile Counord UDI Paulin (280 µg/L le 25 août 2016) ; Bègles Groupe scolaire Ferdinand Buisson UDI Bègles (260 µg/L le 10 novembre 2016). Ces dépassements sont ponctuels et n'ont pas été confirmés à l'exception du point Bordeaux Rue Emile Counord où la valeur de fer s'est confirmée sur un robinet peu utilisé (470 µg/L le 5 septembre 2016), puis non confirmée le 22 septembre 2016.
- **Turbidité (référence 2NFU)** : 1 analyse a présenté un dépassement associé à un excès de fer sur le point de Mérignac Beutre UDI Cap Roux (3,6 NFU) le 14 novembre 2016, non confirmé sur le prélèvement réalisé le 17 novembre 2016.
- **Température (référence 25°C)** : 75 mesures sur 1207 de température ont dépassé la référence de qualité **pendant l'été** en différents points du réseau de distribution.

3 BILAN AUTRES PARAMETRES

o La recherche des légionelles

La recherche de **légionelles** est effectuée sur les captages et les installations de production alimentées par des captages dont la température de l'eau est supérieure à 25°C. Les 16 recherches réalisées sur les stations de traitement et les 9 recherches réalisées sur les eaux brutes en 2016 se sont révélées inférieures au seuil de quantification du laboratoire fixé à 10 UFC/L. Les 7 recherches réalisées sur le réseau de distribution ont révélé sur un point Veille Tour commune de Talence une présence de *Legionella sp* avec absence de *Legionella pneumophila* au niveau d'un réseau intérieur non confirmée sur un point du réseau public situé en amont.

o La recherche de métaux

Depuis 2002, la recherche des métaux s'effectue annuellement dans le cadre des analyses de type D2 sur 56 points du réseau répartis sur le territoire de Bordeaux Métropole et sélectionnés par tirage au sort à partir du « fichier clients » de l'exploitant.

La recherche des **métaux** (cuivre, nickel, plomb) liés à la nature des canalisations et éléments de robinetterie est effectuée aux robinets des consommateurs.

En 2016 :

- 4 mesures de plomb sur 52 soit 7,7 % (2014 : 11,12 % et 2015 : 5,5 % des prélèvements) ont présenté un dépassement de la limite de qualité de 10 µg/L avec des teneurs de 14 ; 27 ; 48 et 69 µg/L.
- 3 mesures de nickel sur 52 soit 5,77 % ont présenté un dépassement à la limite de qualité de 20 µg/L avec des teneurs de 21 ; 44 et 55 µg/L.
- 1 mesure de cuivre sur 52 soit 1,93 % a présenté un dépassement de la référence de qualité de 1mg/L avec une teneur de 1,40 mg/L.

Ces valeurs ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées et ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. L'ARS-Délégation Départementale de la Gironde informe les occupants des lieux où des dépassements ont été constatés et leur communique une fiche de recommandations sanitaires. Les prélèvements après écoulement ont révélé sur 2 points une teneur en plomb supérieure à 10 µg/L (42 et 40 µg/L) et sur 2 points une teneur en plomb conforme. Sur ces 4 points une enquête et des prélèvements ont été effectués par l'exploitant au droit du compteur. Un renouvellement du branchement de la partie publique a été réalisé sur 1 dossier. Sur 3 dossiers, la présence de canalisations en plomb est très probable dans la partie privée du réseau de distribution, un changement des canalisations en plomb a été préconisé.

o La recherche de pesticides

La recherche des pesticides se réalise sur l'eau brute et l'eau traitée en départ distribution. Chaque analyse du contrôle sanitaire comporte la recherche de 109 molécules de pesticides différents. En 2016, 83 analyses ont été réalisées sur les stations de traitement, 77 analyses sur les eaux brutes des captages ou mélange de captages. Au niveau des eaux traitées analysées en départ distribution aucune station n'a présenté de trace de pesticides dépassant la limite de qualité réglementaire pour les eaux traitées et distribuées fixée à 0,1 µg/L par substance individuelle (à l'exception de l'aldrine, dieldrine, heptachlore, et heptachlorépoxyde où la limite par substance individuelle est fixée à 0,03 µg/L) et à 0,5 µg/L pour le total des substances recherchées.

En complément des analyses du contrôle sanitaire, l'exploitant réalise une auto-surveillance des pesticides sur l'eau brute des captages sensibles.

Aucune non-conformité aux limites de qualité fixées pour les eaux brutes concernant les pesticides n'a été relevée. Les forages présentant des traces de pesticides captent la nappe de l'Oligocène et du Miocène. Le tableau ci-dessous reprend les molécules de pesticides mises en évidence en 2016 sur les eaux brutes.

Point de surveillance	Commune	Divers	Famille Triazines	Métabolites de l'alachlore, acétochlore, métalachlore et métazachlore
Fontbanne	Budos		endosulfan 1 valeur à 0,005 µg/L	
Cazeaux 1	Gradignan		Atrazine-déséthyl 1 valeur 0,013 µg/L	ESA Alachlore 2 valeurs 0,03 et 0,05 µg/L ; ESA Acétochlore 1 valeur à 0,02 µg/L ; OXA métalachlore 1 valeur à 0,009 µg/L ; ESA métalachlore 2 valeurs 0,04 et 0,07 µg/L.
Cazeaux 2	Gradignan		Atrazine-déséthyl 1 valeur 0,018 µg/L	ESA Alachlore 1 valeur à 0,02 µg/L ; ESA Métalachlore 2 valeurs 0,02 et 0,03 µg/L
La Sauque 2	La Brède	Bentazone 1 valeur de 0,016 µg/L		Métalachlore : 1 valeur à 0,018 ; ESA Acétochlore 2 valeurs de 0,07 et 0,18 µg/L, ESA Alachlore 2 valeurs 0,19 µg/L et 0,38 µg/L, ESA Métalachlore 2 valeurs 0,4 µg/L et 1,0 µg/L, Oxa Métalachlore 2 valeurs 0,07 µg/L et 0,518 µg/L, Oxa Alachlore 1 valeur à 0,03 µg/L.
Bussac Source	Le Haillan		Atrazine-déséthyl 1 valeur de 0,007 µg/L.	
Demanes	Le Haillan		Atrazine-déséthyl 1 valeur de 0,007 µg/L.	
Verthamon	Pessac		Atrazine désisopropyl 1 valeur à 0,02 µg/L, Atrazine-déséthyl 1 valeur de 0,03 µg/L	
Gamarde Galerie	Saint Médard en Jalles			ESA Métalachlore 1 valeur à 0,097 µg/L, OXA Métalachlore 1 valeur à 0,078 µg/L.
Caupian Galerie	Saint Médard en Jalles			ESA Métalachlore 1 valeur 0,028 µg/L.
Puits Rayonnant Gamarde	Saint Médard en Jalles			ESA Métalachlore 1 valeur 0,046 µg/L.
Thil Forage R21	Saint Médard en Jalles		Atrazine-déséthyl 2 valeurs de 0,02 et 0,012 µg/L.	ESA Métalachlore 2 valeurs de 0,022 et 0,04 µg/L ; OXA Métalachlore 1 valeur à 0,025 µg/L.
Thil mélange captage R19	Saint Médard en Jalles			ESA Métalachlore 2 valeurs de 0,05 et 0,058 µg/L ; OXA Métalachlore 1 valeur à 0,032 µg/L.
Cap de Bos Forage F1 BIS	Saint Médard en Jalles			ESA Métalachlore 1 valeur à de 0,01 µg/L ; OXA Métalachlore 1 valeur à 0,009 µg/L.

Des traces de pesticides ont été mises en évidence sur l'eau traitée en sortie des stations suivantes :

- Linas : traces d'OXA métazachlore (1 valeur à de 0,026 µg/L) ;
- La Forest : traces de Oxyfluorène (1 valeur à 0,04 µg/L) ;

- **Cantinolle** : traces d'ESA métolachlore (1 valeur à 0,04 µg/L) ;
- **Pasteur** : traces de Flufénoxuron (1 valeur à 0,02 µg/L) ;
- **Cazeaux** : traces d'ESA métolachlore (2 valeurs de 0,02 à 0,04 µg/L) ;
- **Coqs Rouges** : traces d'ESA métolachlore (1 valeur à 0,04 µg/L) ;
- **Cap Roux** : traces de HCH gamma (lindane) (1 valeur de 0,04 µg/L) et de Triclopyr (2 valeurs de 0,009 à 0,012 µg/L) ;
- **Verthamon** : traces d'Atrazine (1 valeur à 0,010 µg/L), d'Atrazine déisopropyl (1 valeur à 0,013 µg/L), d'Atrazine-déséthyl (4 valeurs comprises entre 0,019 et 0,03 µg/L), Hexazinone (1 valeur de 0,006 µg/L), Simazine (1 valeur à 0,009 µg/L).

o **Les mesures d'aluminium (référence de qualité : 200 µg/L)**

L'apport d'aluminium par les eaux de distribution peut être lié à la présence naturelle d'aluminium dans la ressource ou au traitement des eaux par des agents flocculants à base de sels d'aluminium. En cas de dépassement de la référence de qualité, limité dans le temps et en concentration, aucune restriction des usages alimentaires de l'eau n'est préconisée.

Les stations de traitements susceptibles d'utiliser un flocculant à base de sel d'aluminium sont Fontbanne à Budos alimentant la station de Petit Bosc et Béquet à Villenave d'Ornon, Gajac à Saint Médard en Jalle, Cantinolle à Eysines alimentant la station de Paulin à Bordeaux.

Le contrôle sanitaire renforcé sur le paramètre aluminium permet de donner les statistiques suivantes :

- a) Au niveau des stations de traitement

Nom	Nombres d'analyses	valeur maximale µg/L	valeur moyenne µg/L	valeur minimale µg/L
Départ station Budos	10	140	44	22
Départ station Béquet	23	78	29,35	<10
Départ station Petit Bosc	5	66	30,60	19
Départ station Gajac	11	28	7,91	<10
Départ station Cantinolle	4	<10	<10	<10
Départ station Paulin	7	12	2,43	<10

- b) Sur le réseau de distribution, des mesures d'aluminium sont régulièrement réalisées en différents des réseaux de distribution publique influencés par l'eau produite par les stations où sont utilisés des sels d'aluminium pour le traitement. 3 valeurs ont dépassées la valeur de référence de 200 µg/L.

Nom	Nombres d'analyses	valeur maximale µg/L	valeur moyenne µg/L	valeur minimale µg/L
UDI Amelin	4	11	4,6	<10
UDI Béquet	133	370*	23,02	<10
UDI Bouliac	14	40	21,21	13
UDI Cap Roux	107	400*	8,89	<10
UDI Gajac	52	790*	25,81	<10
UDI Haut Brion	24	36	8,71	<10
UDI Linas	22	12	4,64	<10
UDI Pasteur	7	49	30,71	18
UDI Paulin	69	47	7,69	<10
UDI Rive Droite	31	45	23,48	12

*il est à noter que les prélèvements de confirmation réalisés en 2 points amont et point du réseau intérieur se sont révélés conformes.

- o **L'étude Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)**

En application de l'instruction DGS/EA4 n°2012-366, publiée par la Direction Générale de la Santé le 18 octobre 2012 (relative au repérage des canalisations en PVC susceptibles de contenir du chlorure de vinyle monomère résiduel risquant de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine), une campagne pluriannuelle d'échantillonnage a été engagée par l'ARS DD de la Gironde. Les valeurs de chlorure de vinyle monomère mesurées en 2014 et 2015 sur les antennes de canalisation posée avant 1980 n'ont pas mis en évidence de dépassement des limites de qualité pour le CVM : $< 0,5 \mu\text{g/L}$. En 2016, dans le cadre des analyses de type D2 réalisées sur des points du réseau choisis de manière aléatoire, les 56 analyses n'ont pas révélées de présence de chlorure de vinyle monomère.

- o **La recherche de Perchlorates**

Suite à la mise en évidence en juillet 2011 d'une pollution par le perchlorate sur des eaux souterraines des captages de Galerie Caupian et du champ captant de Thil/Gamarde sur les communes de Saint Médard en Jalles et du Taillan Médoc, les eaux brutes des captages de Galerie Caupian, Galerie Gamarde, Puits rayonnant Gamarde et Thil R21 avaient été mises à l'arrêt et n'étaient plus été utilisées pour la production et la distribution d'eaux destinées à la consommation humaine. Bordeaux Métropole et l'exploitant Suez Eau France se sont engagés à distribuer de l'eau avec une teneur inférieure à $4 \mu\text{g/L}$.

Le perchlorate est un ion très soluble utilisé dans la fabrication de propergols (carburant solide). Le site industriel a été mis en demeure par arrêté préfectoral en date du 21 juillet 2011 de récupérer et traiter tous les rejets de perchlorates.

Les réglementations européennes et françaises n'ont pas fixé d'exigences de qualité réglementaires pour le paramètre perchlorate dans l'eau destinée à la consommation humaine. Sur la base des avis de l'Anses des 18 juillet 2011 et 20 juillet 2012, qui reposent sur des calculs de seuils extrêmement protecteurs, la Direction Générale de la Santé a demandé et confirmé le **27 avril 2015**, par principe de précaution :

- o Recommandation de limiter la consommation d'eau dont la teneur en ions perchlorate dépasse $15 \mu\text{g/L}$ pour les femmes enceintes ou allaitantes
- o Recommandation de limiter l'utilisation d'eau dont la teneur en ions perchlorate dépasse $4 \mu\text{g/L}$ pour la préparation des biberons des nourissons de moins de 6 mois

Pour les autres catégories de la population, il n'y a pas lieu de restreindre la consommation d'eau du robinet aux niveaux d'exposition actuellement mis en évidence. Les travaux d'expertise n'ont pas identifié d'autres populations vulnérables (par exemple, les personnes immunodéprimées ou ayant des troubles de la thyroïde).

Les effets sanitaires des ions perchlorates : Les ions perchlorates ne sont pas classés cancérogènes ou mutagènes par aucun organisme international.

Le perchlorate est un élément qui entre en compétition avec l'iode dans le fonctionnement de la thyroïde. Il peut donc induire une diminution dans la synthèse des hormones thyroïdiennes (TSH).

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau et la surveillance de la qualité par l'exploitant ont été maintenus pour ce paramètre sur l'ensemble des captages sensibles aux pollutions de surface, sur les stations de traitement et de production alimentées par des captages sensibles et sur le réseau de distribution des communes de Bordeaux Métropole pouvant être impactées. La surveillance a été également maintenue sur les captages à l'arrêt.

En 2016, 137 recherches de perchlorates ont été réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire (eau brute : 58 analyses ; eau départ station : 79 analyses)

En 2016, les résultats de perchlorates sur les captages permettent d'observer les teneurs suivantes :

Point de surveillance	Nombre d'analyses réalisées sur le point	Valeur moyenne µg/L 2016	Valeur maximale µg/L 2016	Valeur minimale µg/L 2016	Valeur moyenne µg/L 2015	Valeur moyenne µg/L 2014	Valeur moyenne µg/L 2013	Valeur moyenne µg/L 2012
Galerie Gamarde captage pompée et rejetée à la Jalle	4	<1	1	<1	2,85	1,45	5,8	11
Thil Forage R 21 remis en service mars 2016 EDCH	3	1,6	3,2	<1	3,0	4,6	5,4	10,82
Puits rayonnant Gamarde captage à l'arrêt	3	0,4	1,3	<1	1,77	1,43	2,3	1,9
Galerie Caupian remis en service février 2016 EDCH	9	<0,5	0,5	<0,5				
Source de Cantinolle utilisée pour l'EDCH	4	0,6	1,4	<1	1,6	0,63	1,8	2,39
Thil captage utilisée pour l'EDCH	4	0,15	0,6	<1	0,8	1,09	0,87	0,91

< Seuil est traduit en valeur 0 pour calculer la valeur moyenne

Sur les autres captages contrôlés situés à proximité du site industriel : Le Ruet, Chalet, Demanes, Bussac, Smim 2, Landes de Piques, Cap de Bos Forage 1 bis, Gajac 4, Gajac 5, Moulin de Caupian, Thil Mélange R19 les teneurs mesurées sont inférieures au seuil de quantification soit de 0,5 µg/L soit de 1 µg/L.

Les teneurs en perchlorates sont confirmées à la baisse au niveau des eaux brutes.

En 2016, la confirmation de la diminution des valeurs de perchlorates et la mise en place des prescriptions de l'avis de 2014 des hydrogéologues agréés a permis la remise en service des eaux brutes de la Galerie Caupian et du captage Thil R 21 en février et mars 2016 :

- surveillance analytique renforcée,
- station d'alerte au niveau de la Jalle portant sur plusieurs paramètres,
- convention d'alerte signée entre les industriels le 01/03/2016 et Bordeaux Métropole le 18/03/2016 pour prendre des décisions et des interventions rapides de sécurité sanitaire.

Les analyses réalisées en 2016 sur l'eau distribuée par les stations d'Amelin, Paulin, Bruges, Cantinolle, Cap Roux, Linas, L'Ecureuil, Tremblay Sncema et Gajac (départ distribution) ont révélé une eau avec des teneurs de perchlorates inférieures au seuil de quantification soit de 0,5 µg/L, soit de 1 µg/L.

4 INSPECTIONS DES CAPTAGES (PERIMETRES DE PROTECTION) ET DES STATIONS DE TRAITEMENT

Dans le cadre du Programme Régional et Interdépartemental d'Inspection de Contrôle et d'Evaluation (PRIICE) de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine la Délégation Départementale de la Gironde est chargée de réaliser des visites d'inspection de périmètres de protection et d'installation de production et de stockage d'eaux destinées à la consommation humaine.

Au cours de ces visites, il est accordé une attention particulière sur :

- le respect des prescriptions des périmètres de protection formulées dans les arrêtés préfectoraux
- l'entretien des sites
- la conformité des produits et matériaux au contact de l'eau
- les mesures mises en place pour le suivi du traitement : paramètres mesurés en continu, tests de terrain, traçabilité, seuil d'alerte et d'action....
- les mesures mises en place pour assurer la sécurité sanitaire des captages, des installations de traitement et de stockage y compris vis-à-vis des actes de malveillance.

Depuis 2008, une visite d'inspection a été réalisée sur 76 captages et 56 installations de traitement et de stockage de Bordeaux Métropole.

En 2016, les sites de Coqs Rouges commune de Gradignan, Moulin Noir commune d'Eysines, Jacob 1bis et Jacob 2 commune de Mérignac ainsi que le périmètre de protection rapprochée de la source et du forage de Fontbanne commune de Budos ont fait l'objet d'une visite d'inspection les 2 juin 2016 et 30 septembre 2016. A la suite de ces visites, l'ARS DD33 a adressé des rapports comportant des remarques qui doivent donner lieu à des travaux d'améliorations ou de corrections mineures.

Celles-ci ont été prises en compte par l'exploitant Suez Eau France et Bordeaux Métropole.

Lors des visites d'inspection sur les sites de captages et de production d'eau qui regroupent les responsables de Bordeaux Métropole, les responsables de l'exploitant et les inspecteurs de l'ARS délégation départementale de la Gironde, les échanges et les décisions retenues permettent d'appliquer des améliorations sur l'ensemble des installations de Bordeaux Métropole.

Les sites d'eaux destinées à la consommation humaine de Bordeaux Métropole sont globalement bien entretenus et protégés vis-à-vis des actes de malveillance. Une démarche qualité est engagée et poursuivie par l'exploitant qui s'inscrit dans l'amélioration continue de la maîtrise des risques sanitaires. Sur le territoire de Bordeaux Métropole, l'exploitant est certifié ISO 22000 pour les installations de production et de distribution. Cette norme ISO 22000 est déclinée pour la sécurité des denrées alimentaires, dans ce cas elle est adaptée à l'eau destinée à la consommation humaine.

CONCLUSION GENERALE

QUALITE EAU DESTINEE CONSOMMATION HUMAINE BORDEAUX METROPOLE 2016

Le bilan du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau montre que l'eau produite et distribuée en 2016 sur les 23 communes de Bordeaux Métropole composées de 16 Unités de distribution est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité physico-chimique. Suez Eau France assure l'exploitation de l'ensemble des installations de production, de traitement, de stockage et de distribution de Bordeaux Métropole.

Les taux de conformité des prélèvements et analyses sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport **aux limites de qualité** pour ce qui concerne la microbiologie (ou bactériologie) et les paramètres physico-chimiques (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 : mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 : indicateur **P101.1 et P102.1**) sont en 2016 de :

- 100 % en bactériologie
- 99,9 % pour les paramètres physico-chimiques.

L'eau distribuée est conforme aux limites de qualité pour les pesticides. Des traces de pesticides inférieures aux limites de qualité ont été observées sur 8 stations de traitement. L'eau en départ distribution au niveau de la station de Verthamon alimentée par un forage captant la nappe de l'Oligocène présente régulièrement des **traces de pesticides inférieures aux limites de qualité**. Une réflexion doit être menée pour améliorer la qualité de l'eau délivrée par cette station. Une surveillance analytique renforcée est maintenue sur l'eau brute et l'eau départ distribution de cette station.

En ce qui concerne **les références de qualité**, il a été enregistré des dépassements très ponctuels sur le paramètre fer au niveau de l'eau départ station Saussette et sur 3 points du réseau (Bordeaux et Bègles) non confirmés lors des prélèvements suivants. De plus, il a été enregistré un dépassement de la teneur en aluminium sur 3 points du réseau différents (Eysines Bourg, Bordeaux Quartier Mériadeck et Saint Médard en Jalles Collège François Mauriac). Les prélèvements de confirmation réalisés chacun en 2 points se sont révélés conformes. Enfin il a été enregistré la présence d'une bactérie coliforme sur un seul point du réseau (foire parc des expositions) non confirmée.

Le bilan analytique sur la mise à l'équilibre des eaux distribuées confirme l'efficacité des traitements de neutralisation par aération et/ou injection de soude mis en place sur les stations de production. Il convient de maintenir le suivi du pH au niveau des stations de traitement.

Les eaux produites par deux stations de traitement Coqs Rouges située sur la commune de Gradignan et Boutin sur la commune de Pessac présentent de manière récurrente des teneurs en Carbone Organique Total (COT) supérieures à la référence de qualité réglementaire fixée à 2 mg/L. Le COT est d'origine naturelle. Il convient de prévoir une amélioration de traitement sur ces stations.

Les analyses de perchlorates réalisées en 2016 sur l'eau distribuée ont révélé une eau avec des teneurs inférieures au seuil de quantification (1 ou 0,5 µg/L). La confirmation de la diminution des valeurs de perchlorates sur l'eau brute influencée par l'eau de la Jalle et la mise en place des prescriptions de l'avis de 2014 des hydrogéologues agréés a permis la **remise en service** des eaux brutes de la **Galerie Caupian et du captage Thil R 21** en février et mars 2016.

Le programme de renouvellement des branchements publics en plomb s'est poursuivi en 2016 pour respecter la limite de qualité de 10 µg/l de plomb applicable à partir du 25 décembre 2013. Sur 52 analyses de plomb réalisées au robinet du consommateur, 4 se sont révélées supérieures à la limite de qualité du plomb. Sur ces 4 points une enquête et des prélèvements ont été effectués par l'exploitant au droit du compteur. Un renouvellement du branchement de la partie publique a été réalisé sur 1 dossier. Sur 3 dossiers, la présence de canalisations en plomb est très probable dans la partie privée du réseau de distribution, un changement des canalisations en plomb a été préconisé. Dans tous les cas, une information est réalisée auprès des particuliers concernés.

La procédure d'établissement des périmètres de protection engagée pour l'ensemble des captages doit être poursuivie. La révision des périmètres de protection du site de Gamarde/Thil est en cours. Il est à noter que les captages de Galerie Caupian, du champ captant de Thil/Gamarde restent très sensibles aux pollutions de surface dans un contexte vulnérable aux pollutions d'origine urbaine et/ou industrielle. Une station d'alerte et de suivi a été mise en place pour la remise en service des captages du champ captant du Thil/Gamarde ainsi qu'un plan d'alerte formalisé entre l'exploitant et les industriels.

Un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique portant sur l'autorisation de prélèvement et instaurant les périmètres de protection pour le forage Thil Demon R19 a été signé le 2 septembre 2016.

L'indice d'avancement de protection des captages en eau (indicateur **P 108.3**), calculé sur la protection de chaque captage pondéré en fonction du débit des captages de 2016, est de **76,6%** sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Afin de porter l'indice d'avancement à 100% sur les captages dotés de périmètres de protection actuellement affectés d'un pourcentage de 80%, la PRPDE doit mettre en place une procédure de suivi des périmètres de protection. Cette procédure de suivi amorcée pour 45 captages en 2016 doit être poursuivie. 86 sur 112 (76,8%) captages sont dotés de périmètres de protection réglementaires et 8 font l'objet d'une révision de périmètres de protection. La procédure d'établissement des périmètres de protection est en cours pour l'ensemble des 26 autres captages, dont les dossiers préalables ont été déposés à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine délégation départementale de la Gironde et au Guichet unique de l'eau (DDTM). Il convient de déposer des dossiers mis à jour auprès du Guichet Unique de l'eau.

La réflexion sur le suivi et l'application des prescriptions des arrêtés préfectoraux instaurant par déclaration d'utilité publique les périmètres de protection des captages alimentant Bordeaux Métropole doit être poursuivie et formalisée en particulier au niveau de l'instruction de tout permis de construire susceptible d'impacter les zones concernées.

Les sites d'eaux destinées à la consommation humaine de Bordeaux Métropole sont bien entretenus et protégés vis-à-vis des actes de malveillance. Une démarche qualité est engagée et poursuivie et s'inscrit dans l'amélioration continue de la maîtrise des risques sanitaires au niveau des captages, de la production, du traitement, du stockage et du réseau de distribution.

Bordeaux, le - 3 MAR. 2017

P/Le Directeur de la Délégation

Départementale de la Gironde,

l'Ingénieur Principal d'Etudes Sanitaires



GISELE DEJEAN

Ce rapport est réalisé à partir des données extraites du Système d'information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2016, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 266 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.

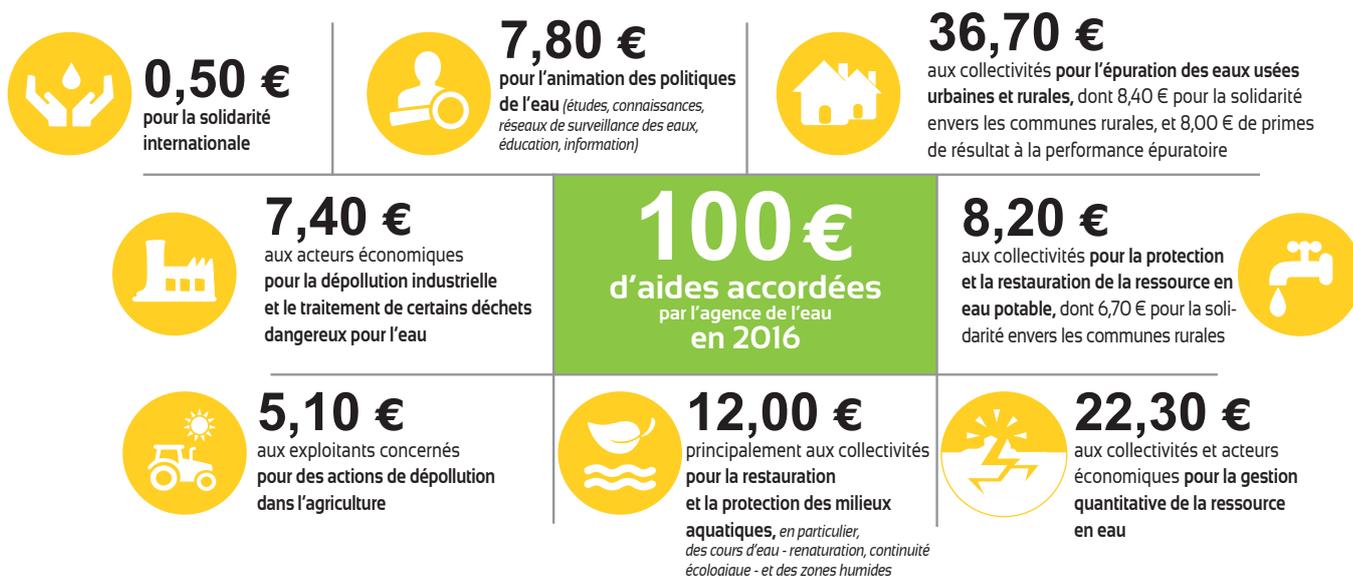


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2016 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études)

financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

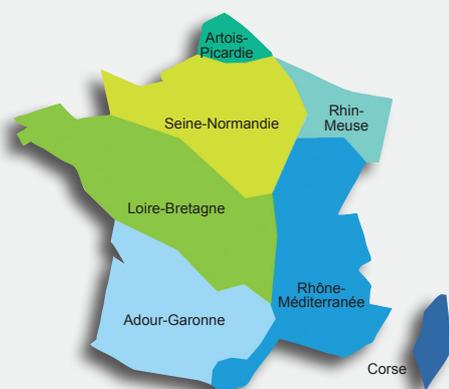
POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

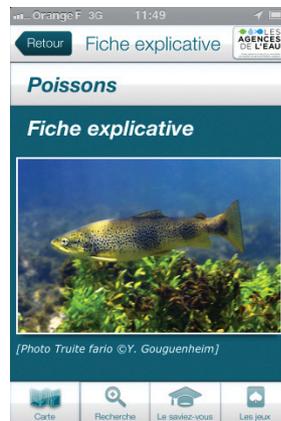
Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ

→ **QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



Analyse du compte rendu financier 2016 de Lyonnaise des Eaux France, concessionnaire du service public de l'eau potable

Résumé :

Après une présentation de la méthode à la base des comptes remis par le concessionnaire, ce rapport analyse l'économie du contrat de concession du service public de l'eau à partir des comptes en flux de trésorerie publiés par le délégataire pour l'exercice 2016 et sur la période 2012-2016.

En cumul 2012-2016, les flux d'exploitation avant besoin en fonds de roulement sont - **3,24 M€** en deçà de la prévision, s'établissant à 152,7 M€. Ils résultent :

- de recettes d'exploitation inférieures de -8,76 M€ à la prévision en cumul (cumul de l'effet prix et de l'effet volume à la baisse même si ce dernier s'inverse à compter de 2015, insuffisamment compensé par le dynamisme des travaux facturés aux tiers) ;
- de charges d'exploitation maintenues 5,52 M€ sous le niveau prévu.

La variation favorable du besoin en fonds de roulement sur l'exercice 2016 et en cumul qui (qui vient augmenter le flux de trésorerie de **+4,94 M€**) permet d'inverser cette tendance et de hisser la trésorerie d'exploitation nette de la variation du besoin en fonds de roulement **+1,7 M€** au dessus de la prévision en cumul.

Grâce à un dépassement de 3,76 M€ de la prévision sur 2016, en cumul sur 2012 à 2016 le programme d'investissement n'est plus en retrait que de **5,5 M€** par rapport à la prévision avant prise en compte des écarts sur les subventions reçues, ce qui représente une économie d'autant sur les flux de trésorerie.

En cumul 2012-2016, les subventions reçues étant supérieures de **2,2 M€** à la prévision et les avances remboursables en provenance de l'Agence de l'eau, inférieures de **-0,9 M€**, les flux de trésorerie dégagés en cumul depuis 2012 se retrouvent supérieurs de **8,5 M€** à la prévision.

A l'issue du contrôle des comptes 2016 de la délégation, Bordeaux Métropole émet des réserves qui portent principalement :

concernant la forme, sur :

- l'absence dans les comptes présentés par le délégataire du solde de trésorerie cumulé, avant IS, frais et produits financiers, depuis l'origine du contrat (solde n°13 du tableau des flux de trésorerie tel que présenté à l'annexe 11.1 du traité de concession), ce qui contrevient aux stipulations de l'article 78.2.1 du traité de concession ;
- l'absence d'inventaires comptables sur le modèle contractuel ;

concernant le fond, sur :

- les recettes liées aux ventes d'eau déclarées sur 2015 et 2016, respectivement majorées et minorées, au même titre que les volumes vendus, du fait d'une surévaluation en 2015 des ventes d'eau estimée (eau en compteur) suite à la bascule sur le nouvel outil clientèle, Odysée ;
- les recettes de travaux facturés aux tiers de 1992 à 2011, probablement sous-évaluées comme l'étaient celles des exercices 2012 à 2014 avant les correctifs intervenus en 2016 et, sur la forme, dont la répartition faite entre les travaux de branchement et les autres travaux n'est pas fiable ;

- les recettes accessoires perçues de la SGAC, établies sur la base d'un nombre de factures émises ayant doublé pour les clients mensualisés depuis le passage sur Odyssee, ce qui est contesté par BM ;

- les charges d'énergie, qui omettent le remboursement de CSPE qui aurait dû intervenir en 2016 au titre de l'exercice 2015 ;

- la très forte progression des charges informatiques (+55% par rapport à 2015, +33% par rapport à la prévision), provenant de la refacturation d'une quote-part des coûts de conception, déploiement, exploitation, maintenance et formation Odyssee, ce qui pour Bordeaux Métropole représente un détournement de clauses contractuelles (plafonnement à 700 k€ / an de la participation de la concession au développement du système d'information national...);

- les montants d'investissements de la ligne « Domaine privé hors compteurs », dont après examen détaillé des inventaires, il s'avère qu'ils recouvrent des biens propres, voire pour partie étrangers à l'objet du service.

Synthèse

L'avenant n°9 adopté le 21/12/2012 par le Conseil métropolitain a permis de contractualiser sur une nouvelle prévision financière à compter de l'exercice 2012. Le présent rapport compare donc le réalisé de l'exercice 2016, au réalisé des années précédentes et à cette nouvelle prévision jointe en annexe 11.1 du traité modifié par l'avenant n°9.

ANALYSE DES COMPTES

Soldes d'exploitation – comparaison 2016 vs 2015 : une trésorerie d'exploitation en baisse apparente, plus que compensée par un effet BFR positif

Le total des recettes restant au délégataire ont représenté **72,2 M€** en 2016, soit une amélioration apparente de **+0,5 M€** (+0,7%) par rapport à 2015.

Cette amélioration ne semble pas imputable aux ventes d'eau, celles-ci progressant très peu facialement (**+0,04 M€**/ +0,1%). Toutefois, la surestimation en 2015 des volumes estimés (eau en compteur) et du chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau, porté à la connaissance de Bordeaux Métropole en mars 2017 et imputé par le délégataire à l'outil Odyssee, rend délicate toute analyse de l'évolution du chiffre d'affaires entre 2015 et 2016. Ces variations inter-annuelles se neutralisant, seule l'analyse des volumes et du chiffre d'affaires cumulés à fin 2017 aura vraiment du sens, soit une fois le cycle de facturation au titre de 2016 complètement révolu.

Les recettes de travaux facturables, dont le périmètre a été revu à la hausse en 2016 à titre rétroactif depuis 2012, s'améliorent encore cette année de **+0,7 M€** (+16,4%) par rapport à l'année dernière, dans une proportion nettement supérieure à celle des branchements réalisés, ce qui pourrait indiquer une progression de ces recettes du fait des autres travaux. Malheureusement, la fiabilité de la répartition des recettes de travaux entre les travaux de branchements et les autres travaux, n'a pas fait l'objet d'amélioration de la part du délégataire.

Les diminutions des recettes complémentaires¹, qui ont donné lieu cette année à des abandons par le délégataire d'indemnités pour frais de recouvrement majorées, appliquées en 2015 à certains professionnels contestées par Bordeaux Métropole, et des recettes

¹ Frais d'accès au service, petites interventions et pénalités, majorations et intérêts

accessoires², du fait notamment de la diminution des valorisations d'économie d'énergie, représentent quant à elles **-0,2 M€**.

Les charges d'exploitation, qui atteignent **40,9 M€** sur l'exercice, augmentent pour leur part de **1,6 M€ (+4,2%)** par rapport à 2015. L'exercice 2016 se caractérise par des évolutions très significatives, notamment sur les postes Informatique et Personnel. Concernant l'informatique (**+0,95 M€**), il s'agit de surcoûts générés par Odyssee par rapport au plafond contractuel de 700 k€ attribué à la contribution du contrat métropolitain au développement du système d'information de Suez Eau France depuis l'avenant 9. Concernant le personnel (**+0,84 M€**), à effectif Equivalent Temps Plein économiques constant par rapport à 2015, il s'agit d'un glissement de charges de personnel immobilisées dans la valorisation des investissements en charges de personnel d'exploitation.

La trésorerie d'exploitation s'établit dès lors à **31,3 M€** en diminution de -1,1 M€ (-3,5%).

Le cycle d'exploitation a généré en 2016 un excédent de trésorerie (variation de besoin en fonds de roulement de **-4,8 M€**, quasi symétrique du besoin constaté en 2015 soit une amélioration des flux de trésorerie de 9,8 M€ par rapport à 2015), qui s'explique principalement par la diminution des créances clients correspondant à la part estimée du chiffre d'affaires (eau en compteur).

La trésorerie nette d'exploitation résultante s'élève ainsi à **36,2 M€**, en hausse de **+8,7 M€ (+31,5%)** à fin 2016 par rapport à 2015.

Par rapport à la prévision : des recettes qui lui demeurent inférieures mais une trésorerie nette d'exploitation désormais supérieure à la prévision en cumul

L'ensemble des recettes d'exploitation, s'établissent à -5% (-3,8 M€) de la prévision sur l'exercice 2016, et -2,4% (**-8,76 M€**) en cumul 2012-2016.

A fin 2016, en cumul les volumes vendus demeurent inférieurs de 1% (-2 millions de m³) à la prévision. L'effet volume, cumulé à un effet prix en-deçà de la prévision (+1,28% pour +6,97% prévus depuis 2012 pour le coefficient de révision des prix de base), expliquent que le chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau reste globalement inférieur à la prévision de **-13,3 M€ (-4%)** en cumul sur 2012-2016.

Les recettes complémentaires restent inférieures à la prévision sur l'exercice (-0,3 M€ / -20%) comme en cumul (**-0,8 M€ / -9,8%**), les recettes accessoires très proches de la prévision sur l'exercice lui restent inférieures de **-0,06 M€ / -1,6%** en cumul. Enfin, les recettes liées aux travaux facturables dépassent très largement désormais la prévision (+1,1M€ / +29% sur l'exercice et **+5,4 M€ / 30%** en cumul), du fait de la réintégration d'une partie du périmètre de cette activité jusque là non intégrée dans les comptes de la concession, intervenue en 2016.

Les charges d'exploitation ont été inférieures à la prévision de 1,5 M€ sur 2016 et sont en retrait de **5,52 M€** en cumul depuis 2012 (-2,7%), malgré la réintégration d'un volant de charges non prévus liés à l'élargissement du périmètre de l'activité des travaux facturables, ainsi qu'à la bascule de 1,9 M€ de charges des investissements en exploitation (dépassement de plafonds contractuels).

² Rémunération des activités de facturation et encaissement des redevances pour compte de tiers, valorisation des économies d'énergie

En cumul, pour citer les principaux postes de charges : les charges de personnel sont en ligne avec la prévision, la sous-traitance (-5,5 M€ /-12,8%) notamment liée à l'entretien du réseau lui est très inférieure, ainsi que l'énergie (-1,4 M€/ -12,9%). A contrario, les coûts informatiques dépassent la prévision de 2,1 M€ (+33%).

La trésorerie d'exploitation demeure inférieure à la prévision de -2,3 M€ (-6,9%) sur l'exercice 2016, et de **-3,2 M€** (-2,1%) en cumul. Après prise en compte de l'amélioration du BFR similaire sur l'exercice 2016 et en cumul 2012-2016 (qui vient augmenter le flux de trésorerie de **+4,9 M€**) la trésorerie nette d'exploitation s'établit +2,6 M€ (+7,8%) au dessus de la prévision en 2016 et **+1,7 M€** en cumul 2012-2016 (+1,1%).

Une trésorerie disponible demeurant nettement supérieure à la prévision en cumul

En 2016, les investissements physiques réalisés atteignent 13,5 M€ hors flux de remboursement de la dette et hors subventions, soit un dépassement de la prévision initiale pour cet exercice de 3,76 M€. Ce dépassement provient notamment du décalage des déplacements de canalisations liées aux travaux du tramway, prévus sur 2012-2014 et reprogrammés sur 2012-2017.

Le rattrapage progressif du programme d'investissements prévu, initié en 2015, permet de résorber l'écart entre les investissements physiques réalisés et ceux prévus au PPPI de l'avenant 9, à -5,5 M€ sur la période 2012-2016 (pour des écarts constatés de -12,79 M€ fin 2014 et -7,67 M€ fin 2015 avant déduction des investissements déclarés pour ces exercices des charges immobilisées en dépassement du plafond contractuel). Ce résultat est le fruit du travail commun mené entre délégant et délégataire sur le programme d'investissements conduisant à une re-planification en cours d'année. Par rapport à la re-prévision du programme d'investissements mise au point entre les parties en 03/2016, l'écart n'est ainsi plus que de -0,3 M€.

A fin 2016, le délégataire avait perçu 0,41 M€ de subventions supplémentaires sur l'exercice et 2,2 M€ en cumul depuis 2012 par rapport à la prévision et 0,9 M€ d'avances en moins en cumul.

Une fois additionnés la trésorerie nette d'exploitation et le total des flux d'investissements (remboursement de la dette, subventions et avances comprises), le solde de trésorerie avant IS, frais et produits financiers s'établit à 20,75 M€ sur 2016 et 41,9 M€ sur 2012-2016, soit **-0,7 M€** par rapport à la prévision initiale sur l'exercice 2016, mais toujours **+8,5 M€ au dessus de la prévision en cumul 2012-2016**.

En cumul depuis l'origine du contrat, la trésorerie dégagée par le contrat avant prise en compte de l'IS, des frais et produits financiers, s'établit à 102,8 M€ courants, soit une amélioration de 8,5 M€ courants par rapport à la prévision au 31/12/2016, pour un solde de trésorerie cumulé prévisionnel en fin de contrat de 259 M€.

RESERVES DE BORDEAUX METROPOLE

A l'issue du contrôle des comptes 2016 de la délégation, Bordeaux Métropole émet des réserves qui portent principalement :

concernant la forme, sur :

- l'absence dans les comptes présentés par le délégataire du solde de trésorerie cumulé, avant IS, frais et produits financiers, depuis l'origine du contrat (solde n°13 du tableau des

flux de trésorerie tel que présenté à l'annexe 11.1 du traité de concession), ce qui contrevient aux stipulations de l'article 78.2.1 du traité de concession ;

- l'absence d'inventaires comptables sur le modèle contractuel ;

concernant le fond, sur :

- les recettes liées aux ventes d'eau déclarées sur 2015 et 2016, respectivement majorées et minorées, au même titre que les volumes vendus, du fait d'une surévaluation en 2015 des ventes d'eau estimée (eau en compteur) suite à la bascule sur le nouvel outil clientèle, Odysée ;

- les recettes de travaux facturés aux tiers de 1992 à 2011, probablement sous-évaluées comme l'étaient celles des exercices 2012 à 2014 avant les correctifs intervenus en 2016 et, sur la forme, dont la répartition faite entre les travaux de branchement et les autres travaux n'est pas fiable ;

- les recettes accessoires perçues de la SGAC, établies sur la base d'un nombre de factures émises ayant doublé pour les clients mensualisés depuis le passage sur Odysée, ce qui est une anomalie ;

- les charges d'énergie, qui omettent le remboursement de CSPE qui aurait dû intervenir en 2016 au titre de l'exercice 2015 ;

- la très forte progression des charges informatiques (+55% par rapport à 2015, +33% par rapport à la prévision), provenant de la refacturation d'une quote-part des coûts de conception, déploiement, exploitation, maintenance et formation Odysée, ce qui pour Bordeaux Métropole représente un détournement de clauses contractuelles (plafonnement à 700 k€ / an de la participation de la concession au développement du système d'information national...);

- les montants d'investissements de la ligne « Domaine privé hors compteurs », dont après examen détaillé des inventaires, il s'avère qu'ils recouvrent des biens propres, voire pour partie étrangers à l'objet du service.

Préambule

Le présent rapport reprend et complète le paragraphe I.3 du rapport annuel des services métropolitains sur le rapport annuel 2016 du concessionnaire du service public de l'eau potable.

En introduction, il fait une présentation des méthodes à la base des comptes remis par le concessionnaire et donne l'avis des services sur ces méthodes.

Puis, il présente une analyse du compte rendu financier du délégataire structurée en quatre parties :

- 1. présentation des produits de 2016 par rapport à 2015 et 2014 et par rapport au prévisionnel annexé à l'avenant n°9 ;*
- 2. présentation des autres flux d'exploitation (charges d'exploitation, besoin en fonds de roulement lié au cycle d'exploitation), comparés à 2015 et au prévisionnel annexé à l'avenant n°9 ;*
- 3. présentation des flux d'investissements et flux financiers associés (remboursements de la dette, subventions et avances) et du solde de trésorerie résultant, comparés à 2015 et au prévisionnel annexé à l'avenant n°9 ;*
- 4. point sur les investissements financés comparés à la prévision sur l'année 2016 et en cumul depuis le démarrage du nouveau programme d'investissement (2012).*

Introduction : présentation de la méthode à la base des comptes remis par le concessionnaire et avis des services métropolitains

Au titre de l'article 2 de la loi 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, le concessionnaire est tenu de produire chaque année un « rapport comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ».

Le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 précise le contenu de ce rapport et oblige le concessionnaire à « une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation. »

Dans ce cadre législatif et réglementaire et dans le cadre contractuel depuis l'avenant n°7, les éléments financiers remis par le délégataire sur la concession du service public de l'Eau étaient présentés selon deux approches :

- **Le tableau des flux de trésorerie** (rapport annuel du délégataire 2016 - chapitre III.8 comptes de la délégation)

Le délégataire procède depuis son rapport annuel 2005 à une présentation de l'économie du contrat de concession par les flux de trésorerie. Depuis la signature de l'avenant n°7, l'article 78.2 et l'annexe 11.1 du traité de concession encadrent cette présentation des flux de trésorerie et définissent les modalités de calcul des frais ou produits financiers et du besoin en fond de roulement (BFR).

L'annexe 11.1 a été remise à plat dans le cadre de l'avenant n°9 notamment pour tenir compte du réalisé jusqu'à et y compris 2011, revoir les prévisions en termes de volumes

vendus, remettre à plat le programme pluriannuel prévisionnel d'investissements de 2012 à 2021. Les échanges ayant précédé la conclusion de l'avenant n°9 se sont déroulés de la fin 2011 à la fin 2012, l'avenant n°9 prenant effet au 01/01/2013.

Depuis 2012, le réalisé est ainsi comparé au prévisionnel annexé à l'avenant n°9.

La présentation, selon le formalisme de l'annexe 11.1 au traité de concession, reprend les charges et produits qui constituent l'excédent brut d'exploitation du service, tels qu'ils ressortent de la comptabilité d'établissement et de la comptabilité analytique du délégataire.

A cet autofinancement du service, sont imputés les autres flux de trésorerie d'exploitation (variation du BFR...), de financement (avances et remboursements de l'Agence de l'eau...), d'investissement.

Le concessionnaire publie cette présentation au paragraphe III.8.1 du rapport annuel du délégataire, en comparant les flux de produits d'exploitation, de charges d'exploitation et enfin d'investissements réalisés en 2016 à ceux réalisés en 2015, avant de les comparer au prévisionnel 2016 (§ III.8.3).

Conformément à la demande de Bordeaux Métropole, à compter de 2013, cette présentation est complétée conformément à l'annexe 11.1 b). Les compléments apportés permettent :

- de mettre en regard de chaque composante du chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau, les volumes correspondants et pour les volumes vendus au détail d'en suivre l'évolution pour chacune des nouvelles tranches tarifaires instaurées depuis le 01/01/2013 ;

- de détailler davantage les postes de charge d'exploitation.

C'est cette présentation que les services métropolitains reprennent dans le présent rapport pour comparer les données réelles de l'économie du service concédé, sur 3 ans et avec le prévisionnel.

- **Le compte annuel de résultat d'exploitation**

Le CARE est la présentation retenue par la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (anciennement appelée Syndicat professionnel des exploitants d'eau ou SP2E) en application du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Depuis l'origine, les services métropolitains contestaient cette présentation des comptes du délégataire, aussi l'avenant n°9 en son article 78 ne fait-il plus mention de cette présentation des comptes.

Ainsi a-t-il été convenu avec le délégataire qu'il ne présente plus l'économie du contrat sous la forme du CARE à compter de 2013, pour autant qu'une présentation des produits pour comptes de tiers (ne figurant pas dans le tableau des flux) soit maintenue, ce qui est le cas. La seule référence ainsi conservée est donc le modèle contractuel.

- **Présentation des flux de trésorerie avec frais / produits financiers et après IS**

La présentation des flux de trésorerie avec frais/produits financiers et après IS était une exigence contractuelle introduite par l'article 78.2 du traité de concession lors de la conclusion de l'avenant n°7.

Pour l'exercice 2012, le délégataire a maintenu une présentation de cette situation de trésorerie nette d'un impôt sur les sociétés tel qu'il figure dans le CARE, ce qui ne constitue plus une exigence contractuelle depuis l'avenant n°9. Cette présentation n'a pas été maintenue en 2013 pour s'en tenir au modèle contractuel.

En effet, le calcul réalisé par le délégataire était un calcul purement théorique, non comparable à la situation de trésorerie après prise en compte des frais et produits financiers et de l'impôt sur les sociétés, tels qu'ils résulteraient de l'établissement de comptes sociaux.

Dans les faits, la trésorerie générée par le contrat de concession Eau potable de Bordeaux Métropole est gérée au niveau du groupe Lyonnaise des Eaux France et l'impôt sur les sociétés payé à ce même niveau.

Pour mémoire, le calcul normatif réalisé par le délégataire dans le CARE concernant l'impôt sur les sociétés, fait notamment abstraction de l'impact que devraient avoir les produits et frais financiers (hors intérêt sur la dette remboursée au Concédant et rémunération du BFR) sur son assiette, ainsi que de la réalité des charges comptables relatives aux investissements et de leur traitement fiscal.

Le délégataire et le délégant ont convenu de poursuivre leurs travaux pour tenter de substituer à l'impôt sur les sociétés tel qu'estimé dans le CARE un calcul alternatif selon une méthode établie de manière contradictoire entre les parties. Le solde de trésorerie après impôt sur les sociétés pourrait ainsi servir d'assiette au calcul de frais ou produits financiers conformément à ce que prévoit l'article 78.2.1 du traité de concession. Les travaux contradictoires entamés n'aboutiront pas avant la prochaine révision quinquennale. Aussi, l'analyse des services sur le compte-rendu financier du délégataire développée ci-après se centre sur la présentation contractuelle en flux de trésorerie avant impôt sur les sociétés, frais et produits financiers. Elle comporte cinq parties :

- l'analyse des produits et la comparaison aux exercices précédents et au prévisionnel annexé à l'avenant n°9 (y compris les produits pour compte de tiers, qui ne figurent pas dans le tableau des flux) ;
- l'analyse des autres flux d'exploitation (charges d'exploitation, besoin en fonds de roulement lié au cycle d'exploitation), comparés aux exercices précédents et au prévisionnel annexé à l'avenant n°9 ;
- l'analyse des flux d'investissement et flux financiers associés (investissements physiques, remboursements de la dette, subventions et avances) et le solde de trésorerie ;
- un point sur les investissements financés comparés à la prévision sur l'année 2016 et en cumul depuis le démarrage du nouveau programme d'investissement (2012).

La comparaison pour une année donnée se fait avec les deux années précédentes de manière à disposer d'une vision sur l'évolution des produits et charges sur trois ans, ainsi qu'avec le prévisionnel.

Par ailleurs, les flux sont examinés en cumul depuis 2012 par référence à la période 2012-2021, objet de la nouvelle prévision introduite par l'avenant n°9.

Mise en place d'un point de balance quasi-dédié et réorganisations internes

Pour mémoire, l'exercice 2014 a vu la mise en place d'un point de balance quasi dédié, conformément à l'engagement contractuel pris par le délégataire (cf. art. 78,1,1 du traité de

concession). Outre les services dédiés au contrat métropolitain de l'eau, ce point de balance héberge :

- les différents services supports internes à l'Entreprise régionale, majoritairement dédiés au service de l'eau potable métropolitain, qu'il s'agisse de supports opérationnels (ex : service ordonnancement des travaux, gestion du magasin, gestion du parc automobile, ...) ou de supports fonctionnels (ressources humaines, administration-finance, communication, performance achats-productivité, méthode, gestion de la sécurité-innovation), ce qui était pour l'essentiel déjà le cas en 2013,
- les Centres régionaux de Services Partagés en charge de la paie et de la formation ;
- le LyRe, centre de recherche et développement de Lyonnaise des Eaux France ;
- les activités hors contrats de DSP métropolitains, mais réalisées sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Les services supports internes à l'Entreprise régionale comme les services mutualisés à une échelle supra-Entreprise régionale, hébergés par le point de balance de l'eau, facturent la partie de leurs prestations ne relevant pas du service de l'eau potable métropolitain, ce qui assure en principe la neutralité de ces réorganisations pour les charges du contrat de l'eau potable.

Inversement, sont sortis du point de balance dédié au service de l'eau potable en 2014 :

- les deux Centres de Services Partagés nationaux, respectivement en charge
 - . de la gestion de la clientèle des particuliers³ (y compris Centre de Relations Clients – demandes téléphoniques – et Centre de Traitement des Demandes clients – demandes écrites -)
 - . de la gestion des assurances ;
- le Centre de Service Partagé régional en charge de la comptabilité et des approvisionnements ;
- les activités hors délégations de service public métropolitaines exercées hors du territoire métropolitain.

Les Centres de Services Partagés (CSP) ont facturé leurs prestations au point de balance de l'eau potable. Les prestations des CSP nationaux sont facturés par le siège sur la base d'avis de débit.

Les prestations internes à l'Entreprise Régionale et des CSP Régionaux sont facturées sur la base de conventions, en fonction :

- de clés de répartition techniques pour les services supports opérationnels,
- d'une clé valeur ajoutée pour les services supports fonctionnels.

Exemple d'impact sur les charges de personnel (code 2005)

Ainsi, les coûts de l'Agence comptabilité et approvisionnement⁴ sont passés entre 2013 et 2014, des charges des services supports (internes au point de balance du contrat eau métropolitain), aux Prestations reçues de Guyenne (soit une diminution des charges des

³ AC Part

⁴ Agence « hébergée » par le point de balance Guyenne (différent du point de balance propre au contrat de l'eau métropolitain) à partir de 2014

services support⁵ de 0,35 M€ et une augmentation de 0,34 M€ sur les prestations reçues de Guyenne⁶).

La réorganisation de l'Agence Relation Clients, partiellement hébergée par le point de balance quasi dédié de la concession à compter de 2014, a également occasionné une diminution d'environ 0,1 M€ des charges des services supports⁷ correspondant à une imputation directe en charges de personnel⁸ des services de télérelève, relève et de gestion de proximité.

1. Présentation des produits de 2016 par rapport à 2015 et 2014 et par rapport au prévisionnel

Tableau des volumes vendus et des produits y c. ceux perçus pour le compte de tiers

En milliers d'Euros courants	2 014 réel	2 015 réel	2 016 réel	évol 13 à 14	évol 14 à 15	évol 15 à 16
<i>Volumes en milliers de m3 vendus</i>	39 478	41 352	40 922	0,3%	4,7%	-1,0%
PRODUITS	134 373	138 628	140 915	11,0%	3,2%	1,7%
Produits d'exploitation liés à la facture d'eau et assainissement	127 005	131 828	133 631	11,3%	3,8%	1,4%
détail : Partie fixe abonnements	16 700	17 597	16 742	0,7%	5,4%	-4,9%
Partie fixe abonnements particuliers incendie	2 127	2 003	2 125	0,9%	-5,8%	6,1%
Total partie fixe	18 828	19 601	18 867	0,8%	4,1%	-3,7%
Partie proportionnelle clients particuliers	29 320	31 636	30 554	2,7%	7,9%	-3,4%
Partie proportionnelle clients professionnels	14 836	13 344	15 356	0,9%	-10,1%	15,1%
Total partie proportionnelle	44 156	44 980	45 910	2,1%	1,9%	2,1%
Ventes en gros et divers	139	336	180	-41,7%	141,7%	-32,0%
Sous-total part concessionnaire	63 123	64 917	64 957	1,5%	2,8%	0,1%
Redevance préservation	3 360	3 731	3 870	41,6%	11,0%	3,7%
Redevance pollution	10 908	11 742	12 315	1,7%	7,6%	4,9%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	8 100	8 747	9 138	2,5%	8,0%	4,5%
Sous-total part Collectivités et autres organismes publics	22 369	24 219	25 323	6,5%	8,3%	4,6%
Redevance assainissement pour le compte de la SGAC	41 514	42 692	43 351	34,2%		1,5%
Produit des travaux - branchements (y c. redressement intervenu en 2016)	5 019	4 240	4 937	9,2%	-15,5%	16,4%
Produits complémentaires et accessoires	2 348	2 561	2 346	-0,3%	9,1%	-8,4%
PRODUITS RESTANT AU CONCESSIONNAIRE	70 490	71 718	72 240	2,0%	1,7%	0,8%

⁵ Comptabilisés en 6999976

⁶ Comptabilisés en 186197

⁷ Comptabilisés en 6999976

⁸ Comptabilisés en 6992005

Tableau des volumes vendus et des produits hors ceux perçus pour le compte de tiers sur les 3 dernières années (selon le formalisme de l'annexe 11.1)

Volumes : En milliers de m ³ Flux financiers : en k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Var 2015- 2014	Var 2016- 2015	% Var 2015- 2014	% Var 2016- 2015
TOTAL VOLUMES VENDUS (Détail + VEG) en milliers de m³	39 478	41 352	40 922	1 874	-430	4,7%	-1,0%
Volumes vendus au détail total (y c. var. EEC)	38 791	40 023	39 593	1 232	-430	3,2%	-1,1%
Dont : ancienne grille tarifaire	-68	0	0	68		-100,0%	0,0%
Dont : Tranche 1	19 741	21 408	21 357	1 668	-51	8,4%	-0,2%
Dont : Tranche 2	14 434	15 033	14 405	599	-628	4,2%	-4,2%
Dont : Tranche 3	4 601	4 111	5 467	-490	1 355	-10,6%	33,0%
Dont : Var ^e eau consommée non facturée (var ^e EEC)	538	-272	-1 137	-809	-865	-150,6%	318,3%
Dont : Remises fuites	-454	-257	-497	197	-240	-43,3%	93,3%
Volumes ventes en gros et divers total (y c. var. EEC)	686	1 329	1 329	642	0	93,6%	0,0%
Vol. vendus aux navires	64	47	-5	-17	-52	-26,2%	-110,2%
Vol. vendus aux services d'eau hors périmètre concédé	1 104	516	1 915	-588	1 399	-53,2%	270,8%
Vol. vendus sur les bornes de puisage et brcts temporaires	69	55	84	-14	29	-19,7%	52,7%
Vol. vendus sur bornes incendies privées	0	0	0	0	0	na	na
Var ^e vol. d'eau consommée non facturée (var ^e EEC)	-550	710	-665	1 260	-1 376	-229,1%	-193,7%
FLUX D'EXPLOITATION (k€ courants)							
PRODUITS D'EXPLOITATION PROPRES AU							
VENTES AU DETAIL							
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE	44 156	44 980	45 862	824	881	1,9%	2,0%
dont : ancienne grille tarifaire	-76	0	0	76	0	-100,0%	na
dont : CA Part variable tranche 1	21 045	22 862	22 981	1 817	119	8,6%	0,5%
dont : CA Part variable tranche 2	17 438	18 207	17 637	769	-569	4,4%	-3,1%
dont : CA Part variable tranche 3	5 667	5 076	6 809	-591	1 734	-10,4%	34,2%
dont : CA Part variable eau consommée non facturée (EEC)	624	-854	-964	-1 478	-110	-236,9%	12,9%
dont : Remises fuites	-542	-310	-603	232	-293	-42,8%	94,6%
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE (abonnements)	16 700	17 597	16 742	897	-856	5,4%	-4,9%
VENTES EN GROS et DIVERS	139	337	229	198	-108	143,0%	-32,1%
dont : CA Vente aux navires	28	43	-21	15	-64	53,5%	-149,8%
dont : CA Ventes aux services d'eau hors périmètre concédé	28	227	202	199	-26	714,8%	-11,3%
dont : CA ventes sur les bornes de puisage et brcts temporaires	83	67	48	-16	-18	-19,5%	-27,6%
ABONNEMENTS REDEVANCES INCENDIE (33.3.2.d)	2 127	2 003	2 125	-124	122	-5,8%	6,1%
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	63 122	64 918	64 957	1 796	39	2,8%	0,1%
RECETTES COMPLEMENTAIRES (art. 33.4)	1 594	1 618	1 443	24	-175	1,5%	-10,8%
RECETTES ACCESSOIRES (art. 33 Quater)	754	943	903	189	-40	25,0%	-4,2%
RECETTES TRAVAUX liés aux branchements (art. 37)	2 544	2 016	2 280	-528	264	-20,8%	13,1%
RECETTES TRAVAUX Autres travaux (art.37) y c. redressement intervenu au printemps 2016	2 475	2 223	2 656	-251	433	-10,2%	19,5%
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES - EAU	70 490	71 719	72 240	1 229	521	1,7%	0,7%

Tableau des volumes vendus et des produits 2016 et cumulés sur la période 2012-2016, comparés au prévisionnel de l'avenant n°9 hors produits perçus pour compte de tiers

Volumes : En milliers de m ³ Flux financiers : en k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2016	Prévu 2016 Avt n°9	Ecart (R-P) 2016	Ecart en % (R-P)/P 2016	Réel. 2016 cumul/20 12	Prév. 2016 cumul/20 12	Ecart (R-P) cumul 2012 à 2016	Ecart en % (R-P)/P cumul 2012 à 2016
TOTAL VOLUMES VENDUS (Détail + VEG) en milliers de m³	40 922	40 995	-73	0%	201 467	203 537	-2 070	-1,0%
Volumes vendus au détail total (y c. var. EEC)	39 593	39 982	-389	-1,0%	195 971	198 475	-2 504	-1,3%
Dont : ancienne grille tarifaire	0	0	0		-	-	-	-
Dont : Tranche 1	21 357	40 602	-19 245	-47,4%	-	-	-	-
Dont : Tranche 2	14 405	0	14 405		-	-	-	-
Dont : Tranche 3	5 467	0	5 467		-	-	-	-
Dont : Var ^e eau consommée non facturée (var ^e EEC)	-1 137	-302	-835	-276,1%	-2 685	-	-	-
Dont : Remises fuites	-497	-317	-180	-56,7%	-1 917	-	-	-
Volumes ventes en gros et divers total (y c. var. EEC)	1 329	1 012	316	31,3%	5 497	5 062	435	8,6%
Vol. vendus aux navires	-5	7	-12	-164,9%	126	-	-	-
Vol. vendus aux services d'eau hors périmètre concédé	1 915	919	996	108,3%	5 552	-	-	-
Vol. vendus sur les bornes de puisage et brcts temporaires	84	86	-2	-1,9%	407	-	-	-
Vol. vendus sur bornes incendies privées	0	0	0		0	-	-	-
Var ^e vol. d'eau consommée non facturée (var ^e EEC)	-665	0	-665		-589	-	-	-
FLUX D'EXPLOITATION (k€ courants)								
PRODUITS D'EXPLOITATION PROPRES AU CONCESSIONNAIRE								
VENTES AU DETAIL								
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE	45 862	48 336	-2 474	-5%	223 011	232 927	-9 916	-4,3%
dont : ancienne grille tarifaire	0	0	0		56 603	-	-	-
dont : CA Part variable tranche 1	22 981	49 055	-26 074	-53,2%	82 145	-	-	-
dont : CA Part variable tranche 2	17 637	0	17 637		67 526	-	-	-
dont : CA Part variable tranche 3	6 809	0	6 809		22 257	-	-	-
dont : CA Part variable eau consommée non facturée (EEC)	-964	-354	-610	-172,1%	-3 237	-	-	-
dont : Remises fuites	-603	-365	-238	-65,3%	-2 283	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE (abonnements)	16 742	18 567	-1 826	-10%	83 611	86 336	-2 725	-3,2%
VENTES EN GROS et DIVERS	229	208	21	10,1%	1 236	1 005	231	22,9%
dont : CA Vente aux navires	-21	0	-21		61	-	-	-
dont : CA Ventes aux services d'eau hors périmètre concédé	202	0	202		781	-	-	-
dont : CA ventes sur les bornes de puisage et brcts temporaires	48	0	48		393	-	-	-
ABONNEMENTS REDEVANCES INCENDIE (33.3.2.d)	2 125	2 364	-239	-10%	9 076	9 946	-869	-8,7%
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	64 957	69 475	-4 518	-7%	316 934	330 214	-13 280	-4,0%
RECETTES COMPLEMENTAIRES (art. 33.4)	1 443	1 801	-357	-20%	7 843	8 691	-848	-9,8%
RECETTES ACCESSOIRES (art. 33 Quater)	903	916	-13	-1%	3 523	3 579	-56	-1,6%
RECETTES TRAVAUX liés aux branchements (art. 37)	2 280	2 888	-608	-21%	14 131	14 593	-462	-3,2%
RECETTES TRAVAUX Autres travaux (art.37) y.c. redressement intervenu au printemps 2016	2 656	949	1 707	179,8%	9 574	3 688	5 886	159,6%
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES - EAU	72 240	76 030	-3 789	-5,0%	352 005	360 765	-8 760	-2,4%

1.1. Evolution 2016 / 2015

Volumes

La reprise de la croissance des volumes vendus constatée en 2014 et 2015, après huit années de baisse (soit depuis 2005, à l'exception de l'année 2009) ne semble pas s'être poursuivie en 2016. Les volumes vendus ont facialement cédé -1 % par rapport à 2015.

Toutefois, le délégataire a porté à la connaissance de Bordeaux Métropole en mars 2017, que les volumes déclarés dans le tableau des flux de trésorerie 2015 avaient été sur-évalués (défaut de maîtrise du nouvel outil de facturation Odyssee), induisant une majoration des volumes 2015 et, par effet ricochet, une minoration des volumes 2016. Compte tenu des éléments portés à sa connaissance, Bordeaux Métropole ne peut se prononcer sur l'évolution des volumes vendus.

De même l'augmentation apparente en 2016 des volumes vendus sur la troisième tranche tarifaire correspond en fait à l'exercice 2015 et est compensée par la variation d'eau en compteur. La variation d'eau en compteur ne pouvant être répartie par tranche tarifaire l'évolution des consommations par tranche tarifaire n'apparaît pas pertinente sur 2015 et 2016. Sur le fond, ce report de volumes facturés en volumes estimés en fin d'exercice (eau en compteur) s'explique d'après le délégataire par le fait que les gros consommateurs n'avaient pu être facturés au second semestre 2015, suite à la bascule sur le nouvel outil de facturation.

Parmi les éléments de contexte, on note : une hausse de la population (+1,45 % entre 2015 et 2016) et du nombre d'abonnés au service (+2,39 % entre 2015 et 2016 pour une croissance moyenne sur dix ans de 2,26%).

Abonnés professionnels vs abonnés Grands comptes

Si l'on fait abstraction des erreurs d'estimation d'eau en compteur sur 2015 et 2016, en s'appuyant sur la définition des abonnés Grands Comptes⁹ du délégataire, qui comprend les gestionnaires d'immeubles soit essentiellement des particuliers, le Concessionnaire indique que les consommations des particuliers diminuent de -2,7% et leur consommation moyenne individuelle de -5%.

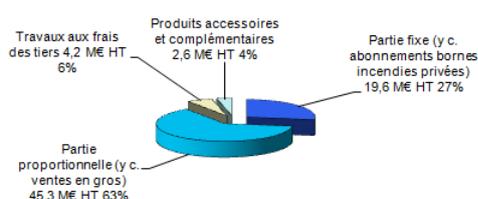
La méthode alternative de décompte des clients professionnels développée par le délégataire à la demande de Bordeaux Métropole depuis la conclusion de l'avenant 9, permet désormais de raisonner sur une répartition entre clients particuliers et professionnels affinée. Selon cette répartition, les volumes consommés par les particuliers seraient en hausse de +2,3%, le nombre de ces abonnés en hausse de +2,7% et leurs consommations individuelles en baisse de -0.3%, soit un constat nettement moins alarmiste pour les recettes du délégataire.

Concernant les produits d'exploitation, pour mémoire le fait marquant sur 2015 avait été la correction des produits de « travaux aux frais des tiers » (branchements et autres interventions payantes) à titre rétroactif depuis 2012.

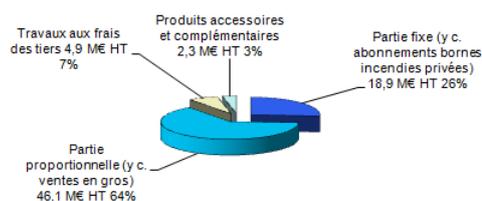
Sur 2016, la partie ventes d'eau au détail des produits d'exploitation tient compte des régularisations intervenues sur l'exercice suite à la sur-estimation de l'eau en compteur fin 2015.

Les produits restant au concessionnaire en 2016 (72,2 M€) présentent ainsi une amélioration faciale de 0,8% par rapport à 2015 (+0,5 M€). Globalement, leur répartition évolue peu, comme le montre les graphiques ci-après :

Décomposition du CA restant au concessionnaire en 2015



Décomposition du CA restant au concessionnaire en 2016



Chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau (parts fixes et proportionnelles) : 64,9 M€

Le chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau s'apprécie facialement de 0,1% (+0,04 M€) entre 2015 et 2016, dans un contexte de hausse des prix modéré (+0,7 %) et de diminution faciale (voire ci-dessus les réserves émises sur l'évolution apparente des volumes à la baisse entre 2015 et 2016) des volumes vendus (-1%). Les régularisations évoquées plus haut (surestimation de l'eau en compteur sur 2015 venue minorer le chiffre d'affaires 2016) ayant impacté tant la part variable des ventes d'eau au détail que la part fixe, Bordeaux Métropole

⁹ Pour le Concessionnaire les grands comptes sont ceux qui consomment plus de 750 m³ / an et dont la fréquence de relevé est semestrielle, trimestrielle ou mensuelle, cf. chap. III.7.1.5 de son rapport.

s'abstient pour cet exercice de tout commentaire sur l'évolution de ces composantes du chiffre d'affaires.

On note une diminution des ventes en gros de près d'un tiers (-0,1 M€), contrebalancée par une augmentation de montant équivalent (+0,1 M€) des abonnements correspondants aux bornes incendie privées.

Pour mémoire, concernant les ventes en gros, 2014 avait été marqué par l'annulation d'un stock de factures à établir ayant donné lieu à une baisse « artificielle » de chiffre d'affaires sur cet exercice. En 2016, le délégataire indique avoir de nouveau procédé à une annulation de factures à établir à hauteur de 0,07 M€.

Recettes liées aux travaux facturables : 4,9 M€

Concernant les autres produits d'exploitation, on constate en 2016, une progression des recettes liées aux travaux confiés à titre exclusif au concessionnaire en vertu de l'article 37 du traité de concession (+0,69 M€, +16,4%). Elle est à rapprocher de la progression des branchements posés en 2016 (+1,4 % d'après les statistiques fournies par le délégataire, tant dans les lotissements qu'en branchements individuels). Cette progression se serait portée notamment sur les branchements de diamètre supérieur à 60 mm d'après le délégataire (cf. chapitre III.6.2.4 du rapport du délégataire).

Bordeaux métropole regrette par ailleurs, que le concessionnaire n'ait pas fait de proposition tendant à faire évoluer la répartition des recettes liées aux travaux facturés aux tiers entre les travaux de branchements *stricto sensu* et les autres travaux, suite au constat fait en 2016 selon lequel la répartition, convenue par défaut, figurant dans le tableau des flux de trésorerie, n'était pas pertinente.

Recettes complémentaires : 1,4 M€

La diminution des recettes complémentaires (-10,8 %, -0,17 M€), visées à l'article 33.4 du traité de concession, s'explique essentiellement par deux évolutions contradictoires :

- une augmentation des frais d'accès au service (+27% / +0,28 M€) à rapprocher de l'augmentation du nombre de factures d'accès au service constatée dans le journal des ventes fourni à la demande de Bordeaux Métropole (+26%). Là encore, il faut nuancer ce constat d'un effet Odyssee, qui est venu perturber la facturation 2015, reportant une partie de la facturation sur 2016 ;
- une diminution des frais d'intervention pour fermetures, impayés, relevés spécifiques (-0,29 M€) ainsi que des pénalités pour retard de paiement et paiements revenus impayés (« Pénalités intérêts et majorations » : -0,17 M€), qui s'explique notamment par des remboursements à la demande de Bordeaux Métropole d'indemnités pour frais de recouvrement majorée (40 € vs 9,28 €₂₀₁₃ prévue à l'annexe 3.3 du contrat de concession) indûment facturées aux professionnels depuis la bascule sur Odyssee (01/04/2015), ainsi que par des régularisations comptables (apurement de créances clients par exemple passées en impayés) consécutives à la bascule sur Odyssee.

Recettes accessoires : 0,9 M€

Pour mémoire, les recettes accessoires, qui diminuent de 0,04 M€ (-4,2%) par rapport à 2015 comprennent les rémunérations perçues par le délégataire pour la facturation et l'encaissement :

- de la redevance pollution pour le compte de l'Agence de l'Eau ;
- et, depuis le 01/01/2013, de la redevance assainissement pour le compte de la SGAC. A ce titre, le délégataire du service public de l'eau potable métropolitain perçoit une rémunération dont le tarif s'établit à 1,50 € HT valeur 2013 par facture émise révisable au 01/01 de chaque année ;
- de la valorisation des économies d'énergie faites par le délégataire (certificats d'économie d'énergie).

La diminution de ces recettes en 2016 est imputable à la baisse de la valorisation des économies d'énergie, passée de 52 k€ à 5 k€.

Par ailleurs, la rémunération versée par la SGAC au délégataire de l'eau a augmenté de 33% par rapport à 2013. Dans la continuité des remarques formulées en 2015, Bordeaux Métropole a obtenu confirmation que cette augmentation était notamment due à celle des factures émises automatiquement depuis le passage sur Odyssee pour les clients mensualisés, ce qui d'après le délégant est une anomalie.

Produits perçus pour compte de tiers

Les produits pour compte de tiers sont présentés hors compte en flux car ils ne font que transiter par les comptes du concessionnaire, ne lui étant pas destinés. Ils ont en revanche un impact en trésorerie, transcrit dans le besoin en fonds de roulement dont la variation est intégrée dans le tableau des flux de trésorerie.

Comme mentionné plus haut, depuis le 01/01/2013, en application de l'article 33 Ter 3 du Traité de Concession ainsi que de la *Convention de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement collectif* adoptée par délibération n°2012/0948 du 21/12/2012, le délégataire du service de l'eau potable métropolitain est chargé de la facturation et du recouvrement des redevances d'assainissement collectif (part SGAC et part Bordeaux Métropole) pour le compte de la SGAC.

Aux termes de la convention, ces redevances sont reversées à la SGAC dans un délai de 25 jours à compter du dernier jour calendaire de chaque mois (M) de facturation ou de prélèvement (art. 7 de ladite convention).

De même, à compter du 01/01/2013, la « redevance pour modernisation des réseaux », assise sur les volumes d'eau assujettis à la redevance assainissement, perçue pour le compte de l'Agence de l'eau, fait son apparition dans les comptes de tiers de la concession eau potable. Le délégataire de l'eau potable est en effet chargé de collecter sur la facture d'eau l'ensemble des redevances Agence de l'eau et les lui reverse directement. La redevance pour modernisation des réseaux, ne transite donc pas par les comptes de la SGAC. Elle a représenté en 2016 un montant de 9,1 M€ pour 8,7 M€ en 2015.

Les deux autres redevances prélevées pour le compte de l'Agence de l'eau en lien avec la part eau potable de la facture, soit la « redevance pour pollution d'origine domestique » et la « redevance prélèvement » ou « préservation de la ressource », représentent 16,18 M€ en 2016, pour 15,47 M€ en 2015 (respectivement +3,7 % et +4,9% par rapport à 2015). Comme pour l'ensemble des composantes des produits issus de la vente d'eau, ces

évolutions ont été perturbées en 2015 et 2016 par le retard de facturation des gros consommateurs et la sur-évaluation des estimations d'eau en compteur sur 2015.

1.2. Evolution par rapport à la prévision

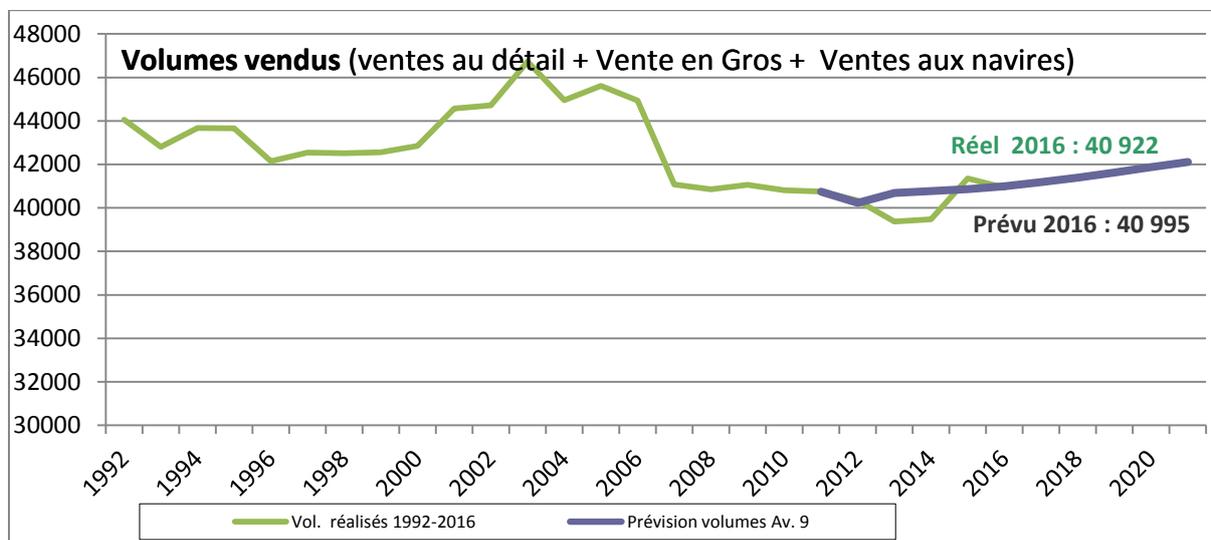
Volumes

L'avenant n°9 adopté par le Conseil métropolitain le 21/12/2012, s'est accompagné d'une remise à plat de la prévision, tenant compte du réalisé jusqu'à l'exercice 2011, puis d'une projection jusqu'à 2021. Le nouveau prévisionnel démarrait donc à compter de l'année 2012. Il tenait compte de volumes d'eau vendus à la baisse, tendance constatée depuis 2005, mais aussi des hypothèses suivantes :

- une augmentation du nombre d'habitants de 1,14 %/an sur le périmètre concédé,
- une diminution des consommations individuelles de -0,5 % par an.

Concernant les volumes vendus, l'hypothèse était celle de l'atteinte d'un point bas en 2012, à partir duquel la diminution structurelle des consommations individuelles serait contrebalancée par la croissance de l'agglomération (cf. graphique).

Si sur les exercices précédents, la courbe des volumes vendus était restée inférieure à la prévision, on avait constaté en 2015 une inversion de tendance. Compte tenu des anomalies signalées ci-avant, générées par Odyssee en 2015 sur l'estimation des volumes restant à facturer en fin d'exercice (eau en compteur), qui ne seront complètement corrigées qu'à l'automne 2017¹⁰, il convient de raisonner sur les volumes cumulés. A fin 2016, en cumul les volumes vendus s'établissent -1% au dessous de la prévision.



Chiffre d'affaires Eau

La part variable du chiffre d'affaires reste inférieure au prévisionnel de -4,3% en cumul à fin 2016, en raison de la faible inflation des prix (formule de révision des tarifs). A fin 2016, l'indice de révision des prix avait évolué de 1,28% par rapport à décembre 2012, pour 6,97% prévu (+0,7% réalisé sur 2016 contre 1,51% prévu).

¹⁰ Compte tenu de l'étalement du cycle de facturation.

La part fixe du chiffre d'affaires reste également en-deçà de la prévision, bien que dans une moindre mesure : -3,2 % en cumul depuis 2012. L'effet prix jouant à la baisse étant compensé par un effet volume positif : le nombre d'abonnés est en effet resté chaque année supérieur à celui prévu. Le service de l'eau potable comptait ainsi 268 069 abonnés¹¹ fin 2016 contre 265 582 prévus (+0,9%).

Le chiffre d'affaires des ventes en gros est essentiellement constitué des ventes aux syndicats hors périmètre de la concession métropolitaine et de manière plus anecdotique des ventes d'eau aux navires et sur diverses bornes, représente 0,35% des recettes restant au délégataire en cumul sur 2012-2016. Il s'établit fin 2016 près de 23% au dessus de la prévision en cumul (+0,2 M€), malgré l'apurement du stock de factures à établir antérieures à 2012, ayant grevé ce chiffre d'affaires depuis 2014.

Enfin la part de chiffre d'affaires liée aux abonnements acquittés par les détenteurs de bornes incendie privées demeure inférieure à la prévision (-0,87 M€ / -8,7% en cumul). Cela semble s'expliquer par un parc donnant lieu à facturation inférieur de -8,3% à celui pris en compte dans la prévision (1233 compteurs incendie ayant donné lieu à facturation en 2016 vs 1344 dans la prévision).

Autres recettes

Pour ce qui est du chiffre d'affaires non lié aux ventes d'eau,

- les recettes complémentaires (composées en moyenne 2012-2016 au trois quart par les droits d'accès au service) sont en retrait de -9,8 % en cumul par rapport à la prévision sur la période 2012-2016 (-0,85 M€), ce qui résulte notamment d'un nombre de forfaits d'accès au service inférieur de 4,6% à la prévision en cumul et d'un effet prix à la baisse (évolution du coefficient k de 1,28% en cumul depuis le 01/01/2013 pour une évolution prévue de 6,97%);
- les recettes accessoires (notamment rémunérations perçues de la SGAC et de l'Agence de l'eau pour l'activité de facturation / encaissement de redevances pour leur compte) restent en retrait de 1,6% en cumul depuis 2012 (-0,06 M€), et ce malgré l'augmentation du nombre de factures prises en compte dans l'assiette de la rémunération versée par la SGAC. L'effet prix a en effet joué à la baisse, prévu à +6% en cumul fin 2016 par rapport au tarif 01/01/2013, le coefficient de révision du tarif unitaire (1,5 € HT/ facture) s'établissait en effet à -0,75% en 2016.

Enfin, les recettes liées aux travaux sont désormais très significativement supérieures à la prévision : +5,4 M€, soit +29,7% en cumul. Pour mémoire, cet écart cumulé est avant tout le fruit d'un ajustement de périmètre des travaux pris en compte, afin de ramener dans les produits de la concession l'exhaustivité des travaux facturés aux tiers relatifs au service public de l'eau potable.

Au total, les recettes restant au délégataire s'établissent en cumul fin 2016 à 352 M€, soit -8,76 M€ (-2,4%) en deçà de la prévision.

2. Présentation des autres flux d'exploitation

¹¹ Dont 1396 pour la commune de Bouliac qui a intégré le service d'eau de la Métropole au 01/01/2013, soit un effet croissance externe limité.

Les tableaux pages suivantes présentent les autres flux d'exploitation réels annuels sur la période 2014-2016 et cumulés sur la période 2012-2016, et les comparent au prévisionnel de l'avenant n°9.

L'avenant n°9, qui correspond à la troisième révision quinquennale du contrat de concession de l'eau potable a conduit à modifier l'annexe 11.1 du traité de concession notamment pour tenir compte du réalisé jusqu'en 2011, revoir les prévisions en termes de volumes vendus et remettre à plat le programme pluriannuel prévisionnel d'investissements de 2012 à 2021.

Nota : il s'est avéré courant 2013, que la prévision annexée à l'avenant n°9 présentait des écarts mineurs avec le réalisé des années 2006-2011 audité par les services communautaires.

En premier lieu, un reclassement portant sur 29 k€ a été fait par le délégataire entre les lignes « pertes sur créances irrécouvrables » et « autres dépenses d'exploitation ».

En second lieu, les écarts constatés sur les lignes « Remboursement des emprunts AEAG »¹² et « Dépôts et cautionnement reçus »¹³, ainsi que les arrondis faits lors de l'établissement de la nouvelle annexe contractuelle, se traduisent par une minoration de **-22 k€** du cumul des flux de trésorerie au 31/12/2011 dans l'annexe contractuelle (60 967 k€) par rapport aux flux tels qu'audités par les services métropolitains jusque là (60 989 k€).

Ces écarts ont été comblés dans les tableaux présentés ci-après, pour retomber sur un solde de trésorerie cumulé à fin 2011 cohérent avec celui présenté dans l'annexe contractuelle.

La présentation des flux de trésorerie a été mise en adéquation avec l'annexe 11.1.a).

Ajustements des flux 2013 pour tenir compte des résultats du contrôle financier

Pour mémoire, suite à l'audit des comptes 2013, mené par Bordeaux Métropole en 2014, les flux d'exploitation 2013 ont été corrigés, sur deux lignes.

D'une part pour déduire un volant de 80 k€ de « frais de déplacements, missions, réceptions et transport » en lien avec des frais de réception du personnel Lyonnaise des Eaux imputés à tort à la Concession.

D'autre part, pour basculer en charges d'exploitation un volant de 240 k€ de frais d'équipement et structure (charges d'encadrement opérationnel et charges des services supports opérationnels – achats, gestion du patrimoine, ordonnancement, gestion du magasin...-) incorporés à la valorisation des investissements en dépassement du plafond contractuel (art. 21.6, voir aussi le § 3 « Flux d'investissement et flux financiers associés »).

Ces deux corrections amènent donc un renchérissement des charges d'exploitation 2013 présentées dans le tableau des flux de 160 k€.

Ajustements réalisés en 2015

Suite au contrôle des comptes 2014 de la concession, le délégataire a procédé aux ajustements suivants :

¹² Où le montant des remboursements déclarés en 2011 était de 67 k€, pour 90 k€ repris dans l'annexe à l'avenant n°9.

¹³ Les -2 k€ déclarés en 2009 n'ayant pas été repris dans l'annexe à l'avenant n°9.

- correction des montants portés au crédit du Compte de suivi de la politique sociale de l'eau pour tenir compte de ses engagements contractuels, avec notamment un crédit du compte de 456 k€ dès l'exercice 2013 ;
- sur le poste « Impôts et taxes », diminution de la contribution sur la valeur ajoutée imputée au contrat de l'eau en 2013 au titre de l'exercice 2012 d'un montant de 21 k€ (la clé de répartition à la valeur ajoutée appliquée à cette portion de CVAE 2012 était celle de l'exercice 2013, soit 95% en lieu et place de celle de 2012, qui n'était que de 59%) ;
- sur le poste « Autres dépenses », réintégration de 187 k€ sur 2012 et 152 k€ sur 2013 de « non flux », correspondant aux montants dont le Fonds de Performance est abondé en application de l'article 6.11 du contrat, sans que cela ne donne lieu à décaissement du délégataire.

Ajustements réalisés en 2016

Travaux facturés aux tiers

Pour mémoire, au printemps 2016, le délégataire a procédé à la correction du périmètre de l'activité des travaux facturés aux tiers, dont une partie n'avait pas été imputée dans les comptes de la concession jusqu'à et y compris l'exercice 2014¹⁴. Cela l'a conduit à réintégrer en produits et en charges les montants détaillés ci-après (en bleu), sur les exercices 2012 à 2014 :

En k€ HT	2012	2013	2014	2015	2016
CA Travaux déclaré initialement (RAD)	3 799	3 491	4 046	4 240	4 937
CA rajouté	1 115	1 104	992		
CA Travaux nouveau périmètre	4 914	4 595	5 038	4 240	4 937
Charges liées aux travaux déclarées	-2 973	-2 730	-3 095	-3 461	-4 068
Charges rajoutées	-928	-930	-890		
Charges travaux nouveau périmètre	-3 901	-3 660	-3 985	-3 461	-4 068

Le CA travaux 2014 présenté ici est supérieur de 18 k€ à celui figurant dans les comptes en flux, du fait d'une imputation erronée de la valorisation des économies d'énergie (certificats d'économie d'énergie) sur cet exercice, corrigé dans les comptes en flux.

La dernière version du rapport annuel du délégataire 2015 tenait compte de ces ajustements ayant impacté les recettes des « Autres travaux » ainsi que la plupart des postes de charges sur lesquels se répartissent les charges engendrées par l'activité des travaux facturables.

Même si tout laisse penser, que ce volant d'activité supplémentaire concerne également la période antérieure à 2012, le délégataire a refusé jusque là de revisiter les comptes de la concession antérieurs à 2012. Pour Bordeaux Métropole, en l'absence d'éléments de preuve contraires, la marge supplémentaire correspondante doit être considérée comme remontant à l'origine du contrat et être intégrée dans l'économie concessive.

Plafond de charges immobilisables

Les ajustements demandés en lien avec le dépassement du plafond contractuel de 8% de coûts de main d'œuvre directe incorporés au montant des immobilisations depuis 2013, ont fait l'objet d'un accord entre les parties à l'automne 2016. Pour mémoire l'application de ces plafonds contractuels ont conduit à basculer des flux d'investissements en flux

¹⁴ Voir § Contrôles spécifiques, dans le volet financier annexé au Rapport annuel d'activité 2015 de Bordeaux Métropole sur le service public de l'eau potable.

d'exploitations les montants suivants (en bleu les ajustements réalisés postérieurement au rapport annuel 2015) :

En k€ HT	2013	2014	2015	2016
Correctif apporté en 2014 suite à audit des comptes 2013 :				
Réintégration charges semi-directes et indirectes de structure immobilisées en dépassement des plafonds contractuels	240	0	0	0
Retraitements convenus le 01/09/2016				
Réintégration coûts de main d'œuvre directe immobilisés en dépassement des plafonds contractuels	585	900		
Correctif apporté en 2017 suite à audit des comptes 2015 et 2016				
Réintégration coûts de main d'œuvre directe immobilisés en dépassement des plafonds contractuels			95	63
TOTAL CHARGES APRES REINTEGRATION	40 071	39 968	39 250	40 897
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES RETENUS APRES APPL^o DES PLAFONDS	27 610	18 745	16 801	13 477

Des explications sur l'évolution annuelle des produits et charges entre 2015 et 2016 sont données par le délégataire au chapitre III.8.2 de son rapport annuel et entre 2016 et la prévision au chapitre III.8.3.

Présentation détaillée des autres flux d'exploitation réels avant frais ou produits financiers et IS (selon le formalisme de l'annexe 11.1)

Volumes : En milliers de m3 Flux financiers : en k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Var 2015- 2014	Var 2016- 2015	% Var 2015- 2014	% Var 2016- 2015
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES - EAU	70 490	71 719	72 240	1 229	521	1,7%	0,7%
CHARGES D'EXPLOITATION K€ COURANTS (LyRE retraité)							
PERSONNEL SOCIETE	15 218	15 381	16 137	163	755	1,1%	4,9%
PERSONNEL EXTERIEUR	360	229	317	-131	88	-36,3%	38,3%
ENERGIE	1 828	2 021	2 000	192	-21	10,5%	-1,0%
ACHATS D'EAU	110	104	71	-7	-33	-6,3%	-31,7%
PRODUITS DE TRAITEMENT	292	233	271	-59	38	-20,2%	16,4%
ANALYSES	518	398	442	-121	44	-23,3%	11,1%
SOUS-TRAITANCE-MATIERES-FOURNITURES, dont :	7 506	7 018	7 299	-488	281	-6,5%	4,0%
Matières et fourniture - Sortie magasin	548	538	662	-11	124	-1,9%	23,1%
Achats matériels, outillage, autres fournitures	577	609	717	32	108	5,5%	17,8%
Achats fournitures administratives et documentation	61	47	44	-15	-3	-23,9%	-6,5%
Traitement et évacuation des boues et déchets	183	137	60	-45	-78	-24,8%	-56,5%
Entretien et curage réseau	2 533	2 503	2 410	-30	-93	-1,2%	-3,7%
Sous traitance - Travaux facturables	2 306	1 786	2 133	-520	347	-22,5%	19,4%
Entretien machinerie, matériel et outillage	271	265	292	-6	28	-2,2%	10,4%
Entretien terrain et bâtiment	820	822	724	1	-97	0,2%	-11,8%
Entretien mobilier et matériel de bureau, informatique	48	46	40	-2	-6	-3,9%	-12,7%
Autres sous-traitance administratives et techniques	159	266	215	107	-51	67,0%	-19,0%
IMPOTS LOCAUX ET TAXES	1 065	1 215	1 093	149	-121	14,0%	-10,0%
AUTRES DEPENSES EXPLOITATION, dont :	7 798	8 248	8 753	449	505	5,8%	6,1%
Affranchissement	332	335	295	3	-40	0,8%	-12,0%
Télécommunications, postes de télégestion	286	307	298	20	-9	7,1%	-2,9%
Engins et véhicules	881	839	665	-41	-174	-4,7%	-20,7%
dont : Carburants véhicules	221	196	158	-25	-38	-11,2%	-19,5%
dont : Location, crédit bail véhicules	383	337	274	-45	-63	-11,8%	-18,8%
dont : Entretien Véhicules	215	245	165	30	-80	14,0%	-32,7%
dont : Taxes et assurances véhicules	62	61	69	-2	8	-2,5%	13,3%
Informatique	1 532	1 728	2 678	196	951	12,8%	55,0%
Assurances	516	548	478	32	-71	6,3%	-12,9%
Locaux (dont Maison de l'Eau)	687	835	569	149	-266	21,6%	-31,9%
Loyer, matériel et mobilier de bureau	105	119	97	14	-22	13,2%	-18,2%
Honoraires, frais d'actes, services bancaires	303	290	232	-12	-58	-4,1%	-20,0%
Congrès, invitations, publicité, cadeaux, cotisations	237	242	250	5	8	2,2%	3,2%
Déplacements, missions, réceptions et transport	313	345	279	33	-67	10,5%	-19,3%
Contribution au budget du Lyre	601	603	608	2	4	0,4%	0,7%
Autres dépenses	2 006	2 056	2 304	49	248	2,5%	12,1%
FRAIS DE CONTRÔLE (art. 16)	307	307	309	1	2	0,2%	0,7%
RISTOURNES ET REDEVANCES CONTRACTUELLES (Redevance pour Occupation du Domaine Public)	100	101	102	2	1	1,5%	0,9%
FRAIS DE SIEGE & CONTRIBUTION A LA RECHERCHE	2 900	2 900	2 933	0	33	0,0%	1,1%
PARTICIP* AUX FRAIS DE DEVELOPPEMENT DU SI NATIONAL LEF	700	703	708	3	5	0,4%	0,7%
PERTE sur CREANCES IRREC., CONTENTIEUX RECOUVREMENT	364	297	400	-67	102	-18,4%	34,4%
REGUL CHARGES SUR INVESTISSEMENTS SUITE AUDIT	900	95	63	-805	-32	-89,4%	-33,7%
2 .TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (hors charges calculées)	39 968	39 250	40 897	-718	1 647	-1,8%	4,2%
3. TRESORERIE D'EXPLOITATION (1-2)	30 522	32 469	31 343	1 947	-1 126	6,4%	-3,5%
4. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (+besoins - ressources)	-2 903	4 956	-4 834	7 859	-9 790	-270,7%	-197,5%
5. FLUX DE TRESORERIE NETTE D'EXPLOITATION (3-4)	33 425	27 513	36 177	-5 912	8 664	-17,7%	31,5%

Présentation détaillée des autres flux d'exploitation annuels 2016 et cumulés de 2012 à 2016 comparés aux autres flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels de l'avenant n°9 (selon le formalisme de l'annexe 11.1)

Volumes : En milliers de m3 Flux financiers : en k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2016	Prévu 2016 Avt n°9	Ecart (R-P) 2016	Ecart en % (R-P)/P 2016	Réel 2016 cumul/201 2	Prévu, 2016 cumul/201 2	Ecart (R-P) cumul 2012 à 2016	Ecart en % (R-P)/P cumul 2012 à 2016
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES - EAU	71 719	76 030	-3 789	-5,0%	352 005	360 765	-8 760	-2,4%
CHARGES D'EXPLOITATION K€ COURANTS (LyRE retraité)								
PERSONNEL SOCIETE	16 137	15 589	548	3,5%	75 334	75 286	48	0,1%
PERSONNEL EXTERIEUR	317	455	-138	-30,4%	1 813	2 203	-391	-17,7%
ENERGIE	2 000	2 275	-275	-12,1%	9 725	11 163	-1 438	-12,9%
ACHATS D'EAU	71	23	48	208,9%	386	107	279	259,9%
PRODUITS DE TRAITEMENT	271	251	21	8,3%	1 331	1 283	49	3,8%
ANALYSES	442	585	-144	-24,5%	2 594	2 774	-181	-6,5%
SOUS-TRAITANCE-MATIERES-FOURNITURES, dont :	7 299	8 863	-1 565	-17,7%	38 190	43 672	-5 481	-12,6%
Matières et fourniture - Sortie magasin	662	751	-89	-11,8%	3 114	3 698	-584	-15,8%
Achats matériels, outillage, autres fournitures	717	604	113	18,7%	3 034	2 983	51	1,7%
Achats fournitures administratives et documentation	44	58	-14	-24,8%	272	286	-14	-5,0%
Traitement et évacuation des boues et déchets	60	93	-33	-35,4%	630	456	174	38,2%
Entretien et curage réseau	2 410	4 112	-1 701	-41,4%	14 038	20 257	-6 219	-30,7%
Sous traitance - Travaux facturables	2 133	1 883	250	13,3%	10 413	9 278	1 135	12,2%
Entretien machinerie, matériel et outillage	292	233	60	25,7%	1 408	1 146	261	22,8%
Entretien terrain et bâtiment	724	1 025	-301	-29,3%	4 263	5 051	-787	-15,6%
Entretien mobilier et matériel de bureau, informatique	40	34	6	18,9%	208	166	42	25,4%
Autres sous-traitance administratives et techniques	215	71	144	201,5%	811	352	459	130,5%
IMPOTS LOCAUX ET TAXES	1 093	1 327	-234	-17,6%	6 009	6 016	-7	-0,1%
AUTRES DEPENSES EXPLOITATION, dont :	8 753	8 420	333	4,0%	39 448	39 307	141	0,4%
Affranchissement	295	282	13	4,7%	1 572	1 357	216	15,9%
Télécommunications, postes de télégestion	298	208	89	42,9%	1 359	1 010	349	34,6%
Engins et véhicules	665	905	-239	-26,4%	3 869	4 361	-492	-11,3%
dont : Carburants véhicules	158	237	-79	-33,5%	948	1 143	-195	-17,0%
dont : Location, crédit bail véhicules	274	378	-103	-27,4%	1 640	1 820	-180	-9,9%
dont : Entretien Véhicules	165	237	-72	-30,5%	991	1 144	-153	-13,4%
dont : Taxes et assurances véhicules	69	53	16	30,5%	289	254	36	14,1%
Informatique	2 678	1 338	1 340	100,2%	8 573	6 438	2 135	33,2%
Assurances	478	440	38	8,5%	2 455	2 149	307	14,3%
Locaux (dont Maison de l'Eau)	569	688	-119	-17,3%	3 697	3 220	477	14,8%
Loyer, matériel et mobilier de bureau	97	184	-87	-47,4%	570	851	-281	-33,0%
Honoraires, frais d'actes, services bancaires	232	844	-611	-72,5%	1 749	4 091	-2 342	-57,3%
Congrès, invitations, publicité, cadeaux, cotisations	250	379	-129	-34,1%	1 302	1 509	-207	-13,7%
Déplacements, missions, réceptions et transport	279	308	-29	-9,4%	1 573	1 480	93	6,3%
Contribution au budget du Lyre	608	519	89	17,2%	2 654	2 384	270	11,3%
Autres dépenses	2 304	2 326	-22	-1,0%	10 075	10 459	-383	-3,7%
FRAIS DE CONTRÔLE (art. 16)	309	321	-12	-3,6%	1 396	1 421	-25	-1,7%
RISTOURNES ET REDEVANCES CONTRACTUELLES (Redevance pour Occupation du Domaine Public)	102	105	-3	-2,8%	971	976	-5	-0,5%
FRAIS DE SIEGE & CONTRIBUTION A LA RECHERCHE	2 933	3 046	-113	-3,7%	14 784	15 052	-268	-1,8%
PARTICIP* AUX FRAIS DE DEVELOPPEMENT DU SI NATIONAL LEF	708	735	-27	-3,7%	3 662	3 725	-64	-1,7%
PERTE sur CREANCES IRREC., CONTENTIEUX RECouvreMENT	400	362	37	10,2%	1 751	1 815	-64	-3,5%
REGUL CHARGES SUR INVESTISSEMENTS SUITE AUDIT	63	0	63		1 884	0	1 884	
2.TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (hors charges calculées)	40 897	42 359	-1 462	-3,5%	199 278	204 801	-5 524	-2,7%
3. TRESORERIE D'EXPLOITATION (1-2)	31 343	33 670	-2 328	-6,9%	152 728	155 964	-3 236	-2,1%
4. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (+besoins - ressources)	-4 834	118	-4 952	-4187,1%	-4 190	747	-4 937	-660,6%
5. FLUX DE TRESORERIE NETTE D'EXPLOITATION (3-4)	36 177	33 552	2 625	7,8%	156 917	155 216	1 701	1,1%

2.1. Evolution des dépenses d'exploitation 2016/2015

En résumé, les dépenses d'exploitation représentent 40,9 M€ en 2016, pour 39,2 M€ en 2015 après réintégration des charges qui avaient été immobilisées en dépassement des plafonds sur 2015 et 2016 (respectivement 95 k€ et 63 k€). Elles augmentent donc de 1,6 M€ (4,2 %) par rapport à 2015.

- **Le 80/20 des charges d'exploitation**

Si l'on reclasse les postes de dépenses d'exploitation 2016 du tableau des flux par ordre décroissant, on obtient le tableau suivant :

Classement par ordre décroissant 2015 (charges du LyRE retraitées et classées à part)	2 013	2 014	2 015	2 016	2016 En % du Total	2016 % Cumulé	Var. 2016 / 2015	Var. 2016 / 2015 (%)	En % des produits
Personnel	15 239	15 455	15 610	16 453	40%	40%	843	5,4%	22,8%
Frais de siège et contribution à la recherche	2 900	2 900	2 900	2 933	7%	47%	33	1,1%	4,1%
Informatique	1 388	1 529	1 730	2 676	7%	54%	948	54,8%	3,7%
Entretien et curage réseau	2 679	2 533	2 503	2 410	6%	60%	-93	-3,7%	3,3%
Autres dépenses (partie des charges groupe solidarité internationale, action sociale, fonds de performance...)	2 102	1 764	2 056	2 304	6%	65%	248	12,1%	3,2%
Sous-traitance - travaux facturables	1 501	1 849	1 786	2 133	5%	71%	347	19,4%	3,0%
Energie électrique	1 872	1 828	2 021	2 000	5%	76%	-21	-1,0%	2,8%
Impôts locaux et taxes	1 479	1 065	1 215	1 093	3%	78%	-121	-10,0%	1,5%
Entretien terrain et bâtiment	922	820	822	724	2%	80%	-97	-11,8%	1,0%
Achats matériels, outillage, autres fournitures	469	578	609	717	2%	82%	108	17,8%	
Participation au développement du SI national LEF	700	700	700	708	2%	84%	8	1,1%	
Engins et véhicules	632	878	839	665	2%	85%	-174	-20,7%	
Matières Fournitures	559	487	538	662	2%	87%	124	23,1%	
Contribution au budget du LyRE	600	601	603	608	1%	88%	4	0,7%	
Affranchissement, télécoms	623	618	642	593	1%	90%	-49	-7,7%	
Locaux	967	687	835	569	1%	91%	-266	-31,9%	
Assurances	505	516	548	478	1%	92%	-71	-12,9%	
Analyses	485	518	398	442	1%	93%	44	11,1%	
Pertes sur créances irréc., contentieux recouvrement	350	364	297	400	1%	94%	102	34,4%	
Frais de contrôle	306	307	307	309	1%	95%	2	0,7%	
Entretien machinerie, matériel, outillage..	358	270	265	292	1%	96%	28	10,4%	
Déplacements, missions, réceptions et transports	349	312	345	279	1%	96%	-67	-19,3%	
Produits de traitement	305	292	293	271	1%	97%	38	16,4%	
Congrès, invitations, pub, cadeaux, cotisations	226	237	242	250	1%	98%	8	3,2%	
Honoraires, frais d'actes, services bancaires	158	302	290	232	1%	98%	-58	-20,0%	
Autres sous-traitance administratives et techniques	108	159	266	215	1%	99%	-51	-19,0%	
Red. D'Occup' du Domaine Public	98	100	101	102	0%	99%	1	0,9%	
Loyer matériel et mobilier de bureau	78	104	119	97	0%	99%	-22	-18,2%	
Achats d'eau	88	110	104	71	0%	99%	-33	-31,7%	
Traitement et évacuation des boues et déchets	162	183	137	60	0%	100%	-78	-56,5%	
Achats fournitures administratives et documentation	64	61	47	44	0%	100%	-3	-6,5%	
Entretien mobilier et matériel de bureau, informatique	42	47	46	40	0%	100%	-6	-12,7%	
Régularisation charges incorporées aux investissements	825	900	95	63	0%	100%	-32	-33,7%	
Régularisation charges liées au CA travaux complémentaire	930	890	0	0	0%	100%	0	-	
TOTAL des CHARGES d'EXPLOITATION	40 071	39 967	39 250	40 897	100%	100%	1 647	4,2%	
En bleu : sous-détail du poste "Sous-traitance - matières - fournitures" En brun : sous-détail du poste "Autres dépenses d'exploitation"									
Fond couleur	3 premiers postes de charges représentant 80% de leur total								

Parmi les neuf premiers postes de charges composant 80 % du total des charges d'exploitation, on note que :

- les charges de personnel, de loin le premier poste de charges, pèsent 22,8% des recettes du délégataire soit 1% de plus qu'en 2015
- la seconde place est toujours occupée par les « frais de siège et contributions à la recherche », qui pèsent 4,1% des recettes,

- en 2016 l'informatique s'est hissée au troisième rang, passant devant la sous-traitance liée à l'entretien et au curage du réseau et, en valeur relative, de 2,4% à 3,7% des recettes du délégataire,
- l'énergie est passé de la 5^{ème} place à la 7^{ème}, son poids dans les recettes (2,8%) restant constant.

- **Principales évolutions à la hausse par rapport à 2015**

Les évolutions à la hausse les plus significatives par rapport à l'année 2015, portent sur :

- l'informatique (+951 k€, +55%)
- le personnel – de la société et extérieur, c'est-à-dire intérimaire (+843 k€, +5,4%)
- la sous-traitance des travaux facturables (+347 k€, +19,4%)
- les autres dépenses (+248 k€, +12,1%)
- les matières et fournitures (+124 k€, +23,1%)
- les achats de matériels, outillage, autres fournitures (+108 k€, +17,8%)
- les pertes sur créances irrécouvrables (+102 k€, +34,4%).

Informatique (+951 k€, +55%)

L'augmentation des dépenses informatiques sur 2016 est un des faits marquants de l'exercice. Elle est d'autant plus préoccupante que la participation du contrat de concession métropolitain au développement du système d'information national a été plafonnée par l'avenant 9 à 700 k€₂₀₁₃ par an. Cette augmentation résulterait des coûts supplémentaires liés à la bascule sur Odyssee et des coûts de sous-traitance générés par le déploiement de la télérelève.

Facialement, cette hausse des prestations et frais de structure informatiques se décompose principalement en :

- une augmentation de la sous-traitance informatique (+880 k€ de prestations informatiques, de prestations d'édition et de façonnage), principalement le fait des filiales Suez,

Slogia¹⁵ – en charge des prestations d'édition, affranchissement des factures, relances et courriers clients, traitement des encaissements -,

Dolce O – en charge de prestations en lien avec l'offre de télérelève aux abonnés équipés d'un compteur de diamètre supérieur à 15, entre autres, de la mise en service, l'exploitation, la maintenance du système d'information de la Télérelève et de l'ensemble de ses fonctionnalités -,

et Ocea Smart Building également intervenu lors du déploiement de la télérelève d'après le délégataire ;

- une hausse des facturations en provenance de l'Agence Clients Particuliers et de l'Agences Gestion des Clients, respectivement chargées des contacts téléphoniques et courriers avec la clientèle et de la facturation et supervision du recouvrement (+337 k€), qui se traduit par une hausse des prestations transitant par le siège,

¹⁵ Société Lyonnaise d'organisation de gestion informatique et administrative

NB : cette hausse des prestations transitant par le siège en matière de gestion clientèle est en partie compensée par une diminution d'autres prestations informatiques en provenance du siège liée à un transfert de prestations supplémentaires à la filiale Slogia, d'où une diminution nette des prestations informatiques transitant ou facturées par le siège¹⁶ de 34 k€.

- une augmentation des charges semi-directes des services supports opérationnels (107 k€).

Un premier constat est donc, dans la continuité de celui fait en 2015, que les prestations informatiques sous-traitées¹⁷ sont désormais très majoritairement intra-groupe.

Le second constat est que sur le fond, après échanges avec le délégataire dans le cadre de la révision quinquennale, il s'avère que ces augmentations s'expliquent par la refacturation à la concession d'une quote-part des coûts de conception, déploiement, exploitation, maintenance et formation liés à Odyssee. Ces coûts sont difficilement repérables comme tels car imputés en comptabilité générale principalement sur des comptes de sous-traitance (exemple : coût des licences facturés par Slogia) et sur des comptes de refacturation par le siège au libellé générique (exemple : prestations informatiques reçues du siège), sans qu'il soit possible d'en reconstituer la véritable nature à partir des seuls comptes de la concession. Les constats faits ci-après sont extraits des explications données par le délégataire quant à l'impact d'Odyssee dans les comptes de Suez Eau France et par ricochet sur le point de balance auquel est rattaché à la concession. Les données chiffrées transmises par le délégataire n'ont pas permis à ce stade d'auditer l'impact exact sur les comptes de la concession de la quote-part qui lui est facturée sur l'exercice 2016 et a fortiori, sur les exercices à venir. Les chiffres indiqués ci-après correspondent donc à des estimations.

Dans la mesure, où :

- la contribution de la concession métropolitaine aux frais de développement du système d'information national Suez a été contractuellement plafonnée depuis le 01/01/2013 à 700 k€₂₀₁₃ / an ;
- l'assiette refacturée aux régions et en particulier à la concession métropolitaine par Suez Eau France à compter de 2016, est dans son fondement contestable, puisqu'elle correspond d'après le délégataire
 - à hauteur de 88% à des montants immobilisés par Suez en biens du domaine dit « privé », entendre **biens propres, lesquels ne sont pas finançables par la concession, comme l'explicite le contrat en son article 57.3, soit un impact estimé sur la concession de l'eau potable métropolitaine de 9,24 M€;**
 - et à hauteur de 12% à des charges d'exploitation exposées par Suez jusqu'à fin 2016, soit un coût supplémentaire estimé de **1,26 M€** pour la concession métropolitaine ;
 - soit un coût dit « complet » du projet, **ce qui revient à faire porter a posteriori par les contrats de délégation de service public dévolus à Suez Eau France l'impact financier des risques du projet ;**
- la dite assiette – estimée à **10,5 M€** à l'échelle de la concession métropolitaine de l'eau potable - est « amortie » sur 15 ans, soit une **charge annuelle pour la concession de 0,7 M€**, pour une durée de vie probable de 30 ans (si l'on raisonne par analogie avec le précédent outil Clientèle,

¹⁶ CG 1860131 et 1860132

¹⁷ 6114/prestations informatiques et 61117/prestations d'édition et de façonnage

Cyclade), ce qui revient à faire supporter aux abonnés d'aujourd'hui un « sur-amortissement » du projet ;

- ce « sur-amortissement » est lui-même doublé de coûts d'exploitation / maintenance récurrents pour un montant équivalent à celui résultant de l'amortissement décrit ci-dessus, soit **0,7 M€ estimés** pour la concession sur l'exercice 2016, ces coûts d'exploitation / maintenance étant susceptibles d'évoluer dans les années à venir ;
- le délégant, Bordeaux Métropole, a été mis devant le fait accompli de ces coûts supplémentaires imputés sur son contrat et n'a pas été associé aux adaptations apportées à l'outil standard dont est issu Odysée ;

Bordeaux Métropole conteste l'imputation de ces coûts à la concession métropolitaine.

Charges de personnel (+843 k€, +5,4%)

L'explication de l'augmentation des charges de personnel imputées en exploitation (843 k€, intérimaires compris – « personnel extérieur » -) est à rechercher dans la moindre imputation des charges de personnel aux investissements.

Si l'on raisonne sur l'ensemble des charges de personnel (en exploitation et en investissement), celles-ci ont progressé de 1,5% entre 2015 et 2016 (285 k€). C'est d'après le délégataire avant tout l'effet de l'inflation de la masse salariale.

Ainsi, en repassant par la notion d'ETP économique (masse salariale rapportée aux équivalents temps plein transmis par la direction des ressources humaines), compte tenu d'un coût moyen de l'ETP à l'échelle de la concession de 64,2 k€ en 2016 pour 63,1 k€ en 2015, le nombre d'ETP consacré à la concession reste stable à environ 293 ETP.

Charges de Personnel		2012	2013	2014	2015	2016	Moy. 2012-2016
Personnel imputable à l'exploitation (hors LyRE, y c. pers. extérieur)		14 088	15 239	15 455	15 610	16 453	15 369
Personnel imputable à la production immobilisée		5 087	4 495	3 435	2 495	2 042	3 511
Total		19 175	19 734	18 890	18 105	18 495	18 880
LyRE		197	419	388	384	279	
(I) Total LyRE compris		19 372	20 153	19 278	18 489	18 775	
dont part imputée aux investissements		26,5%	22,8%	18,2%	13,8%	11,0%	18,5%
Variation annuelle de la M. d'Œuvre totale	k€	314	782	-875	-789	285	-57
dont augmentation des frais de gestion clientèle imputables à la SGAC			343				
Variation annuelle de la M. d'Œuvre totale	%	1,6%	4,0%	-4,3%	-4,1%	1,5%	-0,2%
Variation annuelle de la M. D'Œuvre totale corrigée de la part SGAC			2,3%				
Variation annuelle de la M. d'Œuvre imputée aux investissements	k€	-79	-592	-1 060	-940	-453	-625
Variation annuelle de la M. d'Œuvre imputée aux investissements	%	-1,5%	-11,6%	-23,6%	-27,4%	-18,2%	-16,5%
Variation cumulée de la M. d'Œuvre totale depuis 2006	k€	3 622	4 403	3 528			3 851
Variation cumulée de la M. d'Œuvre totale depuis 2006	%	23,0%	28,0%	22,4%			24,5%
Variation cumulée de la M. d'Œuvre imputée aux investissements depuis	k€	2 906	2 314	1 254			2 158
Variation cumulée de la M. d'Œuvre imputée aux investissements depuis	%	133,2%	106,1%	57,5%			98,9%
Variation cumulée de la M. d'Œuvre totale depuis 2012	k€	314	1 095	220	-569	-283	155
Variation cumulée de la M. d'Œuvre totale depuis 2012	%	6,2%	21,5%	4,3%	-11,2%	-5,6%	3,1%
Var° cumulée de la M. d'Œuvre imputée aux investissements dps 2012	k€	-79	-671	-1 731	-2 671	-3 124	-1 655
Var° cumulée de la M. d'Œuvre imputée aux investissements dps 2012	%	-1,6%	-13,2%	-34,0%	-52,5%	-61,4%	-32,5%
Rapprochement entre la main d'œuvre immobilisée et le volume des investissements							
Montant des investissements physiques*		29 674	27 610	18 745	16 801	13 479	21 262
Part de la M. d'Œuvre imputée aux investissements rapportée aux invest.		17,1%	16,3%	18,3%	14,9%	15,1%	16,3%
Variation du volume des investissements physiques	k€	-2 547	-2 064	-8 864	-1 944	-3 322	-3 748
Variation du volume des investissements physiques	%	-7,9%	-7,0%	-32,1%	-10,4%	-19,8%	-15,4%
(II) Coût d'un ETP moyen - BM EAU			61,90	62,60	63,12	64,18	
(I/II) Nombre d'ETP Eco - BM Eau			325,57	307,97	292,92	292,55	

* : montants corrigés compte tenu du dépassement des plafonds de charges immobilisables constatés de 2013 à 2016

Du côté exploitation on note, que la baisse des cotisations d'allocations familiales (taux réduit de 3,45% pour les rémunérations annuelles inférieurs à 3,5 Smic depuis le 01/04/2016) ne s'est pas fait sentir.

Code SN	Compte	Personnel (hors provisions retraite) - En k€ HT	2013	2014	2015	2016	Var° 2016 - 2015	Var° 2016 - 2015 %
2005	613*, 631*, 641* 698* 65* 75*	Salaires	12 884	13 177	13 181	13 794	613	4,7%
2005	645* 647*	Charges sociales sur salaires et autres charges sociales	2	-104	194	205	10	5,3%
2005	186* 187*	Charges de personnel siège ou autres Entr. Régionales	2 010	2 148	2 165	2 191	26	1,2%
2005	691	Participation des salariés	257	263	225	218	-7	-3,0%
2010		Charges de personnel intérimaire et extérieur	505	360	230	324	95	41,2%
		Total Personnel	15 658	15 843	15 995	16 733	738	4,6%
2005		Dont LyRE - Personnel Société	414	387	384	272	-112	-29,2%
2010		Dont LyRE - Personnel Extérieur (intérimaires)	4	1	1	8	7	1040,7%
		Total Personnel hors LyRE	15 243	15 456	15 611	16 453	842	5,4%

En outre, l'effet d'optimisation des coûts par la substitution d'intraintance à la sous-traitance évoqué par le délégataire dans ses commentaires (§ III.8.2.2), demeure limité si l'on s'en réfère à la diminution de -93 k€ de la sous-traitance de l'entretien du réseau.

On constate enfin que les effectifs libérés sur les investissements n'ont pas permis en 2016 de réduire le recours à l'intérim, qui progresse au contraire de 95 k€.

Sous-traitance des travaux facturables (+347 k€, +19,4%)

La progression des charges de sous-traitance des travaux facturables est à rapprocher de la hausse du chiffre d'affaires correspondant de 16,4%.

Plus globalement les charges se rapportant à l'activité des travaux facturables ont augmenté de 18% et la marge apparente de cette activité s'établit à 17,6% en 2016 pour 18,4% en 2015, comme il ressort du tableau ci-dessous.

En k€ HT	2012	2013	2014	2015	2016
CA Travaux déclaré initialement (RAD)	3 799	3 491	4 046	4 240	4 937
CA rajouté	1 115	1 104	992		
CA Travaux nouveau périmètre	4 914	4 595	5 038	4 240	4 937
Var° CA Travaux N/N-1		-319	443	-798	697
Var° CA Travaux N/N-1 (%)		-6%	10%	-16%	16%
Charges liées aux travaux déclarés	-2 973	-2 730	-3 095	-3 461	-4 068
Charges rajoutées	-928	-930	-890		
Charges travaux nouveau périmètre	-3 901	-3 660	-3 985	-3 461	-4 068
Dont sous-traitance	ND	ND	ND	-1 786	-2 133
Dont personnel	ND	ND	ND	-726	-746
Var° Charges Travaux N/N-1		241	-325	524	-607
Var° Charges travaux N/N-1 (%)		-6%	9%	-13%	18%
Marge / Travaux facturables	1 013	935	1 053	778	869
Soit en % du CA	20,6%	20,3%	20,9%	18,4%	17,6%

Le CA travaux 2014 présenté ici est supérieur de 18 k€ à celui figurant dans les comptes en flux, du fait d'une imputation erronée de la valorisation des économies d'énergie (certificats d'économie d'énergie) sur cet exercice, corrigé dans les comptes en flux.

Autres dépenses (+248 k€, +12,1%)

L'augmentation des Autres dépenses provient pour plus de moitié de l'augmentation des charges liées aux travaux facturables (branchements, petites interventions...).

Matières et fournitures (+124 k€, +23,1%)

La croissance de ce poste recouvre une augmentation des sorties du magasin (stock de fournitures et pièces détachées du service de l'eau), imputable à l'activité des travaux facturables.

Achats de matériels, outillage, autres fournitures (+108 k€, +17,8%)

L'augmentation de ce poste de charges correspond essentiellement à des achats de fournitures d'entretien et petit équipement imputable à l'activité Production.

Pertes sur créances irrécouvrables (+102 k€, +34,4%)

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent aux créances clients impayées définitivement passées par pertes et profits. Elles comprennent les abandons de créances consentis par le délégataire dans le cadre de la Politique sociale de l'eau métropolitaine, que ce soit au titre du Chèque eau ou du Fonds Solidarité Logement. En 2016, la hausse de ce poste est imputable à hauteur de 60% au passage en irrécouvrables et à hauteur de 40% aux abandons de créances. Les abandons de créances consentis en 2016 ont presque doublé par rapport à 2015 (83 k€ vs 43 k€) et sont constitués à 42% de « Chèque eau ».

A ses dires, le délégataire a intensifié depuis le 2^{ème} trimestre 2016, le recours aux cabinets de recouvrement pour les factures restées impayées plus de deux mois après leur date d'exigibilité et dans certains cas de figure seulement, ce qui ne semble pas avoir encore porté ses fruits.

- **Principales évolutions à la baisse par rapport à 2015**

Les évolutions les plus significatives à la baisse par rapport à 2015 concernent :

- les locaux (-266 k€, -31,9%)
- les engins et véhicules (-174 k€, -20,7%),
- les impôts locaux et taxes (-121 k€, -10%).

Locaux (-266 k€, -31,9%)

Cette diminution des charges liées aux locaux s'explique

- à hauteur de 160 k€ par un remboursement de la quote-part du coût des locaux à la concession eau potable métropolitaine par d'autres services de l'entreprise régionale, pour partie oublié en 2015 ;
- à hauteur de 48 k€ par une diminution des charges liées aux fluides ;
- le solde reste à expliquer par le délégataire.

Engins et véhicules (-174 k€, -20,7%)

Au moment de la rédaction du présent rapport, le délégataire n'avait pas fourni d'élément d'explication à cette évolution.

Impôts locaux et taxes (-121 k€, -10%)

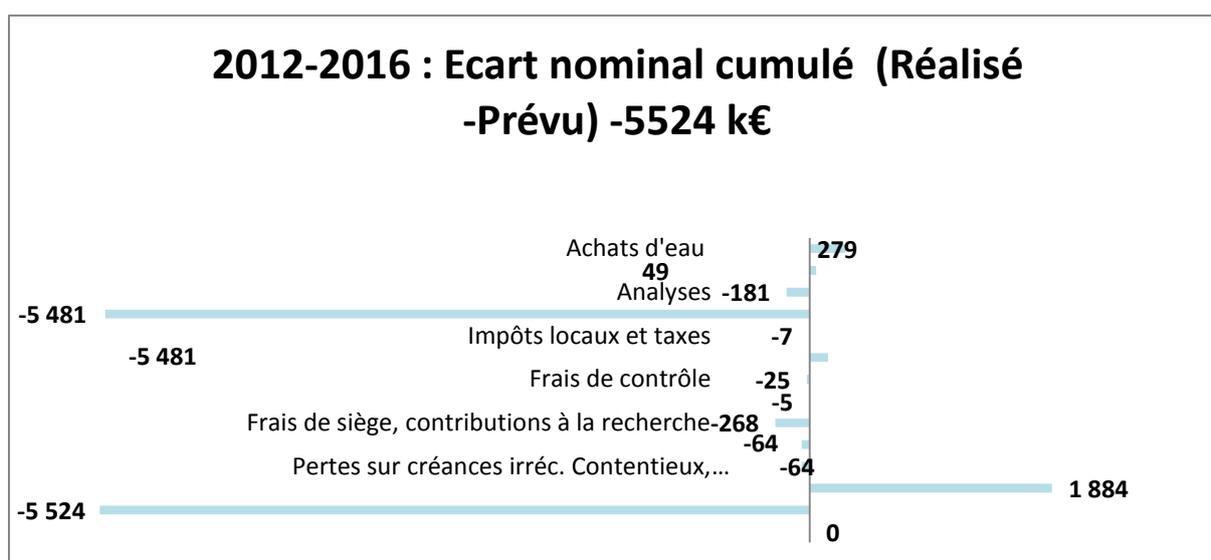
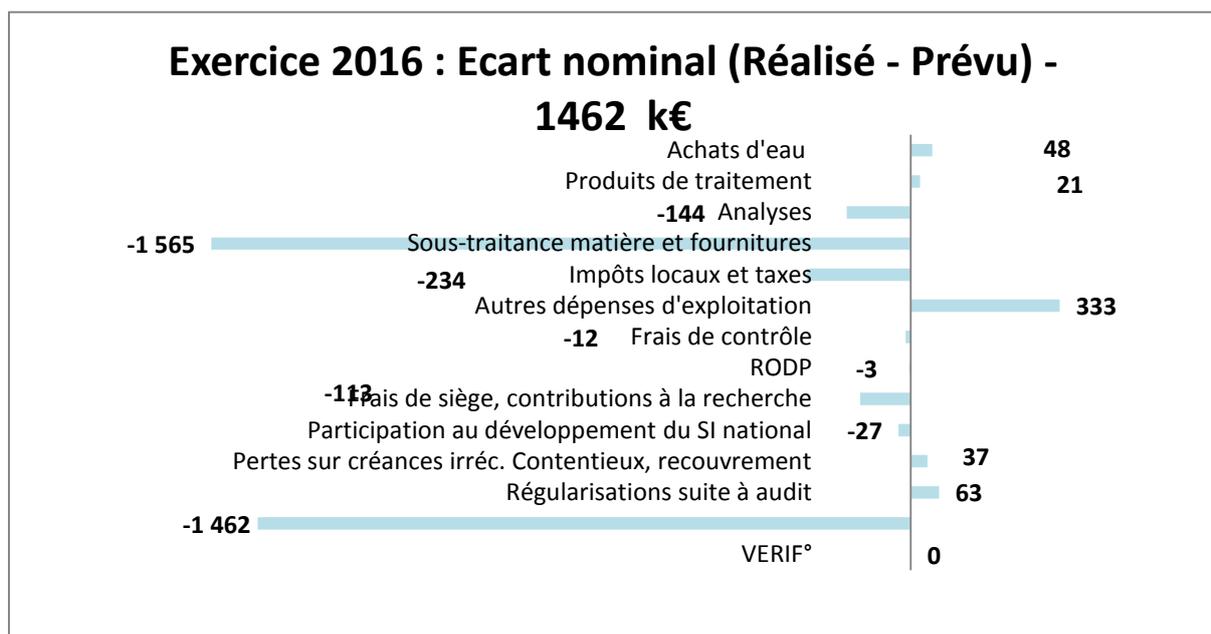
Cette diminution correspond à des reprises de provisions sur la Cotisation Foncière des entreprises et la Taxe Foncière.

2.2. Evolution des dépenses d'exploitation par rapport à la prévision

Globalement, les charges d'exploitation ont été inférieures à la prévision de 1,5 M€ sur 2016. En cumul depuis 2012, elles sont en retrait de 5,5 M€, malgré la réintégration de charges supplémentaires consécutive à la correction du périmètre de l'activité des travaux facturables intervenue en 2016, ainsi que de la bascule de 1,9 M€ des investissements en exploitation.

Les graphiques ci-après représentent les écarts constatés sur les principaux postes de charges d'exploitation, entre la prévision et le réalisé, sur le seul exercice 2016 et en cumul (2012-2016).

Un montant négatif signifie que le réalisé est inférieur à la prévision, un montant positif que le réalisé excède la prévision.



Sur l'exercice 2016, comme en cumul depuis 2012, les plus grandes sources d'économie sur les charges d'exploitation par rapport à la prévision concernent :

- l'agrégat des dépenses regroupées sous le libellé « sous-traitance, matière et fournitures » (-1,56 M€ soit -17,7 % sur l'exercice, -5,48 M€ soit -12,6 % en cumul) ;

- l'énergie électrique (-0,27 M€ soit -12,1 % sur l'exercice, -1,44 M€ soit -12,9 % en cumul).

Il convient d'y ajouter les charges de personnel, qui bien que ponctuellement supérieures à la prévision en 2016 (+0,49 M€ soit +2,5 % sur l'exercice), lui restent encore légèrement inférieures en cumul (-0,34 M€ soit -0,4 % en cumul).

On note que les reprises de provisions sur les taxes foncières et CFE réalisées sur l'exercice ont permis de ramener les impôts et taxes en ligne avec la prévision.

Du côté des surcoûts, les achats d'eau demeurent supérieurs à la prévision (+0,05 M€ soit +209% sur l'exercice, +0,28 M€ soit 260 % en cumul).

Ecarts à la baisse par rapport à la prévision

Sous traitance-matières-fournitures

L'écart nominal à la baisse le plus important avec la prévision porte sur les dépenses de « sous traitance-matières-fournitures ». Il peut s'expliquer par les efforts conjugués de maîtrise des dépenses de sous-traitance, un arbitrage en faveur de l'intraitance et la diminution des casses et fuites sur le réseau.

Energie électrique

Concernant les dépenses d'électricité, 52% des économies cumulées à fin 2015 s'expliquent par un effet d'aubaine avec des remboursements de Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE), constaté dans les comptes du délégataire depuis 2012 et dont il n'avait par conséquent pas été tenu compte dans la prévision. Fin 2016 le montant cumulé de ces remboursements s'élevait toujours à 0,74 M€, le remboursement au titre de l'exercice 2015, qui aurait dû intervenir en 2016 ne figurant pas dans les comptes.

Depuis le 01/01/2016 le remboursement en année N+1 des montants de CSPE dépassant le plafond a été remplacé par l'application d'un taux réduit de taxe pour les bénéficiaires du plafonnement. L'effet des remboursements de CSPE explique à lui seul 64 % de l'écart cumulé avec la prévision sur 2012-2015. Ces remboursements ont atteint 0,74 M€ fin 2015.

Pour mémoire, la valorisation des économies d'énergie sous forme de certificats d'économie d'énergie avait donné lieu à une recette en 2014 de 18 k€, comptabilisée par erreur par le délégataire en « recettes travaux » au lieu de « recettes accessoires ». Cette recette s'élève à 52 k€ en 2015 et plus qu'à 5,4 k€ en 2016.

Du côté des prix, l'évolution du prix unitaire moyen du kWh – telle que calculée à partir de l'annexe contractuelle - s'est établie à -6,9 % en 2016 par rapport à 2015. Il faut y voir un effet de la mise en concurrence réalisée par le délégataire suite à la disparition des tarifs régulés pour les professionnels au 31/12/2015.

Pour mémoire la prévision tenait compte d'un effet prix de 4,5 % / an sur 2013, 2014, 2015, puis 2 % / an.

Charges de personnel d'exploitation

Les coûts de personnel imputés en exploitation, constitue le deuxième poste d'économie le plus important en cumul par rapport à la prévision.

Pour mémoire, différents surcoûts avaient été intégrés à la prévision à compter de 2012 ou 2013 en lien avec :

1. le programme d'investissement (surcoûts de personnel d'exploitation générés par les investissements nets des éventuelles économies dégagées) ;
2. l'évolution des engagements de suivi et de performance (ex-61 engagements, repris à l'annexe n°24 du contrat);
3. les frais de gestion clientèle supplémentaires occasionnés par l'activité de facturation-recouvrement pour le compte de la SGAC ;
4. les frais de gestion clientèle supplémentaires occasionnés par la croissance du nombre d'abonnés ;
5. la démutualisation des services de l'eau et de l'assainissement.

L'essentiel des économies réalisées sur les coûts d'exploitation de personnel est à rechercher dans la modération des surcoûts induits par les engagements de performance, la démutualisation et les investissements (cf. retard du programme d'investissements),.

Ecart à la hausse avec la prévision

Achats d'eau

L'augmentation des achats d'eau par rapport à la prévision est à rapprocher des achats au syndicat de Carignan-Cenac-Latresne de janvier 2013 à fin 2015 pour alimenter la commune de Bouliac, qui n'étaient pas prévus lors de l'établissement de l'avenant n°9.

2.3. Evolution du Besoin en Fonds de Roulement

En 2011, Bordeaux Métropole constatait que le besoin en fonds de roulement (BFR) atteignait un niveau bien supérieur à celui de la prévision arrêtée lors de la précédente révision quinquennale de 2006 entre Bordeaux Métropole et le délégataire.

L'audit réalisé en 2010/2011 sur ce poste - pour les deux services de l'eau et de l'assainissement - par l'assistant à maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avait amené un certain nombre d'explications à ce décalage :

- forte réduction des dettes fournisseurs entre 2005 et 2006 ;
- rattachement de la redevance prélèvement au seul service de l'eau en 2006 avec un effet à la diminution du BFR ;
- scission de la redevance Pollution - intégralement rattachée au service de l'eau jusqu'au 31/12/2007 - en deux redevances distinctes, soit la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique rattachable au service de l'eau et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte rattachable au service de l'assainissement ;
- la mensualisation des abonnés ayant permis de diminuer les créances Clients¹⁸, tendance en partie contrebalancée par le processus de validation des tarifs par Bordeaux Métropole en début d'année ;
- réduction du délai moyen de paiement des fournisseurs en application de la loi sur la modernisation de l'économie adoptée en août 2008, qui est venue modifier le Code

¹⁸ La mensualisation des clients améliore le BFR dans sa composante « Clients créditeurs », qui correspond à des avances et acomptes reçus, soit une ressource de financement court terme.

du Commerce (art. 441-6) en ramenant le délai de règlement de 45 à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, ce qui a induit une diminution de la ressource que représente le crédit fournisseurs en 2009.

En conséquence, l'avenant n°9 est reparti du réalisé pour la période 2006 à 2011 et la prévision concernant la variation du besoin en fonds de roulement sur les années à venir a été faite *au prorata* de l'évolution du chiffre d'affaires, soit une légère augmentation du besoin de trésorerie généré par l'exploitation.

En réalité depuis 2013, le besoin en fond de roulement a été fortement déformé par :

- le lancement de la nouvelle facture d'eau début 2013 et le décalage de la campagne de facturation ;
- le « démixtage » des contrats Eau et Assainissement consécutif à la création de la SGAC à effet au 01/01/2013 ;
- le changement de périmètre du BFR Eau dû à la convention de facturation, qui confie au délégataire de l'eau le cycle facturation/recouvrement/paiement de l'ensemble des lignes de la facture d'eau relatives au service de l'assainissement (parts SGAC et métropole de la redevance d'assainissement collectif reversées à la SGAC, redevance modernisation des réseaux reversée directement à l'agence de l'Eau, TVA) ;
- la poursuite du taux de pénétration du prélèvement chez les abonnés ;
- le passage sous le nouvel outil Clientèle, Odyssee, depuis le 01/04/2015 avec les perturbations du cycle de facturation engendrées et la surestimation de l'eau en compteur fin 2015, reprise sur 2016.

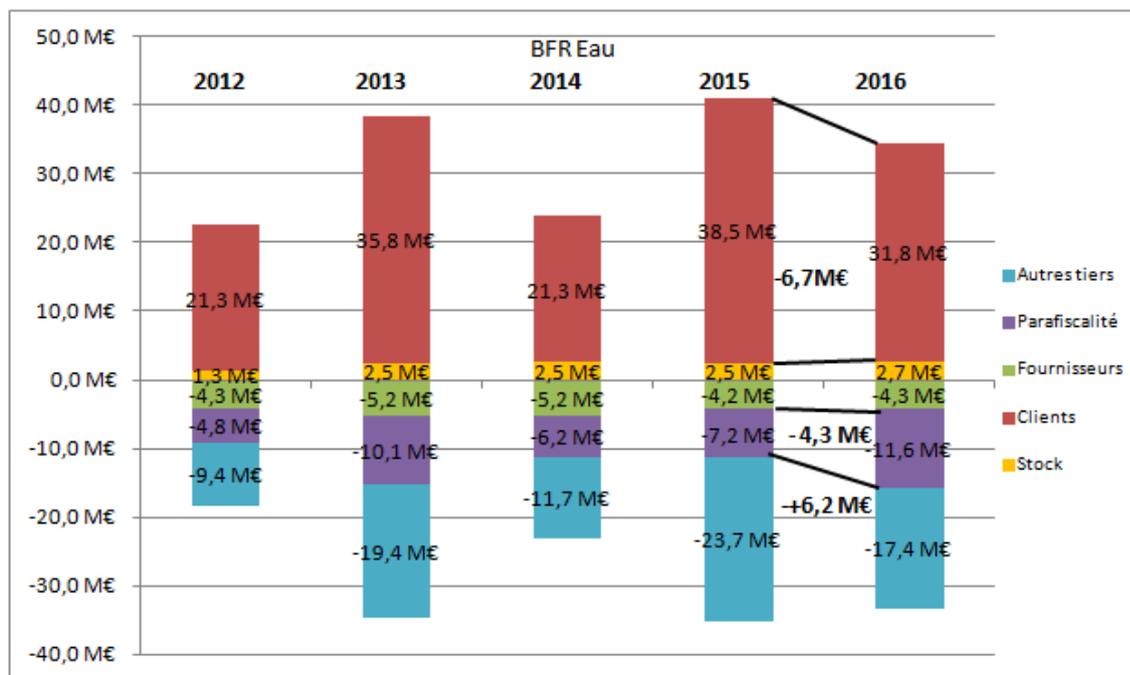
En 2016, le Besoin en Fonds de Roulement a fondu par rapport au niveau qu'il avait atteint en 2015 (253 k€ pour 5086 k€), pour revenir à un niveau bas, proche de celui de 2014. La variation de besoin en fonds de roulement, de -4,8 M€ est quasiment symétrique à celle de 2015 (+4,9 M€) et demeure très éloigné de la prévision (118 k€), constituant un nouvel effet d'aubaine pour le délégataire sur l'exercice, comme en cumul. Les variations cumulées de besoin en fonds de roulement depuis 2012 ont en effet généré une amélioration de la trésorerie du délégataire de 4,9 M€.

	2012	2013	2014	2015	2016
Stocks	1 273 k€	2 488 k€	2 515 k€	2 464 k€	2 652 k€
<i>Evolution N / N-1</i>	5,3%	95,5%	1,1%	-2,0%	7,6%
Clients	21 306 k€	35 832 k€	21 323 k€	38 497 k€	31 803 k€
<i>Evolution N / N-1</i>	4,2%	68,2%	-40,5%	80,5%	-17,4%
Fournisseurs	-4 273 k€	-5 162 k€	-5 209 k€	-4 185 k€	-4 288 k€
<i>Evolution N / N-1</i>	-15,8%	20,8%	0,9%	-19,7%	2,5%
Parafiscalité	-4 791 k€	-10 086 k€	-6 158 k€	-7 240 k€	-11 569 k€
<i>Evolution N / N-1</i>	72,9%	110,5%	-39,0%	17,6%	59,8%
Autres tiers	-9 428 k€	-19 404 k€	-11 728 k€	-23 667 k€	-17 420 k€
<i>Evolution N / N-1</i>	3,1%	105,8%	-39,6%	101,8%	-26,4%
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 086 k€	3 668 k€	743 k€	5 870 k€	1 177 k€
- Provisions pour dépréciation d'exploitation	300 k€	635 k€	613 k€	783 k€	924 k€
BFR retraité des provisions	3 787 k€	3 033 k€	130 k€	5 086 k€	253 k€
<i>Variation du BFR REEL tableau des flux</i>	<i>-655 k€</i>	<i>-754 k€</i>	<i>-2 903 k€</i>	<i>4 956 k€</i>	<i>-4 834 k€</i>
BFR ds Prévision Avenant 9	4 577 k€	4 831 k€	4 953 k€	5 070 k€	5 189 k€
<i>Var° BFR PREVU Avenant 9</i>	<i>136 k€</i>	<i>254 k€</i>	<i>122 k€</i>	<i>117 k€</i>	<i>118 k€</i>

NB : les provisions pour dépréciation, sont retirées du BFR car elles ne correspondent pas à des flux de trésorerie mais à des charges calculées (exemple : provisions pour risque d'impayés ou dépréciation de stock).

Modalités de calcul du BFR

Pour mémoire, le BFR du contrat de concession de l'eau potable résulte d'une moyenne sur les 12 mois de l'exercice du BFR comptable, dont l'essentiel des postes est réparti en fonction du chiffre d'affaires de chaque activité : soit une part du contrat de l'eau de l'ordre de 47% jusqu'en 2012 – avant la démutualisation des comptes des services de l'eau et de l'assainissement -, et d'environ 97% depuis la mise en place du point de balance quasi-dédié en 2014.



Globalement, l'amélioration de **4,8 M€** du besoin de trésorerie généré par l'exploitation entre 2015 et 2016, s'explique par :

- une diminution des créances clients de **6,7 M€** (y compris les produits à recevoir – soit notamment « l'eau en compteur » -),
- une augmentation de la parafiscalité, qui représente les dettes du délégataire vis-à-vis de l'Agence de l'eau et de la SGAC, de **4,3 M€** ;
- une diminution des dettes vis-à-vis des autres tiers (personnel, Etat, collectivité...) de **6,2 M€**.

Créances clients : -6,7 M€

La diminution des créances clients provient avant tout de la diminution de l'estimation des produits à recevoir en 2016 (-11,1 M€) au profit de l'augmentation des créances clients (+4,4 M€). Ceci s'explique notamment par le fait que l'Eau en compteur avait été surestimée en 2015 et qu'Odyssee permet de clôturer plus tard la campagne de facturation.

Parafiscalité : -4,3 M€

Les dettes vis de l'Agence et de la SGAC augmentent entre autres, du fait, que depuis 2015, le délégataire prévoit d'avoir en trésorerie en fin d'année de quoi payer la redevance prélèvement de l'année suivante.

Dettes vis-à-vis des autres tiers : +6,2 M€

La diminution des dettes d'exploitation vis à vis des « autres tiers », soit une augmentation du besoin en fonds de roulement, provient notamment (pour 5,7 M€) de celle de l'encours de dette moyen vis-à-vis de Bordeaux Métropole, au titre de la « surtaxe assainissement », mouvement contraire à celui constaté au cours de l'exercice précédent.

Synthèse de l'analyse des flux d'exploitation

Le total des recettes restant au délégataire ont représenté **72,2 M€** en 2016, soit une amélioration apparente de **+0,5 M€ (+0,7%)** par rapport à 2015.

Cette amélioration ne semble pas imputable aux ventes d'eau, celles-ci progressant très peu facialement (**+0,04 M€/ +0,1%**). Toutefois, la surestimation en 2015 des volumes estimés (eau en compteur) et du chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau, porté à la connaissance de Bordeaux Métropole en mars 2017 et imputé par le délégataire à l'outil Odyssee, rend délicate toute analyse de l'évolution du chiffre d'affaires entre 2015 et 2016. Ces variations inter-annuelles se neutralisant, seule l'analyse des volumes et du chiffre d'affaires cumulés à fin 2017 aura vraiment du sens, soit une fois le cycle de facturation au titre de 2016 complètement révolu.

Les recettes de travaux facturables, dont le périmètre a été revu à la hausse en 2016 à titre rétroactif depuis 2012, s'améliorent encore cette année de **+0,7 M€ (+16,4%)** par rapport à l'année dernière, dans une proportion nettement supérieure à celle des branchements réalisés, ce qui pourrait indiquer une progression de ces recettes du fait des autres travaux. Malheureusement, la fiabilité de la répartition des recettes de travaux entre les travaux de branchements et les autres travaux, n'a pas fait l'objet d'amélioration de la part du délégataire.

Les diminutions des recettes complémentaires¹⁹, qui ont donné lieu cette année à des abandons par le délégataire d'indemnités pour frais de recouvrement majorées, facturées à tort par le délégataire aux abonnés professionnels en 2015 -, et des recettes accessoires²⁰, du fait notamment de la diminution des valorisations d'économie d'énergie, représentent quant à elles **-0,2 M€**.

Les charges d'exploitation, qui atteignent **40,9 M€** sur l'exercice, augmentent pour leur part de **1,6 M€ (+4,2%)** par rapport à 2015. L'exercice 2016 se caractérise par des évolutions très significatives, notamment sur les postes Informatique et Personnel. Concernant l'informatique (**+0,95 M€**), il s'agit de surcoûts générés par Odyssee par rapport au plafond contractuel de 700 k€ attribué à la contribution du contrat métropolitain au développement du système d'information de Suez Eau France depuis l'avenant 9. Concernant le personnel (**+0,84 M€**), à effectif Equivalent Temps Plein économique constant par rapport à 2015, il s'agit d'un glissement de charges de personnel immobilisées dans la valorisation des investissements en charges de personnel d'exploitation.

La trésorerie d'exploitation s'établit dès lors à **31,3 M€** en diminution de -1,1 M€ (-3,5%).

Le cycle d'exploitation a généré en 2016 un excédent de trésorerie (variation de besoin en fonds de roulement de **-4,8 M€**, quasi symétrique du besoin constaté en 2015) soit une amélioration des flux de trésorerie de 9,8 M€ par rapport à 2015, qui s'explique principalement par la diminution des créances clients correspondant à la part estimée du chiffre d'affaires (eau en compteur).

¹⁹ Frais d'accès au service, petites interventions et pénalités, majorations et intérêts

²⁰ Rémunération des activités de facturation et encaissement des redevances pour compte de tiers, valorisation des économies d'énergie

La trésorerie nette d'exploitation résultante s'élève ainsi à **36,2 M€**, en hausse de **+8,7 M€** (+31,5%) à fin 2016 par rapport à 2015.

Par rapport à la prévision : des recettes qui lui demeurent inférieures mais une trésorerie nette d'exploitation désormais légèrement supérieure à la prévision en cumul

L'ensemble des recettes d'exploitation, s'établissent à -5% (-3,8 M€) de la prévision sur l'exercice 2016, et -2,4% (**-8,76 M€**) en cumul 2012-2016.

A fin 2016, en cumul les volumes vendus demeurent inférieurs de 1% (-2 millions de m³) à la prévision. L'effet volume, cumulé à un effet prix en-deçà de la prévision (+1,28% pour +6,97% prévus depuis 2012 pour le coefficient de révision des prix de base), expliquent que le chiffre d'affaires lié aux ventes d'eau reste globalement inférieur à la prévision de **-13,3 M€** (-4%) en cumul sur 2012-2016.

Les recettes complémentaires restent inférieures à la prévision sur l'exercice (-0,3 M€ / -20%) comme en cumul (**-0,8 M€** / -9,8%), les recettes accessoires très proches de la prévision sur l'exercice lui restent inférieures de **-0,06 M€** / -1,6% en cumul. Enfin, les recettes liées aux travaux facturables dépassent très largement désormais la prévision (+1,1M€ / +29% sur l'exercice et **+5,4 M€** / 30% en cumul), du fait de la réintégration d'une partie du périmètre de cette activité jusque là non intégrée dans les comptes de la concession, intervenue en 2016.

Les charges d'exploitation ont été inférieures à la prévision de 1,5 M€ sur 2016 et sont en retrait de **5,52 M€** en cumul depuis 2012 (-2,7%), malgré la réintégration d'un volant de charges non prévues liées à l'élargissement du périmètre de l'activité des travaux facturables, ainsi qu'à la bascule de 1,9 M€ de charges des investissements en exploitation (dépassement de plafonds contractuels).

En cumul, pour citer les principaux postes de charges : les charges de personnel sont en ligne avec la prévision, la sous-traitance (-5,5 M€ / -12,8%) notamment liée à l'entretien du réseau lui est très inférieure, ainsi que l'énergie (-1,4 M€ / -12,9%). A contrario, les coûts informatiques dépassent la prévision de 2,1 M€ (+33%).

La trésorerie d'exploitation demeure inférieure à la prévision de -2,3 M€ (-6,9%) sur l'exercice 2016, et de **-3,2 M€** (-2,1%) en cumul. Après prise en compte de l'amélioration du BFR similaire sur l'exercice 2016 et en cumul 2012-2016 (soit un flux de trésorerie supplémentaire de **+4,9 M€**) la trésorerie nette d'exploitation s'établit +2,6 M€ (+7,8%) au dessus de la prévision en 2016 et **+1,7 M€** en cumul 2012-2016 (+1,1%).

3. Flux d'investissements et flux financiers associés

Modifications introduites par l'avenant n°9 (2012)

A fin 2011, le retard sur le programme d'investissements s'élevait à 3,8 millions d'euros.

L'avenant n°9 a permis de remettre à plat le programme d'investissements pour les années à venir, désormais intitulé Programme Pluriannuel Prévisionnel des Investissements (PPPI), tout en renforçant l'engagement financier du délégataire sur la durée résiduelle du contrat. Cet engagement s'élève désormais à 159 M€ sur la période 2012-2021, soit 304 M€ sur la période 2006-2021, contre 302 M€ prévus lors de la précédente révision quinquennale.

Par ailleurs, l'avenant n°9 prévoyait des clauses de rendez-vous avec le délégataire en cours d'année et un suivi des investissements réalisés par le biais de comptes dédiés (cf. article 78.2.3. c, d et e). L'objectif était de provoquer un échange entre le délégataire et Bordeaux Métropole sur les causes d'écart avec la prévision et responsabilités associées afin d'en tirer les conclusions en termes de pénalités applicables ou de partage des performances.

L'application de ces dispositions contractuelles ayant rencontré quelques difficultés en 2013 et au vu des écarts cumulés entre réalisation et prévision constatés en 2014, des aménagements à ces mécanismes ont été arrêtés entre les parties de manière à faciliter la re-planification d'une partie des investissements non réalisés sur les exercices écoulés et la programmation de nouveaux investissements. Les échanges avec le délégataire ont ainsi finalement abouti courant 2015 à la mise au point d'un mode opératoire, arrêtant :

- Pour un exercice N, le principe de deux re-prévisions annuelles produites par le délégataire, faisant l'objet d'échanges avec le délégant et respectivement validées par ce dernier fin septembre de N-1 et fin mars de N ;
- Une comparaison du réalisé de l'exercice N à la fois à la prévision initiale annexée à l'avenant n°9 et à la prévision telle que validée par le délégant en mars de l'exercice N,
- Le principe selon lequel la re-prévision peut présenter ponctuellement un montant global d'investissement sur la période 2012-2021, supérieur aux 159 M€ contractuels, l'objectif étant bien de converger en fin de contrat vers cet engagement, qui reste inchangé.

Le PPPI recalé tel que validé par Bordeaux Métropole fin mars 2016 est appelé ci-après « re-prévision ».

Il tient compte du réalisé 2012 à 2015 et peut encore présenter certains écarts avec le réalisé 2016, ayant été fait sur la base d'une projection de l'exercice 2016 arrêtée au 1^{er} trimestre 2016.

Présentation détaillée des flux de trésorerie réels avant frais ou produits financiers et IS (selon le formalisme de l'annexe 11.1) – PARTIE FLUX D'INVESTISSEMENT

Volumes : En milliers de m3 Flux financiers : en k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Var 2015- 2014	Var 2016- 2015	% Var 2015- 2014	% Var 2016- 2015
FLUX D'INVESTISSEMENTS (k€ courants)							
Investissements biens de retour	17 670	15 651	12 635	-1 119	-3 016	-6,7%	-19,3%
1ER ETABLISSEMENT FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	6 043	2 835	1 330	-3 208	-1 505	-53,1%	-53,1%
Télérelève (1er établissement et renouvellement)	894	126	35	-768	-91	-85,9%	-72,5%
RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL FINANCE PAR LE CONCESSIONNAIRE	5 896	7 952	5 642	2 056	-2 310	34,9%	-29,1%
RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	4 837	4 834	5 693	-3	859	-0,1%	17,8%
REGULARISATION SUITE AUDIT	-900	-95	-63	805	32	-89,4%	-33,7%
Investissements biens de reprises	1 975	1 150	842	-826	-308	-41,8%	-26,8%
DOMAINE PRIVE HORS COMPTEURS	304	486	220	182	-266	59,7%	-54,6%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS	1 670	661	619	-1 009	-42	-60,4%	-6,4%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS SRU + TELERELEVE SRU	1	2	2	2	0	181,9%	-2,9%
DOMAINE PRIVE TELERELEVE HORS SRU ¹				0	0	na	na
Annuités de la dette reprise à la collectivité	2 534	2 532	2 533	-2	1	-0,1%	0,0%
- INDEMNITE Fin de contrat (Art. 55.1.d)				0	0	na	na
- SOULTES SUR OUVRAGES SUBSTITUES AUX BRCTS PLOMB				0	0	na	na
- VALEURS RACHATS DES BIENS DE REPRISSES				0	0	na	na
6.TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENTS	22 179	19 333	16 010	-1 946	-3 324	-9,1%	-17,2%
8.SUBVENTIONS PERCUES	-860	-2 014	-587	-1 154	1 427	134,2%	-70,9%
9. TOTAL FLUX INVESTISSEMENTS NETS des SUBVENTIONS	21 319	17 319	15 423	-3 100	-1 896	-15,2%	-10,9%
RESSOURCES REMBOURSABLES							
EMPRUNT A TAUX PREFERENCIEL AGENCE DE L'EAU (+)				0	0	na	na
REMBOURSEMENT EMPRUNT AGENCE DE L'EAU (-)	-14	-6	-6	7	0	-53,4%	0,0%
10.FLUX NETS RESSOURCES REMBOURSABLES	-14	-6	-6	7	0	-53,4%	0,0%
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS							
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0	0	0	0	0	na	na
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	0	0	0	0	0	na	na
11.FLUX NETS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0	0	0	0	0	na	na
12.Trésorerie annuelle disponible avant IS et frais ou produits financiers (5 - 9 + 10 + 11)	12 992	10 188	20 748	-2 805	10 560	-21,6%	103,7%
13 . SOLDE DE TRESORERIE CUMULE EN k€ COURANTS (depuis le début du contrat, avant frais ou produits financiers et avant IS)	71 937	82 102	102 850	10 188	20 748	14,2%	25,3%

1: télérelève présentée dans les biens de reprise par le délégataire jusqu'en 2010, mais immobilisée in fine (en 2013) en biens de retour conformément aux éclaircissements relatifs à leur statut juridique apportés par l'avenant 9 (cf. articles 18 bis 3.7 et 55.2 et annexe 11.1 du traité modifié)

2: Les travaux "Domaine privé hors compteurs" se répartissent en travaux de 1er établissement et travaux de renouvellement patrimonial

3: Les travaux "Domaine privé compteurs" correspondent à des travaux de 1er établissement

4: reclassement du renouvellement additionnel télérelève (FAD 850 bis, 632 kl prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) des travaux neufs en renouvellement fonctionnel

5: reclassement du renouvellement des canalisations hors tramway et lié aux eaux roses (FAD 100 et 101, 12 525 kl et 3 852 kl prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) et de la réhabilitation des forages (FAD 131, 3 264 kl prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) de renouvellement fonctionnel (-19 641 kl) en renouvellement patrimonial (+19 641 kl).

En rouge figurent les correctifs apportés aux comptes de la concession à la demande de Bordeaux Métropole suite à l'audit des comptes du délégataire.

6: Pour mémoire : écart subsistant de 22 kl sur le solde de trésorerie cumulé à fin 2011 entre l'annexe 11.1 à l'avenant 9 et les comptes audités par Bordeaux Métropole

Présentation détaillée des flux de trésorerie annuels 2016 et cumulés de 2012 à 2016 comparés au flux de trésorerie prévisionnels de l'avenant n°9 et comparés à la reprévision – PARTIE FLUX D'INVESTISSEMENT

Volumes : En milliers de m3 Flux financiers : en k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2016	Prévu 2016 Avt n°9	Reprév. 2016	Ecart (R-P) 2016	Ecart (R-RP) 2016	Réel. 2016 cumul/2012	Prév. 2016 cumul/2012	Reprév. 2016 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul 2012 à 2016	Ecart (R-RP) cumul 2012 à 2016
FLUX D'INVESTISSEMENTS (k€ courants)										
Investissements biens de retour	12 635	8 544	12 670	4 090	-35	99 622	105 953	99 656	-6 331	-35
1ER ETABLISSEMENT FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	1 330	714	1 465	615	-135	15 542	14 146	15 678	1 396	-135
Télérelève (1er établissement et renouvellement)	35	5	22	29	13	1 617	1 033	1 595	585	22
RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL FINANCE PAR LE CONCESSIONNAIRE	5 642	5 907	5 196	-265	446	28 377	24 218	27 941	4 159	436
RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	5 693	1 918	5 987	3 774	-294	55 969	66 556	56 263	-10 587	-294
REGULARISATION SUITE AUDIT	-63	0	0	-63	-63	-1 884	0	-1 820	-1 884	-63
Investissements biens de reprises	842	1 176	1 138	-334	-296	6 685	5 847	6 982	838	-296
DOMAINE PRIVE HORS COMPTEURS	220	433	440	-213	-220	1 610	2 040	1 830	-430	-220
DOMAINE PRIVE COMPTEURS	619	743	698	-123	-79	5 061	3 777	5 140	1 284	-79
DOMAINE PRIVE COMPTEURS SRU + TELERELEVE SRU	2	0	0	2	2	15	31	12	-16	2
DOMAINE PRIVE TELERELEVE HORS SRU ¹		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités de la dette reprise à la collectivité	2 533	2 519	2 533	14	0	12 643	12 603	12 643	40	0
- INDEMNITE Fin de contrat (Art. 55.1.d)		0	0	0	0	0	0	0	0	0
- SOULTES SUR OUVRAGES SUBSTITUES AUX BRCTS PLOMB		0	0	0	0	0	0	0	0	0
- VALEURS RACHATS DES BIENS DE REPRIS		0	0	0	0	0	0	0	0	0
6.TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENTS	16 010	12 239	16 341	3 770	-331	118 950	124 403	119 281	-5 454	-331
8.SUBVENTIONS PERCUES	-587	-173	-845	-414	258	-4 077	-1 870	-4 335	-2 206	258
9. TOTAL FLUX INVESTISSEMENTS NETS des SUBVENTIONS	15 423	12 066	15 496	3 356	-73	114 873	122 533	114 946	-7 660	-73
RESSOURCES REMBOURSABLES										
EMPRUNT A TAUX PREFERENCIEL AGENCE DE L'EAU (+)		0	0	0	0	0	908	0	-908	0
REMBOURSEMENT EMPRUNT AGENCE DE L'EAU (-)	-6	-68	-68	62	62	-160	-222	-222	62	62
10.FLUX NETS RESSOURCES REMBOURSABLES	-6	-68	-68	62	62	-160	686	-222	-847	62
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS										
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11.FLUX NETS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12.Trésorerie annuelle disponible avant IS et frais ou produits financiers (5 - 9 + 10 + 11)	20 748	21 418	17 989	-670	2 759	41 884	33 369	39 124	8 514	2 759
13 . SOLDE DE TRESORERIE CUMULE EN k€ COURANTS (depuis le début du contrat, avant frais ou produits financiers et avant IS)	102 850	94 336	100 091	8 514	2 759	102 850	94 336	100 091	8 514	2 759

1: télérelève présentée dans les biens de reprise par le délégataire jusqu'en 2010, mais immobilisée in fine (en 2013) en biens de retour conformément

aux éclaircissements relatifs à leur statut juridique apportés par l'avenant 9 (cf. articles 18 bis 3.7 et 55.2 et annexe 11.1 du traité modifié)

2: Les travaux "Domaine privé hors compteurs" se répartissent en travaux de 1er établissement et travaux de renouvellement patrimonial

3: Les travaux "Domaine privé compteurs" correspondent à des travaux de 1er établissement

4: reclassement du renouvellement additionnel télérelève (FAD 850 bis, 632 kl prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) des travaux neufs en renouvellement fonctionnel

5: reclassement du renouvellement des canalisations hors tramway et lié aux eaux roses (FAD 100 et 101, 12 525 kl et 3 852 kl prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) et de la

réhabilitation des forages (FAD 131, 3 264 kl prévus à l'avenant 9 sur 2012-21) de renouvellement fonctionnel (-19 641 kl) en renouvellement patrimonial (+19 641 kl).

En rouge figurent les correctifs apportés aux comptes de la concession à la demande de Bordeaux Métropole suite à l'audit des comptes du délégataire.

6: Pour mémoire : écart subsistant de 22 kl sur le solde de trésorerie cumulé à fin 2011 entre l'annexe 11.1 à l'avenant 9 et les comptes audités par Bordeaux Métropole

Reclassements de certaines lignes d'investissements

Pour mémoire, à titre exceptionnel, les parties ont convenu en 2014 de procéder à trois reclassements d'investissements entre les catégories contractuelles (« renouvellement fonctionnel » ou courant, « renouvellement patrimonial » et « travaux neufs ») par souhait de cohérence avec la nature de ces investissements.

Ces reclassements étant sans incidence sur la qualification juridique de ces biens, qui restent tous des biens de retour, et sans incidence sur leur comptabilisation dans l'inventaire comptable correspondant, le PPPI initial 2012-2021 (annexe 11-3) a été corrigé en conséquence dans les tableaux qui suivent.

Ainsi,

- une ligne d'investissement est passée de la catégorie « travaux neufs » à la catégorie « renouvellement fonctionnel » : il s'agit du renouvellement additionnel occasionné par les installations de télérelève (fiche 850 bis, **0,63 M€** dans le PPPI initial sur 2012-2021) ;
- une ligne est reclassée des « travaux neufs » en « renouvellement patrimonial » : il s'agit de la rénovation de la conduite Cap de Bos-Caupian (FAD 320, **0,50 M€** dans le PPPI initial sur 2012-2021) ;
- deux lignes d'investissement ont été reclassées de renouvellement fonctionnel en renouvellement patrimonial :

. le renouvellement des canalisations lié à la lutte contre les eaux roses (fiche 101 / **3,85 M€** 2012-21) ;

. la réhabilitation de forages (fiche 131/ **3,26 M€** 2012-21).

En résumé, cela se traduit dans le PPPI initial sur la période 2012 à 2021, par :

- une diminution de -1,13 M€ sur les travaux neufs ;
- une diminution de -6,48 M€ du renouvellement fonctionnel ;
- une augmentation de +7,62 M€ du renouvellement patrimonial.

Les tableaux qui suivent présentent les flux d'investissement réels annuels sur la période 2012-2016 et les comparent, d'une part au prévisionnel de l'avenant n°9 (après les reclassements entre catégories d'investissements évoqués ci-dessus), d'autre part à la reprévision.

Ecart entre le PPPI 2012-2021 annexé à l'avenant n°9 et la « re-prévision » 2012-2021

La reprévision validée par Bordeaux Métropole en mars 2016 - une fois défalquée les 1,82 M€ de charges immobilisées en dépassement des plafonds contractuels sur les exercices 2013-2015²¹ - présente un écart de **+3,98 M€** en cumul au 31/12/2021 avec la prévision initiale (période 2012-2021), qui s'explique essentiellement par les modifications suivantes :

- renouvellement structurel des branchements (FAD 110) : **+0,65 M€**

Il s'agit d'intensifier les renouvellements de branchements, ce qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les fuites.

- Déploiement de la télérelève (compteurs de diamètre supérieur ou égal à 20 – FAD 850-5) : **+0,61 M€**

Cette augmentation s'explique d'après le délégataire par les difficultés de télétransmission rencontrées dans certaines configurations de fosse compteurs, qui ont entraîné la pose de matériels plus performants et plus onéreux.

- Travaux neufs usines (FAD 230 à 236) : **+0,48 M€**

Cette augmentation est liée à une réévaluation à la hausse

- . des dépenses de modernisation du centre de régulation automatique du réseau, Ausone, sur laquelle une remise à plat a été souhaitée par Bordeaux Métropole,
- . des travaux de réhabilitation des aires de dépotage du fait des prescriptions contenues dans les arrêtés de déclaration d'utilité publique.

- Travaux de raccordement suite à l'intégration de Bouliac dans le périmètre de la concession (FAD 1004) : **+2,63 M€**.

Il s'agit d'une extension de réseau sur environ 2000 mètres avec des travaux de franchissement de la rocade et de création d'un réservoir de stockage dans le bas Bouliac. Ces travaux n'avaient pas été pris en compte dans le PPPI initial.

- Autres nouveaux investissements (dont notamment traversée de la Garonne au Pont Chaban-Delmas, traversée Jean-Jacques Bosc, dévoiement de réseau en lien avec les travaux du bus à haut niveau de service, liaison Blayet, extension du champ captant Cap de bos) : **+6,61 M€**

²¹ Les 63 k€ de charges immobilisées en dépassement des plafonds contractuels sur l'exercice 2016 n'étaient en revanche pas encore connus lors de la reprévision établie en mars 2016.

Pour ce qui est de la traversée Chaban, il s'agit de profiter d'un tunnel sous Garonne passant à côté du Pont Chaban Delmas, pour y faire passer une canalisation d'eau potable, ce qui vient s'inscrire dans le renforcement du réseau en prévision des aménagements de Bastide Niel et de la ZAC Brazza. En contrepartie, pour l'heure, le renouvellement des canalisations passant dans le Pont de pierre est abandonné.

La traversée Jean-Jacques Bosc non prévue dans le PPPI initial, a vocation à se faire au rythme du forage sous-fluvial et des travaux du futur pont.

Les travaux sur la liaison Blayet (FAD 1007), qui permet les transferts entre la conduite des 100 000 et la conduite de Budos, dans le sud de l'agglomération permettraient de faire fonctionner cette liaison dans les deux sens, là encore dans un objectif de sécurisation du réseau.

L'extension du champ captant Cap de Bos est destinée à optimiser l'exploitation de cette ressource. Cette extension a commencé par la réalisation d'essais en 2016, mais non concluant. Les investigations sur la zone sont élargies à un périmètre plus grand dans le cadre d'une étude sur la recherche de ressources complémentaires à proximité des axes de transport existants.

- Conduite Cap de Bos Caupian (FAD 320) : **+0,37 M€**

Il s'agit de substituer à la rénovation de la canalisation initialement prévue au PPPI 2012-21 un renouvellement partiel de cette dernière, solution privilégiée par Bordeaux Métropole en vue de pouvoir utiliser les deux forages du site de Cap de Bos à leur pleine capacité.

En contrepartie les économies suivantes ont été trouvées :

- comme indiqué ci-avant, les travaux de traversée au niveau du pont de pierre (FAD 680) ont été réduits : **-1,93 M€** ;

- révision à la baisse des travaux de dévoiement de réseau pour raison de voirie (FAD 200) et accompagnant le développement du tramway (FAD 210) : **-2,79 M€** ;

- compte tenu de la qualité de l'eau brute constatée, ajournement du passage au charbon à grains sur l'usine de Boutin (FAD 570) et le passage au charbon à grains sur l'usine de Gajac (FAD 530) réalisé à moindre coût pour une économie totale de **-0,86 M€**.

Enfin l'écroulement à hauteur de **-1,82 M€** des charges immobilisées au titre des exercices 2013 à 2015, vient compléter l'écart entre la prévision initiale et la reprévision.

Ajustements des comptes de la concession

Par ailleurs, cette reprévision tient compte, au titre de l'exercice 2013, du transfert pour 1,275 M€ du renouvellement des branchements plomb (FAD 400) en renouvellement « structurel » (ou « fonctionnel » ; i.e. renouvellement courant) des branchements (FAD 110). Il s'agit du montant des renouvellements de branchements réalisés en 2012 par le délégataire mais invalidés en tant que branchements plomb par Bordeaux Métropole suite à l'audit périodique du programme plomb. Cette régularisation effectuée sur l'exercice 2013 reste sans impact sur les volumes globaux d'investissements réalisés, mais se traduit par un transfert de 1,275 M€ du « renouvellement patrimonial » en « renouvellement fonctionnel ».

L'audit des comptes annuels a mis en évidence un non respect par le délégataire des plafonds contractuels définis à l'article 21.6 du contrat de concession de l'eau potable, quant aux frais d'équipement et structure d'une part (sur 2013), aux charges directes de personnel d'autre part (sur 2013 à 2016), susceptibles d'être incorporées au montant des investissements.

Les échanges avec le délégataire ont permis d'acter une réintégration en charges d'exploitation du volant de 240 k€ de frais d'équipement et services concernés sur 2013, le délégataire ayant reconnu ne pas avoir tiré à temps les conséquences de cet engagement

contractuel. En contrepartie, le montant des investissements réalisés en 2013 est revu à la baisse de 240 k€.

Concernant les frais de personnel incorporés en dépassement du plafond contractuel, il avait été convenu de surseoir au retraitement pour permettre aux échanges avec le délégataire de se poursuivre. Un accord est intervenu entre les parties à l'automne 2016, ayant conduit à requalifier en dépenses d'exploitation 585 k€ sur 2013, 900 k€ sur 2014, 95 k€ sur 2015 et 63 k€ sur 2016.

Enfin, Bordeaux Métropole constate pour la quatrième année consécutive que les inventaires comptables fournis par le délégataire ne sont pas conformes aux stipulations contractuelles (article 57 du traité de concession : distinction en trois inventaires séparés – biens de retour, biens de reprise et biens propres).

En particulier, des échanges se poursuivent avec le délégataire sur les investissements imputés à la concession sur la ligne intitulée «Domaine privé hors compteurs » du tableau des flux, dont il s'avère, après analyse des inventaires fournis par le délégataire de manière récurrente depuis 2013, qu'ils contiennent des biens propres - contrairement au principe de non financement de tels biens par la concession – voire une quote-part de biens étrangers au service. A ce jour, les éléments fournis par le délégataire le conduisent à estimer à environ 114 k€ les montants imputés à tort à la concession sur les 1330 k€ inscrits dans les comptes de la concession depuis 2013. Bordeaux Métropole, remet en question plus généralement l'imputation de biens propres à la concession et ce, y compris avant 2013.

Analyse des écarts sur 2016 et en cumul

Sur 2016, les investissements physiques réalisés se sont élevés à 13,5 M€ hors flux de remboursement de la dette et hors subventions, soit un **dépassement de la prévision initiale pour cet exercice de 3,76 M€**.

Ce rattrapage initié sur 2015 permet de résorber **l'écart cumulé entre les investissements physiques réalisés et ceux prévus au PPPI initial à -5,5 M€ sur la période 2012-2016** (pour des écarts constatés de -12,79 M€ fin 2014 et -7,67 M€ fin 2015 avant déduction des investissements déclarés pour ces exercices des charges immobilisées en dépassement du plafond contractuel).

L'explication de cet écart est détaillée au chapitre « Financement des investissements » du présent rapport.

Par rapport à la re-prévision, telle que validée par Bordeaux Métropole en mars 2015, cet écart n'est plus que de **0,3 M€**.

Les principaux écarts à la baisse par rapport à la re-prévision de mars 2016 concernent :

- la traversée de la Garonne au droit du pont Chaban Delmas (FAD 680,1 à 680,4, -0,3 M€) ;
- les renouvellements de branchements plomb (FAD 400, -0,28 M€) ;
- le renouvellement courant des usines (FAD 131, -0,2 M€) ;
- les équipements eau (FAD 820, -0,22 M€) ;

A contrario, les principaux écarts à la hausse concernent :

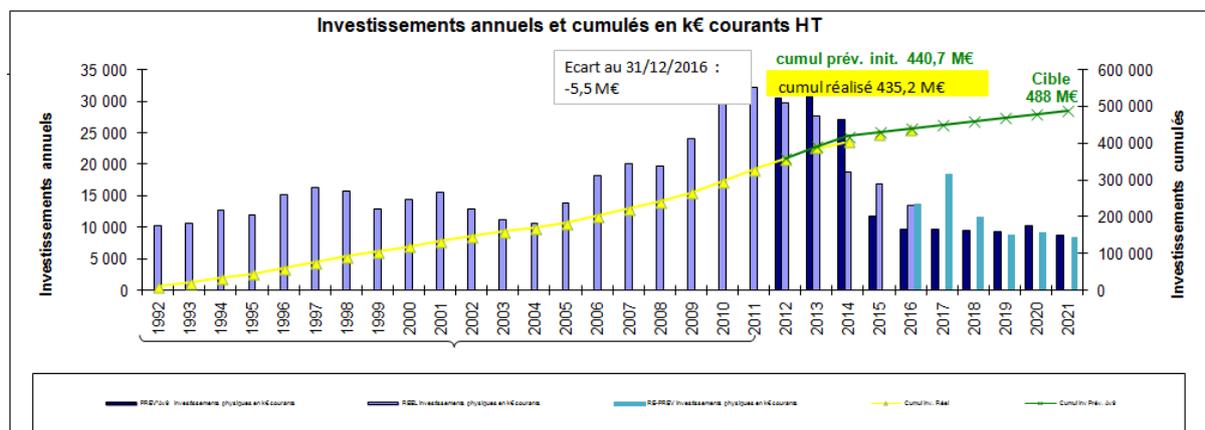
- le renouvellement « structurel » (i.e. courant) des branchements (FAD 110, +0,46 M€) ;
- les travaux de modernisation du centre de régulation automatique du réseau, Ausone (FAD 235, +0,16M€) ;
- les renouvellements de canalisation en lien avec la lutte contre les « eaux roses²² » (FAD 101, +0,12 M€).

Rythme des investissements et reste à réaliser

Le montant moyen annuel des investissements réalisés depuis 2006 avait commencé à régresser pour la première année en 2014, où il s'élevait à 24,7 M€/an. Sur 2006-2016, il tombe à 22,8 M€.

D'ici l'échéance du contrat, pour atteindre la cible de 488,2 M€ courants d'investissements physiques sur la durée du contrat (159,3 M€ sur la seule période 2012-2021), le montant d'investissement restant à réaliser sur 2017-2021 s'élève à 53 M€, soit une moyenne de 10,6 M€ par année restant à courir d'ici le 31/12/2021. Dans la re-prévision de mars 2016 le volant d'investissements programmé sur 2017-21 s'élève à 56,7 M€ compte tenu des besoins inventoriés à ce jour, mais aussi des incertitudes pesant sur un certain nombre de projets.

Cette re-prévision a été intégrée dans le graphe présenté ci-après.



Subventions et montant des investissements physiques nets des subventions

L'avenant n°7 prévoyait, sans les affecter explicitement à certains travaux plutôt qu'à d'autres, 4,9 M€ de subventions en provenance de l'Agence de l'eau sur lesquels seuls 0,4 M€ avaient été perçus fin 2011.

L'avenant n°9 a été l'occasion :

²² . Eaux roses : certaines canalisations en fonte revêtues d'époxy peuvent générer dans certaines conditions une couleur et des goûts désagréables d'où un programme de renouvellement.

- d'inventorier pour chaque ligne d'investissement les subventions ou avances de l'Agence de l'eau potentielles et de les annexer au PPPI. Elles s'élèvent pour la période 2012-21 à 1,955 M€ de subventions et 0,908 M€ d'avances remboursables ;
- de contractualiser sur une procédure de demande de subvention à l'Agence de l'eau, associant Bordeaux Métropole (annexe n°29 au contrat de concession) ;
- d'introduire une « clause de revoyure » en cas d'écart à la hausse ou en cas de baisse non imputable au délégataire (dans le cas inverse, le délégataire fait son affaire du manque à gagner) entre les subventions effectivement perçues et celles prévues.

Sur 2016, le délégataire déclare avoir perçu 0,59 M€ de subventions (cf. § III.6.3.1 du rapport du délégataire), soit 0,41 M€ de mieux que la prévision, et aucune avance comme prévu. L'effort de financement des investissements réalisé par le délégataire au dessus de la prévision n'est ainsi plus que de **3,35 M€ sur l'exercice**.

En cumul sur 2012-2016, les subventions perçues dépassent de 2,2 M€ la prévision, notamment grâce à :

- la subvention de 768 k€ perçue pour l'alimentation de Bouliac ;
- la participation de 709 k€ de Bordeaux Métropole au dévoiement de l'aqueduc du Taillan pour le tramway ;
- un surplus de subvention de 693 k€ concernant la conduite Gajac-Cantinolle (FAD 330) par rapport à celle prévue (137 k€) ;
- une subvention de 440 k€ octroyée en lieu et place de l'avance pressentie (à hauteur de 634 k€) pour le passage à un traitement au charbon à grains de l'usine de Gajac

et, a contrario, de l'inéligibilité aux subventions des travaux de couverture d'ouvrages (soit un manque à gagner de -258 k€).

NB : sur la période 2012-2016, aucune avance (« emprunt à taux préférentiel agence de l'eau » dans le tableau) n'a en revanche été perçue pour 0,9 M€ prévus dans le tableau prévisionnel des flux financiers. Comme indiqué ci-avant, des subventions ont été substituées aux avances prévues à hauteur de 0,44 M€ pour l'usine de Gajac. Cela représente une détérioration des flux de trésorerie pour le délégataire à fin 2016, mais une amélioration à l'échéance du contrat, une avance étant remboursable contrairement à une subvention.

En cumul sur 2012-2016, le solde des investissements nets des subventions est ainsi en retrait de 7,7 M€ par rapport à la prévision.

Par rapport à la re-prévision du programme d'investissements de mars 2016, le solde des investissements nets des subventions n'est plus en retrait que de 0,07 M€ en cumul 2012-2016.

La procédure de ré-examen semestriel du programme d'investissement évoquée ci-avant est également l'occasion de faire le point sur l'état des subventions finalement attendues par rapport à la prévision. Sur ce plan, le délégataire estimait en mars 2016 à 4,57 M€²³ les subventions susceptibles d'être perçues sur la base du programme d'investissement 2012-2021 tel que recalé à cette date, **soit un gain de subventions de 2,62 M€, pouvant être re-déployé sur les investissements.**

²³ Sans compter les 125 k€ de participation à des investissements financés par le service de l'eau à Budos comptabilisés en recettes d'exploitation.

SYNTHESE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR LE DELEGATAIRE	REEL 2012-2016	PREVU 2012-2016	ECART R-P 2012-2016	PREVU 2012-2021	RESTE A REALISER	MOYENNE PAR AN
Investissements physiques	106,31 M€	111,80 M€	-5,49 M€	159,32 M€	53,01 M€	10,60 M€
Subventions	4,08 M€	1,87 M€	2,21 M€	1,96 M€	-2,12 M€	
Investissements physiques nets des subventions	102,23 M€	109,93 M€	-7,70 M€	157,37 M€	55,14 M€	11,03 M€
+ Supplément de subventions prévu					2,62 M€	
Investissements restant à réaliser y c. supplément de subventions					57,75 M€	11,55 M€

Compte tenu de la ressource financière supplémentaire, que représentent les subventions non prévues, le montant des investissements restant à réaliser d'ici l'échéance du contrat s'élève à 57,75 M€, soit entre 11 et 12 M€ / année résiduelle en moyenne.

3.2. Investissements physiques et financiers nets des subventions

Tableau synthétique des investissements comparés au prévisionnel sur 2016 et en cumul sur 2006-2016 après reclassement des biens dits du « domaine privé » dans les trois catégories contractuelles.

Synthèse des investissements (k€)	Réel 2016	Prév. 2016 Avt 9	Reprév. 2016	Ecart (R-P) 2016	Ecart (R-RP) 2016	Réel. 2016 cumul/2012	Prév. 2016 cumul/2012	Reprév. 2016 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul 2016	Ecart (R-RP) cumul 2016
1er établissement financé par le concessionnaire (yc télérelève)	1 805	1 387	2 162	418	-357	19 929	18 423	20 286	1 505	-357
renouvellement patrimonial financé par le concessionnaire	6 093	2 426	6 450	3 667	-357	59 875	69 159	60 232	-9 284	-357
renouvellement fonctionnel financé par le concessionnaire	5 581	5 907	5 196	-326	385	26 506	24 218	26 120	2 287	385
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES	13 479	11 777	13 808	3 759	-329	106 309	111 800	106 638	-5 491	-329
SUBVENTIONS	-587	-173	-845	-414	258	-4 077	-1 870	-4 335	-2 206	258
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES NETS DES SUBVENTIONS	12 892	9 547	12 963	3 345	-71	102 232	109 930	102 303	-7 698	-71
Remboursements de la dette	2 533	2 519	2 533	14	0	12 643	12 603	12 643	40	0
Rachat de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total flux d'investissements physiques et dette	16 012	12 239	16 341	3 772	-329	118 952	124 403	119 281	-5 451	-329
SUBVENTIONS	-587	-173	-845	-414	258	-4 077	-1 870	-4 335	-2 206	258
Total flux d'investissements physiques et dette nets des subventions	15 425	12 066	15 496	3 358	-71	114 875	122 533	114 946	-7 658	-71

La prévision annexée à l'avenant n°9 est répartie du dernier échéancier connu (2007) concernant la dette historique dont les échéances sont remboursées à Bordeaux Métropole par le délégataire.

L'encours de la dette s'élève à 11 797 493,98 € au 31/12/2016.

L'annuité 2016 de la dette contractée par la collectivité en janvier 2007 s'élève à 2 519 486,51 € (1 973 208,84 € en capital et 546 277,67 € en intérêts).

L'article 6.12 du traité de concession tel que révisé par l'avenant 7, prévoyait que les éventuelles économies réalisées sur le taux d'intérêt, seraient créditées au Fonds de Performance, instauré par ce même avenant. L'avenant n°9 a maintenu cette disposition.

Les économies effectivement réalisées du fait d'un taux inférieur à celui prévu lors de l'établissement de l'avenant 7 (4,1215% contre 4,5%), n'apparaissent plus dans le tableau des flux à compter de 2014, car non décaissés, mais font l'objet d'un suivi dans un compte spécifique dû avant le 31/03 de chaque exercice à Bordeaux Métropole.

Le montant des économies réalisées sur les intérêts de la dette s'élèvent en 2016 à 86,56 k€ et sont créditées au Fonds de Performance.

A l'annuité de la dette contractée en 2007, vient s'ajouter le remboursement d'une quote-part des dettes contractées par le syndicat de Bouliac-Latresne, en contrepartie d'actifs désormais exploités par le délégataire de l'eau pour le compte de la commune de Bouliac. Cette quote-part a représenté une annuité de 13,5 k€ en 2016.

Pour pouvoir comparer les flux de trésorerie dégagés année après année sur la durée du contrat, il convient de les ramener à la valeur qu'ils auraient eu sur une année commune, soit à l'origine du contrat (1992), selon le principe de l'actualisation.

L'amélioration des flux de trésorerie cumulés après actualisation, à l'échéance du contrat, serait ainsi de **2,55 M€²⁴ en valeur 1992**, selon le taux d'actualisation pris comme référence dans l'avenant n°9²⁵ (cf. article 6.8 du contrat)¹. En remplaçant ce taux prévisionnel par le taux réel jusqu'en 2016, les flux de trésorerie cumulés après actualisation s'améliorent de **4,82 M€** en valeur 1992, du fait de taux inférieurs à la prévision.

4. Financement des investissements

L'avenant n°9 ayant permis de remettre à plat le programme d'investissements pour la période 2012-2021, en reportant la part non réalisée de ses engagements passés sur la période à venir, le tableau ci-après présente les investissements réels annuels 2016 et cumulés sur la période 2012-2016, comparés aux investissements prévus sur les mêmes périodes.

Les écarts cumulés sur 2012-2016 entre le réel et le prévisionnel, mis en exergue par ce tableau, sont commentés ligne à ligne dans le tableau qui suit.

Le travail commun mené entre délégant et délégataire sur le programme d'investissements et sa re-planification en cours d'année ont commencé à porter leurs fruits en 2015 où pour la première fois depuis 2012 le volume des investissements réalisés sur l'exercice était supérieur à la prévision initiale. Cela s'est confirmé en 2016 avec des investissements, qui dépassent la prévision de **3,76 M€**.

Ce dépassement se répartit en :

- **+0,42 M€** sur les investissements de premier établissement, télérelève et investissements dits du « domaine privé » compris, qui s'expliquent essentiellement par des travaux non prévus initialement – liaison Blayet entre l'aqueduc de Budos et la canalisation dite des 100 000 m³ (FAD 1007, +0,33 M€), fin des travaux liés à l'intégration de Bouliac dans le périmètre de la concession métropolitaine et autres interconnexions (FAD 1004 et 1006, +0,1 M€) - ;
- **+3,67 M€** sur les investissements de renouvellement patrimonial principalement du fait du report des déplacements de canalisations liées aux travaux du tramway initialement prévu sur 2012-2014 et reprogrammés sur 2012-2017 (FAD 210, +3,66 M€) ;
- **-0,33 M€** sur les investissements de renouvellement fonctionnel du fait essentiellement du retard des travaux de réhabilitation de l'aqueduc de Budos, que le délégataire voulait coordonner avec les travaux SNCF d'extension du TGV au sud de Bordeaux (FAD 120, -0,95 M€) et, a contrario, la poursuite de la stratégie d'accélération des renouvellements fonctionnels de branchements et de canalisations (FAD 100 et 110, +0,4 M€) en vue de réduire fuites et casses et d'améliorer ainsi le rendement du réseau, ainsi que l'accélération du renouvellement courant dans les usines (FAD 130 à 133, +0,28 M€). A ces écarts sur les investissements physiques s'ajoute l'écroulement des coûts de main d'œuvre immobilisés en dépassement des plafonds convenus avec Bordeaux Métropole pour -0,06 M€ sur 2016.

²⁴ A prévision 2017-2021 inchangée par rapport à celle de l'avenant 9 hormis la variation de besoin en fonds de roulement du dernier exercice.

²⁵ Soit le taux moyen de règlement des obligations des sociétés privées (TMO) majoré de 1,3 points réel jusqu'en 2011, puis prévisionnel (4,88%).

Ecart détaillé par investissement entre réalisé, prévision de l'avenant 9 et réprévision sur l'exercice 2016 et en cumul depuis 2012

FAD	Milliers d'euros courants	Réel 2016	Prév. 2016 Aut 9	Reprév. 2016	Ecart (R-P) 2016	Ecart (R- RP) 2016	Réel. 2016 cumul2012	Prév. 2016 cumul2012	Reprév. 2016 cumul2012	Ecart (R-P) cumul 2016	Ecart (R-RP) cumul 2016
100	Renouvellement des canalisations (hors tramway)	1442	1279	1361	163	81	7 777	6 474	7 695	1303	81
110	Renouvellement structurel des branchements	1598	1351	1140	247	458	10 066	6 696	9 608	3 370	458
	dont plomb	93	0	0			568	0	476		
	dont hors plomb	1506	0	0			9 498	0	7 990		
120	Renouvellement courant des aqueducs	10	962	11	-952	-1	491	1432	491	-941	-1
	Renouvellement courant des usines, forages et réservoirs, dont :	2 354	2 077	2 434	277	-80	8 996	8 643	9 076	352	-80
130	Renouvellement courant usines : électromécanique & CAG	1650	1396	1699	254	-49	5 912	5 001	5 961	111	-49
132	Renouvellement courant usines : étanchéité / génie civil	199	294	294	-96	-95	1227	1325	1323	-98	-95
133	Renouvellement courant usines : autres	504	386	441	118	63	1855	1517	1792	338	63
				0	0	0	0	0	0	0	0
140	Renouvellement bâtiments domaine concédé	241	174	240	67	1	1052	792	1051	260	1
			0	0	0	0	0	0	0	0	0
850bis	Renouvellement additionnel télérelève	-1	63	10	-64	-11	8	181	19	-173	-11
	REGULARISATION SUITE AUDIT	-63	0	0	-63	-63	-1884	0	-1820	-1884	-63
	RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL	5 581	5 907	5 196	-326	385	26 506	24 218	26 120	2 287	385

FAD	Milliers d'euros courants	Réel 2016	Prév. 2016 Aut 9	Reprév. 2016	Ecart (R-P) 2016	Ecart (R- RP) 2016	Réel. 2016 cumul2012	Prév. 2016 cumul2012	Reprév. 2016 cumul2012	Ecart (R-P) cumul 2016	Ecart (R-RP) cumul 2016
101	Renouvellement des canalisations- lutte contre les eaux roses	524	396	400	128	124	1 758	1 745	1 634	14	124
131	Renouvellement courant usines : réhabilitation forages	314	521	510	-207	-196	1 581	1 980	1 777	-399	-196
200	Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71)	995	749	967	246	28	5 033	6 033	5 005	-1000	28
210	Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway (base)	3 655	0	3 575	3 655	80	14 428	21 431	14 348	-7 003	80
320	Conduite Cap de Bos - Caupian	0	0	0	0	0	875	504	875	371	0
400	Plan d'action plomb 2005-2013 (hors renouvellement récurrent) - part patrimoniale	69	66	352	3	-283	31 094	31 227	31 377	-133	-283
588	Conduite Cap Roux - Cote 40	0	0	0	0	0	0	1 355	0	-1 355	0
700	Programme de lutte contre les eaux rouges base	135	186	183	-51	-48	1 200	877	1 248	323	-48
680,5	Traversée Garonne (Pont de Pierre) + renforcement quai Brazza V1	0	0	0	0	0	0	1 405	0	-1 405	0
800	Remplacement des compteurs sans télérelève	400	502	443	-102	-43	3 906	2 527	3 949	1 379	-43
800,4	Remplacement de compteurs : complément télérelève	0	6	20	-6	-20	0	76	20	-76	-20
1011	Renouvellement des canalisations en amiante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1012	Déplacements de canalisations : BHVS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1013	Renouvellement canalisations capacité hydraulique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL	6 093	2 426	6 450	3 667	-357	59 875	69 159	60 232	-9 284	-357

FAD	Milliers d'euros courants	Réel 2016	Prév. 2016 Aut 3	Reprév. 2016	Ecart (R-P) 2016	Ecart (R- RP) 2016	Réel 2016 cumul/2012	Prév. 2016 cumul/2012	Reprév. 2016 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul 2016	Ecart (R-PP) cumul 2016
220	Equipement eau bâtiment Mérygnac		0	0	0	0	54	68	54	-14	0
	Tx neufs usines dont :	261	139	192	122	69	2 175	3 243	2 106	-1 068	69
230	TN usines : courant	42	52	72	-9	-30	390	370	420	20	-30
231	TN usines : passage au chlore	0	0	0	0	0	560	469	560	91	0
232	TN usines : ouvertures d'ouvrages	0	0	0	0	0	526	846	526	-320	0
233	TN usines : recyclage eaux de process	0	0	0	0	0	0	94	0	-94	0
234	TN usines : aires de dépotage & rejets déferisseurs	64	0	120	64	-56	232	333	289	-101	-56
235	TN usines Ausone modernisation	155	87	0	68	155	422	1061	267	-639	155
236	TN usines Ausone secours	0	0	0	0	0	45	70	45	-26	0
240	Extension / renforcement de canalisations (article 26) dt JJ Bosc en 2018	373	372	356	0	17	2 059	1846	2 042	213	17
300	Travaux suite à DUP / Mise en place de périmètres de protection (y c Budos)	40	0	55	40	-15	752	1216	767	-464	-15
310	Surforage Cap de Bos	0	0	0	0	0	521	680	521	-159	0
330	Conduite Gajac - Gamarde - Cantinolle & Station Pompage Gajac	0	0	0	0	0	1663	1499	1663	163	0
500	Cantinolle : CAG, UV et bâches (base)	0	0	0	0	0	55	50	55	5	0
	Bellefont CAG et traitement des rejets (base)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
520	Gamarde : stripping	0	0	0	0	0	186	100	186	86	0
530	Gajac : CAG	0	0	0	0	0	1791	2 110	1791	-319	0
	Déferisation 4 forages et traitements rejets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
550	Budos : remplacement des filtres à sables par CAG	0	0	0	0	0	21	70	21	-49	0
	Haut Brion : CAG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
570	Boutin : CAG	0	0	0	0	0	0	543	0	-543	0
600	Sectorisation du réseau	59	144	50	-85	9	725	808	716	-83	9
601,1	Ecoule permanente du réseau	0	0	0	0	0	379	353	379	26	0
602	Modulation de pression cotes 75 & 80	0	0	0	0	0	23	101	23	-79	0
603	Modulations de pression complémentaires	0	0	0	0	0	279	207	279	72	0
620	Mesures conservatoires Lavardens	0	0	0	0	0	0	20	0	-20	0
630	Automatisation cote 40	0	0	0	0	0	0	201	0	-201	0
660	Sûreté des 7 sites DIV	0	0	0	0	0	743	798	743	-55	0
670	Sûreté des sites hors DIV	49	60	50	-11	-1	301	231	302	70	-1
850-5	Télérelevé variante sup 20 modèle concessif base	38	5	22	31	14	1609	1033	1595	577	14
810	Compteurs neufs de 1ère prise et SRU habitat neuf	217	235	235	-18	-18	1153	1174	1171	-21	-18
840	Compteurs neufs SRU habitat existant	2	0	0	2	2	15	31	12	-16	2
820	Equipements eau (1)	220	433	440	-213	-220	1610	2 040	1830	-430	-220
	Ecod'au + pilote +infrastructure télérelevé (récepteurs/transmetteurs) (yc télérelevé TN)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1001	Gamarde CAG	0	0	0	0	0	-1	0	-1	-1	0
1002	Augmentation/Modulation de pression cote 50	0	0	0	0	0	6	0	6	6	0
1003	bornes a eau monétique	14	0	15	14	-1	187	0	188	187	-1
1004	Boulliac : travaux interconnexion, nouvelle station de reprise, canalisations	51	0	63	51	-12	2 519	0	2 531	2 519	-12
1005	Boulliac : participation travaux Latresne	0	0	0	0	0	103	0	103	103	0
1006	Création interconnexions diverses	48	0	48	48	0	173	0	126	173	48
680,1 à 680,4	Traversée Garonne : passage sous Lucien Faure, de Bourbon à rive droite, zone Bastide Niel, Braza	2	0	305	2	-303	216	0	519	216	-303
1007	Liaison Blayet (ex-Maurelle)	334	0	347	334	-13	512	0	525	512	-13
1008	Extension champ captant Cap de Bos	49	0	49	49	0	49	0	49	49	0
1009	Traversée Jean-Jacques Bosc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1010	Densification capteurs qualité	50	0	32	50	18	50	32	50	18	0
1014	Pilote évaluation rendement par échantillonnage télérelevé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Liaison Thil Gamarde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TRAVAUX NEUFS	1805	1387	2 162	418	-357	19 929	18 423	20 286	1505	-357
	TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES	13 479	9 720	13 808	3 759	-329	106 309	111 600	106 638	-5 491	-329

(1) quote part investissements du domaine privé commun (= non affectés à une activité - Eau, Assainissement, autres - en particulier, soit essentiellement du mobilier, du matériel et outillage, de l'informatique.

En bleu : libellés ou catégorie contractuelle modifiés après accord entre les parties en 2014

Commentaire des écarts cumulés par investissement (fiche action détaillée)

FAD	Milliers d'€uros courants	CAT contract	CAT IFC	Ecart cumulé / PPI Avt 9 (R-P)	Ecart % cumulé / PPI Avt 9	Ecart cumulé / Reprév ² (R-RP)	Ecart % cumulé / Reprév ²	Explications des écarts par rapport à la prévision initiale et perspectives du délégataire (rapport annuel 2016)	Commentaires de Bordeaux Métropole 2016
100	Renouvellement des canalisations (hors tramway)	RF		1 303	20%	81	1%	Avance volontairement prise pour compenser le retard du Tramway, avance qui se résorbera progressivement à l'avenir	Du renouvellement fonctionnel ne saurait se substituer au renouvellement patrimonial au regard des modalités de suivi des investissements arrêtés conjointement
110	Renouvellement structurel des branchements	RF		3 370	50%	458	5%	Avance volontairement prise pour compenser le retard du Tramway, avance qui se résorbera progressivement à l'avenir	
	dont plomb			0	0%	0	0%		
	dont hors plomb			0	0%	0	0%		
120	Renouvellement courant des aqueducs	RF		-941	-66%	-1	0%	Retard dû à l'alignement initial de la réhabilitation de l'aqueduc de Budos sur les travaux SNCF d'extension du TGV au sud de Bordeaux. Réhabilitation désormais planifiée sur 2018 indépendamment des travaux SNCF.	
	Renouvellement courant des usines, forages et réservoirs, dont :	RF		352	4%	-80	-1%		
130	Renouvellement courant usines : électromécanique & CAG			111	2%	-49	-1%		
132	Renouvellement courant usines : étanchéité / génie civil			-98	-7%	-95	-7%		
133	Renouvellement courant usines : autres			338	22%	63	4%	Avance volontairement prise pour compenser le retard du Tramway, avance qui se résorbera progressivement à l'avenir	Du renouvellement fonctionnel ne saurait se substituer au renouvellement patrimonial au regard des modalités de suivi des investissements arrêtés conjointement
140	Renouvellement bâtiments domaine concédé	RF		260	33%	1	0%	Avance volontairement prise pour compenser le retard du Tramway, avance qui se résorbera progressivement à l'avenir	Du renouvellement fonctionnel ne saurait se substituer au renouvellement patrimonial au regard des modalités de suivi des investissements arrêtés conjointement
850Bd	Renouvellement additionnel télérelève	RF		-173	-98%	-11	-59%	cf commentaire FAD 800, 800.4, 850-5	cf commentaire FAD 800 800.4 850-5
	REGULARISATION SUITE AUDIT	RF		-1 894	0%	-63	0%		Le délégataire omet au chap. III.6.3 de déduire ce montant (dépassement des plafonds de charges immobilisables)
	RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL			2 287	9%	385	1%		

FAD	Milliers d'€uros courants	CAT contract	CAT IFC	Ecart cumulé / PPI Avt 9 (R-P)	Ecart % cumulé / PPI Avt 9	Ecart cumulé / Reprév ² (R-RP)	Ecart % cumulé / Reprév ²	Explications des écarts par rapport à la prévision initiale et perspectives du délégataire (rapport annuel 2016)	Commentaires de Bordeaux Métropole 2016
101	Renouvellement des canalisations- lutte contre les eaux roses	RP		14	1%	124	0	Retard dû à un alignement des travaux sur travaux de voirie eux-mêmes retardés.	Compte tenu de l'étendue des besoins, d'autres diagnostics sont à planifier
131	Renouvellement courant usines : réhabilitation forages	RP		-399	-20%	-196	-11%	Réalisé à moindre coût par rapport à la prévision jusque là	
200	Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71)	RP		-1 000	-17%	28	1%	Réalisé à moindre coût par rapport à la prévision jusque là	Il ne s'agit pas d'une optimisation du coût des opérations : réponse à des demandes extérieures non maîtrisées
210	Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway (base)	RP		-7 003	-33%	80	1%		
320	Conduite Cap de Bos - Caupian	RP		371	74%	0	0%	Terminé. Equipement de la conduite avec des tés de curage pour lutter contre les dépôts d'oxyde de fer et de manganèse. Programme modifié : au lieu de créer des regards de curage, renouvellement de la partie aval de la canalisation la plus fragile + diagnostic de la partie amont	
400	Plan d'action plomb 2005-2013 (hors renouvellement récurrent) - part patrimoniale	RP		-133	0%	-283	-1%		
588	Conduite Cap Roux - Cote 40	RP		-1 355	-100%	0	0%	Nouvelle réflexion sur les travaux initialement prévus : le reculage des hypothèses hydrauliques générales afin de déterminer les besoins de débit passant (et donc de diamètre de réhabilitation) à long terme est réalisé. Reste à décider du maintien ou non de la réhabilitation.	
700	Programme de lutte contre les eaux rouges base	RP		323	37%	-48	-4%	Avance volontairement prise pour compenser le retard du Tramway, avance qui se résorbera progressivement à l'avenir	
680	Traversée Garonne (Pont de Pierre) + renforcement quai Brazza V1	RP		-1 405	-100%	0	0%	cf aussi 600.1. Lapse des canalisations de bouclage Rive Droite est tributaire des projets d'aménagement de Bastide-Niel et de la ZAC Brazza.	
800	Remplacement des compteurs sans télérelève	RP		1 379	55%	-43	-1%	Renchérissement dû à de grosses difficultés d'accès à certains compteurs ainsi que des difficultés de télétransmission, dans certaines configurations de fosse compteur, entraînant la pose de matériel plus performant et plus onéreux	BM déplore que le concessionnaire n'effectue qu'a posteriori la répartition des remplacements de compteurs entre ceux induits ou pas par la télérelève. Sur 2016 : la forte baisse des montants dépensés par rapport à la prévision (284k€ vs 450 k€ prévu) reste à expliquer.
800.4	Remplacement de compteurs : complément télérelève	RP		-76	-100%	-20	-100%		Très forte hausse 2016 (116k€ vs. 13k€ prévu) reste à expliquer
	RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL			-9 284	-13%	-357	-1%		

FAD	Milliers d'€uros courants	CAT contract	CAT IFC	Ecart cumulé / PPI Avt 9 (R-P)	Ecart % cumulé / PPI Avt 9	Ecart cumulé / Reprév* (R-RP)	Ecart % cumulé / Reprév*	Explications des écarts par rapport à la prévision initiale et perspectives du délégataire (rapport annuel 2016)	Commentaires de Bordeaux Métropole 2016
220	Equipelement eau bâtiment Mérignac	TN	NE	-14	-21%	0	0%		
	Tx neufs usines dont :	TN		-1 068	-33%	89	3%		
230	TN usines : courant			20	6%	-30	-7%		
231	TN usines : passage au chlore			91	19%	0	0%	Surcoût lié à l'augmentation du programme	
232	TN usines : couvertures d'ouvrages			-320	-38%	0	0%	Les travaux étaient suspendus en raison des incertitudes qui pesaient sur la remise en route de Gamarde, suite aux 2 pollutions successives à l'ETBE puis au perchlorate. Projet relancé sur 2017-2018.	
233	TN usines : recyclage eaux de process			-94	-100%	0	0%	Suspendu en attendant les résultats de l'interprétation par l'ARS d'une nouvelle circulaire concernant le recyclage dans les usines d'eau potable	
234	TN usines : aires de dépotage & rejets déferriseurs			-101	-30%	-56	-20%	Retard dû à un alignement sur la promulgation des arrêtés de Déclaration d'utilité Publique des forages. Travaux préconisés par l'hydrogéologue et l'administration doivent suivre ces arrêtés notamment pour être éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau	
235	TN usines Ausone modernisation			-639	-60%	155	58%	Réflexion en cours avec Bordeaux Métropole pour la redéfinition d'un projet plus ambitieux et plus global d'automatisation, considéré simultanément avec l'automatisation de la cote 40 (cf. FAD 630)	
236	TN usines Ausone secours			-26	-36%	0	0%		
				0	0%	0	0%		
240	Extension / renforcement de canalisations (article 26) dt JJ Bosc en 2018	TN		213	12%	17	1%	Surcoûts réels	
300	Travaux suite à DUP / Mise en place de périmètres de protection (y c Budos)	TN		-464	-38%	-15	-2%	Retard dû à un alignement sur la promulgation des arrêtés de Déclaration d'utilité Publique des forages. Travaux préconisés par l'hydrogéologue et l'administration doivent suivre ces arrêtés notamment pour être éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau	
	Renforcement des forages de l'oligocène non dénoyés	TN							
	Renforcement des champs captants existants + pilote usine Trait.	TN							
310	Surforage Cap de Bos	TN		-159	-23%	0	0%	Travaux réalisés à un coût moindre mais un diagnostic a montré des arrivées de sable dans le forage. Les solutions sont recherchées dans le cadre global d'une étude de recherche de nouvelles ressources.	
330	Conduite Gajac - Gamarde - Cantinolle & Slaton Pompage Gajac	TN		163	11%	0	0%	Terminé. Surcoût réel par rapport à la prévision.	
500	Cantinolle : CAG, UV et bâches (base)	TN		5	10%	0	0%		
	Bellefont CAG et traitement des rejets (base)	TN		0	0%	0	0%		
520	Gamarde : stripping	TN		86	86%	0	0%		
530	Gajac : CAG	TN		-319	-15%	0	0%	Réalisé à moindre coût par rapport à la prévision	
	Déferisation 4 forages et traitements rejets	TN		0	0%	0	0%		
550	Budos : remplacement des filtres à sables par CAG	TN		-49	-70%	0	0%		
	Haut Brion : CAG	TN		0	0%	0	0%		
570	Boutin : CAG	TN		-543	-100%	0	0%	Travaux reportés compte tenu de la qualité satisfaisante de l'eau distribuée	
600	Sectorisation du réseau	TN	NE	-83	-10%	9	1%	Terminé	
601	Ecoute permanente du réseau	TN	NE	26	7%	0	0%		
602	Modulation de pression cotes 75 & 60	TN	NE	-79	-78%	0	0%	Terminé	
603	Modulations de pression complémentaires	TN	NE	72	35%	0	0%	Terminé	
620	Mesures conservatoires Lavardens	TN		-20	-100%	0	0%		
630	Automatisation cote 40	TN		-201	-100%	0	0%		
660	Sûreté des 7 sites OIV	TN		-55	-7%	0	0%	cf. commentaire FAD 235	
								Suspendu pour ce qui concernait Gamarde en raison des incertitudes qui pesaient sur la remise en route de Gamarde (pollutions). Projet relancé sur 2017.	
670	Sûreté des sites hors OIV	TN		70	30%	-1	0%	Avance volontairement prise pour compenser le retard du Tramway, avance qui se résorbera progressivement à l'avenir	
850-5	Télérelevé variante sup 20 modèle concessif base	TN	NE	577	56%	14	1%	cf. commentaire FAD 800 et 800,4	
810	Compteurs neufs de 1ère prise et SRU habitat neuf	TN		-21	-2%	-18	-2%		
840	Compteurs neufs SRU habitat existant	TN		-16	-52%	2	18%		
820	Equipements eau (1)	TN		-430	-21%	-220	-12%	Dépenses contenues par prudence depuis 2012	Echanges en cours délégant/déligataire visant notamment à qualifier juridiquement ces biens.
	Ecod'au + pilote +infrastructure télérelevé (récepteurs/transmetteurs)	TN		0	0%	0	0%		
1 001	Gamarde CAG	TN		-1	0%	0	0%		
1 002	Augmentation/Modulation de pression cote 50	TN		6	0%	0	0%	Nouveau projet apparu depuis Avenant 9 (2012) : création d'une zone modulée supplémentaire	
1 003	bornes a eau monétique	TN		187	-1%	-1	-1%	installations de bornes supplémentaires non prévues en 2012	
1 004	Bouliac : interconnexion : travaux	TN		2 519	-12%	0	0%	Nouveau projet apparu depuis avenant 9 : alimentation de Bouliac à partir du réseau historique de Bordeaux Métropole au lieu de l'achat d'eau en gros à son ancien syndicat d'appartenance. 2015 : achèvement du raccordement.	
1 005	Bouliac : participation travaux Latresne	TN		103	0%	0	0%	Nouveau projet apparu depuis avenant 9 (2012) : création d'une interconnexion avec Saint Jean d'Illac	
1 006	Création interconnexions diverses	TN		173	49%	38%	38%	Objectif : poser une canalisation d'eau potable en parallèle de la traversée sous fluviale Chaban Delmas de l'assainissement et abandonner les canalisations du Pont de Pierre	
	Traversée Garonne Pont de Pierre	TN						Début des travaux préparatoires en 2015	
680,1	Traversée Garonne : passage sous Lucien Faure	TN		216	-303	-58%	-58%	Retard dû à un alignement des travaux sur travaux de voirie eux-même retardés. Pose des canalisations à coordonner avec projets Bastide Niel et ZAC Brazza.	
1 007	Liaison Blayet	TN		512	-13	-2%	-2%	Nouveau projet apparu depuis avenant 9 (2012) : création d'une liaison entre aqueduc de Budos et canalisation des 100000 m3. Objectif : optimiser l'utilisation des ressources oligocène en remplacement de ressources éocène.	Etudes puis travaux préparatoires réalisés en 2015. 2ème phase de travaux en 2016. Terminé et mis en service en 2016.
1 008	Extension champ captant Cap de Bos	TN		49	49			Essai d'extension du champ captant de Cap de Bos	Essai non concluant. Extension du champ d'investigation.
1 009	Traversée Jean-Jacques Bosc	TN		0	0				
1 010	Densification capteurs qualité	TN		50	18	57%	57%	Densification des capteurs qualité entamée en 2016	
	Liaison Thil Gamarde	TN		0	0	0%	0%		
	TRAVAUX NEUFS			1 505	8%	-357	-2%		
	TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES			-5 491	-5%	-329	0%		

(1) quote part investissements du domaine privé commun (= non affectés à une activité - Eau, Assainissement, autres - en particulier, soit essentiellement du mobilier, du matériel et outillage, de l'informatique.
En bleu : libellés ou catégorie contractuelle modifiés après accord entre les parties en 2014

Le renouvellement des canalisations

A partir de la typologie des investissements définie par le traité de concession reprise dans le rapport annuel du délégataire, on peut bâtir le tableau ci-dessous qui synthétise les différentes lignes d'investissement concernées par le renouvellement des canalisations.

Milliers d'€uros courants	NAT	2 016	Prév. 2016 Avt 9	Reprév. 2016	Ecart (R-P) 2016	Ecart (R-RP) 2016	Réel 2016 cumul/2012	Prév. 2016 cumul/2012	Reprév. 2016 cumul/2012	Ecart (R-P) cumul 2016	Ecart (R-RP) cumul 2016
Renouvellement des canalisations (hors tramway)	RF	1 442	1 279	1 361	163	81	7 777	6 474	7 695	1 303	81
Renouvellement des canalisations- lutte contre les eaux roses	RF	524	396	400	128	124	1 758	1 745	1 634	14	124
Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71, base)	RP	995	749	967	246	28	5 033	6 033	5 005	-1 000	28
Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway	RP	3 655	0	3 575	3 655	80	14 428	21 431	14 348	-7 003	80
Programme de lutte contre les eaux rouges	RP	135	186	183	-51	-48	1 200	877	1 248	323	-48
Sous-total canalisations		6 752	2 611	6 486	4 141	266	30 197	36 660	29 931	-6 363	266
Sous-total canalisations hors tramway, Eaux rouges et Eaux roses		2 438	2 028	2 328	409	110	12 810	12 507	12 700	303	110

Sur 2016, le renouvellement des canalisations s'avère supérieur à la prévision (+4,1 M€) essentiellement du fait du glissement des travaux de déplacement des canalisations liés aux travaux du tramway. En cumul sur 2012-2016, en revanche le retard reste de -6,4 M€.

Le report des déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway prévus sur 2012-2014, explique la plus grande partie de l'écart cumulé (-7 M€). L'optimisation des déplacements de canalisations pour raison de voirie par une concertation accrue entre le délégataire et les services métropolitains intervient au second chef (-1 M€). En contrepartie, le délégataire poursuit son effort d'intensification du renouvellement courant (dit « fonctionnel ») des autres canalisations ainsi que de renouvellement patrimonial dans le cadre de la lutte contre les eaux rouges (+1,6 M€).

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de réseau renouvelés sur ces lignes d'investissement depuis 2006.

en mètres linéaires (Total des mètres linéaires posés correspondant aux coûts N + En cours N-1)	CAT	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016
ml renouvelés en canalisation hors tramway (FAD 100)	RF	1 677	1 243	375	1 391	1 735	724	1 059	503	1 576	3 542	1 811
ml renouvelé pour les eaux roses (FAD 101)	RP								1 350	1 487	525	955
ml renouvelés dans l'intérêt de la voirie (FAD 200)	RP	2 804	3 823	2 708	796	2 510	1 350	3 216	1 988	1 243	1 735	2 158
ml renouvelé pour les eaux rouges (FAD 700)	RP		<i>réhabil.</i>	0	13	276	62	303	51	50	1 094	21
ml renouvelés pour le tramway (FAD 210)	RP	5 629	1 290		0		537	2 836	5 986	2 437	168	478
total ml de canalisation renouvelés		10 110	6 356	3 083	2 200	4 521	2 673	7 414	9 878	6 792	7 064	5 422
variation annuelle				-51,5%	-28,6%	105,5%	-40,9%	177,4%	33,2%	-31,2%	4,0%	-23,2%
Sous-total canalisations hors tramway, Eaux rouges et Eaux roses		4 481	5 066	3 083	2 187	4 245	2 074	4 275	2 491	2 818	5 277	3 968
variation annuelle			13,1%	-39,1%	-29,1%	94,1%	-51,1%	106,1%	-41,7%	13,1%	87,2%	-24,8%
variation cumulée / 2006			13,1%	-31,2%	-51,2%	-5,3%	-53,7%	-4,6%	-44,4%	-37,1%	17,8%	-11,4%

Hors effet du tramway et des programmes de lutte contre les eaux rouges²⁶ et roses, les linéaires renouvelés sont en baisse de près d'un quart en 2016 par rapport à 2015.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des coûts du mètre linéaire de réseau renouvelé. Ces coûts sont obtenus par le rapport entre :

- les montants correspondant aux chantiers terminés dans l'année y compris ceux qui étaient en « en cours » en fin d'année précédente (ce qui diffère des montants déclarés en investissements²⁷),
- et les linéaires de réseau posés dans l'exercice.

²⁶ Les eaux rouges sont des eaux colorées par du fer ou du manganèse, sous formes oxydées. Elles génèrent des désagréments pour les usagers et génèrent nombre de réclamations qualité eau, d'où un programme d'actions préventives et d'actions sur le réseau. Eaux roses : certaines canalisations en fonte revêtues d'époxy peuvent générer dans certaines conditions une couleur et des goûts désagréables d'où un programme de renouvellement.

²⁷ Les investissements sont les montants immobilisés dans l'année (chantiers réceptionnés) et la variation des en-cours d'un exercice à l'autre.

Milliers d'€uros courants (montants investis dans le renouvellement des canalisations hors reports sur l'année suivante, hors renouvellement des vannes et branchements)												
CAT	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	
K€ en canalisation hors tramway	RF	651	482	171	498	661	573	479	327	987	2 258	903
K€ pour les eaux roses	RP							562	636	251	446	
K€ en intérêt de la voirie	RP	1 074	1 633	815	479	916	440	1 626	1 007	757	862	1 167
K€ pour les eaux rouges	RP		0	0	41	295	74	240	52	174	559	61
K€ pour tramway	RP	3 537	1 224	0	0	0	575	2 502	5 856	2 159	628	1 667
total K€ de canalisation renouvelés		5 262	3 339	986	1 018	1 872	1 662	4 847	7 804	4 713	4 558	4 245
variation annuelle			-36,5%	-70,5%	3,2%	83,9%	-11,2%	191,6%	61,0%	-39,6%	-3,3%	-6,9%
Sous-total canalisations hors tramway, Eaux rouges et roses		1 725	2 115	986	977	1 577	1 013	2 105	1 334	1 744	3 121	2 070
variation annuelle			22,6%	-53,4%	-0,9%	61,4%	-35,8%	107,8%	-36,6%	30,7%	79,0%	-33,7%
variation cumulée / 2006			22,6%	-42,8%	-43,4%	-8,6%	-41,3%	22,0%	-22,7%	1,1%	80,9%	20,0%
En €uros / ml												
	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	
coût moyen €/ml hors tram, Eaux rouges et roses (calcul estimatif)	385	417	320	447	371	488	492	536	619	591	522	
variation cumulée / 2006		108%	83%	116%	96%	127%	128%	139%	161%	154%	135%	
coût moyen €/ml renouvellement fonctionnel hors tram	388	388	456	358	381	791	452	650	626	638	499	
variation annuelle		0%	18%	-21%	6%	108%	-43%	44%	-4%	2%	-22%	
Variation cumulée / 2006		100%	117%	92%	98%	204%	116%	167%	161%	164%	128%	
coût moyen €/ml renouvellement dans intérêt voirie	383	427	301	602	365	326	506	507	609	497	541	
variation annuelle		12%	-30%	100%	-39%	-11%	59%	0%	20%	-18%	9%	
Variation cumulée / 2006		112%	79%	157%	95%	85%	132%	132%	159%	130%	141%	
coût moyen €/ml renouvellement pour le tramway	628	949	0	0	0	1 071	882	978	886	3 736	3 488	
variation annuelle		51%	-100%	0%	0%	0%	-18%	11%	-9%	322%	-7%	
Variation cumulée / 2006		151%	0%	0%	0%	170%	140%	156%	141%	595%	555%	

En 2016, le coût moyen unitaire de renouvellement fonctionnel des canalisations hors tramway – qui dépend du diamètre de la canalisation, de la longueur du chantier et des difficultés particulières de voirie – repasse sous la barre des 500 €/ml. Cela représente une augmentation de +28 % par rapport au coût moyen unitaire de 2006.

Le coût moyen unitaire de renouvellement des canalisations dans le cadre des travaux du tramway, particulièrement élevé, interroge et mériterait de plus amples investigations.

Analyse financière 2016 de la Délégation de Service Public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines

RESUME

Bordeaux Métropole (BM) a délégué la gestion du service public de l'assainissement collectif à la Société de Gestion de l'Assainissement de la Cub (SGAC), à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 6 ans. Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 500 k€, exclusivement dédiée à l'exécution du contrat de délégation, dont Suez Eau France est l'unique actionnaire.

Ce rapport présente la situation financière de la SGAC pour l'année 2016, la compare à celle de 2015, ainsi qu'au compte prévisionnel 2016 annexé au contrat de délégation. Ponctuellement, l'économie globale du contrat pour les 4 premières années est également analysée.

Le chiffre d'affaires de la délégation s'inscrit à 42 326 k€ (hors redevance assainissement perçue pour le compte de Bordeaux Métropole, de 25 274 k€). En augmentation de + 1,9 % par rapport à 2015, il est supérieur de + 3,15 % au compte d'exploitation prévisionnel 2016, en cohérence avec les volumes assujettis supérieurs de + 1,7 % à ceux attendus. Cette hausse d'activité provient essentiellement de conditions climatiques favorables ainsi que du dynamisme du développement urbain de la Métropole.

Il faut noter que les montants consacrés au renouvellement pour 2016 s'élèvent à 4 183 k€ et ceux dédiés aux travaux neufs à 275 k€ ; le renouvellement est en retard par rapport au contrat au titre de l'année 2016 (4 684 k€ vs les 4 183 k€ réalisés) alors qu'il était en avance les 3 dernières années, mais en ligne globalement au contrat pour les 4 années écoulées.

Après une année 2013 de mise en place du contrat, les soldes de gestion de la SGAC se sont nettement améliorés de 2014 à 2016 (à l'exception près de 2015 où une pollution aux polychlorobiphényles a dégradé les comptes de 1 M€).

Le résultat net 2016 s'établit à 1 754 k€ et a fait l'objet d'une distribution de dividendes de 1 500 k€ (conformément au contrat).

SYNTHÈSE :

Bordeaux Métropole (BM) a délégué la gestion du service public de l'assainissement collectif à la Société de Gestion de l'Assainissement de la Cub (SGAC), à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 6 ans.

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 500 k€, exclusivement dédiée à l'exécution du contrat de délégation, dont Suez Eau France est l'unique actionnaire. Son conseil d'administration est composé de 3 collèges d'administrateurs, dont un collège d'associations issues de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, et un collège de représentants de la société civile et personnalités qualifiées.

Ce rapport présente la situation financière de la SGAC pour l'année 2016, la compare à celle de 2015, ainsi qu'au compte prévisionnel 2016 annexé au contrat de délégation. Ponctuellement, l'économie globale du contrat pour les 4 premières années est également analysée.

Le chiffre d'affaires de la délégation s'inscrit à 42 326 k€ (hors redevance assainissement perçue pour le compte de Bordeaux Métropole, de 25 274 k€). En augmentation de + 1,9 % par rapport à 2015, il est supérieur de + 3,15 % au compte d'exploitation prévisionnel 2016, en cohérence avec les volumes assujettis supérieurs de + 1,7 % à ceux attendus. Cette hausse d'activité provient essentiellement de conditions climatiques favorables ainsi que du dynamisme de la Métropole.

Il faut noter que les montants consacrés au renouvellement pour 2016 s'élèvent à 4 183 k€ et ceux dédiés aux travaux neufs à 275 k€ ; le renouvellement est en retard par rapport au contrat au titre de l'année 2016 (4 684 k€ vs les 4 183 k€ réalisés) alors qu'il était en avance les 3 dernières années, mais en ligne globalement au contrat pour les 4 années écoulées.

En cumulé sur 2013-2016, les travaux de renouvellement sont en légère avance (de + 90 k€, soit + 0,5 %), mais les travaux neufs demeurent en retard (de - 59 k€, soit de - 4%, en prenant en compte l'anticipation de la réalisation de travaux neufs prévus à l'avenant Triennal 2017) en raison du report de programme sur véhicule propre.

Après une année 2013 de mise en place du contrat, les soldes de gestion de la SGAC se sont nettement améliorés de 2014 à 2016 (à l'exception près de 2015 où une pollution aux polychlorobiphényles a dégradé les comptes de 1 M€). Cette progression était prévue contractuellement.

Pour 2016 :

- les produits d'exploitation sont stables globalement (avec une redevance pour compte de tiers de 25 274 k€, part revenant à la Métropole). Ils intègrent une progression de l'activité assainissement du fait de l'amélioration des volumes assujettis issus de conditions climatiques favorables ainsi que l'augmentation des travaux branchements issus du dynamisme du développement urbain de la métropole.
- la production immobilisée traduisant l'exécution des travaux de renouvellement et travaux neufs est en baisse en miroir de ce qui a été constaté au niveau des charges de renouvellement.
- les charges d'exploitation sont en baisse de - 3 % également, du fait notamment de la baisse des charges affectées au renouvellement (reflet de la production immobilisée), l'absence de pollution en 2016 (par rapport à 2015 pollution aux PCB), la baisse des impôts et taxes liés à la réévaluation de la Contribution Foncière des Entreprises (CET) des nouvelles installations de Louis Fargues (régularisation en 2016 de 2015) et l'application des dispositifs de dégrèvement de Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE).
- l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de cette délégation est en hausse de 1,7 M€ (soit + 28 %) par rapport à 2015 et s'établit à 8 140 k€. Le résultat d'exploitation atteint 2 255 k€, en augmentation de + 1,7 M€ également comme l'EBE.
- Compte tenu d'un résultat financier et exceptionnel peu significatif, de la participation des salariés (- 153 k€), du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE = + 342 k€) et de l'Impôt sur les Sociétés (- 687 k€), le résultat net s'établit à 1 754 k€.
Il en résulte un taux de marge global (Résultat Net / Chiffre d'affaires hors comptes de tiers) de 4,14 % pour l'année 2016 (3,74% hors bonus/malus) alors que le taux de marge prévisionnel 2016 en Euros courants était de 2,98% et que le moyen contractuel de la délégation s'établissait à 2,09 %.

L'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2017 a décidé de distribuer 1 500 k€ de dividendes (pour mémoire, 500 k€ ont été distribués en 2015, 1 M€ distribués au titre de l'exercice 2014 et rien en 2013), conformément au contrat.

En parallèle, il faut également retenir qu'en 2016, la SGAC a bénéficié de mesures publiques (1 220 k€ globalement) : remboursement de Contribution aux Services Publics de l'Electricité (CSPE) de 729 k€ et crédit d'impôt CICE de 342 k€ précités, ainsi que 81 k€ de subvention pour les contrats emplois d'avenir.

La structure financière de la société est satisfaisante puisqu'elle présente :

- un Fonds de Roulement de 3 953 k€.
- un Besoin en Fonds de Roulement toujours négatif, à hauteur de (- 1 675 k€),
- un Solde net de trésorerie (gérée au niveau du groupe) de 5 627 k€.

I – Préambule

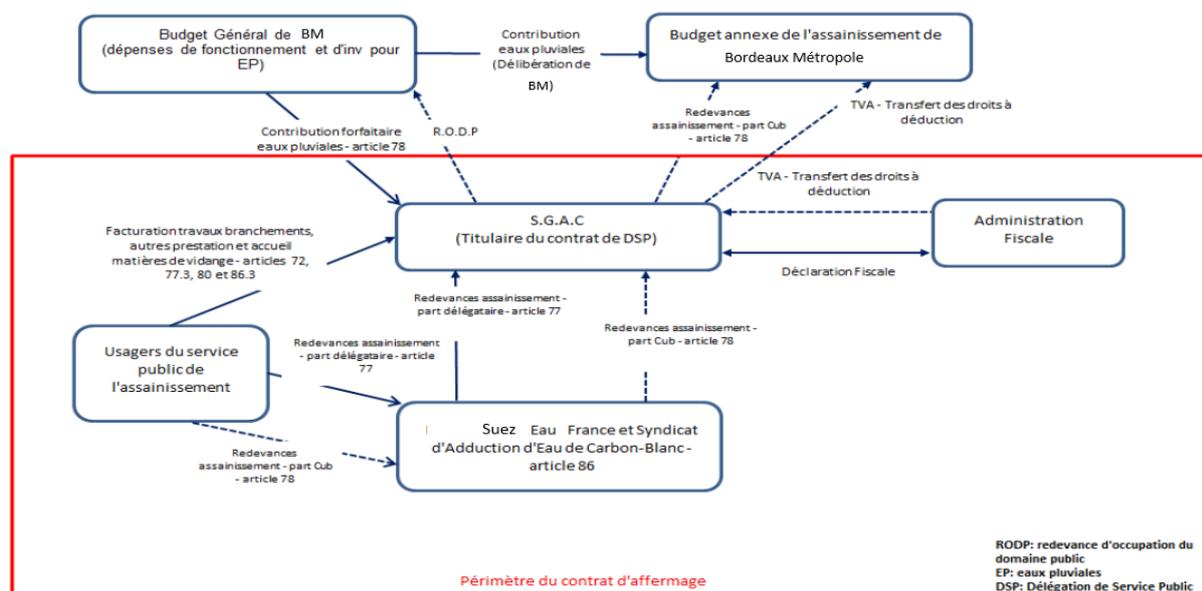
1.1 - Rappel : économie du service et principales caractéristiques de la délégation

Bordeaux Métropole a signé le 4 octobre 2012 un contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines avec la Société Anonyme Lyonnaise des Eaux, devenue depuis Suez Eau France. Ce contrat a une durée de 6 ans. Il a débuté le 1^{er} janvier 2013 et prendra fin le 31 décembre 2018. L'exercice 2016 correspond au quatrième exercice.

Conformément à l'article 1.1 du contrat, les prestations confiées au Délégué sont les suivantes :

- l'exploitation, l'entretien et la surveillance de l'ensemble des ouvrages de collecte, de stockage, de transport et de traitement des eaux usées, des eaux unitaires et des eaux pluviales urbaines, ainsi que des boues et des sous-produits d'épuration ;
- la gestion du patrimoine existant et la réalisation des travaux de renouvellement mis à sa charge, et le cas échéant quelques travaux de premier établissement ;
- la gestion technique et financière des abonnés ;
- le suivi des Raccordables Non Raccordés ;
- la contribution aux objectifs de Bordeaux Métropole d'une protection toujours accrue de la santé humaine et du milieu naturel ;
- la valorisation des déchets et sous-produits de l'épuration ;
- la contribution à la prévention et à l'alerte aux inondations ;
- le conseil et l'assistance à Bordeaux Métropole pour les fonctions de gestion technique du service assurées par la Métropole ;
- la mise à jour et la tenue de l'inventaire des biens du service.

Le délégataire est en outre autorisé à exécuter des activités accessoires aux missions de service public. Le schéma ci-après retrace les flux financiers existants, qui résultent du contrat d'affermage liant Bordeaux Métropole à la SGAC :



Conformément à l'article 5 du contrat, le délégataire a constitué une société dédiée. Il s'agit d'une société anonyme, dotée d'un capital social de 500 k€. Sa gouvernance est assurée par un conseil d'administration de 11 membres répartis en 3 collèges, représentant le délégataire, les associations membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), ainsi que la société civile et les personnes qualifiées. Ces collèges comportent respectivement 6, 3 et 2 administrateurs, chacun d'eux disposant d'une voix délibérative. Au cours de l'exercice 2016, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois.

Le présent rapport a pour objectif de présenter la situation financière de la SOCIETE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT DE BORDEAUX METROPOLE (dénommée SGAC dans le présent rapport) au terme de sa quatrième année d'existence.

L'approche consiste à mener une analyse des postes du bilan et du compte de résultat pour 2016 puis à comparer ces éléments financiers réalisés en 2016 à ceux de 2015, et enfin au compte prévisionnel d'exploitation. En préalable, il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale des comptes de la SGAC (reflet des comptes sociaux) et le compte d'exploitation présenté dans le rapport d'activité 2016 ; aucun écart n'a été relevé.

1.2 - Remarques générales sur le rapport d'activité

Boni/mali : Les engagements contractuels sont assortis d'intéressements et pénalités (ou « boni/mali »), en majorité annuels. Les comptes sociaux 2016 ainsi que le compte d'exploitation 2016 de la délégation intègrent les Bonis/Malis de l'année 2015.

En revanche, le comparatif du réalisé 2016 au prévisionnel 2016 est établi par le délégataire hors Bonis/Malis car pour la SGAC, l'économie initiale du contrat a été faite sans l'intégration des Bonis/Malis.

Bordeaux Métropole ne partage pas cette interprétation et considère que l'intéressement et les pénalités font parties de l'économie du contrat puisque encaissées et payées avec une année de décalage.

Avis du délégataire :

« En effet, nous ne partageons pas ce point. Nous estimons que l'économie initiale du contrat a été faite sans intégration des bonis/malis (absence de prévision dans le CEP contractuel), et que de fait, la formule d'intéressement nette de pénalités issue du contrat (article 81) a été prévue pour récompenser le respect des objectifs de qualité, d'efficacité et de performance du service délégué, et ne peut être utilisé pour maintenir et/ou garantir l'économie initiale. Dans le cas où il existerait un bilan négatif de ces bonus/Malus, il sera probable que ce dernier ne soit pas compensé.

De plus, ce comparatif « réalisé » vs « Prévisionnel » rend compte de l'économie du service à l'utilisateur, les Bonis-Malis n'étant qu'une rémunération complémentaire, entre le délégant et le délégataire, pour respect des engagements contractuels fixés. »

Euros Constants / Euros Courants : Le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) annexé au contrat, est établi en Euros de l'année 2013 (en Euros constants).

Dans son Rapport Annuel d'Activité (RAD), la SGAC présente la méthode utilisée pour transformer le CEP contractuel (en Euros constants) en Euros courants avec une inflation en moyenne de + 2% (salaires et autres charges) et de 3,2% pour l'énergie.

Avis du délégataire : *« cette méthode avait été présentée, en revue de contrat (début 2016) à la Direction de l'Eau pour aboutir à un partage de son application. Ces mêmes évolutions d'indices ont été appliquées aux formules de révision des produits (Eaux Usées et Eaux Pluviales) ».*

Pour Bordeaux Métropole, ces hypothèses d'évolution d'indices ne sont pas contractuelles ; elles représentaient la situation économique de 2012 (année où a été produite l'offre) et se révèlent être à ce jour (en 2017, avec un recul sur l'évolution des indices de 4 années 2013, 2014, 2015 et 2016) en décalage avec les indices réellement constatés en 2014, 2015 et 2016.

Par voie de conséquence, il paraît plus pertinent pour Bordeaux Métropole de retenir l'évolution des indices réellement constatée sur les 4 premières années du contrat (à défaut d'avoir contractualisé en 2012 les hypothèses retenues par la SGAC). C'est cette méthode qui a été privilégiée dans le comparatif du compte de résultat réel 2016 au prévisionnel 2016 (Cf. III - Synthèse - Comparaison aux comptes prévisionnels).

Cette méthode est celle retenue par Bordeaux Métropole ; elle n'a pas été validée par la SGAC.

Avis du délégataire : *« cette méthode ne détermine pas, à date, l'économie globale signée lors du contrat.*

En l'absence d'indices à utiliser sur les périodes non échues (2017-2018), ils ne permettent pas de déterminer, sur la durée du contrat, le résultat moyen, et le taux de marge contractuel prévu au CEP initial ».

En effet, la SGAC applique sur l'ensemble des charges, un taux d'actualisation pour les salaires, l'énergie et les autres charges, en moyenne sur la durée du contrat, respectivement +2%/an,

+3,2%/an, + 2%/an. Pour les produits, la SGAC applique un Keu (coefficient applicable à l'eau usée), Kep (eau pluviale) et Kbp (travaux branchements) théorique, basé sur la même évolution des indices énoncés ci-dessus, ce qui a pour effet de se traduire par un Keu moyen de +1,68%, un Kep de +1,54% et un Kbp de +2,07% sur les 6 ans du contrat.

Bordeaux Métropole ne partage pas cette méthode, non contractuelle et trop inflationniste par rapport à la situation réelle où les indices relatifs aux salaires, l'énergie et les autres charges, évoluent en moyenne de 2013 à 2016 respectivement de +0,27%, +5,31% et -0,73% ; ce qui a pour effet de se traduire par un Keu moyen de +0,30%, un Kep de +0,15% et un Kbp de +0,30%.

Du fait d'une situation économique peu dynamique et de la faible évolution des indices, cette divergence d'opinion sur la méthode d'actualisation utilisée, a pour effet :

- du point de vue de la SGAC, *la méthode utilisée par Bordeaux Métropole a tendance à écraser les données du CEP et la méthode ne reflète pas l'intégralité de l'économie contractuelle signée en € constant,*
- du point de vue de Bordeaux Métropole, la méthode utilisée par la SGAC est trop inflationniste et a pour effet de minimiser les écarts entre le prévisionnel et les données réelles.

Pollution PCB (polychlorobiphényles) sur l'exercice 2015 :

L'année 2015 a été marquée par une pollution au PCB. Après analyses, cette pollution a entraîné l'impossibilité de valorisation agronomique des boues, d'où le traitement en centre d'enfouissement technique.

Le préjudice s'élève à 970 k€ se décomposant de la façon suivante dans les comptes 2015 :

- Evacuation du compost pollué, évacuation des boues faisant suite à la pollution, curage supplémentaire des réseaux, recherche de l'origine de la pollution s'élève à 756 k€ impactant directement chaque charge d'exploitation (sous traitance, entretien...).
- Provision supplémentaire de 214 k€ liée à la vidange de 3 digesteurs qui se déroulera sur 2016, 2017 et 2018.

Cette pollution est venue particulièrement dégrader les comptes de la SGAC pour l'année 2015 ; en revanche, **2016 est marquée par un remboursement partiel d'assurance de 194 k€ et la reprise d'une partie de la provision constituée au titre de la vidange de digesteurs** : il s'agit de l'annulation du risque de surcoût d'élimination de boues polluées au PCB suite à la réalisation de la vidange du digesteur N°2 de Louis Fargue.

II - Analyse des comptes au titre de l'année 2016

2.1. – Soldes de gestion et équilibre économique du contrat

En K€

Libellé	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	Variation 16/15 en K€	Variation 16/15 en %
Chiffre d'affaires (y/c comptes de tiers)	67 600	66 632	65 709	64 848	968	1%
Autres produits (hors reprises*)	5 114	6 293	5 553	5 140	-1 179	-19%
Produits d'exploitation (hors reprises)	72 714	72 925	71 262	69 988	-211	0%
Reprises d'amortissements et provisions	1047	655	214	0	392	60%
Produits d'exploitation	73 761	73 580	71 476	69 988	181	0%
Achats consommés	-290	-246	-177	-299	-44	18%
Autres achats et charges externes	-50 369	-52 011	-50 949	-50 676	1 642	-3%
Impôts et taxes	-828	-1 413	-1 035	-955	585	-41%
Salaires et charges sociales	-12 637	-12 595	-12 616	-11 845	-42	0%
Autres charges d'exploitation	-450	-291	-301	-16	-160	55%
Charges d'exploitation (hors dotations)	-64 574	-66 556	-65 077	-63 790	1 981	-3%
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	8 140	6 369	6 185	6 198	1 771	28%
Dotations aux amortissements & provisions et reprises	-5 885	-5 896	-5 351	-5 471	11	0%
Résultat d'exploitation	2 255	474	832	727	1 781	376%
Produits financiers	0	0	0	0	0	
Charges financières	-6	-8	-7	-4	2	-29%
Résultat financier	-6	-8	-7	-4	2	-29%
Résultat Courant Avant Impôt (RCAI)	2 249	466	826	723	1 784	383%
Produits exceptionnels	3	12	97	0	-10	-79%
Charges exceptionnelles	0	-21	-15	0	20	-98%
Résultat exceptionnel	2	-8	82	0	10	-128%
Participation	-153	-132	-147	-133	-21	16%
IS	-345	207	112	-81	-552	-267%
RESULTAT NET	1 754	532	871	509	1 221	230%

* reprises 2014 : 214,3 k€

* reprises 2015 : 654,7 k€

* reprises 2016 : 1 046,5 k€

en K€	2016	2015	2014	2013
Part Métropole redevance assainissement	25 274	25 113	24 480	25 126
Contribution eaux pluviales	15 693	15 732	15 831	15 806

La SGAC affiche cette année un résultat net de 1 754 k€. Il est la résultante des agrégats suivants :

- les produits d'exploitation atteignent presque 74 M€ et restent stables globalement par rapport à l'année dernière. Dans ces produits d'exploitation, le chiffre d'affaires liés aux travaux de branchements augmentent de + 0,7 M€ ; la production immobilisée (traduisant les travaux engagés par le délégataire en matière de renouvellement devant être immobilisés) diminue de - 1 M€ et les reprises de provisions croissent de +0,4 M€.
[La stabilité est identique hors compte de tiers (c'est-à-dire déduction faite de la part Métropole de la redevance assainissement)].
- les charges d'exploitation (hors dotations), à hauteur de 64,6 M€, diminuent de 2 M€ (soit - 3%) : cette baisse s'explique principalement par :
 - la hausse des travaux branchements (+ 0,7 M€, en lien avec le chiffre d'affaires ci-dessus),
 - la baisse des travaux immobilisés (- 0,8 M€),

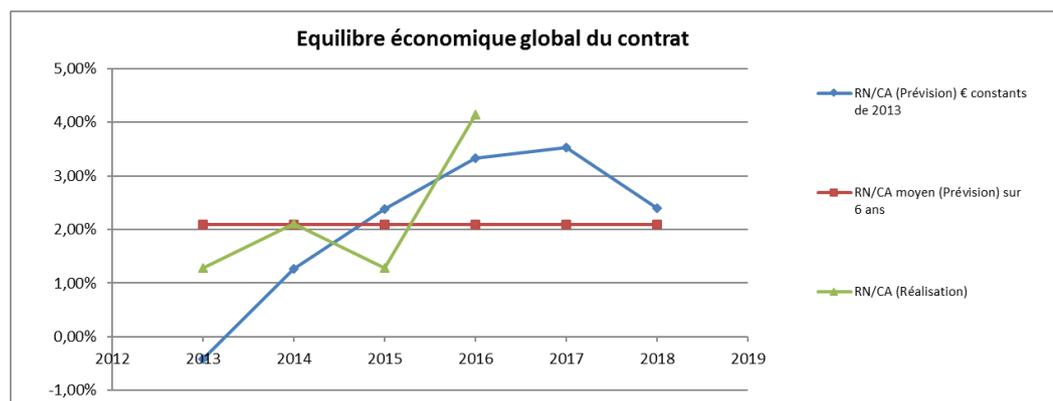
- la baisse des charges d'électricité (- **0,7M€**) liée à l'application au 01/01/2016 du taux réduit pour la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) et le remboursement de la CSPE en 2016 au titre de 2015,
 - la diminution de frais liés à l'évacuation des boues et déchets de prétraitements (Pollution aux PCB en N-1) d'environ - **0,8 M€**,
 - la baisse des impôts et taxes liés à la non-imposition à la Contribution Foncière des Entreprises (CET) des nouvelles installations de Louis Fargues (régularisation en 2016 de 2015) de -**0,6 M€**.
- L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) mesure la performance économique de l'entreprise et donne une indication sur le niveau de rentabilité de son activité, indépendamment de sa politique d'amortissement, du coût de son endettement et du mode d'imposition.
Dans le cas d'une délégation de service public, il doit permettre de couvrir les amortissements des investissements contractuels. Pour la SGAC en 2016, il intègre toujours d'importantes dotations aux provisions pour renouvellement (2 M€) et de dotations aux amortissements de caducité, qui sont fixées par des plans annuels et pluriannuels de renouvellement.
En 2016, l'EBE de la SGAC est positif à 8 140 k€. Il est en forte hausse par rapport l'exercice précédent (+ 1,8 M€, soit +28%).
 - **Le résultat d'exploitation** (EBE, duquel sont défalquées les dotations et reprises (1 046 k€) aux amortissements et provisions, soit 5 885 k€) **s'est établi à 2 255 k€ en 2016**.
 - Un bilan positif au titre des engagements contractuels 2015 (+ **404 k€ d'intéressements / - 146 k€ de pénalités**, comptabilisés en autres produits ou charges de gestion courante).
 - **Le résultat courant avant impôts** (RCAI), une fois les charges financières déduites (- 6 k€), est en progression de + 1,8 M€ par rapport à 2015, et **s'établit à 2,2 M€**.
 - **Un résultat exceptionnel de + 2 k€**.
 - **Compte tenu du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) à hauteur de 342 k€, en déduction de l'impôt sur les sociétés (687 k€) et d'une participation des salariés de 153 k€, le résultat net affiche un bénéfice de 1 754 k€**.

Le taux de marge global, calculé par le rapport du résultat net (après IS, CICE et participation des salariés) sur le chiffre d'affaires (RN/CA), s'établit à 4,14% en 2016, compte tenu des intéressements et pénalités contractuels (soit 3,74% hors Intéressements/pénalités)

Le taux de marge global de l'année 2016 est supérieur à celui prévu au contrat (pour 2016, 3,3% en Euros constants et 2,98% en Euros courants) et au taux de marge moyen de la délégation (2,09%).

REALISE en K€					
	2013	2014	2015	2016	Cumulé 2013/2016
CHIFFRES D'AFFAIRES	39 720	41 229	41 519	42 326	164 794
RESULTAT NET (source liasse)	509	871	532	1 754	3 666
RN/CA	1,28%	2,11%	1,28%	4,14%	2,22%

Le taux de marge cumulé sur les 4 dernières années (2013 à 2016), s'élève à 2,22% (avec effet cut-off de début de contrat de 370 k€ en 2013).



2.2 - L'analyse du compte de résultat 2016

2.2.1 – Les produits d'exploitation

Pour mémoire, les principaux volumes sur lesquels s'appuient les produits de la SGAC sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

Détail des volumes	2013	2014	2015	2016	Evol. 16/15	Evol. 15/14
Volumes Eau Vendus (en milliers de m3)	39 372	39 478	41 352	40 922	-1,04%	4,75%
Volumes assujettis (en milliers de m3)	40 566	39 930	41 093	41 337	0,59%	2,91%
dont les clients "Particuliers"	27 864	26 915	21 363	21 057	-1,43%	-20,63%
dont les clients "Professionnels"	9 815	9 802	17 264	17 921	3,81%	76,13%
dont les clients sous conventions de déversement spécifiques	2 568	2 963	1 929	1 936	0,36%	-34,90%
dont conventions de raccordements des communes ext.	319	250	537	423	-21,23%	114,80%

[Pour mémoire, un nouveau logiciel Clientèle « Odysée » a été déployé courant avril 2015, rendant ainsi difficile la comparaison par type de client (particuliers, professionnels...) des volumes 2014 et 2015 ; la classification du nouveau logiciel « Odysée » diffère de l'ancien « Cyclades »].

Commentaire du délégataire :

Cette modification de logiciel a entraîné une reclassification de la typologie « clientèle » pour laquelle les services clientèles doivent apporter une définition de ces nouvelles classifications et un raccordement de ces classes clients, avant & après passage sous Odysée.

Un tableau de « récolement » des différents volumes par catégories doit être communiqué par le délégataire afin de comprendre les fortes variations entre 2014 et 2015.

De plus, le délégataire a porté connaissance à Bordeaux Métropole en mars 2017, que les volumes déclarés dans le RAD en 2015 avaient été sur-évalués (défaut de maîtrise du nouvel outil Odysée concernant notamment les usagers « sans cycles » et les « arrivés/départs »), introduisant une majoration des volumes en 2015 et, par effet ricochet, une minoration des volumes 2016. Compte tenu des éléments portés à sa connaissance, Bordeaux Métropole ne peut se prononcer sur l'évolution des volumes vendus.

A compter du RAD 2017, Bordeaux Métropole souhaite qu'un débouclage du chiffre d'affaires de l'année soit présenté afin de s'assurer de la pertinence et de la juste évaluation du montant provisionné l'année qui précède (Eau En Compteur).

Globalement, les volumes assujettis continuent à augmenter légèrement (+0,59%), alors que 2015 avait été qualifiée d'année particulièrement sèche, car le nombre d'usagers assainissement progresse de +2,7%.

Au niveau climatologique, l'année 2016 a été particulièrement humide au premier semestre et très sèche au second semestre. Des périodes sèches constituent des conditions climatiques favorables car cela fait progresser le chiffre d'affaires et minore les coûts d'exploitation.

Le Chiffres d'Affaires et les produits d'exploitation de la SGAC se décomposent comme suit :

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Détail des produits d'exploitation - en K€	2013	2014	2015	2016	Evol. 16/15	Evol. 15/14
Redevance assainissement - part SGAC	18 969	18 868	18 332	18 497	1%	-3%
- Clients "Particuliers"	13 133	12 802	10 140	9 991	-1%	-21%
- Clients "Professionnels"	4 626	4 659	8 192	8 506	4%	76%
Clients sous conventions de déversement spécifiques	1210	1407	915	919	0%	-35%
Conventions de raccordements des communes ext.	41	32	69	54	-22%	116%
Redevance eau pluviale	15 806	15 831	15 732	15 693	0%	-1%
Aide à la performance épuratoire	2 315	2 369	2 350	2 138	-9%	-1%
Travaux (branchements)	2 079	3 191	3 253	3 961	22%	2%
Prestations de services et autres produits	510	938	868	1 063	22%	-7%
Sous-Total Chiffre d'Affaires SGAC	39 720	41 229	41 519	42 325	1,94%	0,70%
		63%	62%	63%	0%	-1%
Redevance assainissement - part Bordeaux Métropole	25 126	24 480	25 113	25 274	1%	3%
Sous- Total Chiffre d'Affaires	64 846	65 709	66 632	67 599	1%	1%
Autres produits (hors reprises)**	5 141	5 552	6 293	5 114	-19%	13%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	69 988	71 261	72 925	72 713	0%	2%

** Les autres Produits ne sont pas des produits à proprement dit. Ils représentent la Production immobilisée, les transferts de charges, et les autres produits de gestion courante.

A) LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la SGAC s'élève à 67,6 M€ en 2016 et se répartit principalement entre :

- **La redevance assainissement due au délégataire** s'élève à 19 416 k€. Elle représente 46 % du chiffre d'affaires de la SGAC.

En moyenne sur 2016, le tarif du m³ (part SGAC pour les eaux usés) est stable et s'établit à 0,474 €/m³ (contre 0,475€/m³ en 2015) tant pour les particuliers que pour les professionnels. Ce montant apparaît cohérent avec les évolutions tarifaires mentionnées par le délégataire dans son rapport annuel (+ 0,10 % au premier semestre et – 0,15 % au second semestre).

Pour mémoire, conformément à l'article 82.1 du contrat, le tarif relatif à l'assainissement des eaux usées est révisé chaque semestre selon une formule d'indexation définie dans le contrat. En 2016, le coefficient moyen de révision global annuel du tarif « eaux usées » atteint 1,01167.

A titre d'information, l'indice intervenant dans ce coefficient et visant le coût de la main d'œuvre intègre, le facteur Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (qui vient en réduction de l'impôt sur les sociétés).

S'agissant des volumes assujettis, ils atteignent 41 337 Mm³ en 2016. Ils apparaissent en hausse par rapport à 2015 (de + 0,6 %).

En effet, l'exercice 2016 se caractérise aussi par une progression du nombre d'utilisateurs puisque leur nombre passe de 268 059 en 2015, à 275 250 en 2016, soit une hausse de 2,7 %.
- La baisse des volumes de **raccordement des communes extérieures** se justifie principalement par un décalage de facturation du 2nd semestre 2014 vers 2015, d'où un niveau important en 2015 qui reprend un niveau normal en 2016. Ces volumes représentent 54 k€ pour 2016.

Il faut noter que ces 2 premiers produits correspondent à la part variable de la rémunération de la SGAC, qui atteint globalement 19 470 k€ HT en 2016.

Ils résultent d'un reversement par Suez Eau France des montants facturés sur la facture d'eau globale (eau et assainissement collectif), au titre de la « part fermière assainissement » au cours de l'année civile, avec un décalage de 25 jours, auxquels s'ajoute la provision pour eau en compteur (EEC) (qui tient compte du décalage de volume entre la relève du compteur et la fin de l'année civile).
- **La rémunération au titre des eaux pluviales** versée par Bordeaux Métropole représente 37 % du chiffre d'affaires du délégataire, soit 15 693 k€. Prévus par l'article 78 du contrat, elle est révisée annuellement, au 1er janvier de chaque année, avec un coefficient d'indexation « eaux

pluviales » qui atteint 0,99286 en 2016 (la redevance eau pluviale a diminué en 2016 par rapport à celle de 2015, celle de 2014 et celle de 2013).

- Les produits correspondant à **l'aide à la performance épuratoire** (2 138 k€) sont perçus directement par le délégataire auprès de l'Agence de l'eau, conformément à l'article 79 du contrat. Ils sont en baisse de - 9 % par rapport à 2015 : ils s'évaluent en fonction de critères de fonctionnement des stations et de l'impact de l'arrêté du 21/07/2015 qui présente un risque avéré de pénalités associées au fonctionnement du système d'assainissement, en particulier sur les bassins de Louis Fargue & Clos de Hilde.
- Les produits issus des **travaux** s'établissent à 3 961 k€ (dont 3 923 k€ de travaux de branchements), soit 9 % du chiffre d'affaires de la Société, en progression depuis le début du contrat, notamment entre 2013 et 2014, puis entre 2015 et 2016.

Compte	Libellé	2013	2014	2015	2016
704212	Tvx de branchements en K€	1 565	3 482	2 641	3 568
704213	Variation des provisions de Factures à Etablir en K€	495	(291)	522	355
	Nombre de nouveaux branchements RAD	641	853	733	815
	Nombre branchements facturés (réalisés en N et avant)	ND	928	666	1075
	Chiffre d'affaires (Hors part BM) en K€	39 720	41 229	41 519	42 325
	Part CA Branchement / CA	5,18%	7,74%	7,62%	9,27%

Pour 2016, la SGAC a facturé aux usagers la réalisation de 815 branchements (+11% du nombre de branchements), ce qui est proche de l'objectif de 900 branchements/an, mais excède de + 782 k€ le prévisionnel de 3 141 k€₂₀₁₆ : les recettes sont plus élevées que prévu du fait d'une part significative de facturations au mètre (et non au forfait) ; cette tendance a également pu être constatée les années antérieures.

A noter, l'application contractuelle de la marche tarifaire de +10% sur les branchements forfaitaires à compter de 2015. A compter de 2016, le tarif forfaitaire du branchement est stabilisé et subit l'évolution liée à la révision indiciaire.

- **Les prestations de services et autres produits** passent de 868 k€ en 2015 à 1 063 k€ en 2016 (soit +22%). Ils comportent notamment :
 - 105 k€, soit, conformément au contrat, une prime de 25 % des produits des ventes d'électricité issue de la cogénération à la station Louis Fargues, reversés par Bordeaux Métropole à la SGAC ;
 - 147 k€ de remboursements par les tiers des dégâts qu'ils ont causés aux installations.
 - 246 k€ de refacturation d'analyse,
 - 416 k€ d'autres prestations ponctuelles correspondant à de la mise à disposition de personnel et de conventions de service faites avec Suez Eau France.

B) LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils s'élèvent à 5 114 k€, et se répartissent de la manière suivante :

Détail des autres produits d'exploitation - en K€	2013	2014	2015	2016	%	Evol. 16/15
Production stockée	0	1	60	-61	-1,2%	-201,1%
Production immobilisée	5 100	5 030	5 489	4 458	87,2%	-18,8%
Subventions d'exploitation	23	78	87	81	1,6%	-6,5%
Transferts de charges	18	31	26	223	4,4%	766,3%
Autres produits (hors reprises)	1	412	631	412	8,1%	-34,6%
Total autres produits d'exploitation (hors reprises amort et prov)	5 141	5 552	6 293	5 114	100,0%	-18,7%

Pour Mémoire : autres produits hors reprises de dotations aux amortissements & provisions = 214,3 k€ en 2014, 654,7 k€ en 2015 et 1046,6 k€ en 2016

- La « **production immobilisée** » s'élève à 4 458 k€ HT en 2016 (et 5 489 k€ HT en 2015). Elle correspond aux travaux engagés en 2016 par la SGAC :
 - . les travaux de renouvellement pour 4 183 k€ HT ;
 - . les travaux neufs pour 275 k€ HT.
- Les **subventions d'exploitation** pour 81 k€ correspondent aux aides pour emplois d'avenir.
- Les « transferts de charges » s'élèvent à 223 k€ et correspondent pour l'essentiel (194 k€) à un remboursement partiel d'assurance de la pollution au PCB intervenue en 2015.
- Les **autres produits** de gestion courante sont revenus au niveau de 2014 pour atteindre 412 k€ qui correspondent essentiellement à l'intéressement contractuel au titre de 2015, versé en 2016 (404 k€ versus 382 k€ en N-1). En 2015, ces autres produits étaient également constitués du remboursement d'assurance du groupe électrogène de Naujac pour 135 k€.

[Pour mémoire, les « autres produits » d'exploitation précités sont hors reprises sur amortissements et provisions (soit hors 1046,6 k€, dont 232,7 k€ de reprises d'exploitation au compte 78159, 402,7 k€ de reprises de provisions pour renouvellement au compte 78156, 239,4 k€ de reprises de provisions sur actifs circulants au compte 7817 et 172 k€ de reprises de dotations aux amortissements du fonds de caducité au compte 78115)].

2.2.2 – Les charges d'exploitation

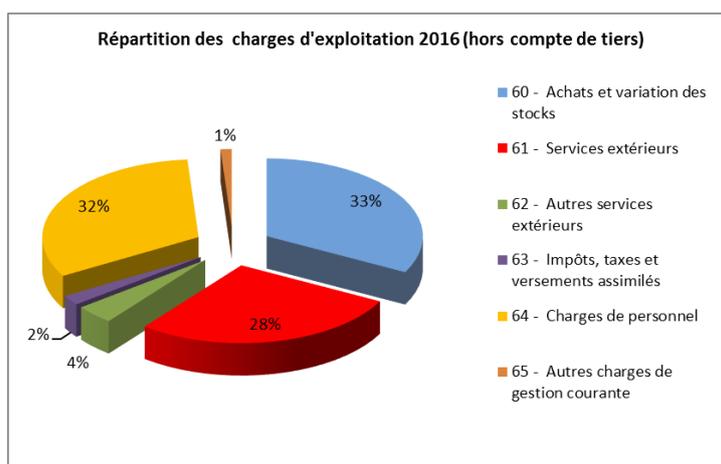
Le tableau ci-après montre la répartition des charges d'exploitation (hors dotations) en six postes, sachant que :

- le compte 60 « achats et variation des stocks » comprend la part métropolitaine de redevance assainissement, soit 25 274 k€ encaissées pour compte de tiers ;
- les charges présentées ci-dessous intègrent la contrepartie de la production immobilisée (travaux neufs et de renouvellement).

En K€		2013	2014	2015	2016			
Détail des charges		Montants	Montants	Montants	Montants	%	% (hors compte de tiers)	Evol. 16/15
60 - Achats et variation des stocks		37 991	37 798	38 603	38 110	59%	33%	-1%
61 - Services extérieurs		11 226	11 513	11 934	10 980	17%	28%	-8%
62 - Autres services extérieurs		1 758	1 815	1 720	1 569	2%	4%	-9%
63 - Impôts, taxes et versements assimilés		955	1 035	1 413	828	1%	2%	-41%
64 - Charges de personnel		11 845	12 616	12 595	12 637	20%	32%	0%
65 - Autres charges de gestion courante		16	301	291	450	1%	1%	55%
Total charges d'exploitation		63 790	65 077	66 556	64 574	100%	100%	-3%

Après neutralisation de la charge de redevance due à la Métropole dans les comptes de la SGAC¹, le graphique ci-après présente la ventilation des charges d'exploitation :

1 Cette charge de redevance assainissement (part métropolitaine, de 25 274 k€, aux comptes 600 et 6001) est compensée par des produits d'un montant total équivalent (aux comptes 70124 et 7012211)



Ces charges d'exploitation hors comptes de tiers, présentent trois catégories principales :

- Les « **achats et variation des stocks** » constituent le premier poste de dépenses et représentent 33 % du total des charges d'exploitation. Déduction faite des opérations pour compte de tiers (25 274 k€), ils s'élèvent à 12 836 k€ et comprennent notamment :
 - le coût des consommations électriques (déduction faite des remboursements de Contribution aux Services Publics de l'Electricité) pour 2 304 k€, lié au fonctionnement des stations d'épuration, des postes de refoulement, des bâtiments administratifs,
 - les travaux immobilisés pour 3 602 k€
 - les travaux de branchements 3 703 k€
 - les produits de traitement et combustibles pour 1 863 k€
- Les « **charges de personnel** » sont le deuxième poste de dépenses, avec 32 % des charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 12 637 k€, hors personnel extérieur à l'entreprise (+ 320 k€). Le tableau suivant retrace les informations issues du bilan social de l'entreprise et des comptes sociaux de la société.

Charges de personnel (K€)	Réal 2015	Prev. 2015*	écart en K€	écart en %	Réal 2016	Prev. 2016*	écart en K€	écart en %
Personnel extérieur à l'entreprise	250	0	250		320	0	320	
Salaires et charges sociales	12 595	12 772	-177	-1%	12 637	12 534	103	1%
Total	12 845	12 772	73	1%	12 957	12 534	423	3%
Moyens humains (effectif moyen en ETP)	221,2	222,5			221,9	222,5		
Coût / ETP (hors personnel extérieur à l'entreprise)	56,9	57,4			57,0	56,3		
Effectif moyen ETP (Personnel extérieur à l'entreprise)	7				10			
Coût / ETP (Personnel extérieur à l'entreprise)	35,7				32,0			
Coût effectif ETP total	56,3	57,4	-1	-2%	55,9	56,3	0	-1%

* actualisé en € courant avec un coeff calculé sur indices réels

Au 31/12/2016, la SGAC compte 223 salariés (source bilan social), soit un effectif moyen annuel de 221,9 Équivalents Temps Plein (ETP), avec un coût/ETP s'établissant à 55,9 k€, à comparer au prévisionnel de 222,5 ETP et 56,3 k€/ETP.

Les charges de personnel 2016 sont donc proches du prévisionnel en 2016, comme en 2015. D'autant plus qu'au-delà des frais d'intérim pris en compte (10 ETP pour + 320 k€ - source bilan social) certaines charges de sous-traitance sont à intégrer : l'externalisation de missions auprès du groupe Lyonnaise des Eaux (conventions RH, de détachement de personnel, ...).

En outre, la SGAC a bénéficié de subventions au titre des emplois d'avenir (-81 k€, comptabilisés en produits d'exploitation et non en déduction du poste de charges de personnel), comme le préconise les normes comptables.

- les « **services extérieurs** » représentent 10 980 k€ en 2016. Ils contribuent pour 28 % au total des charges d'exploitation de la SGAC. Ils se décomposent en deux grands postes : les charges de sous-traitance générale (4 453 k€) et d'entretien & réparation (5 402 k€), qui font l'objet d'un focus plus détaillé dans le paragraphe ci-après.

2.2.3 – Focus sur les charges de sous-traitance

A) LES CHARGES DE SOUS TRAITANCE GENERALE (COMPTE 611)

Elles concernent à la fois la sous-traitance réalisée par Lyonnaise des eaux (3 369 k€) et la sous-traitance informatique (1 083 k€).

S'agissant de la sous-traitance interne Lyonnaise des eaux (compte 6112 – 3 369 k€), elle recouvre :

- d'une part, les frais de siège dont le coût annuel s'élève à 1 346 k€. Conformément aux termes du contrat, ce montant ne dépasse pas le seuil contractuel de 3,3 % du chiffre d'affaires, hors comptes de tiers ;
- d'autre part, le solde de 2 023 k€ correspond à diverses prestations assurées par Lyonnaise des eaux pour le compte de la SGAC (Conventions LyRE 397 k€, facturation clientèle 780 k€, relation clientèle 47 k€, achats 165 k€, réponses aux DR/DICT 117 k€, convention de direction 137 k€, ...).

	En €	2013	2014	2015	2016
# 6112	Sous traitance interne LDE	3 201 112	3 180 992	3 421 294	3 368 855
	<i>Contrôle</i>	<i>1</i>	<i>(0)</i>	<i>(1)</i>	<i>1</i>
	Dont frais de siège (convention d'assistance)	1 317 000	1 307 977	1 328 284	1 346 000
	Dont Convention facturation clientèle	589 536	624 610	771 740	780 094
	Dont convention Relation clientèle	44 981	45 115	46 200	46 877
	Dont Lyre	400 000	400 644	393 690	397 144
	Dont convention achat	165 000	165 000	165 000	165 000
	Dont convention de Direction	137 869	137 474	122 369	137 270
	Dont convention RH	74 213	76 746	77 171	76 763
	Dont convention de détachements	25 767	57 032	93 141	94 956
	Dont convention applications bureautiques		3 207	3 504	1 520
	Dont convention DSI	73 908		61 155	72 614
	Dont Assistance Technique Complétude SIG	191 355	109 988	106 200	
	Dont convention SIG		18 718	15 667	1 012
	Dont assistance technique siège		51 000	50 836	55 000
	Prestations ponctuelles DTS	70 000			
	Winflot	138			
	Dont convention contrôle réglementaire		32 100	45 635	35 242
	Dont convention gestions des surlargeurs			5 148	19 845
	Dont convention DR/DICT	91 612	94 749	101 501	116 672
	Dont assistance météorologique		37 060	15 384	3 160
	Dont conventions de gestion des sinistres	19 734	19 572	18 669	19 687

Notons que les frais liés à la convention facturation recouvrement de la redevance assainissement facturés par SUEZ eau France à la SGAC ont augmenté de façon significative entre 2014 et 2015 (+147 k€), soit à la même période du changement de logiciel clientèle. Cette redevance est assise sur le nombre de « factures émises » dont le nombre a augmenté du fait de l'introduction d'une facture intermédiaire estimée, adressée aux usagers bénéficiant d'un plan de prélèvement.

Bordeaux métropole regrette que ce changement de pratique vis-à-vis des usagers et des bénéficiaires de la prestation de facturation recouvrement (SGAC et Bordeaux métropole), n'ait pas fait l'objet d'une information dédiée.

Les charges de sous-traitance informatique de 1 083 k€ (comptes 61141 et 61142) sont en baisse par rapport à 2015 (- 188 k€ et étaient également en baisse de - 256 k€ entre 2014 et 2015 : s'expliquant par l'arrêt de la prestation de complétude Apic), elles excèdent encore le provisionnel (de 67 k€ en 2013, de 0,3 M€ en 2014, de 0,2 M€ pour 2015 et de 0,3 M€ en 2016). Au sein de ce compte en 2016, 73 % des charges sont facturés par Suez Eau France ou les filiales du groupe SUEZ.

B) LES CHARGES D'ENTRETIEN ET DE REPARATION (COMPTE 615)

Elles représentent 5 515 k€, sont en baisse de -757 k€ par rapport à 2015 et se répartissent entre les activités suivantes :

	2013		2014		2015		2016	
	détail	sous-total	détail	sous-total	détail	sous-total	détail	sous-total
611 - Sous-traitance générale		4 784 060		4 735 513		4 692 724		4 453 191
61117 Prestations d'édition et de façonnage	122 435		27 421		392		890	
6112 Sous traitance interne LDE + Frais de siège en # 628 et hors envoi courrier règlement de services	3 201 112		3 180 992		3 421 294		3 368 855	
61141 Contrat de prestations informatiques	1 404 949		1 387 576		1 248 880		1 060 736	
61142 Contrat d'assistance informatique	55 564		139 523		22 158		22 710	
		2 519 631		2 327 304		2 733 744		1 853 121
6152211 Evacuation des boues d'usine	1 622 956		1 653 872		2 002 208		1 374 060	
6152212 Evacuation déchets de prétraitement	502 030		374 298		453 312		280 039	
6152213 Evacuation déchets de réseau	355 472		274 421		254 915		182 803	
6152214 Evacuation des DIB et tri sélectif	26 862		15 598		14 181		9 916	
6152215 Evacuation des déchets de laboratoire	12 310		9 115		9 128		6 303	
		506 096		500 741		522 988		548 436
615511 Ent. Et Réparat. Machine, mat. Outill. Élect.	123 742		135 266		117 570		99 933	
615512 Ent. Et Réparat. Machine, mat. Outill. Électromec.	85 925		49 122		96 103		62 443	
615513 Ent. Et Réparat. Machine, mat. Outill. Hydraulique	18 115		7 669		20 200		31 881	
615514 Ent. Et Réparat. Machine, mat. Outill. Mécanique	73 804		45 947		52 432		66 613	
615515 Ent. Et Réparat. Machine, mat. Outill. Thermique	40 016		1 025		3 345		29 779	
615516 Ent. Et Réparat. Machine, mat. Outill. Laboratoire	10 279		19 716		14 139		22 602	
615517 Contrôles réglementaires	99 923		119 221		95 956		108 036	
615518 Ent. Et Réparat. Matériels et installat.	54 292		122 776		123 243		127 149	
		1 571 210		1 920 981		2 028 097		2 216 428
615231 Curage réseaux d'assainissement	447 136		632 068		677 864		571 595	
615234 Inspection des réseaux	151 769		169 056		255 663		235 557	
615236 réfection de voirie	549 407		454 103		636 405		615 854	
615238 Autres tx d'entretien réseau	422 897		665 755		458 165		793 422	
		1 017 422		1 092 983		987 335		897 389
61521 terrains	325 834		427 928		363 260		331 768	
615228 Autres tx d'entretien des constructions	247 847		157 977		146 715		159 377	
6283 Nettoyage des locaux	188 552		166 160		168 168		113 377	
61552 Matériel de transport	221 762		304 107		275 956		266 767	
61553 Matériel mobilier de bureau	25 972		13 048		20 227		17 187	
61554 Matériel informatique			808		120		717	
61558 Blanchisserie	7 455		22 956		12 889		8 196	
615- Total compte "Entretien et réparations"		5 614 359		5 842 009		6 272 164		5 515 374
Total "Sous-traitance générale"		10 398 419		10 577 522		10 964 888		9 968 565
sous-traitance liée aux travaux de branchements (# 6052)		1 963 708		2 996 435		3 047 600		3 702 661
TOTAL		12 362 127		13 573 957		14 012 488		13 671 226
<i>Evolution N vs N-1</i>				<i>9,8%</i>		<i>3,2%</i>		<i>-2,4%</i>
frais de siège		1 317 000		1 307 976		1 328 284		1 346 000
TOTAL réel sous traitance (hors frais de siège)		11 045 127		12 265 981		12 684 204		12 325 226
<i>Evolution N vs N-1</i>				<i>11,05%</i>		<i>3,41%</i>		<i>-2,83%</i>
prévisionnel à actualiser (Contrat article 21 : 11 947 k€ (Hors travaux Immob))		9 984 572		10 119 923		10 103 688		10 101 092
prévisionnel actualisé méthode BM sur la base KEU moyen de l'année : article 82.1				1,01356		1,01193		1,01167
<i>Evolution réel vs prévisionnel (après retraitement des frais de siège)</i>								
Article 3.4 : augmentation > 10 % par rapport au CEP		<i>10,62%</i>		<i>21,21%</i>		<i>25,54%</i>		<i>22,02%</i>
Article 21 : accord BM si augmentation > 10% de 2013 11947 k€ à actualiser		<i>NON</i>		<i>NON</i>		<i>NON</i>		<i>NON</i>

La sous-traitance liée au process est en baisse de 880 k€ (-32 %). Cette baisse concerne essentiellement l'évacuation des boues d'usines (transport et traitement) : la pollution aux PCB des effluents de Louis Fargues avait entraîné des opérations d'élimination des boues contaminées en centre d'enfouissement. D'où un surcoût en 2015 de 657 k€, compensé par la baisse de la production de boues (année sèche) et l'utilisation plus importante qu'en 2014 des sécheurs. En comparant 2016 à 2014, la sous traitance liée au process baisse de 474 k€ car en 2016, utilisation plus importante des sécheurs.

La sous-traitance liée à la voirie a augmenté de 188 k€ (+ 9 %) s'explique principalement par l'accroissement des opérations sous-traitées de réparations de réseaux consécutives à la hausse des interventions sur cette activité tant curatif que patrimonial.

La sous-traitance liée à l'entretien technique est stable et correspond aux dépenses d'entretien et réparation dans les stations d'épuration et de pompage/relevage. 20 % de son montant correspond aux frais de contrôles réglementaires (108 k€).

La sous-traitance liée à l'entretien non technique est en baisse (- 90 k€, soit - 9%) et correspond à la réduction des coûts en matière d'entretien des espaces verts et baisse des frais de nettoyage des locaux grâce à de l'optimisation.

C) LA SOUS-TRAITANCE POUR TRAVAUX DE BRANCHEMENTS représente 3 703 k€ en 2016, pour 3 048 k€ en 2015, soit une progression de + 655 k€, à comparer au prévisionnel 2016 de 2 397 k€₂₀₁₆. A titre d'observation, la SGAC, pour respecter des normes comptables, ne comptabilise pas cette sous-traitance liée aux branchements au compte 6112, comme mentionné au compte prévisionnel, mais au compte 6052.

D) AUGMENTATION ENCADREE DE LA SOUS-TRAITANCE

L'article 3.4 « Sous-traitance » du contrat, qui dispose que : « *Toute modification du volume de la sous-traitance ou des tâches sous-traitées entraînant une augmentation de plus de 10 % du poste « sous-traitance générale » du compte d'exploitation prévisionnel, est soumise à l'accord préalable de la Cub qui est libre d'accepter ou non [...].* ». En outre l'article 21 précise que ces modalités visent la somme des comptes 611 et 615 du délégataire, et que les montants prévisionnels seront actualisés avec la formule de révision prévue à l'article 82.1 (soit un coefficient de révision de 1,01167 entre 2015 et 2016).

Or pour 2016 le montant prévisionnel actualisé des achats au titre de ces deux comptes s'élève à 10 101 k€₂₀₁₆ (ce montant s'entend hors travaux immobilisés). Le montant réel quant à lui, y compris la sous-traitance retraitée liée aux travaux de branchement et les travaux immobilisés, atteint 12 325 k€, soit une progression de + 22 % par rapport au prévisionnel maximal s'expliquant pour l'essentiel par la progression de l'activité de travaux facturables.

Sur ce dispositif, il est constaté que la SGAC n'a pas sollicité l'accord préalable de Bordeaux Métropole, tout comme les années passées.

Pour le délégataire, cet indicateur n'a pas de sens car il mesure des dépassements de seuils non liés à de l'externalisation de coûts (ex : Evacuation des Boues & déchets ; sous-traitance de travaux facturable répondant au chiffre d'affaire correspondant ...).

De plus, il est difficile d'anticiper tout dépassement du seuil en cours d'année.

La demande d'accord préalable à Bordeaux Métropole pourrait à l'avenir nécessiter un état financier qui signalerait par un mécanisme suffisamment anticipé le potentiel prochain dépassement du seuil de 10% d'augmentation.

Avis du délégataire :

« Depuis l'origine du contrat, les modalités et mécanisme d'application sont, en pratique, difficile à mettre en œuvre sachant que son utilité à mesurer la sous-traitance engagée par la SGAC dépendent de postes, en grande partie, non externalisables. »

2.3- La structure globale du bilan 2016

2.3.1 – L'Actif net de la SGAC

A) LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS LIES AUX INVESTISSEMENTS

Pour mémoire, aux termes du contrat :

1. **Les travaux de renouvellement à la charge du délégataire sont définis à l'article 0 du contrat :**

« Ces travaux revêtent un caractère fonctionnel, et correspondent à toutes les opérations de réhabilitation ou de remplacement partiel ou total (hors pièces d'usure) par du matériel neuf, entraînant, à fonctionnalité identique et qualité au moins équivalente, une modification substantielle de la valeur ou une modification de la durée d'utilisation.

Ces dispositions s'appliquent à l'ouvrage ou à l'équipement ou à l'un de ses composants devenus impropre à l'usage pour lequel il a été conçu (coût de maintenance élevé, présomption de panne, disponibilité insuffisante, matériel obsolète, etc.).

Ces travaux de renouvellement sont inscrits à l'inventaire comptable des biens mis à disposition du délégataire ».

En outre (cf article 68), le délégataire s'est engagé sur la durée du contrat à réaliser 29 745 k€ HT (en euros, valeur 1^{er} janvier 2013) de travaux de renouvellement.

« Le montant affecté annuellement au renouvellement doit être suffisant pour que la part d'équipements et matériels critiques reste a minima au même niveau tout au long de la délégation et si possible s'améliore ».

D'autre part, un montant de renouvellement annuel a été prévu, à hauteur notamment de 4 390 k€₂₀₁₃ HT/an de 2013 à 2016 incluse. Cet engagement se traduit en pratique par un programme annuel et par un programme tri-annuel ; ce dernier étant assorti, s'il n'est pas réalisé, d'une pénalité de 10 % du montant des travaux prévus et non réalisés (cf article 69).

2. **Les travaux neufs dus par le délégataire** doivent atteindre 1 210 k€₂₀₁₃ sur la durée du contrat (6 ans) tant pour les eaux pluviales que pour les eaux usées et correspondre aux catégories de travaux prévues (cf article 71 et annexe 42 et 53 de l'avenant 2).
3. **Enfin, les charges indirectes & semi-directes associées aux travaux de renouvellement sont plafonnées à 10 %** du montant des travaux de renouvellement (cf annexe 39a, 2.1).

En 2016, les travaux engagés atteignent 4 458 k€ HT, ils sont inférieurs à ceux prévus au contrat pour l'année 2016 (4 904 k€ HT) ; en revanche en cumulé depuis le début du contrat, le délégataire respecte globalement ses engagements de renouvellement, car il était en avance sur les 3 premières années :

- . les travaux de renouvellement pour 4 183 k€ HT ;
- . les travaux neufs pour 275 k€ HT (avec l'anticipation de travaux neufs prévus dans l'avenant triennal).

Travaux de renouvellement - en K€	REEL 2013		REEL 2014		REEL 2015		REEL 2016		CUMUL REEL 2013 à 2016	PREVU 2013 indexé sur le KEU1	PREVU 2014 indexé sur le KEU1	PREVU 2015 indexé sur le KEU1	PREVU 2016 indexé sur le KEU1	CUMUL PREVU 2013 à 2016 indexé sur le Keu au 1er janvier (selon avenant 2)	Ecart en K€	Ecart en %
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%								
Renouvellements équipements STEP:	1 845	40%	1 929	42%	2 323	44%	1 877	45%	14 387	3 154	3 213	3 396	3 224	12 987	1 400	11%
Renouvellements équipements postes et bassins:	1 832	40%	1 448	31%	1 752	33%	1 382	33%	1 755	583	496	557	898	2 534	-779	-31%
Renouvellement instruments de mesure et accessoires:	262	6%	464	10%	523	10%	507	12%	2 533	602	888	799	511	2 801	-268	-10%
Renouvellement informatique industrielle:	634	14%	789	17%	701	13%	410	10%	68	28	28	28	28	111	-43	-39%
Renouvellement système d'information et téléphonie:	32	1%	11	0%	18	0%	7	0%	6	22	23	23	23	91	-85	-94%
Renouvellement matériel de laboratoire:	5	0%	0	0%	0	0%	1	0%								
Remboursement ou indemnisation sinistres à récrediter au compte renouvellement													135			
Total	4 609	100%	4 640	100%	5 317	100%	4 183	100%	18 749	4 389	4 648	4 938	4 684	18 659	90	0%
Travaux neufs - en K€	491		389		172		275		1 327	772	374	21	220	1 386	-59	-4%
Biens de Reprises de la société - en K€	445		238		155		137		975	700	200	200	200	1 300	-325	-25%
Total général	5 545		5 268		5 644		4 595		21 052	5 862	5 222	5 158	5 104	21 345	-294	-1%

(Cf. RAD 2016 pages 308 à 319 et pages 379 à 381)

(Cf. RAD 2015 pages 308 à 319 et pages 342 à 344)

(Cf. RAD 2014 p 275 à 286 et p 307 à 309)

(Cf. RAD 2013 pages 238 à 242)

Ces immobilisations produites par la SGAC peuvent être achevées ou bien en cours de réalisation sur l'exercice 2016.

En 2016, les charges indirectes et semi-directes affectées aux 4 183 k€ de travaux de renouvellement engagés doivent correspondre aux taux limites, prévue dans l'annexe 45a du contrat :

- 38 k€, soit 1% de frais d'équipement et supports (compte 6999910),
- 304,3 k€, soit 8% de frais de conduite d'opération et de gestion patrimoniale (compte 6999920 et 6999980),
- 38 k€, soit 1% de charges indirectes (compte 6999970),

B) LES BIENS IMMOBILISES PAR LE DELEGATAIRE ET LES INVENTAIRES ASSOCIES

Inventaire des biens renouvelables, remis gratuitement à la SGAC :

En délégation de service public, les immobilisations concernant les biens renouvelables du délégant sont intégrées à l'actif du bilan du délégataire. Cela concerne les immobilisations :

1 - renouvelables remises, à titre gratuit, en début de contrat par le délégant, ces biens sont intégrées à l'actif du bilan du délégataire, sans impact sur l'économie de la société. Les inventaires de ces biens au 1^{er} janvier 2013 ont été fournis par Bordeaux Métropole fin 2014, et intégrés par la SGAC, à son logiciel Smile.

2 - réalisées par le concédant pendant la durée du contrat, et soumises à renouvellement,

3 - mises en œuvre par le délégataire, et immobilisées ou en immobilisations en cours.

Ainsi le contrat a prévu (articles 8.3.1 et 75) que le délégataire doit intégrer l'inventaire des biens renouvelables remis, le tenir à jour chaque année, et le remettre au 31 mars, avec son rapport annuel d'activité (en annexe).

Inventaire comptable des biens de Bordeaux Métropole (non renouvelables par la SGAC)

D'autre part, Bordeaux Métropole a besoin, au 31 mars au plus tard également, pour établir son budget (et évaluer ses dotations correspondantes) puis pour son compte administratif, d'un inventaire comptable de ses biens (non renouvelables par le délégataire). Elle a chargé la SGAC de tenir à jour cet inventaire.

C) ACTIF DE LA SGAC ET DETAIL DES IMMOBILISATIONS

En K€				
ACTIF	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16
Immobilisations incorporelles nettes	21	22	23	18
Immobilisations corporelles nettes	323	151 265	143 016	135 019
dont immobilisations corporelles nettes du concédant		146 552	132 980	120 637
dont immobilisations corporelles nettes de la SGAC	323	4 713	10 036	14 382
Immobilisations en cours	5 147	5 604	4 738	2 866
Immobilisations financières	5	0	0	0
Sous-Total actif immobilisé hors immobilisations du concédant	5 496	10 339	14 797	17 265
Total Actif immobilisé	5 496	156 891	147 777	137 902
Stocks	106	104	157	122
Avances, Acomptes versés s/ cdes	6	6	1	63
Créances Clients	21 720	21 619	20 179	20 577
Autres créances	2 240	2 244	1 698	1 980
VMP				
Trésorerie	7 490	3 424	5 257	5 627
Charges constatées d'avance				4
Total actif circulant	31 563	27 396	27 293	28 374
SOUS-TOTAL ACTIF hors immobilisations du concédant	37 059	37 735	42 090	45 640
TOTAL ACTIF	37 059	184 287	175 070	166 277

Le tableau précédent mentionne les différentes composantes de l'actif de la société, en différenciant les immobilisations du concédant de celles de la SGAC : hors immobilisations pour le concédant (biens renouvelables), l'actif de la SGAC atteint 45 640 k€ en 2016 et comporte deux volets, l'actif circulant et l'actif immobilisé.

S'agissant de l'actif circulant, il est constitué principalement des créances clients (20 577 k€), des autres créances (1 980 k€) et de la trésorerie :

- les créances clients comprennent les montants facturés au titre de l'exercice 2016 et en cours de recouvrement ainsi que les produits à recevoir (pour 83 %), c'est-à-dire les prestations réalisées par la SGAC en 2016 et facturées sur 2017 (Eau En Compteurs, travaux facturables, prestations de services à facturer...),
- les autres créances (1 980 k€) visent majoritairement les créances fiscales (TVA déductible sur les achats de biens et services et immobilisations),
- la trésorerie s'établissant à 5 627 k€.

L'actif immobilisé global quant à lui s'élève à 137 902 k€, dont 17 265 k€ pour la SGAC stricto sensu (et 120 637 k€ issus de Bordeaux Métropole). Il comprend :

- quelques immobilisations incorporelles (18 k€, correspondant à des logiciels) ;
- des immobilisations en cours (2 866 k€) issues des travaux de renouvellement et des travaux neufs, engagés par le délégataire et non achevés.
- principalement des immobilisations corporelles nettes :
135 019 k€ = 120 637 k€ (immobilisations nettes renouvelables issues du concédant)
+ 14 382 k€ (immobilisations nettes SGAC).

Le tableau suivant précise les montants d'immobilisations nettes précités, les situe dans les différents comptes et mentionne les valeurs brutes correspondantes ainsi que les dotations aux amortissements pratiquées par la SGAC.

En €		α				β				α				β			
N° compte	Libellé	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES							
		31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013				
20510000	Logiciels	34 669	26 308	26 308		16 750	9 972	4 532		17 919	16 335	21 775	0				
21350000	Aménagement des constructions	9 061	9 061	3 450		1 937	912	116		7 124	8 149	3 334	0				
21820000	Matériel de transport	30 537	26 452	22 562	39 747	15 964	10 974	6 685	6 252	14 573	15 477	15 877	33 495				
21830000	Matériel de bureau & informatique	41 015	41 015	37 441	24 586	25 396	17 783	10 512	4 051	15 619	23 232	26 929	20 535				
21840000	Mobilier	81 829	79 703	62 801	53 000	41 705	30 034	18 849	9 012	40 124	49 669	43 952	43 988				
218	Sous-Total autres immobilisations corporelles	153 382	147 170	122 803	117 333	83 065	58 792	36 045	19 315	70 317	88 378	86 758	98 019				
21540000	Matériel et outillage	706 859	592 759	392 830	185 611	302 175	184 192	92 614	31 631	404 684	408 567	300 215	153 980				
22131000	DCE constructions	367 094	196 643	93 230		29 988	11 960	2 247		337 105	184 682	90 983	0				
22135000	DCE Aménagement des constructions	1 097 673	829 498	350 340		187 414	91 466	14 766		910 260	738 032	335 573	0				
22150000	DCE installations techniques	15 476 848	9 886 713	4 199 152	74 156	2 824 824	1 278 374	303 026	3 428	12 652 024	8 608 340	3 896 126	70 728				
22250000	DCT Installations techniques	169 178 402	171 256 684	172 666 005		48 541 410	38 277 097	26 113 966		120 636 992	132 979 587	146 552 039	0				
	Sous-Total Installations techniques, matériel, out.	186 826 876	182 762 297	177 701 556	259 767	51 885 811	39 843 089	26 526 619	35 059	134 941 065	142 919 208	151 174 937	224 708				
22911000	Contrepartie Immobilisations du concédant	- 120 636 992	- 132 979 587	- 146 552 039						- 120 636 992	- 132 979 587	- 146 552 039	0				
22922000	Fonds de caducité	- 5 726 389	- 2 324 122	- 494 628	2 512					- 5 726 389	- 2 324 122	- 494 628	(2 512)				
229	Immos du concédant	- 126 363 382	- 135 303 709	- 147 046 667	2 512					- 126 363 382	- 135 303 709	- 147 046 667	(2 512)				
2310000	Immob. En cours corporel	2 866 023	4 737 813	5 604 088	5 146 627					2 866 023	4 737 813	5 604 088	5 146 627				
2320000	Immob. En cours incorporel	-	6 714	-	21 336					-	6 714	0	21 336				
2310000	Immob. En cours	2 866 023	4 744 526	5 604 088	5 167 963					2 866 023	4 744 526	5 604 088	5 167 963				
	TOTAL IMMOBILISES	63 526 629	52 385 652	36 411 537	5 542 551	51 987 563	39 912 764	26 567 312	54 374	11 539 065	12 472 888	9 844 225	5 488 177				

Ce tableau permet de préciser les montants correspondants aux trois types de biens précités, immobilisés par le délégataire :

- 1 : 169 178 402 € bruts remis par la Métropole au 01/01/2013, selon le délégataire (soit 120 636 k€ en valeur nette, avec une contrepartie équivalente au passif), intégrant les biens remis par le délégant après le 01/01/2013.
- 2 : 20 712 k€ bruts réalisés par la SGAC en 2016, soit 17 265 k€ nets.

2.3.2 – Le passif de la SGAC

Comme pour l'actif, le tableau ci-après précise les composantes du passif de la SGAC, en identifiant ce qui relève de la SGAC elle-même et la contrepartie des biens renouvelables remis par Bordeaux Métropole.

En K€

PASSIF	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16
Capital Social	500	500	500	500
Réserve légale		50	50	50
Report à nouveau		459	330	362
Résultat de l'exercice	509	871	532	1 754
Subventions d'investissements				
Autres fonds propres (avances conditionnées) :				
Comptes spéciaux des concessions	3	147 047	135 304	126 363
concedant		146 552	132 980	120 637
Sous-total Capitaux propres hors concedant		2 375	3 736	8 392
Capitaux propres	1 011	148 927	136 716	129 029
Provision pour risques	287	253	412	231
Provision pour charges	5 106	9 468	12 127	12 595
Provisions pour risques et charges	5 394	9 721	12 539	12 826
Emprunts et dettes auprès étbl de crédit (LT)				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur cdes	5 988	5 848	5 563	5 776
Dettes fournisseurs	7 118	3 835	3 938	4 843
Dettes fiscales et sociales	16 327	14 304	14 788	12 768
Dettes sur immobilisations	1 220	1 652	1 525	1 034
Autres dettes		0	0	0
Dettes	30 653	25 639	25 815	24 421
Produits constatés d'avance				
SOUS TOTAL PASSIF, hors concedant	37 059	37 735	42 090	45 640
TOTAL PASSIF	37 059	184 287	175 070	166 277

A) LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres 2016 sont constitués du capital social de la société (500 k€), de la réserve légale (50 k€), du report à nouveau de 2015 (362 k€) et du résultat de l'exercice (1 754 k€). Ils comportent en outre d'autres fonds propres importants :

- le fonds de caducité (5 726 k€, compte 22922) enregistre les dotations aux amortissements pour les immobilisations liées aux travaux neufs ainsi que la dotation relative au renouvellement excédant le montant ouvert par la provision de renouvellement du bien ;
- la contrepartie des immobilisations renouvelables et remises à titre gratuit par Bordeaux Métropole (120 637 k€, compte 22911).

La distribution de dividendes :

Suivi des dividendes réellement distribués :					
En €	2013	2 014	2015	2 016	Cumul 2013 à 2016
Evolution des capitaux propres					
Capital social	500 000	500 000	500 000	500 000	
Réserve légale		50 000	50 000	50 000	
Report à nouveau		458 927	330 302	362 340	
Résultat net	508 927	871 374	532 039	1 753 648	
Capitaux propres (ou situation nette)	1 008 927	1 880 301	1 412 340	2 665 988	
Total distribuable	458 927 €	1 330 301 €	862 340 €	2 115 988 €	3 615 988 €
Dividendes distribués	0 €	1 000 000 €	500 000 €	1 500 000 €	3 000 000 €
		Ok PV d'AG Mixte du 29/05/2015	Projet de PV d'AG du 27/05/2016	Projet de PV d'AG du 29/05/2017	82,96%

Comme le mentionne le tableau ci-dessus, au terme des 4 premières années du contrat, la SGAC a distribué 3 000 k€ de dividendes alors que le contrat en prévoyait 2 609 k€ (en Euros constants de 2013).

En revanche, le contrat prévoyait de distribuer 100 % du Résultat Net (après imputation des déficits et de la dotation de la réserve légale) alors que 83 % ont été distribués sur les 4 premières années du contrat.

B) LES PROVISIONS POUR TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

- Les provisions pour renouvellement des immobilisations constituent la majorité des provisions pour charges. Elles sont passées de 11 972 k€ à 12 445 k€ au cours de l'exercice 2016, soit une augmentation de 474 k€.
[Ces provisions pour renouvellement ne sont pas reprises mais la valeur déjà provisionnée vient en déduction du coût immobilisable de l'immobilisation renouvelée].
- D'autre part, la SGAC a également constitué des provisions :
 - pour charges de dépréciation des stocks et des comptes clients (en moins de l'actif du bilan), et au titre des engagements des médailles du travail (150 k€),
 - pour risques au titre des litiges (probables sinistres non couverts par les assurances pour 231 k€).

C) LES DETTES

Les dettes d'exploitation et hors exploitation sont en légère diminution par rapport à 2015 (-5,4%). Leur décomposition est la suivante :

- les **avances et acomptes** reçus sur commandes sont stables autour 5,7 M€. Elles correspondent à l'avance de la part de redevance assainissement versée par Suez Eau France au titre des contrats de mensualisation et aux acomptes perçus dans le cadre de l'activité travaux ;
- les **dettes fournisseurs** pour 4 843 k€ ont augmenté de 905 k€ ;
- les **dettes fiscales et sociales** pour 12 768 k€ au sein desquelles :
 - la part communautaire de la redevance assainissement constitue la part la plus importante (environ 6,9 M€ au 31/12/2016, au compte 44392) ;
 - les dispositifs spécifiques : le Fonds de développement durable (FDD) et l'aide à la mise en conformité des branchements (ANAH).

Conformément à l'article 14.7 du contrat, le délégataire a institué un « **Fonds de développement durable** » qui doit être annuellement doté de 200 k€₂₀₁₃. Son objet est de financer des projets liés au service de l'assainissement et contribuant au développement durable du territoire de Bordeaux Métropole, notamment dans les trois domaines suivants :

- la protection du milieu naturel et la promotion de la biodiversité ;
- la production d'énergies renouvelables ;
- des projets sociétaux.

En K€					
Compte	Libellé	2013	2014	2015	2016
4438	Autres dettes vis-à-vis collectivités	(209)	(437)	(580)	(796)
62851	Redevances et ristournes coll.	209	229	143	113
	Fonds de Dév Durable à doter	200	203	203	202
	Fonds ANAH à doter	30	31	31	31
	30 % des pénalités puis 100%	0	51	51	44
	Financement de Projets	22	55	141	164
	Solde au 31/12	209	230	144	113

Dettes vis-à-vis de Bordeaux Métropole

Au terme de l'année 2013, 21,5 k€ de financement avaient été attribués (ou consommés). Le solde (209 k€), apparaissait bien au passif du bilan de la SGAC.

En 2014, le fonds avait été doté (compte 4438 - « dettes collectivités comptes de tiers) de 202,85 k€ au titre de la dotation 2014 actualisée, et de 50 k€, correspondant à l'affectation de 30 %

des pénalités contractuelles 2013 plafonnées à 50 k€. En outre, 54,5 k€ de financement avaient été attribués (débit du compte 6285) à 8 projets (les deux plus importants étant Philéas Production pour 20 k€ et la rénovation de la fontaine pape Clément pour 19,8 k€).

En 2015, même raisonnement qu'en 2014 : le financement de projet s'est élevé à 140,5 k€ portant sur 5 projets (dont le plus important est le projet SIRENE pour 85 k€).

En 2016, le fonds a été doté (compte 4438 - « autres dettes vis-à-vis collectivité ») de 202,4 k€ au titre de la dotation 2016 actualisée, et de 43,9 k€, correspondant à l'affectation de 30 % des pénalités contractuelles 2015 (à compter du 1/01/2017, 100% des pénalités seront affectées au FDD, dans le cadre de l'application de l'avenant 2).

En outre, 163,9 k€ de financement ont été attribués (débit du compte 6285) à divers projets (dont le plus important est le projet GD2 pour 100,3 k€).

Quant à l'aide à la mise en conformité des branchements : en 2013, constat a été fait, au regard des statuts de l'ANAH, de l'impossibilité de mettre en œuvre une convention de partenariat avec cette Agence.

Par conséquent, il a été décidé de rediriger les fonds de 30 k€/an destinés, à l'origine, à l'ANAH afin de compléter les aides versées aux propriétaires occupants en situation de précarité, et visant à cofinancer la réalisation des travaux de mise en conformité des branchements assainissement. Cette somme est bien identifiée dans le bilan de la SGAC (compte 4438) avec la dette relative au Fonds de Développement Durable. Dans le cadre de l'avenant triennal, cette aide a été intégrée au FDD.

2.3.3 – Le Fonds de Roulement et le Besoin en Fonds de Roulement

En K€

Structure du bilan	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
(+) Fonds de Roulement	910	1 757	1 479	3 953
(-) Besoin en Fonds de Roulement	-6 581	-1 667	-3 778	-1 675
Variation du BFR				
(=) Trésorerie Nette	7 490	3 424	5 257	5 627
Total Bilan	37 059	184 287	175 070	166 277
% Trésorerie / Total Bilan	20,21%	1,86%	3,00%	3,38%

A) LE FONDS DE ROULEMENT

Le Fonds de Roulement (FR) permet de comparer les ressources financières et les emplois à long terme (immobilisations). Il correspond aux « capitaux propres + provisions pour risques et charges + emprunt long terme - actif immobilisé ». Il s'élève à 3 953 k€. Il est en hausse par rapport à 2015 du fait de l'amélioration du résultat net (+1,2 M€) et la diminution de l'actif immobilisé (ralentissement des investissements).

B) Le besoin en fonds de roulement

Comme évoqué précédemment, le bilan de la SGAC présente un actif circulant d'un montant de 22 746 k€ (avec compte de tiers, et en l'occurrence trésorerie groupe). Parallèlement, le passif circulant s'est établi au 31/12/2016 à 24 421 k€, d'où un Besoin en Fonds de Roulement (BFR) négatif (actif circulant – passif circulant) qui s'élève à – 1 675 k€. La diminution du besoin en fonds de roulement de 2,1 M€ s'explique essentiellement par la baisse de la dette envers la Métropole (Part redevance BM, remboursement TVA...).

Ce BFR négatif devient une ressource de financement générée par le court terme d'exploitation, ce qui contribue à améliorer la trésorerie de la SGAC. Cette trésorerie n'a pas pour autant généré des produits financiers car, d'une part, il s'agit d'une situation instantanée qui ne reflète pas le niveau journalier de la trésorerie de la SGAC.

D'autre part, le mode de calcul du taux créditeur (EONIA – 0,50%) s'est traduit par l'application d'un taux égal à 0 du fait des cours actuels de l'EONIA. Dans les faits, la SGAC a présenté en 2016 un solde moyen de trésorerie créditeur de - 64 k€.

III - Synthèse - Comparaison aux comptes prévisionnels

Le tableau ci-après établit un comparatif :

- des prévisions contractuelles annexées au contrat d'affermage (Cf. annexe 44), actualisées en **€uros courant sur la base des indices réellement** constatés sur les 4 premières années du contrat.
Cette méthode est celle retenue par Bordeaux Métropole ; elle n'a pas été validée par la SGAC.
Cf. I- Préambule, 1.2 - Remarques générales sur le rapport d'activité.

En effet, la SGAC applique sur l'ensemble des charges, un taux d'actualisation pour les salaires, l'énergie et les autres charges, en moyenne sur la durée du contrat, respectivement +2%/an, +3,2%/an, + 2%/an. Pour les produits, la SGAC applique un Keu, Kep et Kbp théorique, basé sur la même évolution des indices énoncés ci-dessus, ce qui a pour effet de se traduire par un Keu moyen de +1,68%, un Kep de +1,54% et un Kbp de +2,07% sur les 6 ans du contrat. Bordeaux Métropole ne partage pas cette méthode, non contractuelle et trop inflationniste par rapport à la situation réelle où les indices relatifs aux salaires, l'énergie et les autres charges, évoluent en moyenne de 2013 à 2016 respectivement de +0,27%, +5,31% et -0,73% ; ce qui a pour effet de se traduire par un Keu moyen de +0,30%, un Kep de +0,15% et un Kbp de +0,30%.

- avec les données issues des comptes de la SGAC et du RAD 2016.

Il permet de conclure sur une vision synthétique générale de la réalisation du contrat en 2016 et en cumulé de 2013 à 2016.

	Méthode BM PREVU 2013 En K€	Méthode SGAC PREVU 2013 En K€	REEL 2013 En K€	Méthode BM PREVU 2014 En K€	Méthode SGAC PREVU 2014 En K€	REEL 2014 En K€	Méthode BM PREVU 2015 En K€	Méthode SGAC PREVU 2015 En K€	REEL 2015 En K€	Méthode BM PREVU 2016 En K€	Méthode SGAC PREVU 2016 En K€	REEL 2016 En K€	Ecart 2016 REEL vs PREVU en K€	Ecart Cumulé 2013 à 2016 REEL vs PREVU
<i>En Euros courants</i>														
Ventes Assainissement (Hors Compte de tiers)	36 806	36 837	37 133	37 337	37 698	37 100	37 375	38 570	37 398	37 398	39 375	37 302	-96	17
Ventes de Travaux & Prestation de Services	3 163	3 163	2 589	3 398	3 430	4 129	3 615	3 726	4 121	3 635	3 860	5 025	1 389	2 053
TOTAL DU CHIFFRES D'AFFAIRES	39 970	40 000	39 722	40 735	41 128	41 229	40 989	42 296	41 519	41 033	43 235	42 326	1 293	2 069
Production stockée						1			60			-61	-61	0
Production immobilisée	4 390	4 390	5 100	4 616	4 674	5 030	4 741	4 935	5 489	4 559	4 910	4 458	-101	1 771
Subvention d'exploitation			23			78			87			81	81	269
Autres Produits de gestion courante						413			631			412	412	1 456
Reprises de provisions						214			655			1 047	1 047	1 916
Autres Produits			18			31			26			223	223	298
TOTAL AUTRES PRODUITS	4 390	4 390	5 141	4 616	4 674	5 767	4 741	4 935	6 948	4 559	4 910	6 161	1 602	5 711
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	44 359	44 390	44 863	45 352	45 802	46 996	45 730	47 231	48 467	45 592	48 145	48 487	2 895	7 780
Achats & Variation de Stocks	12 946	12 946	12 865	13 047	13 101	13 318	13 306	13 738	13 491	13 364	13 896	12 836	-528	-153
Services Extérieurs	10 287	10 287	11 226	10 152	10 278	11 513	9 817	10 216	11 934	9 361	10 071	10 980	1 620	6 036
Autres Services Extérieurs	1 819	1 819	1 758	1 242	1 260	1 815	1 218	1 272	1 720	1 190	1 291	1 569	379	1 393
Impôts taxes et versements assimilés	1 136	1 136	955	1 398	1 413	1 035	1 393	1 447	1 413	1 382	1 483	828	-554	-1 078
Charges de Personnel	12 855	12 855	11 845	13 091	13 169	12 616	12 772	13 163	12 595	12 534	13 196	12 637	104	-1 558
Autres charges de gestion courante	192	192	16	195	197	301	195	203	291	192	208	450	258	285
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	39 235	39 235	38 665	39 123	39 418	40 598	38 700	40 039	41 444	38 023	40 144	39 300	1 278	4 926
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	5 124	5 155	6 198	6 228	6 383	6 398	7 030	7 192	7 023	7 569	8 001	9 187	1 618	2 854
Dotations & Reprise aux Amortissements & Provisions	5 203	5 203	5 471	5 390	5 428	5 566	5 433	5 598	6 550	5 496	5 778	6 932	1 436	2 996
RESULTAT D'EXPLOITATION	-78	-48	727	838	956	832	1 596	1 594	473	2 073	2 223	2 255	182	-142
Produits financiers														
Charges financières	14	14	4	24	24	7	14	14	8	2	2	6	4	-29
RESULTAT FINANCIER	-14	-14	-4	-24	-24	-7	-14	-14	-8	-2	-2	-6	-4	29
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-93	-62	723	814	931	825	1 583	1 580	465	2 071	2 221	2 249	178	-113
Produits exceptionnels						97			12			3	3	112
Charges exceptionnelles						15			21			0	0	36
RESULTAT EXCEPTIONNEL						82			-9			2	2	75
Participation des salariés	101	101	133	127	128	147	142	146	132	156	164	153	-2	39
Impôt sur les sociétés (calcul à 36,10%)	-70	-69	81	248	290	-112	520	518	-207	691	743	345	-347	-1 283
BENEFICE OU PERTE	-124	-104	509	439	514	872	921	916	531	1 224	1 314	1 754	530	1 206
Taux de marge	-0,31%	-0,26%	1,28%	1,08%	1,25%	2,12%	2,25%	2,17%	1,28%	2,98%	3,04%	4,14%		

Le chiffre d'affaires présente une avance de 1 293 k€ en 2016 (+3,15%) et de 2 069 k€ (+1,27%) en cumulé depuis 4 ans.

Les volumes d'assainissement ont été en légère hausse (+1,7% par rapport au prévisionnel) ; en revanche, l'effet prix a été défavorable puisque légèrement négatif en 2016.

Au vu des sommes en jeu, on peut dire que globalement, le chiffre d'affaires est en avance par rapport au prévisionnel du contrat.

Ce sont essentiellement les ventes de travaux branchements qui ont augmenté par rapport au prévisionnel (+820 k€ pour 2016, soit +25% et +5,2% depuis le début du contrat), mais également les prestations de services telles que la facturation de mises à disposition de personnel, conventions de services et refacturation des dégâts tiers.

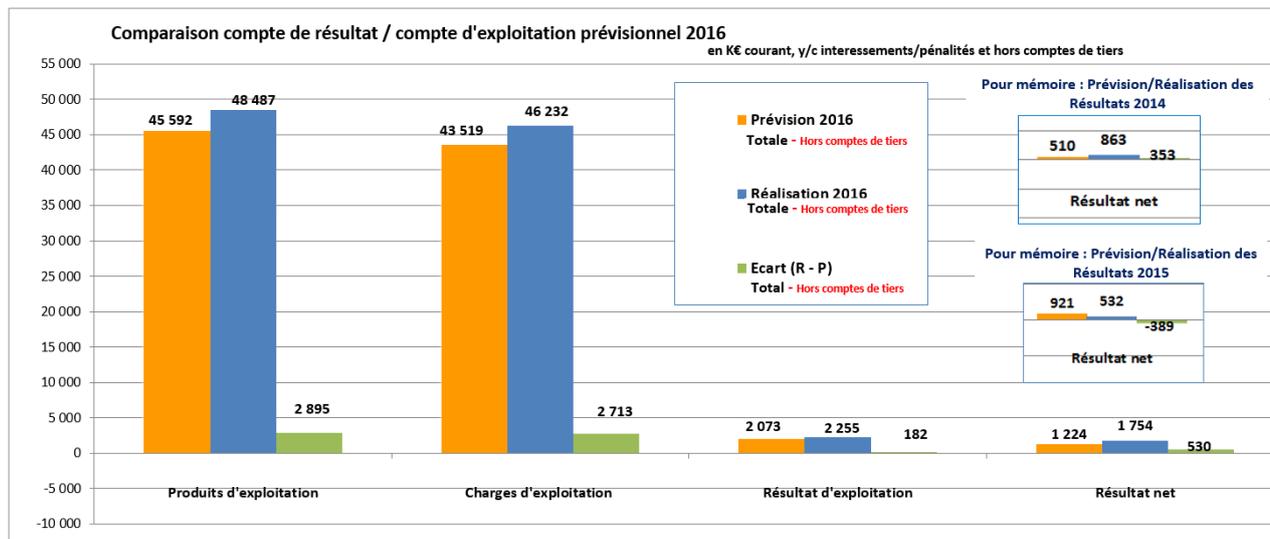
Les autres produits sont également très en avance en 2016 de +1 602 k€ en 2016 et de + 5 711 k€ en cumulé sur les 4 premières années du contrat, dont (pour 2016) :

- +_81 k€ de subventions pour emplois d'avenir
- -_101 k€ de retard pour la production immobilisée
- +_1 047 k€ de reprises de provisions nettes dans les dotations dans le Compte d'exploitation Prévisionnel et inscrites en reprises dans les comptes de la SGAC
- +_412 k€ dont 404 k€ correspondant aux bonus au titre des engagements contractuels 2015
- +_223 k€ pour l'essentiel de remboursement d'assurance.

Parallèlement, les **charges d'exploitation 2016** présentent un niveau de réalisation supérieur aux prévisions de 1,3 M€ soit 3,36 % pour l'année 2016 (et de 4,9M€ en cumulé sur 4 ans, soit + 3,18%), s'expliquant (pour 2016) par :

- **Achat et charges externes : + 1,5 M€**
 - les achats de sous traitances liés à la réalisation des branchements neufs assainissement +1,3M€,
 - achats de travaux immobilisés pour + 0,2M€,
 - achats d'électricité baisse de - 2 M€ par rapport au prévisionnel du fait de la prise en compte des dispositifs de remboursement de Contribution au Service Public de l'Electricité de - 1,5 M€ et d'une évolution moindres des consommations - 0,5 M€.
 - achats de produits de traitements +0,3 M€ pour le fonctionnement des sècheurs et de la désodorisation associée,
 - hausse de la sous traitance interne Suez Eau France de + 0,7 M€,
 - maintien des outils informatiques +0,3 M€
 - la hausse de +0,7 M€ des coûts d'entretien de voirie liée à la campagne de curage d'avaloirs, de nettoyage des bassins et d'inspection de réseaux.
- **Les impôts et taxes sont en baisse de -0,6 M€** par rapport au CEP pour 2016 et en cumulé depuis le début du contrat du fait de la révision des évaluations des rôles complémentaires des nouvelles installations, suite au dépôt (début 2016) des déclarations foncières par Bordeaux Métropole, et à la validation par l'administration fiscale de la non-imposition à la CFE des nouvelles installations de Louis Fargues pour l'année 2015 (régularisation).
- **Les charges de personnel sont en ligne avec le CEP à +0,1 M€ près.** Toutefois, il faut leur rapprocher certains achats : les coûts d'intérim (+ 0,3 M€) et l'externalisation de prestations à Suez Eau France.
- **Les autres charges de gestion courantes sont en hausse de + 0,3 M€** car ces dernières constatent 0,150 k€ de pénalités absentes du CEP contractuel, une Valeur Nette Comptable de 0,250 k€ liée à la désaffectation des travaux neufs du dégrilleur du buck et enfin - 0,1 M€ de pertes sur créances irrécouvrables.

Les dotations aux amortissements et provisions sont en avance de + 1,4 M€ sur le prévisionnel 2016 ; cette avance provient de 0,850 M€ d'avance de provision renouvellement et 0,550 M€ de provisions sur créances et stocks non prévues dans le CEP du contrat.



Ainsi, la SGAC, compte tenu des boni/mali sur les engagements contractuels, a dégagé un résultat d'exploitation à hauteur de 2 255 k€, en légère avance par rapport au prévisionnel de +0,2M€.

Compte tenu du faible niveau de résultat financier et exceptionnel, de la participation des salariés (- 153 k€), du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE = 342 k€) et de l'Impôt sur les Sociétés (- 687 k€), le résultat net s'établit à 1 754 k€ qui est au-dessus du résultat net prévu au contrat de 1 224 k€, soit + 530 k€ (pour mémoire, en 2015, le résultat net était en retard de - 389 k€, en 2014 en avance de 353 k€ et en 2013 en avance de +675 k€). L'avance globale est de 1169 k€ sur les 4 premières années du contrat et s'explique principalement par l'intégration du surplus de chiffre d'affaires en début de contrat (Cut-off ou césure du précédent contrat), la prise d'effet retardée de l'activité branchements en début de contrat qui à cette époque compte tenu du niveau de forfait des branchements était plutôt moins rémunératrice, les effets des mesures fiscales (CICE, CSPE...), ainsi que la valeur des Bonis/Malis pris en compte dans l'économie réelle du contrat à fin 2016.